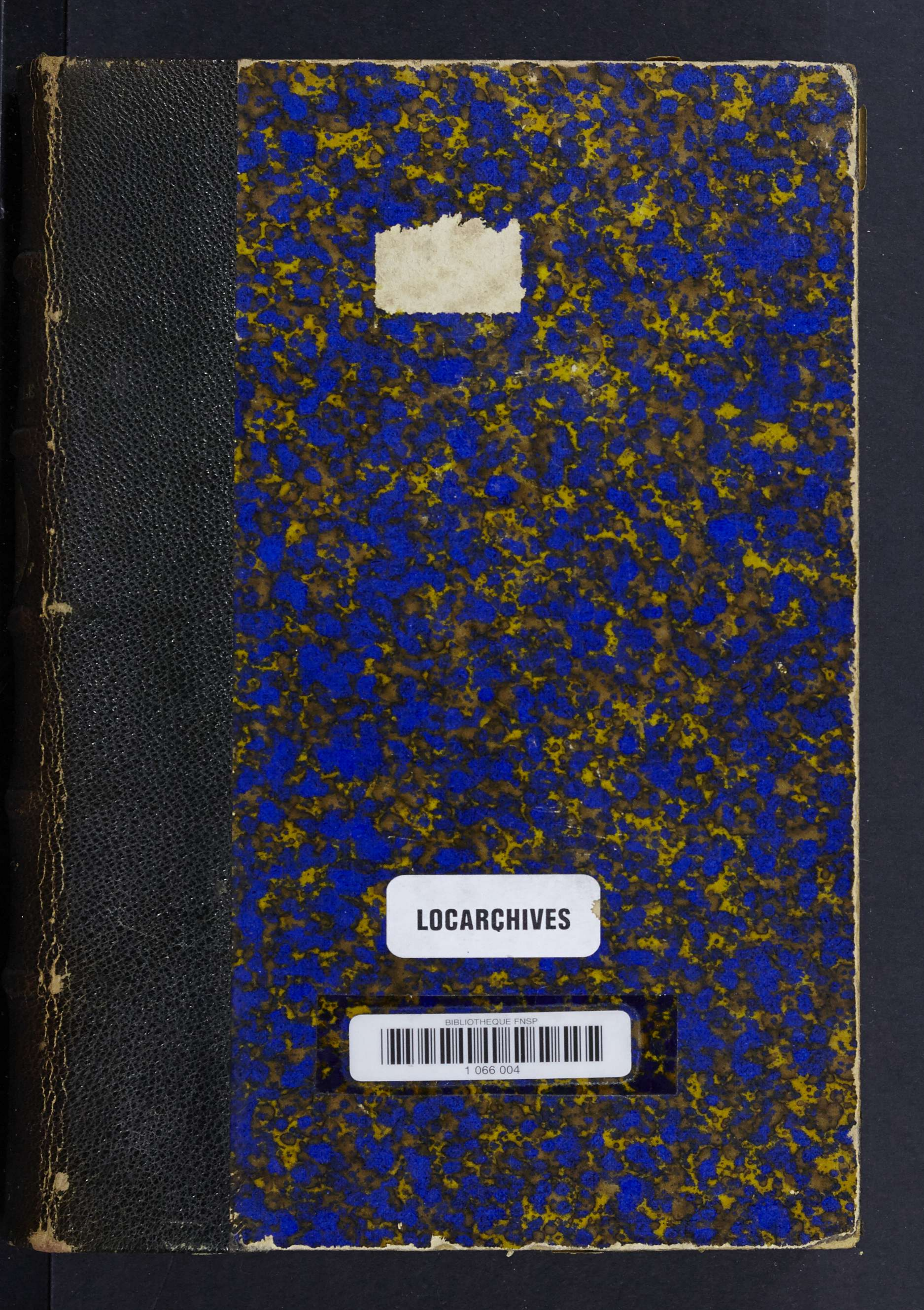
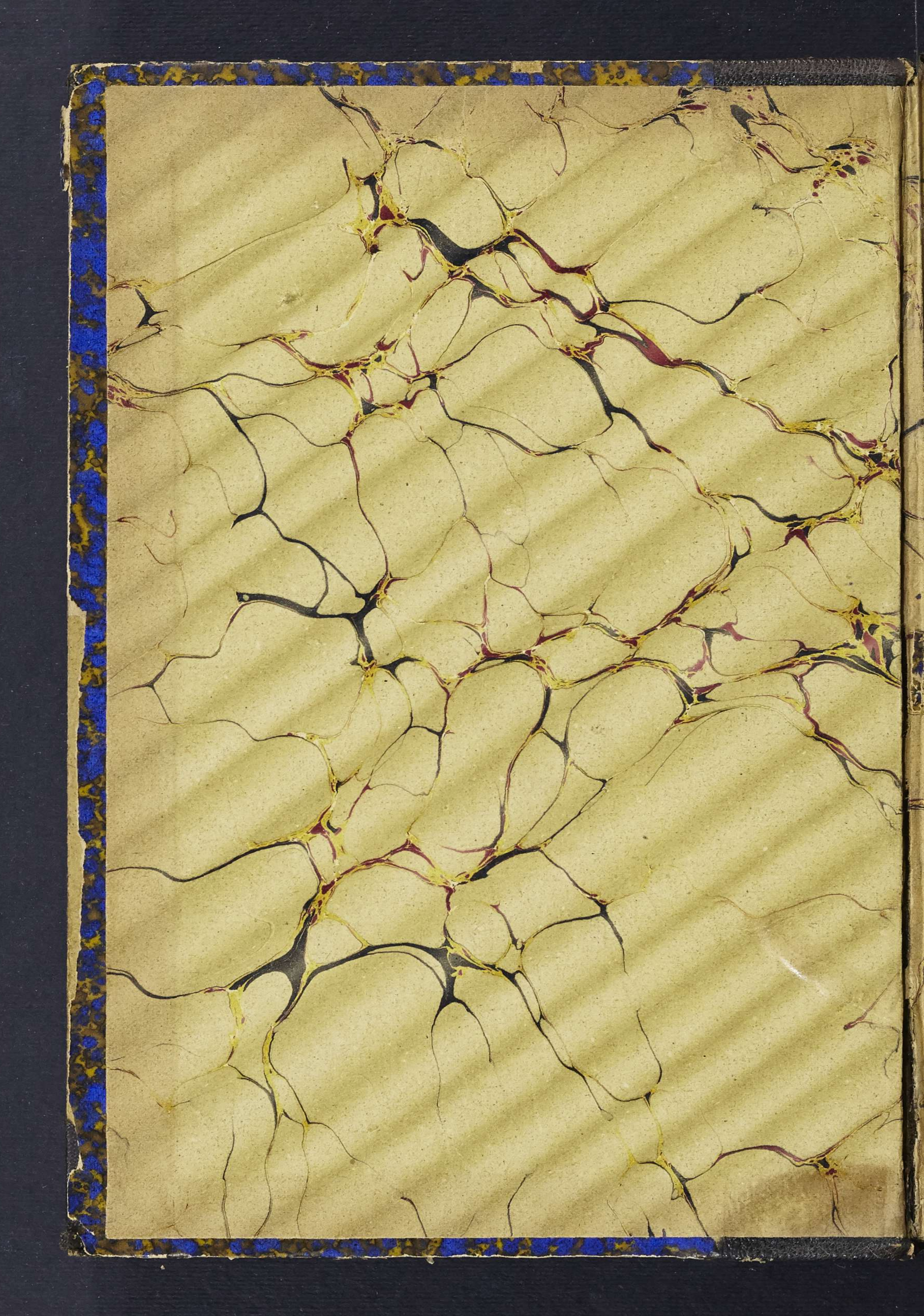
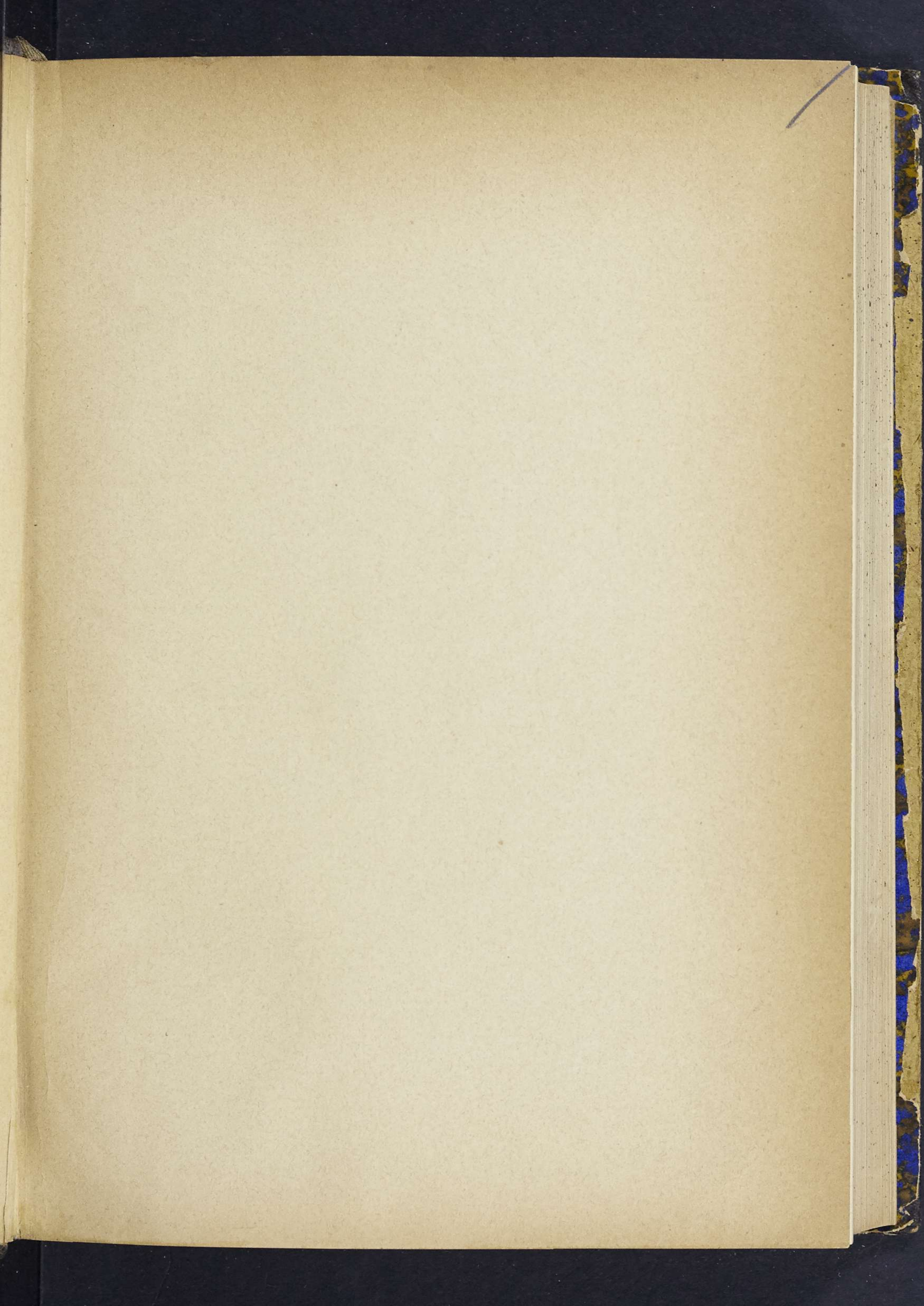
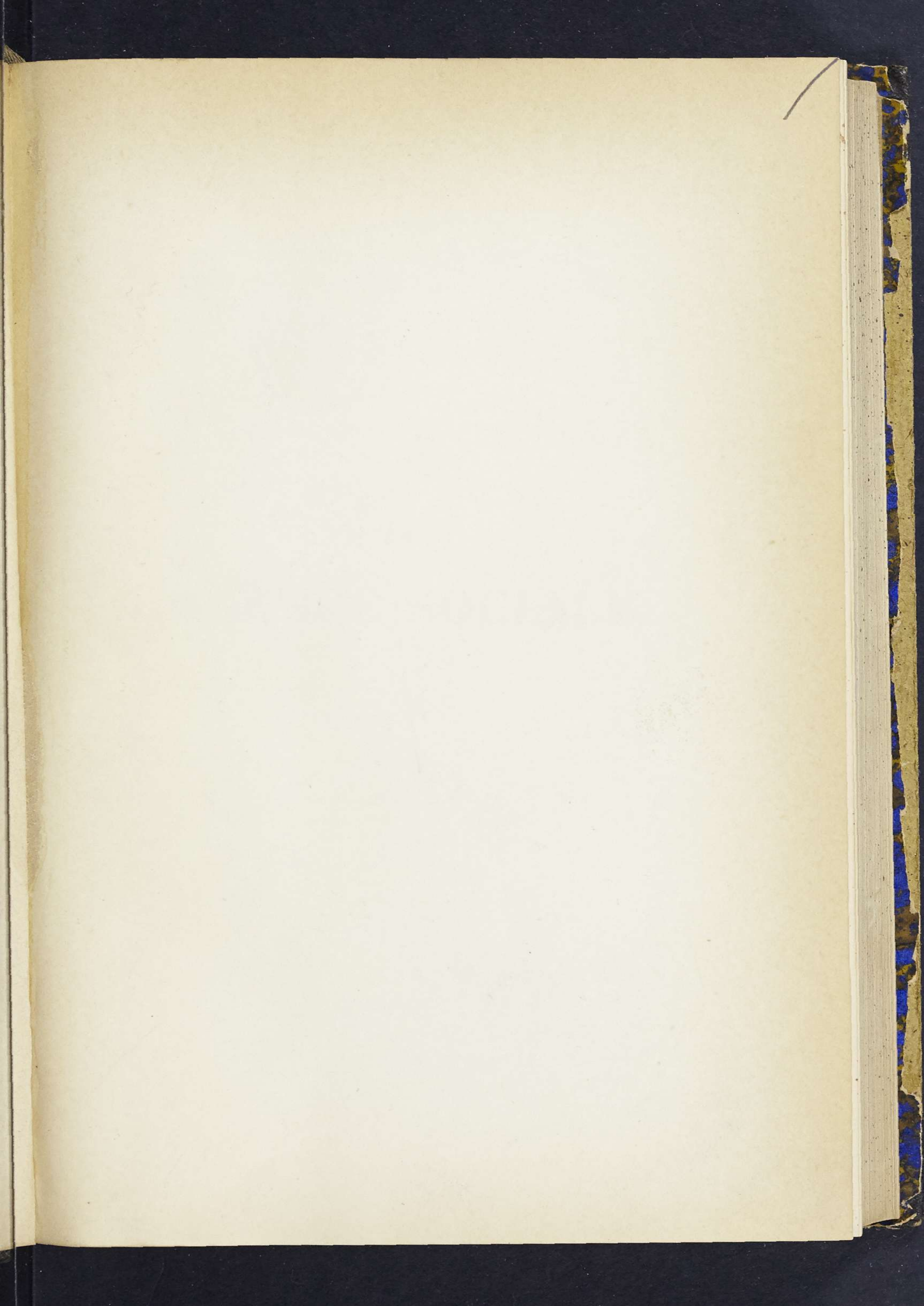
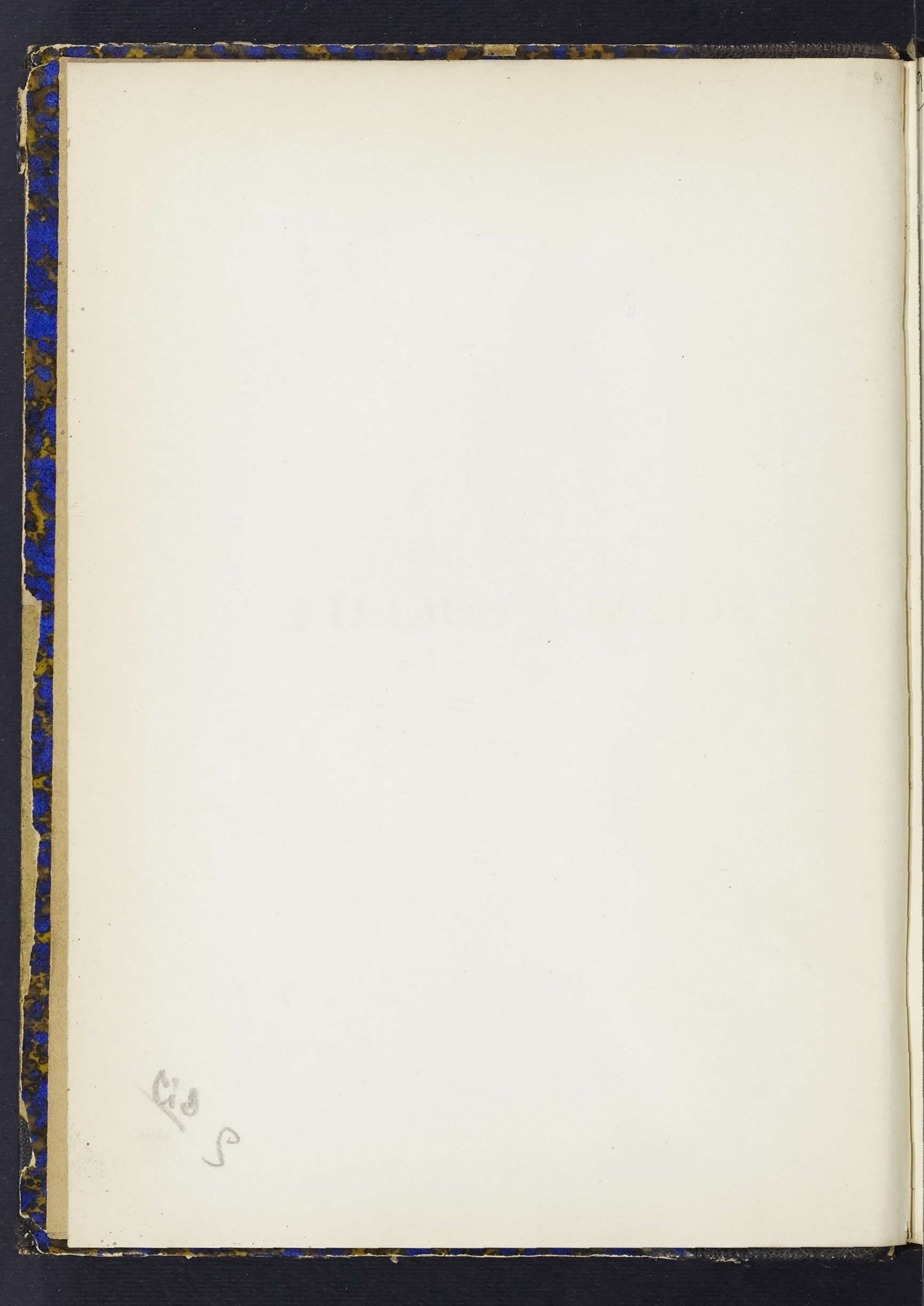

LOCARCHIVES
BIBLIOTHEQUE FNSP
1 066 004











LA

SCIENCE SOCIALE

DU MÊME AUTEUR :

LES SCIENCES HUMAINES

PHILOSOPHIE

La Philosophie. Histoire, méthode, doctrine.
La Pensée exacte en philosophie. A = A.
Les Principes de la découverte. Réponse à une question de l'Académie des sciences de Berlin.
Les Sophistes grecs et les Sophistes contemporains anglais.
Les Sophistes allemands et les Nihilistes russes.

MORALE

La civilisation et ses lois. Morale sociale.
L'homme et sa destinée. Morale individuelle.
La Science sociale. Morale politique.

POLITIQUE

La Politique. Principes, critiques, réformes.
Nouveau Précis d'économie politique. Les éléments.
L'Économie politique patronale. Traité d'économie politique de Montchrétien, 1613.
Précis du Droit des gens. En collaboration avec M. Sorel.
Les Tarifs douaniers et les Traités de commerce. En collaboration avec M. Ch. Dupuis.
La Correspondance diplomatique de M. de Bismarck. 1851-1857. Choix des dépêches et Introduction par l'auteur.

MÉDECINE

Manuel de poche de l'infirmier volontaire. Délivré gratuitement à l'infirmier volontaire.
Méthode et Principes des Sciences naturelles. Introduction à l'étude de la médecine.
La Médecine. La vie, la maladie, le remède. (*En préparation.*)

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 2493.

LA
SCIENCE SOCIALE

MORALE POLITIQUE

PAR

TH. FUNCK-BRENTANO

PROFESSEUR A L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1897

PRÉFACE

Ce livre était en préparation et annoncé sous le titre : *La question sociale dans l'histoire*, *morale politique*, lorsqu'on me proposa de fonder une Faculté libre des sciences sociales. J'en rédigeai le programme comme suit : les études seraient divisées en trois sections ; dans la première on enseignerait les formes de la méthode en usage dans les sciences exactes et leur application à l'étude des faits économiques et sociaux ; dans la seconde, les doctrines principales seraient exposées par des partisans de ces doctrines, car j'estime qu'on n'en saurait connaître les causes profondes ni le but véritables à travers la critique toute négative des adversaires ; enfin la moitié des cours dont se composerait l'ensemble de l'enseignement, serait consacrée exclusivement à des études et à des travaux de législation comparée (1).

(1) Voici le programme détaillé : SECTION DES MÉTHODES : méthode générale, monographie, statistique, histoire sociale. SECTION DES DOCTRINES : économie politique ; doctrine de F. Le Play ; doctrine d'Auguste Comte ; socialisme théorique ; sociologie chrétienne ; doctrines

La condition première et fondamentale de l'apaisement social est la création d'une législation ouvrière. J'ai écrit dans mon livre *la Politique :* « Ce n'est pas par des lois incohérentes, aussi contradictoires en elles-mêmes que contradictoires entre elles, que renaîtront l'ordre et la paix sociale, mais c'est par un *Code de travail* parfaitement ordonné en toutes ses parties et spécifiant la responsabilité des actes de tous les travailleurs, que ces travailleurs manient la bèche ou spéculent avec des millions... Les spéculations véreuses, l'usure commerciale, l'exploitation du travail d'autrui sont des ruines, non des progrès... La source de tous les progrès est certainement l'initiative individuelle; il faut que les limites où cette liberté se transforme en sujétion du plus faible au plus fort, du plus honnête à celui qui l'est moins, du plus loyal au plus retors,

sociales et économiques allemandes; doctrines sociales et économiques anglaises. SECTION DE LÉGISLATION COMPARÉE : l'état social des peuples dans ses rapports avec leurs institutions et leur histoire politique; législation industrielle et ouvrière comparée; législation commerciale comparée; les tarifs douaniers et les traités de commerce dans leur action sur la production et la consommation nationales; la circulation monétaire, ses causes, ses effets, ses crises et sa législation; les sociétés coopératives de production et de consommation; les caisses d'épargne et les institutions de prévoyance; les assurances contre les risques professionnels, les maladies, la vieillesse; l'instruction publique comparée et son action sur les difficultés sociales et ouvrières; l'organisation fiscale des États et son rôle dans la question sociale; l'ethnographie au point de vue de la vie familiale et sociale; le travail dans les colonies, leur constitution sociale et leur organisation administrative.

soient fixées... L'homme ne possède pas à l'égard de son prochain la liberté du mal (1). » Je ne me dissimulais pas néanmoins les difficultés immenses que présente de nos jours la création d'un code du travail. L'observation d'une méthode rigoureuse appliquée à l'étude des faits économiques et sociaux, y est non moins nécessaire que la connaissance des doctrines auxquelles ces faits ont donné naissance. L'examen consciencieux des efforts accomplis dans les divers États, par les gouvernements, les Chambres, les associations, les particuliers, pour mettre un terme aux crises sans cesse renaissantes au sein des peuples de la civilisation moderne, est le complément indispensable de l'une et l'autre étude.

Ce domaine immense, abandonné jusqu'ici à l'imagination des réformateurs ou à l'empirisme des politiques et des hommes d'État, doit être ouvert désormais à la science.

Celle-ci nous révèle l'existence d'une morale politique. On a écrit des ouvrages sans nombre sur la morale sociale, comme sur la morale individuelle; jamais on n'a songé qu'il pouvait y avoir une morale qui, fondée sur les mêmes principes, n'en est pas moins différente de l'une et de l'autre. Si excellentes que paraissent les in-

(1) Voir *La politique*, principes, critiques, réformes, p. 272 et suiv.

stitutions et si grande que soit la valeur morale des hommes qui les dirigent, dès que ces institutions et ces hommes ne répondent pas aux besoins et aux nécessités des masses populaires, les oppositions éclatent dans les intérêts et dans les opinions, et des doctrines contraires surgissent, qui stimulent des ambitions hostiles ; les divisions augmentent, les rancunes croissent, les haines se forment, jusqu'à ce que, en dépit de tous les efforts politiques, ou plutôt par suite de ces efforts mêmes, il naisse l'anarchie d'en haut, le césarisme, ou l'anarchie d'en bas, la démagogie, l'une et l'autre symptômes de la désorganisation lente et de la disparition finale des États.

La morale sociale enseigne que l'entente commune, les affections réciproques, la force des coutumes, l'identité des aspirations, sont les causes de la puissance des peuples et la source première de toute civilisation.

La morale individuelle nous montre que l'accord des idées, des sentiments et des actes de chacun et de ceux des uns avec ceux des autres, est la loi immuable du bonheur particulier comme du bien-être général.

Le même principe prévaut dans la morale politique. La politique, résumant les moyens et les formes par lesquels les peuples se donnent des gouvernements et se

maintiennent comme États, renferme deux facteurs : les chefs et la masse. Tant que les idées, les sentiments et les actes des chefs répondent, sciemment ou d'instinct, aux conditions d'existence de la masse, la puissance et le bien-être des peuples ne cessent de grandir ; mais, si grande que soit la valeur individuelle des chefs et si complète la soumission de la masse, du moment que leur accord se rompt, les États se désorganisent, les gouvernements se perdent, entraînant la déchéance. Ainsi parle la morale politique.

Aussi faut-il la distinguer avec soin des applications que l'on peut faire de la morale individuelle à la conduite des hommes d'État. La morale politique a pour fondement, non la science politique, mais la science sociale. Elle dépasse autant les capacités et les énergies particulières qu'elle reste en deçà des lois qui régissent l'avènement et la disparition des civilisations. Elle tient le milieu entre la morale individuelle et la morale sociale, formant en quelque sorte la ligne de partage des eaux partout la même, si hautes ou si basses que soient les montagnes.

Dans la première partie de ce livre, j'expose les règles de la méthode des sciences exactes dans leurs rapports avec l'étude des faits économiques et sociaux ; c'est le résumé des leçons faites à la nouvelle faculté, fondée sous le titre de Collège libre des sciences sociales.

Dans la seconde partie, j'en fais l'application aux principaux faits et événements de notre époque, et je présente les deux seules formes de solution de la question sociale qui puissent nous faire échapper et à l'arbitraire césaréen et à l'anarchie.

LA
SCIENCE SOCIALE

PREMIÈRE PARTIE

MÉTHODE ET PRINCIPES.

I

Ouverture du collège libre des sciences sociales. — Les sciences spéculatives et les sciences exactes. — La règle des jugements justes. — Sens et portée d'un jugement juste en science sociale. — Objet du collège. — Modes et formes de son enseignement.

Messieurs,

L'œuvre à laquelle nous vous avons conviés, et pour laquelle nous vous demandons votre concours, a paru aux uns — et je vois parmi eux des esprits éminents — impossible à réaliser, sinon absurde; d'autres — et de savants économistes sont du nombre — l'ont jugée hardie, téméraire même et dangereuse. Nous avons réuni dans un enseignement d'ensemble les doctrines les plus opposées, la sociologie d'Auguste Comte et la sociologie catholique, le socialisme révolution-

naire et les principes de l'économie politique classique, la doctrine de Le Play et le socialisme d'État, l'étude des révolutions et celle de l'organisation du travail.

Loin de nous la pensée de vous proposer la conciliation de ces théories diverses : cela n'aboutirait qu'à la confusion ou à l'éclectisme ; mais chacune de ces doctrines ayant ses racines dans notre situation sociale et dans l'état actuel des esprits, nous avons le devoir de les connaître et de les étudier. Déclarer les difficultés insolubles avant d'en avoir fait une étude sérieuse, est une présomption, comme il est injuste de taxer la recherche de cette solution d'acte téméraire. Un naturaliste qui rejetterait du champ de ses observations les tigres et les serpents, sous prétexte que ce sont des animaux dangereux, nous ferait sourire. Jouirions-nous des découvertes de Pasteur et de ses disciples s'ils s'étaient refusés à étudier les ferments de la rage et du croup ? Si donc, à notre tour, nous voulons approfondir la science des hommes, soyons hommes nous-mêmes, et que la crainte d'un danger imaginaire ne nous arrête pas dans l'étude féconde des crises sociales. Il en est d'elles comme des maladies de l'organisme : la science ne parvient à les combattre qu'après en avoir approfondi les causes. L'empirisme est aussi insuffisant en sociologie qu'en médecine.

Les États de la civilisation moderne souffrent tous du

même mal ; tous sont atteints dans leur prospérité, menacés dans leur paix intérieure, qu'ils possèdent des millions de kilomètres carrés en terres et forêts vierges, des mines d'or et d'argent, ou que leur sol soit épuisé par une culture séculaire, que leur population soit d'une densité excessive ou clairsemée sur des landes stériles. Dans chaque pays, des doctrines contraires divisent les esprits ; partout la haine surgit entre les classes, devant l'incapacité des hommes de pensée ou d'action à trouver le remède désiré. Les différents remèdes auxquels on a recours, loin d'apaiser les divisions, tendent à exaspérer oppositions et rancunes : assurances obligatoires contre les accidents, la maladie, la vieillesse, sociétés en participation aux bénéfices, sociétés coopératives de consommation, impôts sur le revenu et sur les successions, syndicats ouvriers, syndicats de patrons, bourses de travail, habitations salubres et à bon marché, — vains palliatifs ! Dans tous les États de la civilisation moderne le mal grandit de jour en jour, le mécontentement se développe sans interruption. Déjà la crise ouvrière se double d'une crise agricole, les crises commerciales et financières se succèdent, et, comme dernière expression de la profondeur des troubles dans les relations, éclate la crise monétaire.

Quel spectacle différent présentent les questions internationales ! Celles qui, il y a quelques années encore,

auraient mis l'Europe en feu, se trouvent résolues comme par enchantement. Telles les difficultés qu'avait fait naître la guerre entre la Chine et le Japon. Pourquoi la seule question sociale serait-elle déclarée insoluble ?

Les grandes puissances ont pu se partager le continent noir tout entier sans luttes ni contestations, et elles demeureraient incapables de fixer les rapports entre le capital et le salaire, entre les ouvriers et les patrons ? Ne permettons pas que l'on doute à ce point du génie moderne et de l'intelligence humaine.

Notre œuvre, donc, loin d'être téméraire, est prudente et sage. Nous l'entreprenons en pleine confiance, et, pour la mener au succès, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés, à toutes les convictions sincères, à tous ceux qui s'inquiètent de l'avenir.

Les études seront divisées provisoirement en deux sections seulement, ayant pour objet, l'une, la méthode, l'autre, les doctrines. Les professeurs conserveront une liberté absolue dans l'interprétation de leurs cours, comme les élèves seront libres de suivre les cours dans leur ensemble ou partiellement. Nous ne formons pas une école ni une faculté ; nous ne préparons d'une manière particulière à aucune carrière et nous ne faisons pas passer d'examens. Nous ne sommes qu'un collège ayant pour objet de favoriser la découverte d'une

solution à nos difficultés sociales, en ouvrant aux recherches des voies plus sûres.

Après avoir étudié les diverses doctrines, vous reconnaîtrez que chacune a sa raison d'être, mais qu'aucune encore ne contient la solution pleine et entière des difficultés qu'elle espère résoudre. Aussi, Messieurs, ne nous adressons-nous ni à des disciples ni à des partisans. C'est devant des juges que nous nous présentons, dans l'espérance de vous voir devenir un jour — munis d'un savoir de plus en plus vaste et précis — nos maîtres ès sciences sociales.

La première règle de méthode que je vous donne est de ne pas suivre de préférence les cours conformes à vos goûts et à vos idées, mais d'écouter avec le plus de soin ceux qui sembleront opposés à ce que vous avez appris à apprécier. Un de mes maîtres, qui ne fut point sociologue mais médecin, le professeur Malgaigne, disait des élèves attachés à une école et à une manière de voir qu'ils étaient de l'espèce des grues qui traversent les airs sur une ligne, l'une derrière l'autre. C'est par la comparaison des doctrines, et en apprenant à appliquer aux faits sociaux les règles de la méthode des sciences exactes, que vous nous aiderez à faire de la sociologie une science exacte par l'évidence de ses principes et la fixité de ses lois. A l'alchimie on vit succéder la chimie, à l'astrologie, l'astronomie ; — il faut qu'à la

sociologie succède la science sociale. En vue de ce but, toutes les méthodes et tous les faits devront être soumis à la critique. Les problèmes les plus complexes, comme les plus élémentaires, sont solubles du moment que nous possédons les données nécessaires à leur solution ; mais si nous nous privons d'une seule de ces données pour y suppléer par l'imagination, nous rendons cette solution impossible, comme nous faussons le total d'une addition en altérant l'un de ses chiffres. Nos efforts tendront donc à réunir toutes les données ; c'est à vous, nos collaborateurs d'aujourd'hui et nos maîtres de demain, d'en tirer les conclusions utiles.

Votre tâche sera difficile. La science sociale est la plus complexe, et vous aurez tout d'abord à la ramener aux principes rigoureux qui, dans les sciences exactes, ont fait réaliser de si admirables progrès. Descartes et Pascal n'ont pas eu de successeurs en philosophie, tandis que dans les sciences physiques et mathématiques, leurs travaux — la géométrie analytique, le calcul des probabilités, les expériences sur la densité de l'atmosphère, la théorie sur les rayons lumineux — ont été poursuivis de génération en génération, engendrant toujours de nouvelles découvertes.

Quelle est la cause de cette différence?

L'objet des sciences spéculatives est le beau, le bien, le juste ou l'utile. Chaque homme conçoit ces choses

d'une façon qui lui est propre, selon son caractère particulier, le milieu dans lequel il est né, l'éducation et l'instruction qu'il a reçues ; s'il est doué de quelque vigueur intellectuelle, il en tire des principes qu'il applique ensuite aux faits et aux événements, créant une doctrine et, s'il a de l'autorité, formant des disciples. Mais les caractères changent, le milieu se modifie, l'éducation et l'instruction deviennent autres, et les principes sont interprétés différemment.

Dans les sciences exactes, les principes ne sont admis que comme des hypothèses. Il n'est pas un astronome ou un physicien qui prétende connaître la nature des forces et des corps dont il parle. Il se contente de déterminer comment ces forces et ces corps agissent les uns sur les autres, et, abandonnant les hypothèses et les définitions premières, poursuit l'observation des faits et des phénomènes en obéissant aux impulsions naturelles et instinctives de sa pensée.

On a cru trouver la cause des progrès réguliers et constants des sciences exactes dans le fait qu'elles sont des sciences expérimentales, à l'encontre des sciences spéculatives, qualifiées de sciences abstraites. Or, la science des mathématiques, la plus exacte des sciences, en est en même temps la plus abstraite, tandis que la science sociale, dont les éléments sont la vie et la législation des peuples, est non moins expérimentale

que l'étude du corps humain ou de la structure des végétaux.

La vraie raison de l'infériorité actuelle des sciences spéculatives est la difficulté, souvent insurmontable, d'émettre des jugements justes sur les matières dont elles traitent. La logique de Port-Royal, dont vous connaissez tous le nom, mais que peu d'entre vous ont étudiée parce qu'on a cru bon de rayer du programme des études ce livre, modèle à la fois de style et de bon sens, — la logique de Port-Royal enseigne qu'en *tout jugement le sujet doit être pris selon son extension, et l'attribut selon sa compréhension seulement*. Cette règle est le principe même du jugement humain. Lorsque je dis : Le lion est un animal, je l'affirme de tous les lions, sans distinction, je prends le sujet dans son extension. D'autre part, je ne dis pas que les lions sont tous les animaux, mais des animaux à l'instar de tous les autres ; c'est l'attribut dans sa compréhension. Voyons maintenant comment on applique dans les sciences exactes cette règle d'un si simple bon sens. Quand le phycisien affirme que la pesanteur est force, il étend le sujet *pesanteur* à tous les corps imaginables, qu'ils soient solides, liquides ou gazeux. Quant à l'attribut *force,* il le conçoit toujours de la même manière, qu'il s'agisse de lumière, de chaleur, d'électricité ou de pesanteur. De même, quand le chimiste qualifie l'oxygène de corps

simple, il l'entend, conformément à la règle de Port-Royal, de toute espèce d'oxygène, sous quelque forme qu'il se présente, dans l'air, dans l'eau, dans la rouille, dans les acides ou les bases, et l'attribut *simple* est appliqué par lui de la même façon au platine, à l'or, à l'argent : tous des corps simples, au même titre que l'oxygène.

Cette fidélité des sciences exactes à observer les règles élémentaires du jugement nous explique à la fois la sûreté et continuité de leurs progrès et l'abîme qui les sépare des sciences spéculatives, où les jugements incomplets ont produit une anarchie et un désordre de plus en plus grands

Prenons-en un exemple. On répète communément que la question sociale consiste dans les revendications et le mécontentement des classes ouvrières. Ce jugement paraît éclatant d'évidence. Eh bien ! il ne porte aucun des caractères du jugement exact. Le sujet, la question sociale, n'est pas pris selon son extension entière, et l'attribut, les revendications et le mécontentement des classes ouvrières, n'est pas conçu suivant sa compréhension véritable. C'est à peu près comme si nous disions : « Les chevaux sont des poissons, parce qu'ils savent nager. »

Examinons l'attribut, les revendications et le mécontentement des classes ouvrières. Il n'est pas de congrès

international qui ne révèle des divergences profondes entre les revendications ouvrières dans les divers pays. Les *Trades-Unions* en Angleterre, ont des tendances presque contraires à celles des socialistes allemands, et les revendications de ces derniers diffèrent du tout au tout des revendications, politiques plutôt qu'économiques et sociales, des ouvriers français. En Autriche, l'opposition est dirigée surtout contre les Israélistes. En Amérique, les *Knigts of labour* poursuivent un but presque anarchique. En Espagne, la révolte prédomine; en Italie, l'émigration ou le brigandage.

Ce ne sont donc point les revendications et le mécontentement des classes ouvrières qui déterminent les caractères uniformes de la question sociale, puisque ces revendications et ce mécontentement diffèrent, prenant dans chaque pays des formes correspondant à son état économique et social. D'autre part, on ne peut prétendre que la question sociale consiste dans l'état économique et social de chaque pays, les peuples heureux et prospères ne connaissant pas de question sociale; ce qui nous oblige à prendre le sujet dans son extension entière : — Quels sont les états sociaux et économiques qui font naître la question sociale, sous quelque forme que ce soit?

Tolstoï dit au sujet des œuvres de Maupassant : « Il est étrange que les écrivains français fassent des

paysans, leurs compatriotes, des êtres grossiers, des manières de brutes. Si la masse du peuple, le fond de la nation était réellement composé de pareils individus, le rôle de la France dans l'Histoire serait aussi inexplicable que l'éclat de sa civilisation. » Nous trouvons dans cette observation la raison d'être de notre question sociale. Comment se fait-il que des hommes éclairés, des lettrés, de qui tout l'art consiste à peindre les hommes et leurs caractères, ne comprennent pas mieux les classes populaires, n'en jugent que par l'extérieur rude et inculte? Notre classe dirigeante tout entière est dans la même ignorance. Il semble qu'il n'existe plus ni lien moral ni lien intellectuel entre les classes qui devraient être dirigeantes et les travailleurs. S'il en résulte des œuvres littéraires sans vérités, il en résulte également la question sociale.

Vers la fin du seizième siècle, Henri IV exprime le regret de voir la noblesse abandonner ses terres ; sous Louis XIII, Montchrétien, dans son *Traité d'économie politique*, renouvelle ces doléances. Sous Louis XIV, la noblesse de France paraissait avoir atteint le comble de la puissance et de l'éclat ; en fait, les principales charges publiques se trouvaient déjà entre des mains bourgeoises. Au siècle suivant, la noblesse s'était complètement déclassée, étant devenue incapable de conduire les affaires publiques. La conséquence fut la

Révolution, qui mérita le nom de grande parce qu'elle fut à la fois politique et sociale.

Si nous remontons plus haut, nous voyons notre vieille noblesse féodale nous offrir le même spectacle. Elle avait eu entre les mains non seulement la direction de la culture des terres, mais encore l'administration, la justice, la police et la défense du pays. Elle fut écrasée dans les batailles de Courtrai, de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, pour avoir méconnu la puissance des milices bourgeoises; elle vit éclater la Jacquerie dans les campagnes, pour s'être isolée dans ses châteaux, dans son luxe et dans ses privilèges, abandonnant à la royauté l'accomplissement de ses devoirs. La royauté, les assumant, attira à elle simultanément les sentiments d'affection et de dévouement populaires qui avaient donné à la noblesse féodale sa puissance et sa raison d'être; la féodalité disparut. Cette révolution sociale prit le nom de guerre de Cent ans.

Si, de notre histoire, nous remontons à l'histoire romaine, grecque ou égyptienne, nous rencontrons le même phénomène, la question sociale surgissant chez les peuples avec le déclassement de l'élément dirigeant. A Rome, la crise commence avec les triomphes de la jeune République : la noblesse s'empare des terres conquises, rompant les liens qui la rattachaient à son antique clientèle, les paysans de la campagne romaine.

La richesse afflue dans la cité, mais la concurrence avec la production servile des terres conquises ruine les petits laboureurs romains. Ceux-ci se réfugient dans la cité, deviennent des sans-travail. C'est la plèbe romaine. Avec les Gracques, la révolution sociale éclate. Vous en connaissez la fin : la disparition de la République, l'avènement de l'Empire, les excès des Néron et des Caligula.

Trajan inaugure le règne des empereurs provinciaux, et, avec les Antonins, l'Empire retrouve deux siècles de paix. C'est le côté politique de l'époque. Le côté social en fournit l'explication. Au sein des colonies romaines s'étaient formées des villes fortes et florissantes; une classe de notables s'était constituée. Cette noblesse provinciale soutint la vie sociale, c'est-à-dire la coordination des efforts dans l'immense empire. Mais, à son tour, par suite de ses richesses et de sa prépondérance, elle perdit ses rapports directs avec ses colons, ses affranchis, ses esclaves. On peut, jour par jour, suivre sa déchéance : les charges publiques lui semblent lourdes, elle les fait retomber sur les petits propriétaires, les curiales; les charges militaires lui deviennent pénibles, elle les abandonne aux chefs barbares; bientôt elle n'a plus ni rôle ni pouvoir, n'ayant plus aucune notion des nécessités de la politique intérieure et de la défense de l'Empire.

Lors donc que nous disons : « La question sociale consiste dans les revendications et le mécontentement des classes ouvrières », nous émettons un jugement incomplet, car la question sociale — si nous prenons le sujet dans son extension, conformément aux règles de la logique — consiste dans l'éloignement des classes, produisant l'inintelligence réciproque de leurs conditions d'existence. Les luttes sociales, les révoltes, les émeutes, les révolutions en sont habituellement, mais non toujours, les effets.

Dans aucune science, Messieurs, les jugements incomplets ne présentent plus de dangers, les jugements justes plus de difficultés que dans la science sociale ; parce que les *sujets* y sont les plus vastes que l'esprit humain puisse embrasser — ce sont les institutions et la législation des peuples — et que les attributs y sont les plus complexes à déterminer, s'appliquant à des masses composées de millions d'hommes, à leurs besoins de chaque jour, à leurs affections et aux mobiles qui les font agir de la manière quelquefois la plus inconsciente.

En traitant de la méthode générale, qui n'est autre que la science des lois de la pensée, nous verrons d'abord comment c'est l'expérience qui nous donne toujours le sujet de nos jugements, et l'abstraction, les attributs ; comment ensuite, par l'analyse, nous multiplions nos sujets et diversifions les attributs, pour les coor-

donner à nouveau par la synthèse; enfin, nous verrons comment, en émettant un jugement sur des jugements donnés, l'esprit peut créer l'induction et la déduction, qui nous révèlent les lois immuables de la vie des peuples, comme les lois de l'univers, mais aussi nous font tomber dans les sophismes et les erreurs les plus funestes.

Les cours de monographie vous exerceront à étudier les masses et les peuples par individus et par groupes isolés; étude minutieuse et difficile qui donnera l'observation des faits pour base à vos études.

Les cours de statistique mettront entre vos mains les chiffres, données premières relatives à l'existence des hommes, à leur production, à leur bien-être ou à leur misère.

Enfin, dans un quatrième cours de la section de méthode, il vous sera montré comment les documents historiques, remplissant un rôle analogue à celui des monographies et des statistiques contemporaines, doivent être coordonnés et interprétés pour exprimer l'histoire sociale et fixer les événements particuliers qui la constituent.

A ces cours de méthode pratiques succédera l'exposé des doctrines sociales les plus importantes émises jusqu'à ce jour, doctrines contraires les unes aux autres, mais qui toutes ont leur raison d'être dans notre état économique et moral et qui, par cela même, méritent

votre attention et constituent une partie essentielle de l'enseignement des sciences sociales. Elles vous seront exposées par des hommes de talent et de science, tous sincères et convaincus de l'excellence des solutions qu'ils vous présentent. Leur présence parmi nous en est le plus éclatant et le plus noble témoignage.

Les grands économistes, en nous révélant toute la puissance de l'initiative individuelle, ont inauguré une des époques les plus mémorables de notre histoire, le grand mouvement commercial et industriel qui caractérise la civilisation moderne. Les socialistes nous signalent les dangers de la production sans entrave, de la spéculation sans frein, et les souffrances qui en résultent pour les classes laborieuses; tandis que la sociologie catholique élève nos regards vers les aspirations idéales et les affections fécondes qui, lorsqu'elles sont vivaces au sein des nations, font leur puissance et leur grandeur. La sociologie d'Auguste Comte mérite notre attention, car Auguste Comte, le premier, a essayé de donner une base scientifique à l'étude sociale. Il distingua par une vue historique admirable les époques organiques et les époques critiques de la vie des peuples; tandis que, de son côté, mon vénéré maître Le Play proclama la nécessité de nous débarrasser de nos idées préconçues, de nos jugements incomplets, pour transformer la science sociale en une science exacte.

Ce fut lui qui expliqua la cause profonde des époques organiques ou critiques d'Auguste Comte, par la puissance ou la faiblesse des liens de la famille, la force du régime patronal du travail ou son relâchement. Vous entendrez les doctrines des sociologues allemands : de Boscher, qui introduisit la méthode historique dans l'étude des phénomènes économiques et sociaux, de Rodbertus, qui crut découvrir dans l'établissement d'une journée normale de travail la solution de toutes les difficultés, et des nombreux socialistes de chaire des Universités allemandes, hommes éminents et de science éprouvée. Le mouvement social en Angleterre sera étudié, depuis les origines des *Trades-Unions* et du mouvement chartiste. Enfin vous entendrez l'exposé scientifique des doctrines que j'appellerai volontiers les doctrines de désespérance, les doctrines purement révolutionnaires. Elles ont leurs causes profondes dans notre passé social et économique, sinon elles n'auraient pas surgi avec autant d'énergie et ne compteraient pas déjà plus d'un siècle d'existence.

Nul élément quelque peu important ne sera, de la sorte, négligé. Nous sommes convaincu que l'on ne trouvera de solution à la question sociale, ni de protection contre les dangers dont elle nous menace, si l'on ne fait sortir les sciences sociales de l'ordre des sciences spéculatives, pour les faire entrer dans celui des sciences

exactes. Alors tous les jugements étant justes se trouveront d'accord entre eux et en harmonie avec la réalité des faits ; les progrès succéderont aux progrès, et, comme en mathématiques et en physique, nous verrons les découvertes succéder aux découvertes, les solutions aux solutions. C'est à vous, Messieurs, de réaliser cette œuvre, à vous à qui l'avenir appartient et que, par nos efforts, nous voudrions élever assez haut pour que, de votre regard jeune et perçant, vous puissiez découvrir l'horizon social tout entier.

La paix sociale régnera parmi les hommes le jour où une science véritable leur aura donné la sérénité des jugements justes et certains.

I

De l'erreur qu'il y a de faire de l'expérience et de l'abstraction deux méthodes contraires en philosophie. — Par une erreur semblable, l'individualisme et le socialisme sont envisagés comme des principes contraires dans les doctrines sociales.

Messieurs,

Dans notre première réunion, je vous ai signalé la différence de méthode qui, seule, sépare les sciences spéculatives des sciences exactes. Elle consiste dans la différence du jugement dans les sciences exactes, où les sujets sont toujours pris selon leur extension entière et les attributs selon leur compréhension complète, et dans les sciences spéculatives, où l'axiome de Port-Royal ne reçoit que rarement son application intégrale. Je vous ai montré la cause de cette opposition : l'étendue des questions dans les sciences spéculatives, notamment la science sociale, et le caractère restreint de l'objet dans les sciences exactes, objet dont la nature se trouve toute déterminée, tels la diversité des nombres et des figures, la variété des espèces, les caractères spécifiques des corps, les mouvements des forces.

En observant ces différences, on se demande comment des jugements aussi inégaux de valeur ont pu inspirer une égale confiance. De deux jugements comme ceux-ci : *Le salaire est la rémunération du travail de l'ouvrier*, et : *Les chevaux sont de l'espèce des solipèdes*, le premier paraîtra même plus évident que le second. La cause de cette illusion est en même temps l'explication de nos oppositions doctrinales et de nos difficultés sociales.

Dans le jugement : le salaire est la rémunération du travail de l'ouvrier, le sujet n'est pas pris dans toute son extension. Les traitements des fonctionnaires jusqu'à celui du président de la République sont des salaires, sans que ni les fonctionnaires ni le président ne soient des ouvriers ; et l'attribut, la rémunération du travail, n'est pas pris selon sa compréhension véritable ; — si tous les ouvriers recevaient la rémunération réelle de leur travail, il n'y aurait pas de question sociale. Quand donc des hommes émettent ou admettent un jugement pareil, c'est que leurs habitudes, leurs sentiments, leurs aspirations suppléent à son insuffisance, lui prêtant un éclat que n'ont pas les jugements des sciences exactes. Ces influences morales que j'appellerais volontiers les impondérables du jugement humain, nous imposent à notre insu nos convictions. Formées de nuances incomplètement conçues et exprimées, ces convictions se

heurtent, excitant les passions, les actes de révolte et de tyrannie. Rien de semblable n'a lieu au sujet des sciences exactes. Les jugements justes, également bien conçus par tous, y laissent aux esprits tout leur sang-froid.

Voyons l'effet produit par les jugements incomplets en philosophie, science infiniment plus simple que la science sociale, et qui de tout temps a prétendu à la sérénité. Du conflit des opinions on y voit naître deux partis, chacun proposant un autre moyen pour atteindre la vérité, chacun ayant sa méthode, l'expérience ou l'abstraction, l'une la négation de l'autre. Des doctrines en ont surgi, qui séparent les esprits et soulèvent les passions à l'instar des doctrines sociales, sensualisme et idéalisme, spiritualisme et matérialisme, s'attachant à l'une des deux méthodes et la proclamant, à l'exclusion de l'autre, condition de vérité.

Prenons ces prétendus moyens de connaissance, comme sujets, dans leur extension. Nous les retrouvons tous les deux dans le moindre de nos jugements. Tout jugement, par le fait qu'il est composé d'un sujet et d'un attribut, contient une expérience et une abstraction. Pour prendre un sujet dans son extension, nous rassemblons tous les sujets semblables, nous faisons de l'expérience ; pour concevoir un attribut dans sa compréhension, nous le détachons des sujets et de tous les

attributs de ces sujets par une série d'abstractions. Toutes nos notions, si abstraites ou générales qu'elles paraissent, se rattachent à des objets, l'être à l'existence des choses, la substance à l'existence des attributs, et c'est par l'expérience que nous fixons et développons nos connaissances abstraites, en les attachant à des mots, des signes, des figures sensibles. Par contre, si concrète que soit l'impression produite par un objet perçu, du moment que nous en détachons la seule sensation, la transformant en attribut, nous en faisons une abstraction : le rouge, le chaud, le sonore, et cela a lieu non seulement pour les sensations, mais encore pour des objets concrets, comme lorsque nous disons : Les astres sont des *soleils*.

Si, donc, chaque sujet constitue une expérience et chaque attribut une abstraction, l'expérience et l'abstraction, loin d'être deux méthodes contraires, font partie d'une et même faculté de juger appliquée aux objets de notre connaissance. En ceci les sciences spéculatives et les sciences exactes procèdent de même ; mais, selon que leurs sujets sont pris dans une extension entière ou partielle, leurs attributs dans une compréhension complète ou incomplète, elles progressent, allant de découverte en découverte, ou s'arrêtent et se perdent, entraînées par les impondérables, dans la diversité et les oppositions des doctrines.

J'ai tenu à vous signaler les caractères complémentaires et non contradictoires de l'expérience et de l'abstraction, afin de vous faire voir les conséquences de leur application dans les sciences sociales.

Toute expérience mal faite conduit à des conceptions abstraites erronées ; toute abstraction mal conçue entraîne des expériences fautives. Nous allons le voir au sujet des deux principes élémentaires de la science sociale : l'individu et la société. Par suite d'abstractions et d'expériences incomplètes, ces deux principes ont été transformés, à l'instar des deux méthodes de philosophie, en méthodes d'investigation distinctes et contraires.

L'expérience et l'abstraction sont les deux parties complémentaires d'un même acte de la pensée, le jugement ; de même l'individualisme et le socialisme sont les deux termes d'un même phénomène, l'existence humaine. Je n'ai point à vous parler des doctrines nées de leur distinction ; elles vous seront exposées par des orateurs de talent. Ce qui nous intéresse, au point de vue de la méthode, ce sont leurs principes appliqués à l'étude des phénomènes sociaux.

Soumettons-les à notre règle du jugement. Cette règle est si universelle et absolue qu'en l'appliquant à des problèmes sociaux, elle nous conduira chaque fois à la révélation de la loi sociale et historique qui peut nous en donner la solution.

Voyons d'abord l'indépendance individuelle prise, comme sujet, dans son extension entière. Dans les sciences sociales nul n'a osé le faire. En philosophie, Kant, Ficht, Schelling, Hegel et, à leur suite, la gauche hégélienne, Strauss, Feuerbach, Bruno Bauer, Herwegh, accumulèrent leurs efforts pour rendre possible la conception de l'indépendance individuelle dans toute son extension. La doctrine qui en fut le résultat final et logique fit son apparition en 1843, dans un volume intitulé : « L'unique et sa propriété », *Der Einzige und sein Eigenthum*, écrit par Gaspard Schmidt sous le pseudonyme de Max Stirner :

« L'homme est souverain; au-dessus de lui tout est fantôme et folie : fantôme la morale ! fantôme la raison !

« Proudhon déclare que l'homme est destiné à vivre sans religion, mais que la loi morale est éternelle, absolue. La religion et la moralité ne se distinguent l'une de l'autre que parce que la première fait de Dieu l'objet de nos efforts, tandis que l'autre m'impose la prétendue raison. Et, tandis que la religion ne me demande que des œuvres, vous me demandez, au nom de la raison, mon opinion ; même tyrannie, infiniment plus grave. Robespierre, par exemple, Saint-Just et tant d'autres, n'ont été, des pieds à la tête, que des cafards inspirés par l'idée abstraite; ils n'ont été que des en-

thousiastes et des instruments logiques de leurs abstractions.

« Après avoir vidé le calice de la royauté absolue jusqu'à la lie, on s'imagina que les droits existaient dans la nature. Le libéralisme n'est pas autre chose que la raison appliquée à nos rapports sociaux. Son but est un ordre raisonnable, une conduite morale, une liberté limitée ; son but n'est point l'anarchie, l'absence de législation, l'indépendance de l'individu. Mais si la raison règne, l'individu succombe. On ne veut pas la liberté d'action de l'individu ou la mienne, mais celle de la raison, c'est-à-dire le règne de la raison, un règne !... La liberté politique signifie que la πόλις, l'État, est indépendant. La liberté religieuse signifie que la religion est indépendante. De même, la liberté de conscience signifie que la conscience est indépendante. Mais cela ne signifie point que, moi, je suis indépendant de l'État, de la religion, de la conscience, que j'en suis débarrassé. Cela ne signifie point ma liberté, mais la liberté d'une puissance qui me dirige et me domine ; cela signifie qu'un de mes tyrans, l'État, la religion, la conscience, est libre. Mais l'État, la religion, la conscience, ces tyrans, font de moi un esclave : leur indépendance c'est mon esclavage.

« Hors de moi, il n'y a point de droit. Ce qui me paraît de droit est de droit. Possible que cela ne paraisse

pas ainsi à d'autres ; c'est leur affaire, non la mienne. Qu'ils se défendent. Et si quelque chose ne convenait pas au monde entier, il suffirait qu'elle me semblât, à moi, de droit, c'est-à-dire que je la voulusse; je ne me soucierais point du monde entier. Ainsi agit quiconque sait s'estimer dans la mesure où il est lui-même. Car la force prime le droit, et de plein droit.

« Je n'ai point de devoir à l'égard des autres, je n'ai de devoir qu'à l'égard de moi-même, et le premier devoir est d'être moi-même.

« La liberté est un dogme chrétien. Mais, parce que c'est un dogme chrétien, faut-il l'abandonner? Non; rien ne doit se perdre, la liberté moins que toute chose; mais cette liberté doit devenir nôtre... Qui suis-je? se demande chacun de vous; un abîme d'instincts déréglés, un chaos sans lumière et sans boussole... Ainsi chacun se considère comme le diable en personne. S'il s'envisageait seulement sans s'inquiéter de la religion, de l'État, comme un simple animal qui n'obéit qu'à ses instincts, il serait loin de se démener d'une façon aussi insensée, et accomplirait, comme l'animal, des actes fort sensés... Toutes nos habitudes abstraites de penser ont tellement enchaîné notre esprit, que nous sommes comme épouvantés devant notre nudité... Que diriez-vous, si quelqu'un vous affirmait que Dieu, la conscience, les devoirs, la loi, etc., ne sont que des fantômes dont on a

rempli votre tête et votre cœur et qui vous ont rendus fous ?

« C'est par amour pour nous-mêmes que nous avons recherché la liberté : pourquoi ne point alors faire de vous le commencement, le milieu et la fin ? Devenez donc, avant tout, vous-mêmes ; débarrassez-vous de tout ce qui n'est point vous. Celui-là seul qui s'appartient tout entier est libre : je deviens moi-même. Pourquoi la liberté des peuples est-elle un mot vide de sens ? Parce que les peuples n'ont point de puissance. D'un souffle du moi vivant je renverse des peuples, fût-ce du souffle d'un Néron, d'un empereur chinois ou d'un pauvre écrivain ; et, si la puissance me manque, j'attends mon heure. Je fais le tour du rocher qui me barre le chemin, jusqu'à ce que j'aie assez de poudre pour le faire sauter ; et les lois d'un pays, je les élude jusqu'à ce que j'aie assez de force pour les briser.

« En matière de droit on demande toujours : « Quoi ou qui te donne le droit ? » Réponse : Dieu, l'amour, la raison, la nature, l'humanité, etc. Non ; c'est ta puissance, ta force ! Il faut donc détruire tout ce qui s'oppose à ma liberté ; il y a une volupté de la destruction (1) ! »

Voici la conclusion. Je parle au nom de Stirner :

(1) Voir *Les sophistes allemands et les nihilistes russes*, p. 186 à 189.

« Vos chemins de fer me gênent, je fais dérailler les trains ; votre électricité m'aveugle, je coupe les fils ; que ceux qui sont d'un autre avis fassent autrement ! Moi, c'est mon bon plaisir d'agir ainsi. Et non seulement je repousse le progrès, qui me déplaît ; je fais de même de l'instruction et de l'éducation, qui m'ont été imposées dans mon enfance. Quelle tyrannie que celle par laquelle mes parents et mes proches m'ont imposé leur langue et, avec elle, leurs idées et leurs sentiments ! Elle a empêché mon développement naturel, mon indépendance véritable. » Conséquence logique de l'indépendance du moi, de l'individualisme absolu. L'indépendance individuelle prise dans toute son extension se réduit à l'absurde et conduit à la négation, non de la société, mais de l'individu lui-même.

Passons de la théorie à la pratique. Elle fut proposée, non par Stirner, qui, si ma mémoire ne me fait défaut, resta un excellent petit employé du gouvernement hanovrien, mais par Bakounine, le premier nihiliste.

« Le brigandage dont le but serait la révolution, serait une révolution à la fois sociale, philosophique et économique qui ne laisserait, de l'état des choses de l'Europe et du reste du monde, pas une pierre sur l'autre. Le brigandage national russe est une des apparitions les plus respectables de la vie nationale russe. Quiconque

ne comprend pas ce brigandage et ne sympathise pas avec lui ne possède aucune intelligence de notre situation.. Le brigand russe est le seul, le vrai révolutionnaire, sans phrase et sans théorie. Les brigands disséminés dans les forêts, les steppes et les villages de la Russie, forment un monde à part : le monde de la vraie révolution russe. Quiconque désire une véritable révolution populaire doit se rendre dans ce monde. Jetons-nous donc dans le peuple, dans l'émeute des paysans et des brigands. Abandonnons les académies, les universités, les écoles ; ne nous occupons point de la science ; dans sa forme actuelle, elle n'est qu'une science officielle, destinée à nous enchaîner et à nous déshonorer (1). »

Inutile de poursuivre. Si un savant qui croit avoir découvert un corps nouveau, le soumet à l'analyse et trouve qu'il ne se maintient pas, l'expérience prouve que sa découverte n'en est pas une. Ainsi la doctrine de l'individualisme, soumise à l'expérience, s'effondre et disparaît.

Examinons, à son tour, l'action sociale. Prenons le « moi » de Max Stirner abandonné à lui-même dès sa naissance, faible, ignorant, incapable de vivre et de se défendre. Comment deviendra-t-il un homme? Grâce à

(1) Voir *Les sophistes allemands et les nihilistes russes*, p. 209.

la société. C'est par sa mère et les soins qu'elle lui donne qu'il parvient à vivre ; c'est par ses rapports avec elle et son entourage qu'il arrive à parler ; c'est par eux qu'il est vêtu et nourri. Des maîtres lui apprennent à lire et à écrire, et lui communiquent les connaissances qui lui permettent de subvenir à son existence. Sans ces connaissances et sans le concours d'autrui il est impuissant, en lutte avec la nature entière. C'est donc par l'action sociale que se réalise le bien-être de l'homme, et s'il y ajoute une part insignifiante d'action personnelle, cette part n'étant rien sans le concours d'autrui doit en toute justice revenir à tous.

Tel est le principe. Voyons les conséquences qui en dérivent quand on le prend dans toute son extension.

« C'est de l'état social que proviennent les progrès, c'est à lui qu'ils doivent revenir. Le premier qui, comme le raconte Jean-Jacques, a entouré un lopin de terre d'une haie en disant : « Ceci est à moi », a commis un acte contraire à la justice ; il a lésé l'état social sans lequel il n'eût pu construire sa haie. Le premier qui a dit : « Tu travailleras pour moi et je te défendrai contre les autres », a fait un contrat inique ; car d'où lui viennent ses moyens de défense, si ce n'est de l'état social dans lequel il vit et dont font partie ces autres qu'il veut exclure de son contrat ? Le premier qui retira de la cir-

culation une somme pour l'employer à son profit personnel a volé l'état social, cet argent provenant des efforts de tous. Celui-là même qui se glorifie d'une découverte et la dit sienne est injuste : sans la société, il ne l'eût pu faire ; à tout un monde d'idées et de ressources il n'a fait qu'ajouter une idée, une ressource nouvelle qui, sans les premières, n'eût pas existé. Tout revient à l'état social, jusqu'aux efforts et aux progrès dont il est la cause, et qui, sans lui, resteraient sans effets.

Rien de contradictoire jusqu'ici. Faisons l'expérience du principe dans sa portée entière. Cette extension lui a été donnée par les doctrines dites communistes. Voici à quoi elles aboutissent : « Si la découverte que je fais, si le travail que j'exécute, si les objets que je possède reviennent de droit à la communauté, comment oserais-je dire : « Cette femme est à moi, ces enfants m'appartiennent » ? Je n'ai pu me marier et devenir père que grâce à la société ; femme et enfants ne peuvent être miens que passagèrement. Eux aussi reviennent à l'état social par lequel tous subsistent et vivent. »

L'extrême paraît atteint. Nous en sommes loin. « De même que je ne puis pas retirer femme et enfants de la communauté, je ne puis prétendre y jouer le rôle qui me convient, entreprendre l'œuvre qui me plaît, émettre des idées qui me sont personnelles ; tout cela est con-

traire à la communauté. D'ailleurs, ces idées ne m'appartiennent pas; elles me sont venues par les mots qui les représentent et qui m'ont été transmis; je n'ai pas même en propre le son de ma voix, qui ne s'est formée que d'après les autres. » C'est l'extension entière et la conséquence dernière du principe, l'abolition de l'individu et, avec lui, de la société qu'il doit former.

Cette théorie a été mise en pratique par l'Ordre des Trappistes, où la parole même est interdite. *Memento mori!* Les couvents de la Trappe trouvent leur justification dans la croyance à une autre vie; mais, prêcher le renoncement absolu au nom du monde et de la vie, est une aberration digne de celle où nous avons vu aboutir le principe opposé.

Comme l'expérience et l'abstraction sont les termes complémentaires de notre faculté de juger, l'individualisme et le socialisme sont, comme principes de la vie des peuples, une et même chose. Il n'y a pas d'individu, depuis le sauvage jusqu'au civilisé le plus raffiné, sur qui la société n'ait une action, et il n'y a pas de société, depuis la tribu jusqu'à l'État, qui ne doive son existence à des individus. La société en soi, l'individu en soi sont des mythes. La société et l'individu sont solidaires; ils se manifestent en chaque acte social comme en chaque acte individuel. Tout acte individuel a pour

base une action sociale; toute action sociale a pour origine des initiatives individuelles. Si, en ce moment, je vous parle, c'est par suite de mon initiative; mais le but que je poursuis est essentiellement social. C'est une singulière façon d'étudier l'humanité vivante que de la couper en deux, pour mettre d'un côté les initiatives individuelles et, de l'autre, la société que ces initiatives constituent.

De même qu'il n'y a pas de son sans timbre, ni de timbre sans son, il n'y a pas d'action individuelle sans action sociale; et, de même que de l'accord et de l'harmonie des sons et des timbres naît la musique, de leur dissonance, la cacophonie, l'harmonie de l'action individuelle et de l'action sociale ou leur désaccord engendrent la puissance et la prospérité des peuples ou leurs souffrances et leur destruction. Plus l'accord entre les individus, au sein de l'état social, est étendu et profond, plus l'initiative de chacun y est libre et agissante; plus cet accord est incomplet, plus l'état social est relâché, et plus aussi les initiatives sont faibles et limitées. L'opposition de l'individualisme et du socialisme dans les doctrines provient de ce qu'on n'a su concevoir d'une façon complète ni l'individu ni la société.

L'individu vivant et réel agit dans et par la société. L'initiative est prise par lui, mais elle n'a de portée que si elle intéresse et entraîne d'autres individus. Quelle part

le premier y prend-il? Quelle part y ont les autres? Qu'en résulte-t-il pour tous? C'est la question sociale réduite à sa plus simple expression. Prenez des mesures pour affranchir et provoquer l'initiative individuelle, s'il n'en résulte pas un accord social plus étendu et plus profond, vous dégradez l'individu ; prenez, au contraire, des mesures pour fortifier l'action sociale, si cette action ne développe pas les initiatives individuelles, vous détruisez l'état social.

Vous pourrez observer ces effets dans l'histoire de tous les peuples, de toutes les sociétés. Vous verrez que les mesures prises pour accroître l'initiative individuelle qui n'ont pas l'effet d'augmenter la cohésion sociale, celles prises pour augmenter l'action sociale qui n'ont pas celui d'accroître l'initiative individuelle, ont toujours amené des troubles profonds et des symptômes de désorganisation.

En constatant ces phénomènes, ce n'est pas de la sociologie, c'est de la science exacte que nous faisons. En faisant du chaud on fait du froid, en faisant du froid on fait du chaud; pourquoi? parce qu'ils sont un même phénomène, la chaleur. De même, on détruit l'action sociale en détruisant l'initiative individuelle, et on accroît celle-ci en augmentant celle-là, parce qu'ils forment un seul phénomène, la vie humaine; ils sont aussi inséparables, dans l'étude des sociétés, que le froid

et le chaud dans celle des combinaisons moléculaires.

Les vrais principes de la science sociale sont ceux qui expliquent l'initiative individuelle et l'action sociale en rendant compte de la nature complexe des individus et des sociétés.

III

De l'analyse, de la synthèse et de la définition dans les sciences exactes et dans la science sociale. — Définition du travail. — Ses éléments constitutifs.

MESSIEURS,

Je vous ai montré comment les philosophes se sont trompés en faisant de l'expérience et de l'abstraction des méthodes contraires, toutes deux étant une application régulière et naturelle de notre faculté de juger, le sujet de chacun de nos jugements prenant son origine dans l'expérience et chacun de ses attributs constituant une abstraction. J'ai appelé votre attention sur une erreur semblable dans l'étude des phénomènes sociaux, les uns ne s'attachant qu'à l'individu isolé, les autres n'observant que l'action sociale, ce qui fit naître deux doctrines contraires entre elles et contradictoires à elles-mêmes, car aucun individu ne naît ni ne subsiste en dehors de l'action sociale, et aucune action sociale ne se compose d'autre chose que d'activités individuelles. Plus les liens sociaux qui unissent les individus sont nombreux et profonds, plus la libre initiative de chacun

est puissante; plus ces liens sont faibles et superficiels, plus l'initiative de tous est entravée. Il suffit de comparer l'initiative dérisoire dont sont capables les membres d'une peuplade sauvage, à la puissance de l'individu chez les peuples civilisés, pour être convaincu.

Si l'expérience et l'abstraction ne sont que le développement de notre naturelle faculté de juger, l'analyse et la synthèse n'en sont, à leur tour, qu'un développement nouveau.

Ainsi, l'analyse nous fait distinguer deux espèces de jugements. Quand je dis : Le lion est un animal, et : Le lion est beau, ces deux jugements diffèrent en ce que le second n'est qu'un jugement attributiel. Le lion est beau, mais il est encore autre chose, et il peut y avoir des lions qui soient laids. Tandis que le premier jugement : Le lion est un animal, est explicatif; le lion ne peut pas ne pas être un animal, et il n'est rien de plus. Le jugement attributiel est donc déjà un acheminement vers l'analyse qui nous fait rechercher les divers attributs d'un sujet; le jugement explicatif nous conduit à la synthèse, par laquelle nous subordonnons notre sujet à un sujet plus vaste, en lui adjoignant un attribut distinctif. La définition procède de l'analyse, et elle est la plus haute synthèse qu'on puisse faire d'un objet analysé (1).

(1) Règles de l'analyse : 1° prendre le sujet que l'on veut analyser selon toute l'extension de son attribut; 2° examiner chacun des nou-

Prendre l'attribut d'un sujet selon son extension pour en faire le genre, et le spécifier pour en faire le propre, c'est définir l'objet, c'est le classer dans l'ordre des choses.

Vous avez analysé la densité des corps et conçu l'attribut commun revenant à tous au même titre, — mettons que cet attribut soit le poids spécifique ; — vous ferez la synthèse des corps en les classant selon le poids spécifique de chacun.

Vous connaissez tous les classifications de Cuvier et de Jussieu. On les appela des classifications naturelles pour les distinguer de celles de Linné, qu'on qualifia d'artificielles. Les premières sont plus scientifiques, c'est-à-dire plus conformes aux règles de l'analyse et de la synthèse ; la dernière fut simplement pratique, comme la classification des mots dans un dictionnaire.

L'analyse et la synthèse ne changent pas de nature pour être appliquées à la science sociale.

Nous avons vu comment il est impossible de séparer

veaux sujets auxquels cet attribut revient dans tous les attributs essentiels qu'il a en commun avec le premier sujet. Règles de la synthèse : 1° prendre le sujet selon son extension entière et concevoir son attribut comme revenant en même temps à d'autres sujets, en exigeant de cet attribut des caractères tellement essentiels que tous les sujets conçus ne puissent être pensés sans lui ; 2° restreindre l'extension du sujet de manière à le distinguer des autres sujets auxquels l'attribut revient, en prenant un second attribut essentiel propre seulement aux sujets impliquant la même extension restreinte. *Méthode et principes des sciences naturelles*. L. Bataille et C[ie], 1896.

l'action individuelle de l'action sociale dans la vie des individus, comme dans celle des sociétés. Nous avons vu comment l'action individuelle est d'autant plus grande que l'action sociale est plus profonde, d'autant plus faible que l'action sociale est plus éphémère. Or, quelle est la force par laquelle l'initiative de l'homme, si misérable à l'origine, arrive à disposer de toutes les ressources de la civilisation? Le travail. Faisons donc l'analyse du travail; nous en ferons après la synthèse.

L'homme pour vivre doit avant tout se nourrir. Le sauvage qui cueille le fruit dont il se nourrit, et qui puise dans sa main l'eau qui le désaltère, que fait-il ? Il coordonne ses actes de manière à satisfaire ses besoins; en d'autres termes, il travaille. C'est l'attribut *vivre* dans son extension relativement aux actes accomplis par l'homme pour ce but. Le sauvage qui cueille des fruits pour jongler avec eux, ou qui puise de l'eau pour la laisser retomber dans la rivière, s'amuse et ne travaille pas. Toute coordination des actes et des efforts des hommes, que ces actes soient simples ou compliqués, en vue de satisfaire les besoins de leur existence, que cette satisfaction soit immédiate ou lointaine, s'appelle travailler. Tel est le sens du mot en science économique. En science sociale, la portée en est plus considérable; c'est la coordination des efforts de tous en vue de la satisfaction des besoins de chacun. Car, de même que l'action

individuelle et l'action sociale sont inséparables, que la société n'existe que par les individus dont elle se compose et les individus par la société dont ils font partie, de même le travail, qui est pour chacun la coordination de ses efforts en vue de la satisfaction de ses besoins, devient, par cela seul que les hommes vivent en société, la coordination des efforts des uns avec ceux des autres, en vue de la satisfaction des besoins de chacun.

Tout travail social est un appui mutuel. C'est l'attribut : *l'homme obligé de travailler et d'être en société pour vivre* pris dans son extension entière. On a pu en faire une analyse en apparence plus complète, en s'attachant à la violence à laquelle, tout travail étant un effort, les hommes n'ont que trop le penchant de recourir pour satisfaire aux nécessités de leur existence ; c'est alors le meurtre, le vol ou la domination et l'exploitation du travail d'autrui. On en a fait dériver une doctrine et on a parlé d'évolution du travail, comme on avait inventé des évolutions terrestres, géologiques, sidérales, confondant à plaisir la vie des choses avec la nature des choses. Le travail, étant nécessairement social, est toujours un appui mutuel ; le meurtre et le vol sont des actes antisociaux ; et si le travail social devient une oppression ou une exploitation sous la forme de l'esclavage, du servage et du prolétariat, cela ne tient pas à la nature du travail, mais à l'imperfection humaine. Le proprié-

taire d'esclaves qui, en retour de leur travail, ne leur donne pas les moyens de se nourrir, les perd ; ainsi du seigneur qui ne protège pas ses serfs, du capitaliste et de l'entrepreneur modernes qui ne payent pas leurs salaires à ceux qui travaillent pour eux. Le travail social est toujours un appui mutuel ; si précaire, abusif ou illusoire que soit cet appui, il est sa condition d'existence.

Dans l'antiquité, des hommes tels que Platon et Aristote trouvaient l'esclavage une chose nécessaire et toute naturelle dans une république d'hommes libres (1), et le servage paraissait aussi naturel au moyen âge que le prolétariat à l'époque de la Révolution. Les révoltes des esclaves dans l'antiquité, les Jacqueries du moyen âge, les grèves et les émeutes de notre temps, ont été les effets non du travail et de sa nature, mais du déclassement des classes dirigeantes du travail, comme je vous l'ai montré dans ma première leçon. La direction abusive des classes travailleuses les poussant aux revanches sanglantes, entraîna la destruction de la République romaine et la disparition de la féodalité, comme elle anéantira la civilisation moderne.

L'opinion que l'esclavage et le servage justifiaient les révoltes des esclaves et des serfs, mais que les grèves et les émeutes de nos jours sont injustifiables

(1) Voir *Les sophistes grecs et les sophistes contemporains*. Plon, Nourrit et Cie, 1879.

parce que l'homme et son travail sont libres, est fondée, comme un grand nombre de nos opinions modernes, sur un jugement faux. Lorsqu'on dit : Le travail est libre, le sujet n'est pas pris dans son extension, puisqu'il y a des travaux interdits, comme le travail du faux monnayeur, du faussaire, et l'attribut n'est pas conçu selon sa compréhension complète, car si le riche est libre de travailler ou de ne pas travailler, le pauvre y est obligé sous peine de mourir de faim.

Loin d'être libre, le travail est une nécessité, et il est, comme l'homme même, à la fois individuel et social. Or, la terre ne mettant pas ses ressources tout naturellement à la portée de l'homme, celui-ci dut inventer des moyens pour les lui arracher. Il creusa une jatte pour recueillir l'eau, se tailla un bâton pour abattre le fruit, construisit un arc pour atteindre le gibier, inventa l'hameçon pour attraper le poisson. Ces objets étant aussi nécessaires à la vie de l'homme que ses membres et ses organes, devinrent sa propriété ; produits de son travail, ils sont, comme lui, condition de son existence.

Comme le travail, la propriété, qui en dérive, a été l'objet d'un grand nombre d'analyses incomplètes, qui conduisirent les uns à imaginer une propriété primitive commune, de droit naturel, les autres à attribuer un droit inné à la propriété particulière.

L'Océan n'appartient à personne, et jamais, si puis-

sants qu'aient été certains peuples, nul n'est parvenu à s'en assurer la propriété. Aussi a-t-on fini par proclamer non la communauté, mais la liberté des mers, ce qui veut dire que, de fait, elles n'appartiennent à personne. Néanmoins, le moindre de nos pêcheurs qui s'arrête en un point de l'Océan pour y jeter son filet fait de ce point sa propriété, le moyen nécessaire à l'exercice de son travail. Cette jouissance éphémère, qui dure le temps de prendre le poisson, porte les mêmes caractères que tout ce que les hommes appelleront leur propriété : le chasseur, le territoire où se trouve le gibier, l'agriculteur, la terre qu'il cultive.

Supposer que la terre a été, dès l'origine, considérée comme propriété commune, ce serait admettre que les hommes aient connu l'importance de la possession du sol avant l'agriculture. La terre et l'Océan sont libres, et la propriété n'y surgit, d'une manière durable sur l'une, éphémère sur l'autre, que du moment où ils deviennent des moyens nécessaires à l'exercice du travail. Dans son développement, la propriété prend toutes sortes de formes : propriété personnelle, commune, familiale, publique; cela ne modifie en rien la nature de la propriété, qui est d'être un moyen nécessaire à l'exercice du travail de l'homme et une condition de sa vie.

La propriété est à tel point dépendante de la forme du travail, que lors de la décadence de la Grèce, après avoir

vu le massacre des riches par les pauvres se partageant leurs biens, on vit, à la génération suivante, les formes du travail n'ayant pas changé, les mêmes luttes se répéter entre de nouveaux riches et de nouveaux pauvres, jusqu'à ce que la Grèce, après quelques temps de ce jeu sanglant de partages périodiques, disparût de l'histoire.

Si grands que soient, dans un état social, les abus du travail, si puissante la domination des uns, si profonde la sujétion des autres, si dérisoire la sécurité, si défectueuses les formes de la propriété, ils sont un effet du travail et de ses conditions d'existence, ils n'en sont pas la cause, et tant que le travail conservera les mêmes formes, ses effets demeureront les mêmes. On espère pouvoir modifier ces effets, changer les formes de la propriété, équilibrer la répartition des richesses, transformer les conditions de la sécurité, sans bouleverser de fond en comble tous les moyens et instruments du travail, sans détruire les chaudières, abolir les chemins de fer, arrêter l'électricité et la vapeur. C'est vouloir maintenir la civilisation en anéantissant les formes par lesquelles elle se manifeste. De telles illusions montrent le besoin où l'on est d'éclairer ces questions par de consciencieuses analyses.

Nous sommes loin d'avoir achevé l'analyse, même élémentaire, du travail. Revenons à notre sauvage qui cueille un fruit pour s'en nourrir. Cette action contient

trois éléments : un acte intellectuel par lequel le sauvage décide de cueillir le fruit; un acte matériel par lequel il s'empare du fruit; et en troisième lieu, encore un acte matériel par lequel il porte le fruit à sa bouche, le transformant en objet de consommation. Cette analyse, en apparence enfantine, nous livre le secret de toutes les formes et de tous les progrès du travail; car ce n'est pas de la division du travail que formes et progrès sont issus, comme l'affirment certains auteurs, mais du travail lui-même et de ses éléments essentiels.

On a divisé l'histoire des progrès accomplis par le travail, en âges de la pierre brute, de la pierre polie, du bronze, du fer. Aujourd'hui où des sauvages se servent de fusils Remington, dirons-nous l'âge du fusil Remington ? Certes l'ornementation des armes et des ustensiles, la forge du bronze et du fer, la culture de quelques plantes et la domestication des animaux, constituent des progrès dans le travail des peuples primitifs; l'homme n'est plus talonné par la recherche constante de sa nourriture et a acquis quelque loisir. Mais la forme du travail n'a pas changé, il reste individuel et ne prend guère un caractère social; l'initiative individuelle y a plus de part que l'éducation et l'association; le jugement, l'acte et la transition du produit naturel en objet de consommation sont toujours spontanés et immédiats.

Ce n'est que dans la mesure où le travail devient social que l'individu grandit dans son initiative même, multipliant et ses ressources et ses facultés. Les membres de la peuplade coordonnent leurs efforts en vue d'une production plus considérable et accroissent leurs ressources grâce à un travail devenu appui mutuel; les pêcheurs se réunissent pour s'aventurer sur mer au-devant des grands bancs de poisson; les hommes ne tuent plus toutes les bêtes, ils domestiquent certaines espèces, et élèvent des troupeaux qu'ils conduisent dans les pâturages, devenant pasteurs nomades; d'autres, se consacrant à la culture des graines et des fruits, se constituent en peuplades agricoles. C'est la forme de travail qui caractérise les peuples appelés barbares, donnant naissance à une civilisation que nous nommerons *extensive*. Les pêcheurs des côtes se transforment en pirates et écumeurs de mer, et souvent se font envahisseurs et conquérants : tels autrefois les pêcheurs scandinaves; les peuples pasteurs, comme les Arabes, les Tartares, les Mandchous, les Turcomans, forment des hordes puissantes qui débordent sur les peuples voisins, leurs pâturages étant devenus insuffisants pour leurs troupeaux; les peuples agricoles se partagent entre eux les terres qu'ils envahissent, et renouvellent par tradition le partage suivant l'accroissement des familles : tels les communautés des Indes, le mir russe, la za-

drouza balcanique; s'ils font le commerce, c'est par grandes masses, expédition de navires, caravanes, grandes foires périodiques; chez tous ces peuples on ne trouve aucune distinction entre les différentes formes de travail : chaque membre accomplit tous les ouvrages nécessaires à son entretien et à l'appui social mutuel.

Enfin, le travail social et l'initiative individuelle progressant à mesure qu'ils acquièrent par la tradition, c'est-à-dire l'éducation et l'instruction, un fonds plus considérable, donnent naissance à une civilisation non plus extensive, mais *intensive*. Un territoire sur lequel ne pourraient vivre que quelques milliers de sauvages ou quelques centaines de mille de barbares, se couvre de millions d'hommes, la population croissant avec le développement du travail et le travail progressant avec l'accroissement de la population.

En dernier lieu, l'analyse du travail nous montre comment, à la suite de ces progrès, il se corrompt, se désorganise, s'oublie. La décadence du travail surgit dès que, sous la poussée de l'initiative individuelle, son élément social s'affaiblit, ou que, sous les nécessités du maintien de l'ordre social, on en arrive à étouffer les initiatives individuelles. Ce dernier phénomène s'appelle l'affaissement des peuples, l'autre, leur anarchie.

Si j'ai défini le travail : la coordination des efforts de tous en vue de la satisfaction de *chacun*, et non

de *tous*, c'est que ce serait là l'état social idéal, la perfection du travail. La destinée de l'humanité est peut-être d'y parvenir; mais, en attendant, cette perfection ne s'impose ni par des lois, ni par la force, ni même par le dévouement et le sacrifice, parce que ni les uns ni les autres ne nous apprennent à connaître et à pratiquer une coordination des efforts telle que la satisfaction de tous en résulte simplement et naturellement.

Dans son caractère individuel tout travail se compose d'un acte intellectuel, d'un acte matériel et de la transformation d'un produit en objet de consommation. Toutes les difficultés qui se manifestent dans les formes du travail ne sauraient donc avoir d'autre origine que ces trois éléments et la prédominance de l'un, sans que les deux autres puissent jamais être exclus. Et selon que l'un ou l'autre domine, ils donnent naissance au travail producteur, au travail commercial ou au travail spéculateur.

Ces trois formes capitales du travail, issues d'un même principe, se trouvent dans des rapports constants et agissent les unes sur les autres, tantôt en bien, tantôt en mal, produisant une telle complexité d'efforts qu'ils semblent devoir échapper et à nos facultés d'analyse et à notre puissance de synthèse. Car le travail, qui à l'état barbare est partagé, à l'état civilisé se divise et se multiplie à l'infini. Le travail divisé devient à son tour

coutumier, de nouvelles améliorations, d'origine toujours individuelle, y sont apportées, qui deviennent, elles aussi, coutumières. Ces progrès semblent ne pas devoir s'arrêter. Il n'en est rien. Tant que les hommes ne posséderont pas une science exacte des formes et des conditions de leur travail, les progrès qui les portent à l'apogée de leur initiative individuelle aux dépens de leur cohésion sociale seront toujours suivis d'une désorganisation et d'une décadence rapide.

IV

Classement des diverses formes du travail. — Le travail producteur. — Le travail commercial. — Le travail spéculateur.

Messieurs,

Je vous ai montré comment les trois formes principales du travail, nées de ses éléments constitutifs, le font se diviser en trois grands ordres : le travail producteur, le travail commercial et le travail spéculateur. Ces ordres se subdivisent en classes, dans lesquelles on peut encore distinguer des familles et des variétés sans nombre, comme dans toute classification conçue selon les règles de la synthèse.

En reconnaissant un ordre de travail où l'élément de production prédomine, je parais me ranger quelque peu du côté des économistes qui distinguent le producteur du consommateur. Il n'en est rien. Tout homme, quel que soit le travail qu'il accomplit, doit produire pour pouvoir consommer et consommer pour pouvoir produire. En se contentant d'une définition imparfaite du producteur, on s'est rendu les raisonnements faciles,

mais au profit de l'erreur. Ainsi l'on est arrivé à croire que du moment où les frais de production — matière première, salaires, frais généraux — dépassent les ressources de la consommation, la production est abandonnée. On oubliait que les consommateurs aussi sont producteurs, et que si les ressources font défaut à la consommation, c'est par suite d'une insuffisance de la production. Les deux termes de producteur et de consommateur sont encore une fois solidaires.

Il est étrange qu'en économie politique, où l'on attache une si grande importance aux échanges, on ait pu méconnaître cette solidarité. Il n'existe pas d'homme exclusivement producteur, comme il n'en existe pas qui ne soit que consommateur. Si jamais la science sociale doit prendre rang parmi les sciences utiles, c'est à la condition de se débarrasser des entités.

Si l'on ne parvient pas à augmenter le salaire des ouvriers ni à diminuer leurs heures de travail, parce que les prix qu'offrent les consommateurs ne sont pas assez rémunérateurs, la cause en est à ce que la production propre aux consommateurs n'est elle-même pas assez rétribuée. Augmentez donc la production des consommateurs, après avoir fait une étude plus exacte de ses conditions, vous accroîtrez dans les mêmes proportions les ressources de la consommation.

Une illusion de même genre a fait naître le raisonne-

ment inverse qui, faisant du problème des échanges une question de richesse, démontre qu'en diminuant la richesse des uns on augmente celle des autres. Pas plus qu'en diminuant la production des uns on n'augmente celle des autres, on n'accroît la richesse en la transférant des uns aux autres. La richesse et la pauvreté, la production et la consommation sont solidaires, comme l'action individuelle et l'action sociale. Pour produire, il faut consommer, pour consommer, il faut produire, et s'il en résulte, dans de certaines conditions, l'existence de riches et de pauvres, c'est un effet des caractères particuliers du travail. C'est donc lui qu'il s'agit d'étudier et de régler, non la consommation et les richesses.

Le travail producteur se subdivise, en procédant selon la règle de Descartes du plus simple au plus complexe, en neuf classes :

1° Exploitation des mines, carrières et sources;
2° Industries se rattachant à cette exploitation;
3° Culture des terres, pâturages et forêts;
4° Industrie se rattachant à cette culture;
5° Industries du vêtement;
6° Industries du bâtiment;
7° Industries des transports;
8° Industries de luxe;
9° Arts et sciences.

En jetant un coup d'œil sur cet ensemble, il me vient à l'esprit un mot populaire : quand le bâtiment marche, tout marche. Ainsi les classes du travail se tiennent; quand on souffre dans l'une, c'est dans l'autre qu'on se plaint; car c'est dans la nature de tout travail, si individuel soit-il, de renfermer un élément social qui le rend solidaire de tous les autres. Aussi est-ce à la science sociale d'étudier toutes les classes du travail producteur et le rôle de chacune dans la vie nationale. Mais c'est surtout à l'économiste d'État qu'il incombe de rechercher les moyens de soulager les uns, de fortifier les autres, et de les faire contribuer à la prospérité générale (1). L'individu, absorbé par sa production personnelle, ne saurait embrasser les conditions de la production générale. Toutefois il arrive qu'une espèce de production soit amenée à se confondre avec une autre. Ainsi, selon les caprices de la mode, les dames s'ornent de plumes ou de fleurs. Il en est résulté que les deux industries se sont unies, malgré les différences de leur main-d'œuvre. D'autres fois, une même production se subdivise, à l'intention de rendre la production plus aisée et la vente plus assurée. Dans la confection des vêtements d'hommes, chacune des parties de l'habillement est devenue l'objet d'une industrie spéciale, et,

(1) Voir *Les tarifs douaniers et les traités de commerce*, par MM. Th. Funck-Brentano et Ch. Dupuis.

dans le meuble, on trouve des patrons qui ne font faire à leurs ouvriers que des sièges, des tables ou des armoires.

Ce sont là des effets de l'élément social du travail et de la solidarité de toutes ses classes. A mesure que, dans une industrie, le travail producteur se développe *non en se perfectionnant, mais en se simplifiant*, il faut qu'il se simplifie également dans les autres, car plus le prix baisse dans l'une, plus il faut qu'il baisse dans les autres, indépendamment du nombre des offres et des demandes. Sous l'ancien régime, les travailleurs citadins qui avaient chacun un métier, empêchaient les travailleurs des campagnes d'émigrer dans les villes à leurs époques de chômage. Aujourd'hui que le travail, simplifié à l'extrême, est réduit à un travail de manœuvre, l'exode des campagnes est constant, et à son tour l'agriculteur est obligé de simplifier son travail en recourant à des machines. Le travail, étant la coordination des actes de l'homme en vue de la satisfaction de ses besoins, tend toujours à se simplifier. C'est l'élément spéculateur qui le pousse au progrès. Les questions du capital et du salaire, du libre-échange et de la protection ne sont que des effets de cette tendance du travail. Il faut bien se garder de s'exagérer leur importance. La division du travail commercial nous en révélera la portée précise.

Ce qui, dit-on, caractérise le travail commercial, c'est l'échange. Mais on n'échange pas pour le plaisir d'échanger. Le travail commercial renferme, comme tout travail, un acte intellectuel et un acte matériel, mais l'élément qui prédomine est la transformation d'un objet de production en objet de consommation.

Ayant confondu le travail commercial avec l'échange, on a confondu l'échange avec le service rendu et avec le troc. Or, ces trois formes sont différentes au point de représenter trois états distincts de civilisation.

L'échange de leurs produits entre deux individus dont l'un n'a que faire du sien tandis qu'il a besoin de celui de l'autre, est un fait accidentel et ne prend un caractère général qu'en l'absence de tout moyen de comparaison de la valeur des deux objets, c'est-à-dire en l'absence d'un instrument d'échange. C'est le travail commercial dans son état le plus rudimentaire. Tant qu'une peuplade n'a pas su trouver un moyen d'estimer la valeur relative des choses, son travail commercial reste sans essor et conserve un caractère essentiellement accidentel.

Il n'en est pas de même du travail commercial sous la forme d'échange de services. Dans un épithalame serbe, le poète souhaite à la mariée, comme suprême bonheur, un grand nombre de beaux-frères et de belles-sœurs. C'est que la famille serbe, la zadrouza, composée uniquement d'agriculteurs, vit en commun, et

tous les travaux nécessaires à son existence s'accomplissent dans son sein. Les hommes exercent tous les métiers, labourent, construisent les maisons, fabriquent les chariots ; les femmes, outre le ménage et l'aide qu'elles prêtent à la culture et au soin des bêtes, filent et tissent, contribuant au bien-être de tous. Dans ces conditions, le grand nombre d'enfants est une richesse et représente la prospérité d'une famille. Il y en a qui comptent jusqu'à quatre-vingts membres. Tous s'entr'-aident sans qu'on puisse appeler ce soutien mutuel des échanges : l'homme qui a construit un chariot ne l'offre pas à la femme qui a tissé une chemise. Nous rencontrons cette forme de travail commercial dans le mir russe et chez tous les peuples nomades. C'est la concentration des efforts de tous pour la satisfaction des besoins de chacun qui donne à ces peuples la puissance d'expansion qui les fait déborder.

Le travail commercial proprement dit ne surgit qu'avec l'emploi régulier de l'instrument d'échange ; alors il se développe et prend une importance telle qu'on en peut faire une classification régulière. Les hommes n'ont vraiment divisé le travail qu'après avoir découvert un instrument d'échange leur permettant de concevoir la valeur relative des choses, et de produire, selon les aptitudes et facilités de chacun, des objets sans utilité pour eux-mêmes, mais pouvant être désirés

par d'autres. Sans instrument d'échange, grains de blé, coquillages, plumes d'autruches, lingots ou pièces de métal, cela leur eût été aussi impossible que de mesurer une table sans terme de comparaison. Les échelles de grandeur ou de chaleur, le mètre et le thermomètre, sont pour l'estimation des étendues et des températures ce qu'est l'instrument d'échange pour l'estimation des valeurs.

Le travail commercial se forme et se développe : 1° à la suite de la découverte d'un instrument d'échange ; 2° lorsque les individus sont assez indépendants les uns des autres pour que leurs échanges ne puissent constituer des échanges de services.

En faisant la classification du travail commercial, on pourrait s'arrêter, comme pour le travail producteur, à la diversité des objets échangés. Ce serait une erreur. Le travail commercial ne change pas de caractères selon les objets vendus et achetés. Les différences permettant de distinguer diverses classes du travail commercial sont de tout autre nature.

Ainsi le travail commercial peut s'accomplir directement de producteur-consommateur à consommateur-producteur, l'un vendant pour consommer, l'autre achetant pour produire. Cette première forme a une importance telle que toute la question sociale provient de ce qu'on l'a méconnue.

La seconde forme du travail commercial est celui qui se fait par intermédiaire. L'acheteur, au lieu de consommer le produit, le vend à un autre acheteur, en prélevant sur la différence de prix des deux ventes les moyens de subvenir à sa propre consommation. C'est le travail improductif, disait-on déjà au siècle dernier, et, depuis, toute une école d'économistes s'est ingéniée à concevoir des institutions permettant de se débarrasser des intermédiaires, qui sont pourtant les commerçants dans le vrai sens du mot. Un marchand qui fait venir d'Amérique une machine à coudre et qui la vend à une lingère, tout en n'accomplissant aucun acte de production, n'en participe pas moins dans une large mesure à la production de la lingère, en lui procurant la machine qui doit faciliter son travail.

Une tribu de pêcheurs des lagunes de Venise porte ses poissons à une tribu de pasteurs de l'autre côté de l'Adriatique, achetant, en échange du prix qu'elle en reçoit, des têtes de bétail qu'elle conduit à une tribu d'agriculteurs du sud de l'Italie, qui en retour lui charge ses navires de blé dont elle apporte la moitié aux pasteurs, conservant le reste pour sa propre consommation. Telle fut l'origine de Venise. De nos jours, l'Angleterre a acquis de même des richesses immenses tout en portant la prospérité dans les pays où elle a établi ses comptoirs.

Enfin, il y a une troisième forme de travail com-

mercial, consistant dans le seul commerce de l'instrument d'échange, et dont je vous reparlerai au sujet du travail spéculateur.

Outre ces trois grandes formes du commerce, nous devons distinguer le commerce en détail et le commerce en gros, et celui qui se fait en grand aussi bien pour le détail que pour le gros. Ajoutons le commerce d'exportation, celui d'importation et le commerce colonial, chacun ayant ses caractères particuliers, et nous pourrons donner le classement suivant du travail commercial :

1° Petit commerce de détail;
2° Commerce local en gros;
3° Banques locales;
4° Grand commerce de détail;
5° Grand commerce en gros;
6° Grandes banques;
7° Commerce d'exportation;
8° Commerce d'importation;
9° Commerce colonial.

Si l'existence d'un état social relève avant tout de son travail producteur, sa prospérité et son développement dépendent de son travail commercial. L'histoire de Venise et de l'Angleterre dans les temps modernes, de Tyr et de Carthage dans l'antiquité, en sont des exemples frappants. Aussi a-t-on vu dans la liberté commerciale,

bien plus encore que dans la liberté industrielle, une condition d'expansion et de richesse pour les États. On oubliait que, si la liberté de production est limitée par les ressources du sol, la nature du climat et le génie de la race, la liberté commerciale, à son tour, est subordonnée aux nécessités du commerce.

Que l'on proclame la liberté des échanges ou qu'on l'entrave, ce n'est ni de cette liberté ni de ces entraves que surgira la misère ou la prospérité, mais de la circulation des valeurs qui est l'expression des formes prises par le travail commercial et de la solidarité de ces formes.

Tant que le commerce se fait de producteur-consommateur à consommateur-producteur, c'est-à-dire tant que, la production étant toute locale, les produits vendus et achetés n'ont d'autre fin que leur consommation immédiate, le commerce est, en quelque sorte, encore un échange de services, malgré l'introduction de l'instrument d'échange qui ne fait que faciliter les transactions.

Il n'en est plus de même dès qu'un intermédiaire s'y trouve mêlé. Vivant de la différence des prix d'achat et de vente, il pèse forcément sur ces prix. La rémunération de sa peine est cependant si juste que des économistes ont fait de son intervention entre le producteur-consommateur et le consommateur-producteur un service

rendu à l'un et à l'autre. Ce qui est certain, c'est que cette intervention facilite aussi bien la production du premier que la consommation du second, et l'intermédiaire y participe par cela même qu'il accomplit un acte commercial. Mais il n'en pèse pas moins sur toutes deux. Dans le commerce de détail, ce fait est sans importance ; mais dans le commerce en gros et surtout dans le grand commerce, le poids dont l'intermédiaire pèse sur la production devient de plus en plus considérable ; puis, à mesure que la sécurité et la facilité du commerce grandissent, il tend à réduire ce poids au minimum, c'est-à-dire à diminuer d'autant ses bénéfices que les affaires sont plus considérables, obéissant à la même loi que le travail producteur, qui se simplifie à mesure qu'il s'étend.

C'est une première transformation que subit la circulation des valeurs. Provoquée par le commerce en gros, elle s'accentue dans le grand commerce. Celui-ci entraîne la suppression des intermédiaires, et de nouveau rapproche le producteur-consommateur du consommateur-producteur, par l'abaissement des prix et les facilités de production et de consommation. Les économistes se félicitent de ce progrès et l'attribuent à la concurrence, tandis qu'il est dans la nature même du travail commercial.

La concurrence se fait entre marchands vendant

dans les mêmes conditions, comme entre producteurs appartenant à la même classe. Il n'y a pas de concurrence entre un producteur de blé et un producteur de houille ; ainsi il n'y en a pas entre un commerçant au détail et un commerçant en gros, entre un petit et un grand commerçant. Il n'y a de concurrence entre les différents commerces qu'au moment de leur création. Aussitôt établi, le grand commerce de détail ne concourt plus avec le petit commerce de détail ; il l'ab sorbe, le détruit. De là les plaintes des socialistes, aussi déraisonnables que les cris de joie des économistes au sujet d'un fait nécessaire, fatal, inhérent à la nature du travail commercial. De même que la production simplifiée détruit la production plus complexe, le grand commerce anéantit le petit.

Aussi l'école socialiste, en ambitionnant de faire participer tout le monde aux bénéfices de la production, ne songe pas un instant à détruire chaudières et machines pour retourner à l'antique main-d'œuvre, pas plus qu'à rétablir les intermédiaires que le grand commerce a fait disparaître ; et leur rêve est identiquement le même que celui de certains économistes : faire de l'état social une immense association de production et de consommation.

Quelle que soit la valeur de ce rêve, ce qui nous importe en ce moment ; c'est de bien connaître notre état

social d'à présent. Une association est toujours une œuvre artificielle et passagère, tandis qu'un état social est le produit de siècles d'efforts ; il ressort de la nature même des hommes.

La grande industrie anéantit la petite, le grand commerce le moindre, les prix baissent, l'aisance augmente. Mais le grand commerce continuant à peser sur le marché, oblige les producteurs à baisser leurs prix encore davantage pour accroître le nombre de ses acheteurs, et du même coup force ceux-ci d'augmenter leur production pour pouvoir acheter. Il en résulte l'accumulation des richesses entre les mains de quelques-uns et l'effort croissant du grand nombre pour parvenir à satisfaire ses besoins, si bas que soient les prix et si grande que paraisse l'aisance générale ; jusqu'à ce qu'on en arrive à demander le partage des richesses ou au moins des revenus, ce qui ne changerait en rien les caractères pris par le travail producteur et par le travail commercial, mais troublerait momentanément l'un et l'autre, engendrant des misères et des souffrances correspondantes.

Lorsqu'on étudie les faits économiques, on méconnaît trop souvent leur fond moral, aveuglé que l'on est par leur éclat matériel. Qui ne connaît l'aphorisme : Plus les prix baissent et les salaires augmentent, plus s'accroît la prospérité générale ? Examiné de plus près

l'aphorisme change de caractère. Le prix des choses comprend aussi bien celui des objets de première nécessité que celui des objets de futilité et de luxe ; or, si les prix de ces derniers diminuent sans que celui des autres le fasse, loin de voir naître la prospérité de la baisse du prix moyen, c'est le contraire qui en résulte. Continuant à payer le même prix pour les objets de première nécessité, alors que les objets de futilité et de luxe peuvent s'acquérir à des prix dérisoires, le sentiment d'une privation continue s'en dégage, et l'impression d'une misère irrémédiable se forme et se développe avec d'autant plus de force que l'écart est plus considérable.

Poursuivons l'analyse : les objets de première nécessité, par suite de circonstances heureuses, diminuent de prix dans les mêmes proportions que les autres. En ce cas l'aphorisme semble reprendre une évidence entière, et rien ne paraît devoir y être changé. Mais si heureuses que soient les circonstances, pour pouvoir vendre à plus bas prix les objets de première nécessité, il faut qu'on puisse les produire à meilleur compte ; or, pour pouvoir produire à meilleur compte les objets de première nécessité comme les objets de futilité et de luxe, il faut que, dans la production, on remplace l'ouvrier par la machine et qu'on supprime les intermédiaires dans le commerce. Autant de misères nou-

velles en surgiront, l'abaissement des prix, l'augmentation des salaires recevant leur corollaire inéluctable, l'accroissement du nombre des sans-travail et des misérables.

Continuez l'examen, poursuivez l'analyse, remplacez les objets de première nécessité par excellence, les produits agricoles nationaux, par les produits agricoles à meilleur marché de l'étranger. Les mêmes faits et, par suite de la même cause, l'écart du prix des objets de première nécessité et des objets de futilité et de luxe, se reproduiront sur une échelle plus grande. Les agriculteurs étrangers, après la ruine de l'agriculture nationale, finiront par remplacer le travail humain par les machines, et par supprimer les intermédiaires. Jamais on ne parviendra à produire la prospérité générale au moyen d'une baisse de prix et d'une augmentation de salaire. C'est que la prospérité générale est avant tout un phénomène moral, et que les prix, les salaires, sont des phénomènes purement matériels ; plus on s'acharne à les confondre, plus grandissent les difficultés que leur opposition suscite.

La synthèse des différentes formes du travail spéculateur achèvera de le démontrer.

Tout travail, avons-nous dit, est constitué de trois éléments : un acte intellectuel, un acte matériel et la transformation d'un produit en objet de consommation.

Dans le travail spéculateur l'acte matériel se réduit à presque rien : la tenue d'un livre, d'un carnet de chèques, et l'acte commercial n'y consiste guère que dans le transfert d'une somme d'argent, d'une valeur financière, ou seulement d'un crédit.

Mais il ne faut pas confondre le travail spéculateur avec la spéculation en général, c'est-à-dire avec les actes intellectuels propres à tout travail, et qui peuvent conduire à la découverte d'une machine ou d'un produit inconnu, comme à la création d'une forme commerciale ou d'un mode d'échange nouveaux. Ce sont toutes ces nuances qui rendent la coordination des formes du travail si difficile que les meilleurs esprits s'y perdent.

Entre l'ouvrier qui manie une bêche et celui qui invente un levier, il y a certes de la différence, bien que l'un et l'autre accomplisse un travail producteur. Aussi, avant d'examiner les formes du travail spéculateur proprement dit, dois-je insister sur l'action que la spéculation exerce indistinctement sur toutes les formes du travail, c'est-à-dire sur le rôle du génie dans l'histoire du travail humain.

Jacquart invente le métier qui porte son nom, aussitôt il est poursuivi par les ouvriers à qui le métier Jacquart enlève le gagne-pain. Peu à peu, la vapeur et d'autres perfectionnements transforment le métier Jacquart en grande fabrique moderne. La puissance d'action

qui en résulte est énorme ; le nombre des travailleurs se chiffre par centaines de mille, et ils produisent des tissus qui se vendent dans le monde entier. Mais aussi le phénomène des ouvriers révoltés contre le métier Jacquart s'est étendu. Les tissus des grandes fabriques ravissent le gagne-pain à ceux qui vivaient du tissage des étoffes, et ils sont obligés de chercher un autre moyen d'existence, absolument comme une tribu de chasseurs fuit devant une tribu mieux outillée. Tant que la tribu refoulée trouve des territoires de chasse nouveaux, tant que l'ouvrier dépouillé de son travail peut en entreprendre un autre, tout va bien. Mais quand il n'y a plus de territoire ni de travail disponible, c'est l'extermination pour la tribu, la mort de faim pour l'ouvrier.

La fatalité en est inéluctable, la spéculation dans le travail étant à la fois force et progrès. Aussi, partout le même phénomène reparaît, partout les facilités et les richesses acquises sont compensées par des difficultés et des misères correspondantes. Sous la poussée du progrès, ces difficultés et ces misères disparaissent pour renaître sous d'autres formes, jusqu'à ce que se fasse un arrêt, — et subitement surgit la question sociale. Les progrès réalisés, ayant comme épuisé le génie de la race, entraînent la rupture de tous les liens sociaux. On peut, pour ne pas voir le danger, comme l'autruche se

cacher la tête dans le sable, ou jouer avec le sens des mots en appelant bien ce qui est un mal, les cachoteries et les sophismes ne feront que hâter le dénouement.

Les sophismes surtout. Au lieu d'étudier le travail dans son gigantesque ensemble, on en détache un effet isolé ; par exemple, le capital. Voyant que les hommes, par leur travail, accumulaient du capital et que ce capital augmentait leurs ressources de travail, on fit du capital la source de tous les progrès. D'autres alors, observant les privations et les misères provenant de l'emploi de ce même capital, l'accablèrent de leurs anathèmes. Nul ne vit que le capital et sa répartition proviennent du travail lui-même et des formes qu'il a prises, qu'ils en sont des effets secondaires, loin d'en être la cause principale.

Lorsque l'on construisit le premier bateau à vapeur, on y consacra quelques milliers de francs. Des millions étaient employés dans ce moment même à armer des vaisseaux de ligne et des trois-mâts. Si le capital constituait la force initiale du travail, jamais la petite nacelle à vapeur n'eût triomphé des vieux géants de la mer.

L'élément intellectuel, cause de tous les progrès, se manifeste dans le travail producteur sous la forme d'inventions et de découvertes, et prend, dans le travail commercial, le nom d'esprit ou de génie des affaires. Celui-ci consiste à se rendre compte de l'état du marché,

à rechercher le producteur-consommateur qui fournit les marchandises les meilleures ou au plus bas prix, à trouver le consommateur-producteur qui offre les prix les plus élevés ou qui présente le plus de garantie, à acheter selon les circonstances au comptant ou à crédit, à étendre sans cesse sa clientèle et à diminuer à mesure les frais généraux.

Les moyens qu'emploient les commerçants pour attirer la clientèle sont infinis, et tous les jours se multiplient et se raffinent : achat au comptant et vente à crédit, ou vente au comptant et achat à terme; réclames de toutes sortes, affiches, échantillons, annonces et articles de journaux; prospectus, lettres et dépêches fictives; vente à perte et compensation des bénéfices. Ils sont devenus un vrai fléau; mais ce n'est pas par suite de la concurrence, qui, comme le capital, effet du travail producteur, est à son tour un effet, non une cause, du travail commercial. Le commerçant éprouve le besoin d'étendre ses affaires, comme le producteur est poussé à inventer des instruments nouveaux, par l'élément intellectuel contenu dans leur travail; et si les économistes ont vu dans la concurrence la seconde grande cause de progrès, et les socialistes le second grand vice de notre état social, c'est grâce à un deuxième sophisme, une nouvelle confusion de l'effet avec la cause.

A mesure que la production a grandi, il a fallu que le commerce s'étendît dans les mêmes proportions, afin de placer les produits. Il en est résulté que le commerçant le plus habile à tirer profit des circonstances doit écraser celui qui n'a pas les mêmes aptitudes, que le grand commerce doit dominer le petit, qui dispose de moindres ressources, non par suite de la concurrence, mais à cause de l'accroissement de la production. Plus on produit, plus il faut vendre et étendre son marché, travailler pour les masses et vendre à meilleur compte, pour produire davantage et vendre plus encore. La concurrence ne joue qu'un rôle secondaire dans ce mouvement issu de la nature du travail. Le concurrent moins heureux disparaît, mais le mouvement ne s'arrête pas : plus on produit, plus il faut vendre et produire à meilleur compte, pour produire davantage.

Une seconde conséquence résulte de la force de ces choses. De même que le grand commerce, emporté par les progrès de la production, écrase le petit, il finit par dominer la production elle-même et par lui dicter ses lois. Tout producteur étant consommateur, il lui faut vendre ses produits pour subsister et pour continuer à produire. D'autre part tout consommateur, pour acheter les produits, doit à son tour produire de quoi les acheter. Entre les deux se trouve le commerçant qui facilite l'échange, augmentant la facilité de consommation du

premier, la facilité de production du second, mais à condition que le premier puisse produire et que le second puisse subsister. Ils devient ainsi le maître de l'un et de l'autre; c'est-à-dire que, sans cesse, le commerce exige du producteur des marchandises à plus bas prix, et du consommateur des efforts plus considérables pour les acquérir, tout producteur étant consommateur, tout consommateur étant producteur. Et nous arrivons à ce fait que plus les hommes produisent, plus ils doivent faire effort pour produire. On peut, comme pour le capital et la concurrence, se faire illusion sur cette nécessité à l'aide d'un sophisme : « Plus les hommes produisent, plus ils achètent à bon compte et plus ils vivent aisément » ; ce qui est une confusion *de la partie avec le tout*. L'homme, pour vivre, doit aussi bien consommer que produire; ce sont les deux parties d'un même tout. Lors donc que des hommes produisent sans consommer leurs produits, il faut que d'autres les consomment et à leur tour produisent de quoi suffire à la consommation des premiers, et plus les uns produisent et produisent à bon compte pour la consommation des autres, plus ceux-ci doivent produire et produire à bon compte pour la consommation de ceux-là, et tout ensemble les prix des choses diminuent et la vie devient plus difficile. C'est une illusion de croire que la vie devient d'autant plus aisée que les prix tombent plus bas;

les efforts infinis du travail commercial, ses abus, comme ses crises, sont là pour le prouver.

L'analyse et la synthèse du travail spéculateur proprement dit achèvent de montrer comment les crises industrielles et commerciales se sont transformées en crises sociales.

Un ministre français déclarait un jour à la tribune de la Chambre que la récolte du blé était mauvaise. Le lendemain parurent sur notre marché des commerçants belges offrant du blé à des prix dérisoires. Ils savaient qu'aux États-Unis la moisson était abondante, et, sans échanger un grain de blé, vendaient à Paris la récolte américaine, encaissant la différence de prix des deux marchés. C'est là le travail spéculateur : il ne produit ni n'échange rien, mais en rétablissant l'équilibre entre les valeurs, profite de la différence.

Ainsi que le commerce s'étend avec la production, le travail spéculateur se développe avec l'un et l'autre, quelles que soient les valeurs sur lesquelles il s'exerce : valeurs commerciales, valeurs privées, valeurs publiques, valeurs actuelles, valeurs futures, valeurs en un endroit, valeurs en un autre. Mais on spécule encore sur autre chose que sur les valeurs elles-mêmes. La production de celles-ci et leur échange dépendent de circonstances multiples; ces circonstances peuvent devenir à leur tour l'objet du travail spéculateur. Ainsi,

les risques et les dangers que courent les produits sur terre par les inondations, les sécheresses, les incendies, sur mer par des sinistres de toute espèce, augmentent ou déprécient ces valeurs. Toutes les craintes, toutes les espérances, y comprises celles concernant la vie humaine, les accidents, les maladies, la vieillesse, influent sur la production et sur les échanges, donnant naissance à divers moyens pour rétablir l'équilibre, en prélevant la différence entre les risques et les dommages réellement subis et ceux que l'on redoute sans avoir la force de les conjurer. Ainsi le travail spéculateur arrive à créer des institutions en vue de suppléer aux forces et aux ressources qui manquent aux uns, par celles dont disposent les autres.

Enfin, il est deux dernières classes du travail spéculateur, que l'on considère d'ordinaire comme se trouvant en dehors et au-dessus de toutes les formes du travail parce qu'elles en sont comme les conditions d'existence : c'est le travail qui, sans rien produire et sans rien échanger, assure la sécurité du travail de tous, le travail politique et administratif; et le travail d'enseignement, qui engendre d'une part l'entente nécessaire à tout travail social, et de l'autre l'instruction indispensable à toute initiative individuelle.

Je classerai donc le travail spéculateur d'après l'ordre suivant :

1° Travail spéculateur sur les valeurs industrielles ;

2° Travail spéculateur sur les valeurs commerciales;

3° Travail spéculateur sur les valeurs publiques ;

4° Assurances contre les risques et périls naturels ;

5° Assurances contre les risques et périls de la vie humaine;

6° Institutions de prévoyance, caisses d'épargne, monts-de-piété, sociétés de secours mutuels ;

7° Travail politique et administratif;

8° Travail d'enseignement social et individuel.

J'ai dit que plus les hommes produisent, plus il leur faut consommer, et que le travail spéculatif, sous toutes ses formes, n'a d'autre but que d'établir l'équilibre entre la production et la consommation. Mais il faut également que ceux qui exercent ce travail subsistent : l'État et ses administrations, qui garantissent la sécurité intérieure et extérieure; les hommes qui donnent l'enseignement; ceux qui sont à la tête des institutions de prévoyance, des assurances; et ceux qui, aux Bourses, évaluent les différences et font les arbitrages. Il faut que tous prélèvent leurs moyens d'existence : l'État, par ses impôts; les fondateurs d'institution de prévoyance et d'assurances, sur les versements et les primes; les spéculateurs, sur les valeurs en cours; et il faut que la production et la consommation augmentent en raison directe. Le travail spéculateur pèse donc à son tour sur la

production et la consommation générales, et plus il s'efforce, à chaque accroc, de rétablir l'équilibre à travers les ruines et les krachs, les révolutions et les guerres auxquelles il a donné naissance, plus il continue de peser sur la production et la consommation jusqu'à ce que, finalement, la production s'affaiblisse, la consommation diminue et qu'éclate la crise.

Mais que l'on ne s'imagine pas, en restreignant l'action de l'État, en limitant l'enseignement, en ordonnant mieux les assurances et les institutions de prévoyance, en abolissant les Bourses, remédier au malaise général. La sécurité, l'instruction et l'équilibre des valeurs, dans leur état actuel, sont issus des aptitudes des hommes au travail et de la nature de leurs besoins ; le moindre changement y portera le trouble, sans modifier ces aptitudes et ces besoins. Il en est comme des règnes de la nature : leurs divisions et leurs classes subsistent, quelles que soient les théories que nous émettions à leur sujet.

Là n'est donc pas la solution.

V

De l'induction et de la découverte dans les sciences exactes et dans les sciences sociales, soumises de part et d'autre à une règle uniforme. — La loi de la circulation des valeurs.

MESSIEURS,

Le plus difficile des arts est celui de bien penser. Il ne s'enseigne pas, et c'est celui que l'on se donne le plus de peine à nous désapprendre lorsque, par hasard, il nous est inné.

Les inventions et les découvertes dans les sciences exactes s'accumulent à travers les siècles. De même s'entassent les illusions et les erreurs dans les sciences spéculatives. Oubliant les règles les plus élémentaires du jugement, on y accable la mémoire de notions incomplètes en si grand nombre que les intelligences les plus belles succombent sous le poids et s'éteignent comme asphyxiées.

Dans votre enfance, votre maître d'école vous a montré comment, pour additionner, soustraire, multiplier et diviser des chiffres fractionnaires inégaux, il fallait les

réduire au même dénominateur, en d'autres termes, découvrir et formuler un rapport d'identité. C'est la règle élémentaire et uniforme de toutes les inductions justes conçues par le génie humain. Elle est absolue, à tel point que nous ne pouvons émettre un jugement quelconque sur des objets divers, sans les réduire, comme les fractions, à un commun dénominateur : deux chiens et deux chevaux sont quatre bêtes, quatre bêtes et deux rochers font six objets.

Vous connaissez l'histoire d'Archimède chargé de vérifier les quantités d'argent et d'or employées pour la couronne du tyran de Syracuse. Il se trouva qu'en prenant son bain, Archimède remarqua la différence de poids de son bras dans l'eau et hors de l'eau, et s'élançant tout nu dans la rue, il cria : *Eurêka!* Qu'avait-il trouvé? Tout simplement le dénominateur commun, le rapport d'identité entre le poids de son bras devenant moindre en raison du volume d'eau déplacé, et le volume d'eau que déplacerait une quantité déterminée d'or et d'argent. Ce fut la découverte du poids spécifique des corps.

Galilée observe dans le dôme de Pise les balancements de la lampe ébranlée par le sacristain, et le va-et-vient de ces oscillations lui semble provenir d'une traction exercée pas le sol. Il fait de cette traction le dénominateur commun de phénomènes aussi dissemblables

que le cours de l'eau, la chute des pierres, l'élévation de l'eau dans les pompes et du mercure dans le tube barométrique, et découvre la pesanteur, un des rapports d'identité de tous les corps.

Un seul phénomène concernant la pesanteur lui échappa : celui de la chute accélérée des corps. On l'explique par une sorte de mouvement perpétuel, l'inertie du mouvement, en supposant qu'au premier mouvement de la chute d'un corps vient s'ajouter l'action de la même force au second moment, et ainsi de suite. La vérité est beaucoup plus simple. Il suffit de ranger, en réparant l'oubli de Galilée, la chute accélérée des corps sous le dénominateur commun, c'est-à-dire sous la loi qui régit tous les phénomènes de la pesanteur. Si tous les corps s'attirent en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances, lorsqu'il existe entre les masses une disproportion telle que la plus petite seule subit l'attraction de l'autre, il faut renverser la formule et dire que les corps plus petits tombent sur les plus grands *en raison directe du carré de la distance parcourue et en raison inverse des masses.*

Cet exemple nous montre, d'une part, que dans les sciences les plus positives on peut s'égarer en expliquant un phénomène par un autre, comme la vitesse accélérée par la vitesse acquise, et aboutir à des notions contradictoires, comme l'inertie du mouvement, qui ne serait

autre chose que le mouvement perpétuel; et, d'autre part, nous révèle la rigueur de la petite règle qui dit que, pour soumettre au calcul des chiffres fractionnaires, il faut les réduire au même dénominateur, — c'est-à-dire que pour expliquer des phénomènes divers, il faut découvrir le rapport d'identité qu'ils renferment.

Comme le mouvement perpétuel, on a cherché la quadrature du cercle. On s'en est rapproché autant que la chose était possible, toujours en observant notre règle enfantine, en découvrant un dénominateur commun à la circonférence et au carré. On supposa la circonférence composée de lignes droites infiniment petites, ce qui donna le nombre π, formule du rapport d'identité des lignes droites du carré et de la ligne courbe de la circonférence.

Je pourrais multiplier les exemples, analyser les découvertes d'Euler, de Newton, de Lavoisier, de Laplace, et jusqu'aux découvertes récentes de Pasteur et d'Edison, nous retrouverions la même méthode; c'est la loi uniforme de toutes les inductions portant un caractère scientifique.

D'ordinaire on s'efforce d'expliquer les objets ou les phénomènes par des images, des analogies. Ces explications ne seront plausibles et n'auront un caractère et une évidence scientifiques que si elles coïncident avec la règle du dénominateur commun. Pour obtenir le

nombre deux, on n'ajoute pas l'unité à elle-même, on ajoute l'une à l'autre deux unités de même ordre ; et si les unités ne sont pas de même ordre, comme les chiffres fractionnaires, il faut les réduire au même dénominateur, c'est-à-dire en faire des quantités de même ordre, pour les mettre en rapport dans un calcul.

Prenons comme exemple la découverte du téléphone. L'électricité transmet la lumière, la chaleur, le mouvement; le son est un mouvement, donc l'électricité doit transmettre le son et, par suite, la voix humaine. Ce fut la découverte d'Edison, la *somme* de deux phénomènes en apparence étrangers, l'électricité et la voix humaine, par la perception de leur rapport d'identité. Un tiers et trois quarts, une circonférence et une ligne droite, ne sont pas des données moins diverses, et si leur réduction nous semble plus aisée, le mode intellectuel par lequel elle est obtenue ne diffère pas pour cela. Le dénominateur commun ne change pas de caractère pour être appliqué à des fractions ordinaires ou infinitésimales, à des phénomènes de l'esprit humain ou à des phénomènes naturels. Son rôle nous apparaîtra avec plus de précision encore lorsque nous l'aurons retrouvé dans la solution de l'un ou l'autre problème social.

Est-il une question plus discutée que celle des oppositions du capital et du salaire? Efforçons-nous de les réduire sous un même dénominateur et de trouver, à

travers la contradiction des données, leur rapport d'identité.

D'ordinaire on fait du capital un produit de l'épargne et on le définit : une valeur consacrée à une production. Sous cette forme on voit en lui le levier de la prospérité des individus et des peuples : grâce à lui, l'homme dispose de toutes ses ressources, les concentre et les dirige vers une production sans cesse grandissante, groupe autour d'un but commun les forces éparpillées, réalise les inventions et les découvertes, et transforme en progrès matériel les progrès intellectuels ; grâce à lui, les terres désertes sont cultivées, les contrées lointaines exploitées, les nations rapprochées, tous les trésors et toutes les forces de la nature mises à la disposition des hommes. Et le secret de cette puissance qui domine le bien-être de l'humanité, c'est l'épargne.

Le salaire, au contraire, est toujours une dépense. Turgot déjà l'a défini : le minimum nécessaire à l'existence de l'ouvrier. Il oubliait que l'employé, le fonctionnaire, le directeur d'une manufacture, le ministre d'un gouvernement, qui dépense son traitement pour subvenir à ses besoins, en fait un salaire au même titre que le salaire de l'ouvrier. Qu'il soit considérable ou minime, que d'un franc il s'élève à des milliers de francs par jour, tant qu'il ne se transforme pas en épargne et, par elle, en capital, il constitue la somme que le salarié

emploie pour suffire à ce qu'il estime ses besoins. Que ses besoins soient nombreux ou simples, que ses dépenses soient insignifiantes ou constituent de véritables dilapidations, cela ne change rien à la nature du salaire, qui est et reste une dépense tant qu'il ne devient pas capital par l'épargne.

D'une opposition aussi radicale devaient surgir deux doctrines exclusives, les partisans de l'une prônant dans le capital le principe de toutes les prospérités, ceux de l'autre accusant la répartition des salaires d'être la cause de toutes les misères, sans conciliation possible, le capital étant toujours une épargne et le salaire une dépense. Aussi les deux doctrines aboutissent à une contradiction : transformez tous les capitaux en salaires, — et il n'y aura plus de capitaux, partant plus de richesses; — changez tous les salaires en capitaux, — et il n'y aura plus de satisfaction aucune des besoins humains. En d'autres termes, faites du carré un cercle ou du cercle un carré.

Cherchons donc le nombre π *ou, si vous voulez*, le dénominateur commun, le rapport d'identité du capital et du salaire. D'abord l'un et l'autre est une valeur, la première plus grande, la seconde plus petite, ou parfois le contraire; un salarié qui dépense un traitement de dix mille francs dispose d'une valeur tout comme l'ouvrier qui économise un capital d'un louis. Or qu'est-ce

qu'une valeur? Les uns attribuent la valeur au travail, les autres à l'utilité des choses, d'autres encore à leur rareté, etc. Cherchons le rapport d'identité que renferment ces diverses acceptions. Pourquoi l'homme consacre-t-il du travail à un objet? pourquoi le juge-t-il utile ou l'estime-t-il rare? Parce que le besoin qu'il a de cet objet le lui dicte. La valeur des choses serait donc l'expression du besoin que les hommes éprouvent de les posséder. C'est la définition de la valeur au sens économique du mot, au point de vue des échanges. Mais il est des choses que l'on estime rares, utiles ou dignes de travail sans éprouver aucun besoin de les posséder soi-même. Prenons donc le sujet dans toute son extension : tout objet auquel s'attache une affection humaine acquiert par cela même de la valeur. C'est la définition au sens social du mot. C'est parce que nos affections nous attachent aux objets que nous les trouvons bons ou beaux, dignes de travail, utiles ou rares, qu'il s'agisse des montagnes de la Suisse ou des rivages de l'Océan, d'un chemin de fer ou d'un navire, d'une perle ou d'une fleur. Un objet auquel aucune affection ne s'attache ne possède aucune espèce de valeur. Selon les affections que nous attachons aux objets, nous leur consacrons notre intelligence et nos forces ; le capital et le salaire sont à ce titre des valeurs comme les autres.

De plus, l'un et l'autre n'acquiert toute sa valeur

qu'en étant dépensé, c'est-à-dire en entrant dans la circulation des valeurs. Un salaire que l'ouvrier ne peut pas dépenser pour subvenir à son existence n'est pas pour lui un salaire, de même qu'un capital non dépensé à une production ne fait pas fonction de capital. C'est une erreur de définir le capital par l'épargne. Les montagnes de la Suisse, les rivages de l'Océan constituent de véritables capitaux pour les habitants de ces contrées en y attirant des voyageurs; ni les cimes des montagnes, ni l'air de la mer ne sont cependant des épargnes; mais, comme le chemin de fer use son matériel pour le transport des voyageurs, la mise en valeur des montagnes et des plages occasionne des dépenses de la part des habitants et des visiteurs, et c'est là ce qui constitue le capital. Cent mille francs en or dans un coffre-fort ne font pas plus fonction de capital que des rivages que nul ne visite ou des mines qui ne sont exploitées par personne.

Si le capital n'est pas une épargne et si, pour être mis en œuvre, c'est-à-dire pour faire fonction de capital, il doit être dépensé, de son côté le salaire est-il toujours une dépense au sens où l'entend la définition? Un ouvrier qui achète du tabac caporal dépense son salaire en fumée, tout comme le directeur de fabrique qui allume un panatella. Mais la partie de salaire que l'ouvrier consacre à sa nourriture et grâce à laquelle il répare ses

forces, constitue-t-elle vraiment une dépense? Et ne doit-on pas dire de ces forces ce qu'on dit du capital, que c'est une épargne qui permet à l'ouvrier de reprendre son travail le lendemain en vue d'une production nouvelle?

Enfin, le capital et le salaire étant des valeurs et n'acquérant toute leur portée qu'en étant dépensés, il s'y trouve ce dernier rapport : les capitaux dépensés se transforment en salaires, les salaires dépensés en capitaux, provoquant la circulation des valeurs. L'antinomie du capital et du salaire se réduit donc à n'être que les formes transitoires et solidaires d'un même phénomène : la circulation des valeurs. Ni l'un ni l'autre ne subsiste par lui-même, ni ne forme une de ces mystérieuses entités dont on aime à peupler les sciences spéculatives. Il en est comme de la pluie et des rivières : sans rivière pas de pluie, sans pluie pas de rivière, et toutes les deux sont de l'eau. S'il y a des contrées arides, s'il en est de malsaines à force d'humidité, cela ne dépend ni des rivières ni de la pluie, mais de la constitution géologique du sol.

Il en est de même de la circulation des valeurs dont le capital et le salaire ne sont que des effets. Comme tels ils dépendent des affections humaines qui déterminent les valeurs et leurs répartitions, de même que la surface du globe est formée de val-

lées et de montagnes déterminant la répartition des eaux.

En traitant des questions aussi vastes que celle de la *circulation des valeurs*, on se laisse entraîner aisément à détacher l'un ou l'autre fait particulier, comme les effets du capital ou la répartition des salaires, pour en faire un principe dominant. Alors on parle du régime capitaliste, comme des régimes de l'esclavage ou du servage, croyant caractériser des formes distinctes de la circulation des valeurs, sans soupçonner que la circulation des valeurs est aujourd'hui ce qu'elle a été de tout temps : l'expression des affections humaines attachées aux choses.

Ce n'est qu'envisagé dans cet immense ensemble nommé le genre humain, que le capital et le salaire peuvent nous révéler le rapport d'identité, le dénominateur commun qu'ils renferment. Étudiez le régime du salariat, celui du servage et de l'esclavage, passez à l'âge de la vapeur, étendez vos recherches à celui du fer, du bronze et de la pierre, examinez l'état de civilisation correspondant au troc, au service constant, à l'échange régulier, vous trouverez toujours une circulation des valeurs répondant à la nature des affections des hommes, que l'expression de ces affections ait été paisible ou violente, abusive ou généreuse, que la force brutale, le vol, le meurtre, les exactions, la torture, y

aient joué leur rôle, ce ne furent que des formes particulières de la circulation des valeurs toujours déterminée par la nature des affections humaines. Distribuez les capitaux comme il vous plaira, répartissez les salaires à votre fantaisie, vous ne changerez rien aux affections qui en déterminent la valeur ; il en sera comme si vous vouliez accroître la masse de l'eau que charrie une rivière en endiguant ses rives.

Laissons donc les chimères et les jugements incomplets, pour chercher la véritable et scientifique solution. Celle-ci, du moment que l'on considère la circulation des valeurs dans toute sa portée comme l'expression des affections humaines attachées aux choses, est d'une grande simplicité et prend, comme la formule de tout rapport d'identité parfait, la précision et l'immuabilité d'une loi : la circulation des valeurs étant déterminée par les affections humaines attachées aux choses, *plus les hommes, dans leurs efforts pour les acquérir, tiennent compte les uns des affections des autres, plus ils jouissent d'un état de bien-être, moins ils le font, moins ils jouissent de cet état et plus ils se croient obligés de recourir à la force pour y atteindre*. C'est de toute évidence et de toute nécessité, les affections humaines et le besoin de leur satisfaction étant la même chose.

J'ai examiné devant vous les deux principes fondamentaux de la science sociale : *le premier*, qu'il n'y a

point d'individu qui ne doive son existence à un état social et qu'il n'y a point d'état social en dehors des individus, les deux constituant une même chose, l'homme; *le second*, que le travail consiste dans la coordination des efforts de l'homme en vue de la satisfaction de ses besoins, et dans la coordination des efforts de tous les hommes en vue de la satisfaction des besoins de chacun. Ensuite, analysant les formes du travail qui dérivent de ses éléments constitutifs, je vous ai montré la solidarité de ces formes et comment les hommes, dont les besoins grandissent à mesure que les moyens de les satisfaire se développent, engendrent, en même temps que les richesses, des misères correspondantes. Les hommes étant forcés tantôt de produire pour consommer, tantôt de consommer pour produire, plus les uns produisent, plus les autres doivent consommer et produire à leur tour. La loi de la circulation des valeurs éclaire ces divers phénomènes de la vie sociale. C'est à l'action individuelle que sont dus non seulement tous les progrès, mais tous les actes sans distinction accomplis dans la production et dans la consommation; mais c'est de l'action sociale que dérive la production des uns en vue de la consommation des autres. Lors donc que les uns vantent les bienfaits du capital, la grandeur des entreprises, l'abondance de la production, la hausse des salaires et le bas prix des choses, et que les autres

déplorent les tyrannies du capital, les abus de la spéculation, la surproduction, l'avilissement des prix, l'insuffisance des salaires et les excès du travail, ces louanges et ces plaintes ont la même origine, l'ignorance des causes de la circulation actuelle des valeurs.

Si, au lieu de célébrer le capital comme l'unique remède à tous les maux, ou de réclamer une répartition meilleure des salaires comme la solution à toutes les difficultés, les uns et les autres demandaient une circulation parfaite des valeurs, leur rêve concorderait avec l'idéal du bonheur humain, mais du coup ils comprendraient aussi que, pour réaliser cet idéal, il faudrait que les affections des hommes, leurs besoins, leurs passions, leurs volontés et leurs exigences qui déterminent les valeurs, fussent parfaites.

Nul n'y a songé. Mais, comme on avait imaginé à l'époque de *Candide* la perfection de l'homme à l'état de nature, on supposa que la circulation des valeurs serait d'elle-même parfaite, pourvu qu'on abolît les entraves que la politique y portait. Depuis, les passions attachées aux doctrines n'ont cessé de s'exaspérer. C'est que, si opposées que paraissent leurs tendances, elles ont pour fondement le même jugement erroné sur le capital et le salaire, envisagés l'un comme dépense, l'autre comme épargne. Elles n'aboutissent à leurs conclusions contraires que grâce à des antinomies : ce que

ceux-ci voient blanc, ceux-là le tiennent pour noir, oubliant, les uns et les autres, la petite règle d'arithmétique et l'exemple des physiciens qui, en mettant le noir et le blanc sous un même dénominateur, formulèrent les lois de la lumière. En dehors de la politique, l'antinomie du capital et du salaire est sans grande importance. C'est l'état économique tel qu'il subsiste et se manifeste dans la circulation des valeurs, qui est le vrai, le grand danger qui finira par jeter notre état social hors de ses gonds, parce que, par suite de l'extension prise par la production et la consommation, nul ne peut plus, conformément à la loi de la circulation des valeurs, mesurer ou même concevoir la portée des affections attachées aux choses.

En vain on a cru suppléer à cette ignorance en faisant appel aux sentiments chrétiens, à l'esprit d'abnégation, de dévouement, ou en opposant l'altruisme aux sentiments égoïstes; ce ne furent que de nouvelles illusions. Le capitaliste le plus charitable peut-il, en vendant du 3 pour 100 ou en achetant des mines d'or, tenir compte de la portée sociale de ces actes, des affections humaines qui y sont en jeu, des misères ou des satisfactions qu'ils engendrent? L'ouvrier qui, du matin au soir et, bon an, mal an, fait toujours le même trou dans le même morceau de cuivre, peut-il avoir une notion du rôle joué par ce trou dans le contentement

des affections humaines? Tous les deux ne peuvent concevoir au sujet de ces actes que la satisfaction de leurs affections propres.

Abandonnons donc l'illusion de trouver dans aucune des formes résultant de la circulation actuelle des valeurs une solution aux difficultés de notre état social et économique. Cette circulation est le résultat de notre développement historique et l'expression de la force des choses qui en sont issues. Pas plus qu'on ne modifie la gravitation terrestre en inventant un style nouveau pour la construction des édifices, on ne change la circulation des valeurs en imaginant une forme nouvelle d'échange. Et, de même que la loi de la pesanteur est devenue la loi de la gravitation, le dénominateur du mouvement de tous les astres, la loi de la circulation des valeurs se transforme en loi de la vie des peuples. Je vous le montrerai dans notre prochaine réunion toute loi sociale est une loi de l'histoire.

VI

Du rôle des contraires dans les découvertes des sciences exactes. — Identité des lois sociales et des lois de l'histoire. — La crise monétaire.

Messieurs,

Je vous ai dit que la loi de la circulation des valeurs régissait la vie de tous les peuples, toute loi sociale étant une loi de l'histoire. Avant de pousser plus loin nos recherches, il est nécessaire que nous examinions encore la règle si simple de l'induction et de la découverte scientifique.

Pour concevoir la raison, l'explication d'un ordre quelconque de faits ou de phénomènes, il faut, avons-nous dit, leur trouver un dénominateur commun, c'est-à-dire percevoir le rapport d'identité qu'ils renferment. Cette règle est encore simplifiée par la remarque suivante : il suffit de découvrir le dénominateur commun des faits ou des phénomènes *contraires,* car il reviendra de toute nécessité à tous les faits et phénomènes intermédiaires.

Il n'y a point de rapport apparent entre les gran-

deurs algébriques et les grandeurs géométriques, les premières étant des chiffres, les secondes des étendues. Descartes, en découvrant ce rapport, créa la géométrie analytique. Il en fut de même du rapport entre les quantités déterminées et indéterminées : Leibniz et Newton, en le percevant, découvrirent le calcul intégral. Jusqu'à Bacon, on a cru le froid et le chaud, le lourd et le léger, le dense et le volatil, le noir et le blanc des propriétés et des forces de nature différente. Depuis, la science, dans ses progrès, a réuni le lourd et le léger sous un même nom : la pesanteur, le chaud et le froid dans un même phénomène : la chaleur; elle a fait du dense et du volatil la densité, du noir et du blanc la lumière.

C'est que l'esprit humain est dominé par la loi élémentaire de l'évidence et de la certitude : Rien ne peut *être* et *n'être pas* à la fois. Rien ne peut être à la fois noir et blanc, lourd et léger, mais un même objet peut être blanc, froid et lourd, parce qu'il n'existe aucune contrariété entre ces propriétés. Il en résulte :

1° Que l'on ne recherche pas le dénominateur commun de faits ou de phénomènes qui ne paraissent ni semblables ni contraires;

2° Que du moment où l'on a découvert le dénominateur commun de faits ou de phénomènes contraires jusqu'à l'extrême, ce dénominateur revient à tous les

faits ou phénomènes intermédiaires tenant de l'un ou de l'autre extrême.

Je vous en ai montré un exemple en science sociale, en cherchant devant vous le dénominateur commun, le rapport d'identité du capital et du salaire, ce qui nous a fait découvrir la loi de la circulation des valeurs à laquelle non seulement le capital et le salaire, mais toutes formes de la production et de la consommation sont soumis.

Cette loi sociale est une loi de l'histoire. Il y a des peuples qui restent stationnaires pendant des siècles ; leur circulation des valeurs reste la même. Il en est d'autres qui, sortant de l'état barbare, s'élèvent à toutes les gloires, pour ensuite déchoir et disparaître de la scène historique ; leur circulation des valeurs, dès l'origine excellente, s'est développée, puis corrompue. Enfin, il y en a qui, sortant subitement comme du néant, débordent sur les peuples voisins et atteignent momentanément une grande puissance, pour s'affaisser aussitôt ; leur circulation des valeurs excellente, mais élémentaire, leur donne une force d'expansion extraordinaire, puis, manquant de consistance, se perd dans celle des peuples conquis.

Prenons comme exemple deux peuples si différents qu'ils forment en quelque sorte des contraires : les Juifs et les Athéniens. Sous l'action de la loi de la cir-

culation des valeurs, nous les voyons se développer et déchoir de la même manière.

Les Athéniens, Ioniens d'origine, apparaissent en Grèce sous la forme autochtone; ils ne conquièrent pas leur territoire ni n'en chassent un autre peuple. Les Juifs pénètrent dans la Terre promise en exterminant ou soumettant les habitants. Les Athéniens conservent à leurs croyances le caractère polythéiste, les Juifs sont et restent monothéistes. La foi de ceux-ci leur interdit la représentation de la divinité; ceux-là abandonnent leurs dieux à l'imagination des poètes. Les Athéniens ont des législateurs qui d'époque en époque transforment leur constitution politique; les Juifs obéissent encore à la loi qui leur fut imposée par leur premier prophète. Chez les Juifs, on ne découvre que fort tard une division des classes; chez les Athéniens, on la voit se manifester dès l'origine. Tout diffère chez ces deux peuples, jusqu'à leur disparition : les Juifs sont dispersés par les Romains, les Athéniens leur sont soumis; les Juifs, continuant de s'allier entre eux, ont maintenu leur race, les Athéniens se sont laissé pénétrer par les Slaves, et, par un singulier retour, la langue des Athéniens s'est conservée vivante, et la langue des Juifs est une langue morte. Enfin Athènes se maintient comme capitale de la Grèce, et Jérusalem est livrée à la domination de tous, excepté des Juifs.

Et cependant la loi de la circulation des valeurs, qui, en morale, est la loi des affections humaines, a régi l'un et l'autre peuple dès ses origines, à son époque de splendeur, comme durant sa déchéance.

Comment les Juifs eussent-ils pu quitter le sol le plus fertile et le peuple le plus civilisé du monde d'alors, et errer pendant quarante ans dans le désert sans périr de faim et de soif, si pendant ce long temps de privations de tous genres ils ne s'étaient soutenus les uns les autres dans leurs échanges et dans tous leurs actes, tenant un compte minutieux des besoins et des affections de chacun? cohésion sociale dont la législation qu'ils se donnèrent à leur arrivée en Palestine devint le merveilleux témoignage. Comment, à leur tour, les Athéniens ont-ils pu, fuyant devant les Perses, se réfugier sur leurs navires, errer pendant deux ans sur mer et revenir vainqueurs dans leur cité, pour inaugurer aussitôt leur époque de splendeur, si durant cette fuite et cet exil ils ne s'étaient pas soutenus les uns les autres avec un esprit de discipline sociale et une intelligence réciproque absolument semblables à ceux qui maintinrent les Juifs dans le désert?

Les deux peuples, en dépit de leurs contrastes, sont une illustration de la loi qui veut que plus les hommes tiennent compte, dans la circulation des valeurs qu'ils établissent entre eux, des affections attachées à ces va-

leurs, plus ils grandissent en force et en prospérité. Mais tous deux aussi confirment l'autre partie de la loi. A la suite du développement de leur production et de leur consommation, entraînant la multiplicité et la complexité des échanges, ils deviennent impuissants à comprendre les affections qui en sont les mobiles, et se dégradent, s'affaissent. A Jérusalem, on voit alors paraître les Pharisiens et les Publicains, à Athènes, les Sophistes et les Riches ; et tandis que les Juifs crucifient le Christ, les Athéniens condamnent Socrate à la ciguë. Les Pharisiens inscrivent sur leurs vêtements le texte des lois dont ils ont oublié l'esprit, les Sophistes vont de ville en ville dissertant sur la vertu, le courage, le dévouement à la chose publique, et ne les pratiquent pas. Les deux peuples, ayant perdu le sens social, disparurent pour la même cause, comme une même cause les avait portés à la puissance : la loi de la circulation des valeurs.

Cette loi absolue régit aussi l'histoire de Rome et domine la civilisation moderne. Les Romains triomphent de leurs dissensions, de l'invasion des Gaulois et des désastres que leur inflige Annibal, grâce à leur discipline sociale et à leur dévouement réciproque; mais, parvenus à la domination du monde, ils deviennent la proie de leurs rhéteurs et des spéculations de leur noblesse sénatoriale et équestre, pour succomber fina-

lement à quelques hordes de barbares. Enfin, comment les peuples de la civilisation moderne à peine sortis de l'anarchie des dixième et onzième siècles auraient-ils pu entreprendre les croisades, alors qu'il n'existait ni organisation militaire régulière ni moyens de communication assurés, si les croisés ne s'étaient entendus et soutenus à travers toutes les difficultés, comme les Athéniens sur leurs navires et les Juifs dans le désert, et si, de plus, les habitants des territoires qu'ils traversaient n'avaient tenu compte, jusqu'à l'excès, de leurs besoins et de leur ambition d'affranchir la Terre Sainte?

Depuis, tous les peuples qui avaient pris part aux croisades, Français, Anglais, Espagnols, Italiens et Allemands, se sont élevés aux splendeurs de la Renaissance, ont ouvert le globe entier à l'activité humaine, rendu aux arts et aux lettres leur éclat, et porté la science à un développement tel que la nature semble n'avoir plus, pour elle, de secrets. Et cependant, en dépit de ces progrès, les peuples de la civilisation moderne se trouvent en présence des mêmes difficultés sociales qui présidèrent à la décadence des peuples de l'antiquité. Les pharisiens juifs, les sophistes grecs et les rhéteurs romains sont représentés chez nous par les auteurs de doctrines de tout genre; et les publicains de Jérusalem, les riches d'Athènes, la noblesse agraire et spéculatrice de Rome, ont fait place à notre haute bourgeoisie pro-

priétaire, commerçante, industrielle et financière. Et ne croyez pas ces ressemblances lointaines ou forcées; les noms et les formes diffèrent, le fond est identique, le dénominateur, commun.

Tant que, chez un peuple, la production est élémentaire, les besoins simples, les aspirations identiques, il semble naturel et relativement aisé de tenir compte, dans les échanges de services et de choses, les uns des affections des autres. Dans ces conditions, toute direction, toute initiative est facile; la discipline et la cohésion sociale s'établissent d'elles-mêmes; les familles grandissent, les classes se forment et leurs rapports se développent et se fortifient de génération en génération. Mais quand, par suite de ces progrès et quels que soient les événements sociaux ou politiques qui les accompagnent, les formes et les moyens de production se sont multipliés, obéissant tantôt aux besoins existants, tantôt en suscitant de nouveaux, donnant sans peine l'aisance aux uns et imposant aux autres un travail plus ardu, il devient de plus en plus difficile de suivre dans les échanges les affections qui s'y attachent, et un jour vient où les rapports entre membres d'un même état social sont les mêmes qu'entre étrangers. Les moyens de production se sont tellement diversifiés, les besoins multipliés, les affections attachées aux choses sont devenues si dissemblables, que chacun ne comprend et ne re-

cherche plus que son intérêt particulier. Quelques traditions subsistent encore, le souvenir des luttes soutenues en commun, l'admiration des monuments et des chefs-d'œuvre nationaux, le culte des hommes qui ont illustré le pays ; mais ce ne sont que des sentiments généraux : orgueil national, amour de la patrie, attachement à l'intérêt public ; la source dont ils sont issus est tarie, l'entente réciproque a disparu.

En même temps surgit une extension commerciale extraordinaire suivie d'un développement industriel vertigineux. Les spéculations prennent les mêmes caractères. Les formes du travail se sont modifiées : à mesure qu'il se divise, il devient plus facile, et à mesure qu'il devient plus uniforme et plus aisé, il est remplacé par des machines. Grâce à la science, qui lutte dans ses progrès avec l'expansion commerciale, industrielle et financière, il semble qu'il n'y ait plus de limites au développement de l'humanité, le travail étant devenu non moins honoré que libre : l'abolition de l'esclavage est imposée jusqu'aux sauvages, les bienfaits de la civilisation s'étendent à tous les continents.

Les différences entre le travail moderne et le travail antique sont devenues telles qu'ils paraissent sans rapport. Et cependant le même phénomène reparaît : nul ne pouvant plus tenir compte des affections d'autrui, chacun acquiert une indépendance entière dans

ses entreprises. Des fortunes excessives et des misères extrêmes se forment, et non seulement les classes sociales s'éloignent les unes des autres, mais les villes tributaires, les provinces soumises se révoltent, révoltes accrues par celles des esclaves chez les anciens, des colonies ou des masses ouvrières chez nous. Les peuples réclament des libertés de plus en plus grandes, tandis que les classes dirigeantes se montrent de moins en moins capables de les leur donner; la dissociation éclate dans la vie économique et sociale autant que dans la vie politique, et se manifeste jusque dans le langage. Les uns appellent liberté ce que les autres nomment tyrannie; ce que les premiers croient sincèrement du progrès, les seconds le stigmatisent comme exploitation du travail d'autrui, et ce que ceux-ci désignent comme un asservissement général, ceux-là l'invoquent comme affranchissement de tous, chacun envisageant les choses d'après ses ambitions et ses affections propres. On trouve à ce sujet dans Thucydide, Tacite, Polybe, des pages qu'on croirait écrites de nos jours.

Cela vous paraît étrange de me voir assimiler les illustres auteurs de nos doctrines économiques et constitutionnelles aux pharisiens, aux sophistes et aux rhéteurs, et notre haute banque, les fondateurs de nos grandes industries, les créateurs de nos institutions sociales aux publicains, agioteurs et maîtres d'esclaves de

l'antiquité. C'est qu'il ne faut pas juger des hommes à travers la réputation que quelques historiens leur ont faite : ces pharisiens ont été, au retour de Babylone, des pontifes, des prêtres et des chefs admirables; ces publicains des financiers surprenants qui, ayant accumulé les richesses d'un Salomon, soutinrent la Judée, encore sous les Macchabées, contre la domination romaine. Ces sophistes ont été des savants remarquables (1), des ambassadeurs respectés, des généraux victorieux, des orateurs applaudis. Quant à la ploutocratie athénienne, c'est elle qui a établi l'hégémonie d'Athènes, transporté en Asie Mineure, en Égypte, dans la Grande-Grèce, les chefs-d'œuvre de la mère patrie, préparant la grandeur et l'expansion romaine. Ces rhéteurs, Caton et Cicéron en ont été, et ces maîtres d'esclaves, ces entrepreneurs et ces spéculateurs ont couvert l'Europe de routes militaires et commerciales, d'aqueducs et de viaducs gigantesques dont les ruines nous étonnent encore. Rien n'est plus dangereux en histoire que les fausses distinctions et les fausses analogies. Seuls les jugements rigoureusement justes, les rapports d'identité absolue peuvent nous révéler les faits permanents, les lois de l'histoire.

Nous n'en sommes pas à notre dispersion sociale, et

(1) Voir *Les sophistes grecs et les sophistes contemporains*. Plon, Nourrit et Cie, 1879.

l'imbécillité byzantine ne nous menace pas encore. Notre bourgeoisie consacre à la science ou aux affaires autant de dévouement que n'importe quelle autre classe, autant de désir de bien faire, d'amour pour le bien public. Mais, en dépit de ses efforts, les oppositions sociales augmentent et le danger de notre dissocialisation se fait tous les jours plus menaçant, conséquence inéluctable de la loi de la circulation des valeurs.

Il en est une preuve dans cette baisse de l'argent et cette hausse de l'or qui, depuis quelque temps, trouble le marché autant que les esprits. Les théoriciens, comme de juste, se sont emparés de la question et, comme de juste encore, en ont fait une affaire politique. L'élection du président des États-Unis vient de se faire sur la plateforme de la démonétisation de l'argent ou de son rétablissement à l'ancien taux. Une question qu'on est incapable de résoudre par la voie scientifique ou par l'entente politique, ne se résout pas à coups d'autorité et de force; elle ne se solde qu'en excès et abus des uns, en privations et en misères des autres. L'étude de la crise monétaire actuelle nous montre comment, dans la circulation des valeurs, les faits les plus graves peuvent se passer sans que nul ne s'en doute ni ne s'en inquiète.

Pour quelques théoriciens c'est la surproduction des mines de l'Amérique qui a causé la baisse de l'argent; or, dans les Indes et les pays de l'Extrême-Orient, qui

sont des pays à argent, la valeur de celui-ci n'a pas baissé. Pour quelques autres l'adoption, en Allemagne, du monométallisme or est la cause de la crise; pourtant l'Allemagne a conservé, à quelques millions près, la même quantité d'argent en circulation. Pour d'autres c'est l'arrêt de la frappe libre dans les pays de l'union monétaire latine qui en serait la raison, et ces pays ont conservé, comme l'Allemagne, leur circulation en monnaie d'argent; bien plus, l'Italie a conclu des traités pour faire refuser par les puissances sa monnaie divisionnaire qu'elle désire garder. Enfin, l'on a supposé que la baisse générale des prix et la hausse correspondante de l'or a fait baisser la valeur de l'argent. L'extraction de l'or est-elle devenue plus coûteuse et celle de l'argent moins chère, pour que leur rapport ait pu changer de 15 1/2 à 45 et 50 pour 100, comme il est arrivé des autres produits, ceux de la grande industrie baissant de prix, tandis que ceux des industries de luxe et d'art ont augmenté? Les frais d'extraction sont restés les mêmes, de 1 à 16 environ.

Aucune des causes alléguées ne supporte l'analyse. On n'en fait pas moins dériver des conclusions, naturellement contraires. Les uns demandent l'adoption franche du monométallisme or, ôtant à l'argent sa force libératoire et lui attribuant, à l'instar du cuivre et du nickel, le rôle de monnaie divisionnaire. Les autres veulent un

contrat des puissances admettant la frappe libre des deux métaux et les acceptant, dans les caisses et dans la circulation, à un taux déterminé.

La première de ces solutions aurait l'avantage de mettre fin à l'agiotage et au jeu sur l'instabilité de la valeur relative des deux métaux. Mais elle met à la merci de la spéculation tous les petits producteurs, qui vendent au prix des monnaies divisionnaires. Ce ne sera plus sur la valeur des deux métaux, mais directement sur les produits des humbles et des faibles que l'on spéculera. La seconde solution n'est pas meilleure : les puissances fixeront la valeur relative des deux métaux, en admettront la frappe libre et les accepteront dans les caisses et dans la circulation. Mais tous les États n'ayant pas la même production et n'échangeant pas les mêmes marchandises, insensiblement, abstraction faite des emprunts et du change, les États à petite production et à salaires minimes deviendront des pays à argent, tandis que les pays à grande production et à salaires élevés redeviendront des pays à or, ces derniers rendant les premiers tributaires, absolument comme la haute finance disposerait des petits producteurs si l'on adoptait le seul étalon d'or. En somme, les deux solutions aboutiraient au même résultat, celui qu'elles prétendent éviter, la spéculation sur les fluctuations des deux métaux. Au premier moment, l'un et l'autre rendraient de la sta-

bilité au marché monétaire, mais pour porter le trouble directement et avec plus de force sur les différentes formes de la production.

Il y a encore une dernière solution : que les États-Unis, pays à grande industrie et à grand commerce, acquièrent les mines et adoptent, comme la Chine, les Indes et une partie des colonies, l'unique étalon d'argent. Maîtres des mines, ils en régleraient la production, démonétiseraient l'or, s'empareraient d'une partie du commerce du monde et fermeraient leurs frontières, mieux que par tous les tarifs protecteurs, à l'importation des produits européens! Ce serait encore une illusion. Les grandes exportations du pays à or par excellence, l'Angleterre, se font pour des pays à argent, et les grandes exportations de ceux-ci se font pour le pays à or, l'Angleterre. C'est que ni l'or ni l'argent ne sont des marchandises achetées pour produire ou pour consommer; on ne les acquiert, la partie infime destinée à l'orfèvrerie exceptée, que comme instrument d'échange, comme moyen de comparaison de la valeur des marchandises, comme l'on achète des mètres, des litres, des grammes et des kilos.

Pour produire une crise sur la longueur du mètre, la dimension du litre ou le poids du kilo, il faudrait pour le moins une révolution sidérale, leur mesure ayant été prise sur le méridien terrestre et sur le poids de l'eau

distillée, et pourtant cette crise a failli éclater sur le fait de la dilatation irrégulière des métaux et de leur usure. On y mit fin par une convention internationale, comme on avait essayé de mettre fin à la crise monétaire de 1850 par l'union monétaire latine. Celle-ci fixa le poids, l'alliage et la valeur relative des pièces de monnaie, mais elle laissa à tout détenteur de l'un ou l'autre métal le droit de les faire transformer en monnaie, c'est-à-dire qu'elle laissa la frappe libre, ne modifiant en rien la cause de la crise. Cette cause continua d'agir. En 1850, elle avait provoqué une hausse sur l'argent et une baisse sur l'or; aujourd'hui elle produit le contraire. Quelle est cette cause? autrement dit, quel est le dénominateur commun des deux crises?

De 1840 à 1850, les États de l'Europe commencèrent à construire leurs lignes de chemins de fer. En même temps, la navigation à vapeur ayant été stimulée, la facilité des transports sur le continent prit une extension de plus en plus considérable. Ce ne fut pas cependant la grande industrie qui en retira d'abord les avantages; elle n'était pas encore assez développée pour profiter, comme la petite industrie établie depuis des siècles, des nouvelles voies de communication. Il en résulta une hausse sur l'argent, sur l'instrument d'échange, la mesure de comparaison des petites valeurs. Mais insensiblement survint, par suite du pro-

grès dans les transports, une baisse sur l'argent et une hausse sur l'or. La grande industrie s'empara peu à peu des productions de la petite, travaillant à meilleur compte grâce à ses puissants moteurs, et produisant en grande masse. Alors, l'or étant l'instrument d'échange et la mesure de comparaison des grandes valeurs fut recherché de préférence, et l'argent perdit son rôle comme mesure de comparaison des valeurs internationales au dehors, et sa raison d'être comme instrument d'échange de la petite industrie appauvrie au dedans. L'adoption de l'étalon d'or en Allemagne ne fut que la cause occasionnelle de la crise. Cette crise était latente et rien ne pouvait l'empêcher. Elle était dans la force des choses, l'expression, au point de vue de la valeur des deux métaux, de la loi de la circulation des valeurs.

Supposons que les puissances, acceptant franchement la valeur moyenne qu'a eue l'argent pendant ces deux ou trois dernières années, fassent frapper, au lieu des monnaies de un et deux francs, de cinquante et dix centimes, des pièces d'argent ayant leur valeur réelle en même temps que force légale et libératoire, elles rendraient à l'industrie et au commerce un moyen stable de comparaison des petites valeurs. Ce serait la démonétisation des monnaies d'appoint, nickel et cuivre; mais ce serait aussi la fin de la crise monétaire, la diminution de la crise industrielle et commerciale et,

par suite, de la crise sociale, pour autant que l'industrie et le commerce souffrent des perturbations provoquées par la spéculation sur l'instabilité des valeurs monétaires. Elles se conformeraient à la loi de la circulation des valeurs, en tenant compte de la réalité des faits, des besoins du petit commerce et de la petite industrie, comme des nécessités de la grande industrie et du grand commerce.

On n'en fera rien, et cela parce que l'adoption de l'unique étalon d'or ou la fixation par convention internationale d'une valeur artificielle de l'argent est dans l'intérêt de la spéculation. Et sur ce fait nous voyons encore, comme dans le tableau historique que je vous traçais tout à l'heure, théoriciens et spéculateurs, doctrinaires et financiers tomber d'accord pour appeler ruine et désastre ce qui serait une sécurité et un progrès.

La loi de la circulation des valeurs est absolue; c'est le dénominateur commun, l'induction la plus haute qu'on puisse faire de toutes les relations sociales et internationales, comme de la vie des peuples et de leur civilisation.

VII

Des jugements justes dans leur portée entière. — Les faits permanents de l'histoire. — La loi de l'offre et de la demande. — Les hausses et baisses des Bourses. — La meilleure forme de gouvernement.

Messieurs,

J'ai examiné successivement devant vous les règles du jugement, de l'expérience et de l'abstraction, de l'analyse et de la synthèse, de l'induction et de la découverte telles que nous les voyons appliquer dans toutes les sciences en progrès; j'ai assimilé la règle de la découverte à celle qui, en arithmétique, nous dit de rechercher le dénominateur commun des chiffres fractionnaires, et je vous ai montré comment la perception des rapports d'identité que renferment toujours les contraires, fait de la découverte de leur dénominateur commun la découverte de lois générales, l'explication des contraires aussi bien que celle de tous les phénomènes intermédiaires.

En 1791, Talleyrand écrivait à lord Landsdowe : « Quelle attention ne faut-il pas pour distinguer, séparer

les effets qui appartiennent à des causes diverses et, dans leurs contradictions apparentes, saisir ce qui est occasionnel et passager, pour ne pas le confondre avec ce qui est permanent et indépendant de la mobilité des circonstances (1)! » Tocqueville, dans son *Tableau de l'ancien Régime et de la Révolution*, prend la résolution de rechercher, de même, les faits permanents, et Fustel de Coulange, à son tour, ne voit pas d'autre moyen pour établir la science des origines de nos institutions.

Il vous sera facile, Messieurs, en rapprochant de mon enseignement les opinions de ces trois hommes, de constater que dans le dénominateur commun des phénomènes de la nature, comme des faits sociaux et historiques, je vous présente la même idée sous une autre forme. Le dénominateur commun, c'est le fait permanent dans l'histoire.

Mais qu'il est difficile de le dégager, en dépit de la simplicité de la règle et de la multiplicité des exemples! Tous les événements passent, aucun ne revient. Quant aux faits sociaux, institutions, lois, mœurs, coutumes, modes, ils se modifient d'instant en instant. Les hommes se succèdent et changent, et jamais ceux qui suivent ne ressemblent à ceux qui les ont précédés. Comment fixer le stable, le permanent dans ce qui est

(1) G. Pallain, *La mission de Talleyrand à Londres*, p. 475.

essentiellement changeant, l'homme, la société, les peuples? Vous aurez beau vous dire qu'il suffit de chercher le dénominateur commun par les rapports d'identité et analyser les exemples, le courant de la mobilité des faits et des événements vous reprend, leur diversité vous déroute, et ils vous apparaissent sans lien et sans rapports. Aussi la règle, déjà si simple, que je vous ai donnée, me faut-il la simplifier encore pour vous montrer comment on peut l'appliquer aux faits et aux événements, si variables soient-ils.

Quand Christophe Colomb se présenta devant les souverains d'Espagne, leur demandant trois navires pour aller à la recherche des Indes orientales en se dirigeant vers l'Occident, quelle certitude avait-il? Point d'autre que celle que lui donnait la conception d'un jugement juste : un sujet, la terre, pris dans son extension entière, et un attribut, sa forme sphérique, conçu selon sa compréhension complète. Je n'ai pas d'autre certitude non plus en m'engageant à vous révéler, dans une seule et unique règle, le secret de la science et de la vérité. Comme Colomb j'ignore si, au lieu des Indes orientales, vous ne trouverez pas les Indes occidentales sur votre route. Mais, ce dont je suis sûr, c'est qu'en suivant la voie que je vous trace, comme les compagnons de Colomb vous finirez par crier : « Terre! » Au lieu de l'Amérique, vous aurez découvert la science sociale.

Quand le physicien vous dit : La force des bras du levier est proportionnelle à leur longueur, c'est avant tout un jugement juste. Le sujet est pris dans toute son extension : la force des bras du levier, qu'ils soient en bois, en fer ou toute autre substance inflexible ; et l'attribut est conçu selon sa compréhension complète : la force des bras est proportionnelle à leur longueur, qu'ils soient droits ou courbes, en forme d'engrenage ou de roue.

Prenons un exemple en économie politique, branche de la science sociale. « Les prix baissent, dit l'économiste, quand ce sont les offres qui augmentent, ils haussent quand ce sont les demandes » ; et il ajoute non sans fierté : « C'est la loi de l'offre et de la demande. » Est-ce un jugement juste? — Il y a des objets, d'un prix parfois considérable, qui ne sont ni offerts ni demandés. L'immense majorité de la population agricole vit d'objets qu'elle produit et consomme sur place sans offre ni demande d'aucune sorte, et l'on n'échange pas davantage l'entretien des ménages, le soin et l'éducation des enfants, qui sont l'une des bases de la prospérité générale. A l'extrême opposé de ces choses de première nécessité, il y a les objets de mode : la mode passe, ils n'ont plus de prix, quelque nombreuses que soient les offres ; elle est passée, on les demande en vain, l'outillage indispensable à leur fabrication n'existe plus, ils sont hors de

prix ou deviennent objets d'art. De même, les valeurs de Bourse dépendent des illusions, des espérances et des craintes plus que du nombre des offres et des demandes. En général le prix des choses provient de celles qui sont produites et consommées sans être demandées ou offertes bien plus que de celles qui, sous une forme ou sous une autre, sont portées sur le marché, car c'est d'elles que dépend la prospérité publique.

On parle du péril jaune : si la prétendue loi de l'offre et de la demande constituait un jugement juste, ce péril serait inévitable et la ruine de l'industrie et du commerce des peuples occidentaux certaine. Les peuples de l'Extrême-Orient, les Japonais surtout, s'assimilent avec une facilité surprenante nos modes et formes de fabrication, livrant les produits, grâce à une main-d'œuvre insignifiante, à des prix dérisoires, et étendant de jour en jour leurs relations commerciales. Or, pourquoi n'ont-ils pas fait eux-mêmes ces découvertes et ces inventions, et pourquoi leur main-d'œuvre est-elle si peu chère? Consultons le nombre de choses produites et consommées, sans offres ni demandes, par les populations occidentales, produits alimentaires, entretien des ménages, soin et éducation des enfants, et nous aurons à la fois l'explication de l'élévation de leurs salaires et celle de leur esprit d'invention et de découverte. Tant que les peuples occidentaux ne déchoiront pas d'eux-mêmes,

ils n'auront rien à craindre de la race jaune. Le prix des choses dépend du génie et des aptitudes de la race ; la loi de l'offre et de la demande n'est que la loi du seul marché, si on la réduit à un jugement juste.

Revenons aux faits permanents de l'histoire, identiques à ce que dans les sciences on nomme lois, et à ce que j'ai désigné, pour vous en montrer le mécanisme dans la nature de l'esprit humain, le dénominateur commun. Toutes les difficultés que présente leur découverte se réduisent, en dernière analyse, à celles de la conception d'un simple jugement. Émettez un jugement juste sur un fait : si accidentel et passager qu'il paraisse, vous l'aurez transformé en fait permanent s'il est historique ou social, en loi si c'est un fait physique ou naturel, et dans les deux cas en dénominateur commun. Les trois sont un et même phénomène intellectuel : le jugement juste entraînant la certitude et la science.

Quels faits sont plus accidentels, plus passagers que les hausses et les baisses à la Bourse ? Tantôt le marché ouvre en hausse et ferme en baisse, tantôt c'est le contraire ; souvent la hausse et la baisse alternent à chaque offre, à chaque demande, à tel point qu'on en parle comme d'un jeu. Essayez cependant d'émettre un jugement juste sur ce marché dont l'importance est telle qu'il décide de la fortune ou de la misère des particuliers et des peuples, et dont les fluctuations semblent à

tel point les effets du hasard que la motilité des vagues de la mer paraît plus facile à saisir. Prenez le sujet, les Bourses, dans son extension entière, et l'attribut, les hausses et les baisses des Bourses, dans sa compréhension complète, et vous verrez la question s'éclairer.

Consultez un traité consacré aux Bourses et à leurs opérations. Vous apprendrez ce qu'est ce marché et quels sont les hommes qui s'en occupent : agents de change, courtiers, banquiers, spéculateurs, agioteurs, joueurs; vous connaîtrez la corbeille et la coulisse, la grande Bourse et la petite; vous saurez ce que signifie l'achat au comptant et l'achat à terme, la vente à couvert et à découvert, les reports, les primes, l'arbitrage; enfin vous vous convaincrez de l'utilité et même de la nécessité des Bourses, et que, grâce à elles, la production et la consommation des peuples s'équilibrent, évitant les disettes et les famines d'une part, la surproduction et l'avilissement des prix de l'autre; que grâce à elles encore les États les plus riches viennent au secours des plus pauvres, les mettant à même de déployer toutes leurs ressources pour retrouver l'aisance et la prospérité; et cependant vous resterez dans une ignorance complète des causes profondes et de la portée véritable de ces hausses et baisses d'une mobilité si insaisissable.

Si les Bourses ont pour objet d'équilibrer la production et la consommation, les richesses et les besoins, les

ressources et le crédit, pourquoi ces paniques soudaines qui engouffrent des millions, entraînent des désastres et se communiquent d'une Bourse à l'autre à travers les frontières? Si elles ont pour effet de faciliter les relations et les échanges, d'accroître la richesse, d'augmenter le bien-être, pourquoi tant de ruines, de faillites, de misères ? Si le marché à terme est aussi indispensable que le marché au comptant, pourquoi y a-t-il des gouvernements et des lois interdisant le premier? Si les primes et les reports sont aussi nécessaires qu'ingénieux, pourquoi ce jeu incessant sur les uns et les autres, et ces krachs dans lesquels s'effondrent aussi bien les spéculateurs en hausse que les spéculateurs en baisse? Pourquoi l'arbitrage ? Une valeur est estimée plus haut à une Bourse qu'à une autre, pourquoi quelqu'un qui n'en veut point, mais qui a des renseignements plus rapides, profite-t-il des différences au détriment de celui qui l'acquiert pour de bon? Pourquoi enfin le marché à découvert est-il aussi licite que le marché à couvert?

Une maison ou un syndicat accepte et garantit l'émission de valeurs publiques ou privées : elles sont accueillies en baisse, l'entreprise semble déplorable, la baisse s'accentue et augmente; c'est la ruine certaine. En aucune façon. La baisse paraissant assurée et donnant sur les différences des bénéfices certains, des spéculateurs vendent à découvert, c'est-à-dire sans posséder les

titres. La maison ou le syndicat rachète pour éviter un effondrement complet ; les bénéfices des baissiers augmentent, elle rachète encore, jusqu'à ce que les baissiers, trouvant de plus en plus difficilement sur la place les titres à livrer, soient écrasés sous leur hausse forcée, et exécutés. Le contraire peut se produire également : cela ne dépend pas de l'excellence ou de la faiblesse de l'entreprise, mais de qui, des baissiers ou haussiers, aura, selon le terme consacré, les reins les plus solides.

Je ne puis vous énumérer toutes les formes que peuvent prendre les opérations et les jeux de Bourse sans autre but que de se duper et ruiner mutuellement, et sans que le contrôle le plus rigoureux, les lois les plus sévères y puissent rien changer. « Nos pères, écrit Armand Hayem, ne se seraient jamais avisés de vendre ce qu'ils ne possédaient pas pour l'acheter ensuite à vil prix. » Des faits qui eussent paru jadis le comble de la déloyauté, nous semblent aujourd'hui légitimes, naturels. C'est qu'avec l'extension des affaires, les risques énormes de fortune ou de ruine, les consciences sont devenues plus lâches, leur délicatesse s'est émoussée, elles ont pris l'habitude de la dégradation morale. La corruption s'est étendue de la coulisse aux feuilles publiques, et de celles-ci jusqu'aux Chambres et aux gouvernements.

En somme, les Bourses sont des institutions qui, in-

dispensables aux époques de grande industrie et de grand commerce, sont d'autant plus utiles que les affaires y sont plus honnêtes, loyales et consciencieuses, d'autant plus dangereuses et corruptrices que les affaires y sont plus entachées de mensonge, de duplicité et de mauvaise foi.

Donnons plus d'étendue encore à notre sujet.[1] On attribue la décadence si rapide et si complète de l'empire romain à ses Latifondias et à ses Bourses; les premiers exploités par des milliers d'esclaves, ruinant la petite culture romaine; les secondes attirant à Rome les ressources et les richesses des peuples conquis, mais entraînant aussi le Sénat et le peuple dans une déchéance morale irrémédiable. Une loi défendit aux sénateurs romains de se livrer aux spéculations des agioteurs; une loi vient d'interdire aux membres de nos Chambres de faire partie des comités d'entreprises industrielles et commerciales. L'action des Bourses fut la même chez les Romains que chez nous, dans l'accroissement de la richesse comme dans la dégradation des individus et du peuple, d'après une loi aussi immuable que celle de la gravitation régissant aussi bien la chute accidentelle d'un aérolite que le mouvement uniforme des astres.

Un gamin échange avec son camarade une plume contre une bille qu'il offre à un troisième pour une feuille de papier. Prenez le sujet, les trois gamins, dans

son extension entière, et l'attribut d'échanger une bille, une plume et une feuille de papier dans sa compréhension complète. Si vous émettez un jugement juste à leur sujet, vous donnerez l'explication du rôle des mesures de valeurs et celle de toutes les lois qui régissent les échanges, car vous formulerez ce que cet acte d'enfant renferme d'humain, c'est-à-dire de permanent et de propre à l'humanité entière.

Prenons un exemple plus simple et plus passager encore : une maman qui porte son enfant dans ses bras. Concevez-le dans son extension et dans sa compréhension complètes, et vous découvrirez l'une des assises les plus fortes, l'une des lois les plus graves de l'humanité. D'abord, cette femme représente la moitié des êtres qui composent le genre humain, et cet enfant qu'elle porte sur son bras représente à la fois, par la race qu'elle lui a transmise et par les soins et l'éducation qu'elle lui donne, le passé et l'avenir de tous les peuples sans distinction. Étudiez les aptitudes et les qualités de race, examinez les soins donnés à la première enfance, suivez l'éducation à travers les générations, et vous établirez la loi qui régit les événements de l'histoire de chaque peuple, quel qu'il soit. Un jugement d'une telle envergure dépasserait nos connaissances, car *plus les faits sont accidentels et élémentaires, plus les jugements justes que nous pouvons émettre sur eux pour en déga-*

ger le fait permanent ou la loi sont vastes dans leur objet et difficiles à concevoir.

Plus, au contraire, un fait renferme de données nombreuses et plus il paraît complexe, plus il est aisé d'émettre un jugement juste sur lui, parce que, de lui-même déjà, il en renferme les nombreux éléments. Il en est comme des dépêches chiffrées, dont on devine le sens d'autant plus aisément qu'elles sont plus longues.

Quel est, pour un état social; la meilleure forme de gouvernement? Que de discussions cette question a fait naître! que de troubles elle a soulevés!

La meilleure forme de gouvernement, est-ce celle qui se transmet d'une façon régulière par l'héritage ou celle soumise à l'élection? Dans le premier cas, est-ce la ligne féminine ou masculine qui doit prévaloir, le patriarcat ou le matriarcat? est-ce la succession du plus âgé au plus âgé dans la même famille, celle de frère en frère, ou de père en fils ou fille? Dans le second cas, faudra-t-il adopter le suffrage universel ou restreint? celui-ci sera-t-il à un ou plusieurs degrés? variera-t-il avec les classes, la richesse ou les capacités? le vote sera-t-il secret ou public? uninominal ou par scrutin de liste? plural ou non, pour empêcher ou faciliter la représentation des minorités? le droit de vote commencera-t-il à vingt et un ans ou plus tard? On a rempli des bibliothèques, érigé des barricades, fait des révolutions et soutenu des

guerres au sujet de ces questions, sans se trouver plus avancé.

Prenons le sujet dans toute son extension. Quels ont été partout et en tout temps les meilleurs gouvernements? Évidemment ceux qui, par leurs actes, répondaient aux nécessités économiques et aux conditions sociales du peuple qu'ils dirigeaient. On ne peut qualifier de bon un gouvernement qui, loin de favoriser le bien-être de tous, l'entrave, et loin de cimenter l'entente sociale, la dissout. Or, qu'est-ce que la transmission par héritage et toutes les formes d'élection imaginables ont à faire avec cela? Ce que l'on veut et peut constituer par l'héritage comme par l'élection, c'est le pouvoir ; et le pouvoir est chose absolument distincte de la forme du gouvernement. On se dispute sur la légitimité des successions ; on ergote sur les modes électoraux ; chaque prétendant a sa formule de légitimité, chaque parti politique sa forme de suffrage ; des conditions vraies du meilleur gouvernement, personne ne s'occupe, sinon pour les promettre avant d'arriver au pouvoir, et les oublier après.

Quand un peuple a de fortes coutumes et de bonnes mœurs, les droits successoraux ou les droits électoraux sont également parfaits, s'ils font partie de ces coutumes. Quand un peuple a perdu ses coutumes et ne vit plus que des débris du respect attaché aux bonnes mœurs,

l'élection est préférable tant que ce respect subsiste ; elle appelle au pouvoir les plus honnêtes et les plus capables, ou du moins ceux qui paraissent tels au corps électoral. Quand le respect des bonnes mœurs a disparu, c'est la succession régulière imposée par la force, qui offre encore le plus de garantie de stabilité à l'État. Mais tout cela ne renferme pas la moindre garantie de bon gouvernement.

Les meilleurs gouvernements sont ceux qui répondent aux nécessités économiques et sociales de l'existence du peuple qu'ils dirigent, peu importe la voie par laquelle leur pouvoir se constitue, héritage, élection, voire coup d'État ou conquête. La question de la meilleure forme de gouvernement n'a que des rapports lointains avec celle des formes et moyens d'arriver au pouvoir ; et c'est parce que ce jugement a la portée d'une loi de l'histoire que, incapables de concevoir le meilleur gouvernement, nous avons fait tant de révolutions et continuons de nous perdre dans des rêves théoriques.

Tout gouvernement, quel qu'il soit, peut devenir le meilleur si, par ses mesures, il maintient les liens sociaux existants — car il ne peut ni les améliorer ni les créer, — et si, loin de léser, par les lois qu'il décrète, les intérêts des uns au profit des autres, il favorise ceux de tous, augmentant le bien-être général.

Comment le fera-t-il ? — Ici nous revenons à la loi

de la circulation des valeurs, qui domine la vie économique et sociale comme l'existence politique des peuples et les formes de leurs gouvernements.

La question, toutefois, change de nature. Il ne s'agit plus d'émettre un jugement juste sur la meilleure forme de gouvernement, mais de percevoir les conséquences qui dérivent d'une loi générale, la circulation des valeurs, relativement à un fait particulier, la forme du gouvernement. Pour en atteindre la solution, ni l'observation la plus rigoureuse et la plus parfaite de la règle du jugement, ni celle, plus complexe, de celle de l'induction et de la découverte ne sauraient suffire. Les données de la loi, la circulation des valeurs, et le fait particulier, la forme du gouvernement, ne sont ni de même ordre ni des contraires; l'un des termes n'exclut pas l'autre et, pris dans son extension ou sa compréhension complète, ne le renferme pas davantage; leurs rapports nous échappent, et il nous faudra recourir à une nouvelle et dernière forme de la méthode, la déduction, pour nous convaincre de la possibilité ou de l'impossibilité d'une solution.

Dans notre prochaine réunion, j'examinerai avec vous cette forme de la méthode, et en l'appliquant nous nous assurerons des conséquences qui dérivent de la loi de la circulation des valeurs pour le gouvernement des peuples, états sociaux et États.

Pour le moment je continuerai l'exposition des traits qui caractérisent les jugements justes. Lorsque, dans notre première réunion, je vous faisais remarquer la grande différence que présentent les jugements dans les sciences exactes et dans les sciences spéculatives, je ne vous parlais que de jugements simples, d'énonciations élémentaires d'un sujet avec son attribut, comme quand on dit : L'oxygène est un corps simple, le lion est un animal. Il n'en est pas de même des jugements justes dont je vous ai entretenus aujourd'hui. Les questions dont ils devaient constituer la réponse n'étaient plus seulement un objet à déterminer, un lion ou l'oxygène, elles constituaient une phrase tout entière : l'acte de trois gamins échangeant leurs jouets, une mère tenant son enfant, les hausses et les baisses des Bourses, la meilleure forme de gouvernement. Aussi les jugements que nous cherchions à formuler à leur sujet sont-ils des jugements complexes, des jugements sur des jugements donnés. Mais la règle ne change pas, si complexe et étendu, si accidentel et passager que soit le jugement sujet.

Ouvrez un ouvrage d'astronomie ; suivez-le à partir de la loi de la pesanteur jusqu'au moindre détail du mouvement et de la forme des astres, vous retrouverez toujours le même procédé, la même justesse dans tous les jugements, avec le sujet pris dans son extension et l'at-

tribut, dans sa compréhension complète. En mathématique, en physique, en mécanique, la méthode reste invariable ; sa rigueur s'exprime jusque dans l'exposé de ces sciences, privé de tout ornement littéraire, de toute ressource oratoire tels qu'on les trouve dans les ouvrages des sciences spéculatives, où ils sont appelés à suppléer à l'insuffisance des jugements émis. Qu'il s'agisse d'un phénomène quelconque, idée, forme ou force, ils sont exposés dans les ouvrages des sciences exactes avec une netteté, une précision grandissant et s'affirmant des premiers principes aux dernières conclusions. Parfois les premières définitions sont confuses ou incertaines, comme les lignes que le mathématicien trace au tableau et qui, loin d'être sans largeur ni profondeur, ne sont pas même des droites ou des courbes régulières ; mais la pensée attachée aux expressions est limpide et précise. Inutiles les images, elles ne feraient que troubler la conception ; inutiles les longues énumérations d'arguments et de preuves, quelques exemples suffisent, parfois un seul ; inutiles les appels aux sentiments et aux passions, aux impondérables de l'esprit que je vous ai signalés, ils paraîtraient déplacés et troubleraient la beauté de l'évidence spontanée.

Quel autre spectacle nous présentent les ouvrages des sciences spéculatives ! Je n'en excepte pas ceux, si sévères pourtant, qui traitent de philosophie, sans parler

de ceux de politique où chaque phrase est un appel aux préjugés et aux passions. Les définitions défectueuses n'y sont redressées qu'à l'aide du jeu avec le sens des expressions et avec la portée des idées que celles-ci représentent. Quand on y fait des comparaisons ou qu'on y cite des exemples, ce n'est pas pour montrer leur identité, qui seule serait probante, avec le sujet que l'on veut éclaircir, mais pour jeter leur lumière sur son ombre, grâce à un mirage dont la pensée est dupe. Quand on y veut rectifier ou fortifier un jugement, ce n'est pas par des analyses plus consciencieuses, mais tantôt en ayant recours à des expressions et à des généralités empruntées aux sciences exactes et que l'on détourne de leur vrai sens, tantôt en suppléant à son inexactitude en faisant appel aux intérêts, aux idées préconçues, aux affections bonnes ou mauvaises qui s'y attachent. C'est que, comme je vous l'ai dit, les données, dans ces sciences, sont si vastes, complexes et fuyantes, qu'il faut peut-être moins de savoir et de force intellectuelle pour fixer une vérité immortelle dans les sciences exactes que pour concevoir une idée générale, même incomplète, dans les sciences spéculatives.

Quoi qu'il en soit, c'est d'instinct que jusqu'ici les grands génies ont fait leurs découvertes dans les sciences exactes, comme c'est d'instinct que les grands penseurs ont imaginé leurs théories les plus puissantes dans les

sciences spéculatives. Vous n'avez peut-être ni la force et la rigueur intellectuelle des premiers, ni l'envergure d'esprit et la hardiesse des seconds ; mais ayant acquis la connaissance des conditions de toute découverte et de tout progrès intellectuels, vous pourrez affronter sans danger la mer mouvante de la vie sociale et, à l'instar de Colomb fendant les flots avec sa caravelle, mus par la force d'un jugement juste, découvrir ce monde nouveau : la solution de nos difficultés économiques et sociales.

VIII

De la syllogistique et de la déduction. — Règle de la déduction scientifique. — Exemple de déductions. — Existence d'une classe sociale inconnue, innommée.

Messieurs,

Ayant à traiter aujourd'hui de la forme de la méthode appelée déduction, je commence par vous rappeler le raisonnement déductif. Tous les hommes sont mortels ; or, Pierre est un homme, donc Pierre est mortel. Toute conclusion est juste, vous a-t-on dit, qui est contenue dans les prémisses; mais il faut que les prémisses soient admises. Cet exemple et cette règle sont aussi illusoires l'une que l'autre. Premièrement, ce n'est pas Pierre en tant que Pierre qui est mortel, — Pierre momifié ou pétrifié n'est plus mortel, — et, secondement, le sujet, tous les hommes en tant que mortels, n'est pas pris selon son extension, car, outre les hommes, il y a encore les plantes et les animaux qui sont mortels. Ces deux remarques vous montrent l'insuffisance de ce syllogisme type, si admises qu'en soient les prémisses, si logiquement nécessaire, la conclusion. Pour lui donner

sa forme rigoureuse, d'après la règle du jugement juste, il faudrait dire : Tous les êtres vivants sont mortels ; Pierre est un être vivant, donc Pierre est mortel ; ce qui veut dire tout simplement : les êtres vivants sont mortels, et ne démontre rien.

Les règles de la déduction scientifique n'ont rien de commun avec ces formules d'enfant que l'on fait remonter à Aristote. Aristote a dit tout le contraire : « On ne démontre rien, écrit-il, par les vérités communes ; on ne démontre que par *le primitif du genre dont il s'agit.* » Or, dans le jugement : Pierre est mortel, le primitif du genre n'est pas tous les hommes, mais tous les êtres vivants ; c'est donc par ceux-ci qu'il faudrait démontrer, et prouver comment tout être, par cela seul qu'il vit, doit aussi mourir. En d'autres termes, on ne démontre que par des *enchaînements de jugements justes*, ainsi qu'on le fait dans les sciences exactes, qui ne sont exactes que parce qu'elles procèdent de cette façon.

La règle vraie de la déduction scientifique n'est que le renversement de celle de l'induction. Celle-ci procède, comme je vous l'ai montré, d'un jugement juste qui est une constatation de faits, à un autre jugement juste, plus général, qui devient la découverte de la loi régissant le premier. La déduction suit le sens inverse : elle procède d'une vérité générale — jugement juste ne souf-

frant ni exception ni contraire — pour en dériver une vérité particulière — jugement juste pareillement — qui d'abord n'y paraissait pas contenue.

J'insiste sur ce point, qu'il faut que la vérité particulière *paraisse* ne pas être contenue dans la vérité générale. Nous pouvons, en exposant nos connaissances acquises, donner à cette exposition la forme déductive; mais ce n'est qu'une forme : la vérité particulière étant aussi connue que la vérité générale, nous les classons selon leur dépendance respective en vue d'en montrer l'enchaînement, nous faisons une synthèse et non pas une déduction.

Leverrier, appliquant les lois de la gravitation aux poids, mouvements et distances des planètes, remarqua que Saturne présentait des anomalies, son poids et ses mouvements ne correspondant pas aux distances qui le séparaient des autres planètes. Il conclut qu'entre Saturne et Uranus devait se trouver une planète inconnue. Ce fut une déduction. L'année suivante, un astronome de Berlin aperçut la planète, qui reçut le nom de Neptune.

Je ne puis m'arrêter à vous montrer les surprenants rapports qui existent entre ce qu'Aristote appelait *le primitif du genre*, qu'il nommait aussi la cause, et ce que j'ai désigné successivement, selon les sciences où ces mots sont en usage, le fait permanent, la loi et le

dénominateur commun des faits et des phénomènes. Ces expressions ont toutes la même origine intellectuelle, le même sens et la même portée.

Revenons à notre règle. Pour faire une déduction, non pas seulement formelle comme celle de nos logiques, procédant d'une vérité connue pour en dériver une autre tout aussi connue, ou comme celle des naturalistes qui classent les genres et les espèces d'après leurs signes caractéristiques, mais une déduction vraiment scientifique constituant une découverte et donnant le sentiment d'une connaissance et d'une certitude nouvelle, il faut dériver d'un jugement général juste un fait particulier inconnu, ainsi que Leverrier l'a fait en découvrant la nécessité de l'existence de Neptune.

Appliquons cette règle à la solution de l'une ou l'autre question sociale, celle de la meilleure forme de gouvernement par exemple, dont nous avons parlé à notre dernière leçon.

La meilleure forme de gouvernement n'est pas un fait particulier comme l'existence de Neptune, mais un fait général, et nous pourrions en trouver la solution par voie inductive en recherchant le dénominateur commun à tous les gouvernements, bons ou mauvais. Cette recherche nous obligerait, par son étendue, à dépasser le nombre d'heures consacré à nos leçons. Nous prendrons donc la voie déductive, en remontant à la loi géné-

rale qui régit les états sociaux, la loi de la circulation des valeurs, relativement à laquelle la forme des gouvernements devient un fait particulier.

La déduction de Leverrier va nous servir de modèle; nous la suivrons jusque dans les détails, car, comme lui, nous serons obligés de nous livrer, non à des calculs et à des observations astronomiques, mais à des constatations de faits historiques et de phénomènes sociaux, avant de réaliser notre découverte.

Leverrier commença par examiner le rapport qu'il pourrait y avoir entre la loi de la gravitation des planètes et les anomalies de Saturne. De même, demandons-nous quel rapport il peut exister entre la loi de la circulation des valeurs et les irrégularités que présentent les gouvernements, tantôt bons, tantôt mauvais ou médiocres.

Rappelons-nous la loi : La puissance et la prospérité d'un état social est en raison directe du compte que tiennent ses membres, dans leurs échanges de services et de choses, des affections qui y sont attachées. Loi aussi absolue que celle de la gravitation : Les corps célestes s'attirent en raison directe des masses et en raison du carré des distances, que ce soient des astres ou des aérolithes. De même la loi de la circulation des valeurs est vraie pour chaque être humain membre d'un état social, et pour cet état, quel qu'en soit la forme.

Et elle est si juste que déjà sa seule énonciation permet de définir les termes qui la composent :

Un état social est l'ensemble des individus unis par des échanges constants de services et de choses.

Un peuple est le même ensemble, mais considéré à la fois dans les échanges qui se font de proche en proche, et dans ceux qui se font à distance à travers le territoire qu'il occupe.

Un État est l'expression des échanges de services et de choses nécessaires au maintien de la sécurité intérieure et des relations avec l'étranger.

Cette définition de l'État paraît nous rapprocher sensiblement de celle de la meilleure forme de gouvernement. On en a donné une dans ce sens, assurant que le meilleur gouvernement est celui qui, tout en garantissant la sécurité intérieure et extérieure, laisse à ses sujets, dans leurs actes et dans leurs échanges, la plus grande liberté.

Cette définition a été trouvée parfaite. Bien des esprits s'en contentent encore, et c'est l'une des causes de nos difficultés économiques, politiques et sociales. Un gouvernement qui, à une époque où ses sujets tiennent de moins en moins compte, dans leurs échanges, des affections qui y sont attachées, ne ferait que garantir leur sécurité intérieure et extérieure, serait le plus déplorable des gouvernements. Conformément à la loi de

la circulation des valeurs, il précipiterait la ruine de la nation en ne tenant pas compte lui-même des affections sur lesquelles il fonde son existence.

On objectera qu'aucun gouvernement ne saurait veiller à ce que, dans ses échanges, chaque citoyen tienne compte des affections d'autrui, et que, le saurait-il, ce serait le plus tyrannique et le plus inquisitorial des gouvernements. Pourtant il est des esprits dont c'est le rêve, comme il en est pour qui le meilleur gouvernement doit se contenter de garantir la sécurité intérieure et extérieure.

Revenons à Leverrier. Ce n'est pas des seules lois de la gravitation qu'il déduisit l'existence de Neptune, — à l'instar de ceux qui veulent déduire des caractères de nos rapports économiques et sociaux ceux du meilleur gouvernement, — mais, à la fois, des lois de la gravitation et des anomalies de Saturne. Or, toutes les anomalies que présentent des gouvernements se trouvent comprises dans les extrêmes : un gouvernement tout à fait libéral, un gouvernement entièrement tyrannique. Reste à découvrir le facteur inconnu, le Neptune, dont l'existence nous expliquerait et leur opposition et leur rapport à la loi de la circulation des valeurs.

Les hommes qui disposent du gouvernement représentent l'État, veillent à la sécurité publique ou privée, mais sont trop éloignés des masses pour tenir compte

des affections, mobiles de la circulation des valeurs qui s'accomplit à chaque moment au sein de la nation. Il en est de même de ceux qui forment ce qu'on est convenu d'appeler les classes supérieures. Elles aussi sont trop éloignées des classes inférieures pour suivre d'heure en heure, d'instant en instant les sentiments, les besoins, les efforts de ces classes et se faire suivre par elles.

La nation, cependant, se maintient, produit, consomme, travaille, et la circulation des valeurs qui en résulte s'accomplit avec la plus parfaite régularité et de la façon la plus pacifique. Il faut donc que, parmi les hommes faisant partie de la nation, il en soit qui par le travail qu'ils accomplissent ou font accomplir, par les besoins qu'ils ressentent ou satisfont, se trouvent, mieux que d'autres, à même de tenir compte des affections que tous ceux avec qui ils sont en relation attachent aux services qu'ils leur demandent ou rendent, aux objets qu'ils leur cèdent, au prix qu'ils en reçoivent. Or, ce sont ces hommes-là qui, constituant une classe innommée, inconnue, maintiennent à leur insu tous les liens sociaux et toutes les énergies de la vie populaire. Ils sont le Neptune, le facteur cherché, et nous conclurons hardiment que le meilleur gouvernement est celui qui répond, consciemment ou inconsciemment, aux besoins, aux aspirations et aux ressources de cette classe d'hommes.

Tant qu'elle n'est pas formée, ou quand elle n'existe plus dans un peuple, il n'y a pas de bon gouvernement possible, quelle que soit la forme de ce gouvernement et le génie des hommes qui détiennent le pouvoir.

Dans ma première leçon, je vous ai montré que la question sociale pouvait exister chez des peuples où les classes ouvrières demeurent dans la soumission la plus absolue, sans mécontentement ni revendications d'aucune espèce, — par l'habitude de l'esclavage, du servage ou de la sujétion, comme on le voit chez les parias de l'Inde ou les fellahs d'Égypte, — malgré le déclassement des classes supérieures. Depuis les premières aristocraties de l'Égypte et de l'Inde, les conquérants et les dominateurs se sont succédé dans ces deux pays sans parvenir à les relever ni à se maintenir eux-mêmes dans le rôle de classe dirigeante. Ni les uns ni les autres n'ont su faire renaître une de ces époques de puissance et de grandeur dont les ruines du passé sont le glorieux témoignage. C'est qu'ils n'ont pas su reconstituer cette classe qui, dirigeant la vie populaire et cimentant son action, fait la force des gouvernements et la grandeur des peuples.

Aux origines de la Grèce et de Rome, nous voyons une aristocratie militaire aux mœurs frustes demeurer intimement unie à ses fidèles et clients et prendre, par cela même, le rôle de cette classe. C'est l'âge héroïque.

Mais, à la suite de la puissance et des richesses acquises, l'aristocratie a perdu son action sociale, ne dominant plus que par ses richesses et le nombre de ses esclaves les affaires publiques. A mesure, elle se dégrade, s'affaiblit et disparaît.

Observons les peuples barbares. Nous trouvons chez eux, comme aux origines de Rome et de la Grèce, des aristocraties aux mœurs simples. Les Turcs, les Arabes, les Tartares, les Mandchous, et nos ancêtres, à l'époque des Francs Ripuaires et des Francs Saliens, eurent une constitution sociale semblable. Tous y puisèrent une force d'expansion extraordinaire et, s'assimilant les progrès des peuples conquis, donnèrent un moment l'illusion d'une civilisation nouvelle. Malgré l'énergie d'un Clovis ou d'un Omar, le génie d'un Charlemagne ou d'un Soliman, ils constituèrent des gouvernements de plus en plus déplorables et restèrent impuissants à donner naissance, au sein de populations dissocialisées, à cette classe innommée, inconnue, de la vie populaire, qui forme la base des institutions fortes et stables des États prospères.

Chez tous les peuples où les classes supérieures se séparent des inférieures de façon à en perdre le contact immédiat et constant, ce ne sont pas celles-ci, ce sont celles-là qui disparaissent. Concentrées sur elles-mêmes, elles ne conçoivent plus que leurs intérêts propres,

perdent l'intelligence des besoins et des nécessités populaires, et leur direction se réduit forcément à l'application, soit de formules traditionnelles, — celles d'après lesquelles le gouvernement et l'état social s'étaient maintenus autrefois, — soit de formules doctrinaires produit de théories illusoires et abstraites où il n'est pas tenu compte des hommes tels qu'ils existent en réalité. Alors on en arrive à discuter les formes électorales et les divisions du pouvoir, supposant aux masses populaires les connaissances qui font défaut aux classes dirigeantes, et celles-ci n'ont plus d'autre recours que la force, pour imposer un gouvernement. On use et l'on mésuse des institutions dont on a perdu le sens ; tous les moyens deviennent bons ; la moralité s'abaisse, la désorganisation s'étend, et les classes dirigeantes finissent par disparaître dans les révolutions populaires qu'elles soulèvent, ou devant quelque nation étrangère ayant su mettre fin à leur impuissance. Ce mouvement de déchéance se précipite en raison des richesses acquises. Elles permettent de satisfaire toutes les ambitions, les fantaisies et les caprices ; les ambitions se dégradent à mesure que l'intelligence politique s'éteint ; les caprices et les fantaisies ne connaissent plus de bornes et conduisent à des excès qui touchent au délire, nous donnant le spectacle du luxe et de la débauche effrénés de Rome et de Byzance. L'action de

la richesse est plus corruptrice chez les classes supérieures que celle de la misère chez les classes pauvres ; le sentiment social se perd entièrement chez les premières, tandis que les classes inférieures peuvent se retrouver dans la misère même qui les oblige à unir et à concentrer leurs efforts, pour donner naissance à une nouvelle classe capable de diriger les masses dans ses échanges de services et de choses, et sans laquelle il ne saurait y avoir ni bons gouvernements, ni grands peuples.

Cette classe est, comme je vous l'ai dit, le Neptune, le facteur cherché. Malheureusement je me trouve dans l'impossibilité de vous signaler les hommes dirigeant, par leur contact immédiat et leurs relations constantes, la vie populaire de la France, pas plus, du reste, que Leverrier ne fit voir sa planète. Leur nombre est inconnu, et ils ne constituent pas à proprement parler une classe, car, loin de se distinguer du peuple, ils se confondent avec lui. Leur existence n'en est pas moins certaine.

Toute vérité portant les caractères d'un jugement juste par l'extension entière du sujet et la compréhension complète de l'attribut, conciliant les contraires et ne souffrant pas d'exception, forme un tout aussi parfait qu'un total mathématique. Et toute vérité particulière qui en est déduite selon l'extension entière du sujet

et la compréhension complète de l'attribut forme un jugement juste, contenu dans la vérité générale avec la même évidence et nécessité que la partie est contenue dans le tout.

La différence d'évidence entre cet axiome des mathématiques et l'application de la règle de la déduction à un problème historique et social, provient uniquement de la différence d'objet. Dans les mathématiques, on procède de quantités et de grandeurs de même ordre, de conceptions toutes également intellectuelles. Dans toutes les autres sciences, si les conceptions sont d'ordre intellectuel, les conclusions qui en dérivent sont de l'ordre de l'existence de l'humanité et du monde et exigent, pour leur justification, la preuve des faits et des phénomènes. De même un mathématicien qui calcule de la façon la plus exacte la force d'un engrenage ou d'une chaudière, n'obtient de foi dans ses calculs que si la preuve expérimentale les confirme.

Cette expérience et cette preuve peuvent être faites dans la science sociale par les monographies d'ateliers et de métiers, par les statistiques établissant les chiffres de la production et de la consommation, des richesses et des misères, de la mortalité et de la nativité, des mariages, des divorces, des crimes, des délits, à condition toutefois qu'on sache, par l'interprétation de ces chiffres, les rapporter à leur cause par des jugements généraux

justes, et les attribuer à leur objet par des jugements particuliers également justes.

Enfin, il y a l'histoire sociale. On s'est montré surpris de me voir ranger l'histoire parmi les cours de méthode. Pour l'étude des phénomènes sociaux, elle est un auxiliaire puissant de la méthode générale. Les faits permanents, dont maintenant vous connaissez la signification, s'étendent du passé des peuples à leur présent et, dans le cas particulier qui nous occupe, doivent nous donner des renseignements inappréciables sur l'existence de ces hommes qui, sans former de classe distincte apparente, dirigent la vie sociale et économique des masses populaires et constituent le fondement des bons gouvernements.

Nous trouvons, en effet, dans l'histoire des peuples, une classe qui, grâce à la situation qu'elle occupe dans l'ordre social, renferme forcément le plus grand nombre de ces hommes. C'est la classe moyenne. Elle se rencontre chez tous les peuples civilisés, et l'ancien régime l'appelait tiers état.

Entre les classes travailleuses proprement dites, que j'appellerais volontiers les classes asservies, qui subviennent journellement à leurs besoins par un travail dont ils n'ont pas l'initiative, et les classes supérieures qui, par les fonctions administratives qu'elles remplissent, les propriétés et les fortunes qu'elles gèrent, les

grandes entreprises qu'elles organisent, accomplissent un travail matériel insignifiant, il y a les classes moyennes. Leur travail est plus pénible, et elles n'y gagnent guère que les moyens de subvenir à leur existence et à celle de leur famille, tout comme la classe ouvrière, dont elles se rapprochent par le caractère de leur travail; mais ce travail, elles l'entreprennent à leurs risques et périls, se donnant l'habitude d'une indépendance plus grande, d'une initiative plus hardie, qui les rapproche des classes supérieures. Tant que les peuples se trouvent dans l'état appelé barbare, ils n'ont pas de classes moyennes, et leur classe supérieure n'est formée que de chefs militaires et religieux. Ce n'est qu'à partir du moment où ils acquièrent une classe moyenne qu'ils entrent dans la voie du progrès et de la civilisation. Cette classe ne descend pas des classes supérieures; elle se dégage de la masse populaire.

On a beaucoup discuté la question de savoir si l'origine de notre civilisation est celtique, romaine ou germanique. Tout peuple barbare qui parvient à se donner une classe moyenne travaillant à la fois pour la masse et pour la classe supérieure, et étant, par les conditions et les formes de son travail, indépendante de l'une et de l'autre, ne se développe plus en extension, mais en intensité. Que si donc nous voulons rechercher les origines de la civilisation moderne, ce doit être dans l'élite des

serfs, des affranchis, des esclaves, qui prit, au sein de l'anarchie qui suivit la décadence romaine et sous l'effondrement des dynasties franques, une indépendance assez grande et une initiative assez énergique pour se constituer en classe moyenne. Avec la formation des classes moyennes les civilisations surgissent; avec leur disparition elles s'éteignent.

Pourtant, cette classe peut être soutenue et momentanément remplacée par des individus isolés et disséminés dans les autres classes. Des administrateurs considérables, de grands propriétaires, des directeurs de grandes manufactures et de grandes maisons de commerce peuvent aussi tenir compte, dans leurs rapports avec leurs subordonnés, des besoins et affections de ceux-ci, se trouvant en contact continuel avec eux. Parmi les hommes de la classe inférieure, un grand nombre exercent de même une action sociale considérable, par l'intelligence qu'ils témoignent et le compte qu'ils tiennent des besoins et des nécessités des chefs qui les commandent. Tous, sans exception, forment cette classe inconnue, innommée qui, à l'insu d'elle-même et de tous, maintient l'État et cimente la nation, classe transitoire qui, insensiblement, des classes inférieures s'élève aux moyennes et des moyennes aux supérieures pour disparaître et finir avec elles.

Dans notre prochaine réunion, j'insisterai sur ce phé-

nomène de l'avancement des classes, leur transformation et leur disparition. C'est à l'art politique qu'il incombe de fonder sur les hommes ayant le plus d'action sur les besoins et les affections du pays, le meilleur gouvernement; mais c'est à la science de l'éclairer, non plus cette fois à l'aide de la méthode générale, mais au moyen des méthodes particulières de la monographie et de la statistique, qui sont comme les microscopes, et au moyen de l'histoire, qui est comme le télescope de la science sociale.

IX

Des conséquences d'une loi sociale dans l'histoire des peuples. — Succession des classes sociales à la direction des affaires privées et publiques.

Messieurs,

Une des questions les plus importantes, à la fois au point de vue de la science sociale et au point de vue de l'histoire, est celle de la succession des classes sociales dans la direction des affaires publiques et privées; elle est synonyme de celle de la périodicité des révolutions dans l'histoire, comme elle est encore synonyme de celle de la solution des difficultés sociales qui troublent et compromettent notre prospérité actuelle. Ces questions, que votre esprit inquiet de l'avenir est amené à se poser presque journellement, je vais les examiner avec vous. Je ne saurais revenir, pour chacune, aux règles de la déduction; ni constater, pour chacune, que les incertitudes et les anxiétés qu'elle soulève nous poussent à en chercher la solution, comme les anomalies des mouvements de Sa-

turne fixèrent l'attention de Leverrier; ni invoquer, à chaque fois, les raisons qui nous font recourir à la loi de la circulation des valeurs pour en déduire la seule solution régulière et en exposer la preuve à l'aide des méthodes spéciales. Mon excès d'exatitude n'aurait d'équivalent que votre excès d'ennui. Je suppose donc la règle assez présente à votre esprit pour me dispenser d'y revenir.

La civilisation moderne est sortie de l'anarchie des dixième et onzième siècles, pendant lesquels tous les éléments romains, gaulois et germains se trouvaient dans une désorganisation et un désordre complets. Une seule chose subsistait : le travail et ses formes. Sans lui, les populations, soumises à des violences et à des exactions continuelles, victimes de famines et de pestes, eussent fini par succomber. Au lieu de cela, nous voyons les travailleurs s'entendre et prendre des chefs communs, pour se défendre contre les attaques extérieures et les perturbations intestines; dans les villes, ils s'organisent en corporations puissantes dont les chefs dirigent également la défense commune; et tous, campagnards et citadins, finissent par créer cette organisation féodale dont les analogies sont si profondes avec l'organisation patronale des civilisations romaine, grecque et égyptienne à leurs débuts.

Deux siècles après, nous voyons de grands vassaux se

révolter contre leurs suzerains, les métiers se soulever contre les patriciens des villes, les paysans contre leurs seigneurs. Ce fut une nouvelle époque d'anarchie. Que s'était-il passé ? La noblesse féodale, à la suite des richesses acquises par elle grâce à la situation prépondérante que lui avaient valu ses services, s'était éloignée des classes inférieures et, au retour des croisades, complètement déclassée. Pendant ce temps une classe moyenne, composée de la petite noblesse dans les campagnes et des chefs de métiers dans les villes, s'était formée au sein des désordres et des luttes, conformément à la loi de la circulation des valeurs, se groupant autour de la royauté, qu'ils soutinrent comme ils s'étaient soutenus entre eux, et le pays sortit triomphant de ses difficultés.

La noblesse féodale disparut peu à peu, la partie la plus élevée de la nouvelle classe en prit la place sous la forme d'une noblesse territoriale ou parlementaire, noblesse de robe ou d'épée, tandis que ceux qui restèrent dans la classe moyenne constituèrent le tiers état. Le tiers état ne fut pas plus le peuple, à cette époque, qu'il n'est la bourgeoisie moderne. Quant au clergé, dont on fit le deuxième état, il fut de tout temps, non une classe sociale, mais une institution, et suivit les transformations de la classe dirigeante, féodal au moyen âge, noble à l'époque qui suivit.

Toutes les merveilles de la Renaissance, les chefs-d'œuvre des arts et des lettres, les découvertes des sciences, la perfection atteinte par le travail dans les métiers des villes et la culture des terres, l'extension extraordinaire des relations commerciales, tous ces progrès furent les fruits de la forte entente sociale dont la nouvelle classe supérieure était sortie. Mais ce qui est moins connu, c'est la formation d'une nouvelle classe moyenne grandissant et se développant au sein de tous ces progrès, tandis que les classes supérieures, noblesse, clergé, tiers état se déclassèrent, engendrant les troubles, les émeutes, les guerres civiles et religieuses. Et c'est encore la loi de la circulation des valeurs qui explique et ce déclassement et la formation d'une nouvelle classe. La noblesse territoriale, appauvrie par la richesse croissante des villes et l'expansion commerciale, réclama sans cesse des privilèges plus grands et, attirée par l'éclat des arts et des lettres, désertant les terres pour venir à la cour, oublia ses fonctions sociales, n'en conservant que le service militaire qu'elle transforma, à son tour, en privilège. Le Parlement fit de même; il ne cessa de revendiquer des privilèges nouveaux et, à mesure, perdit son autorité et sa popularité. Enfin, les membres du tiers, ceux qui présidaient à la police et à l'administration des villes, comme ceux qui se trouvaient à la tête des corporations, ne virent de prospérité que dans l'exemp-

tion des impôts ou dans la jouissance exclusive des privilèges accordés aux jurandes et maîtrises. Pendant ce temps, les petits paysans propriétaires, les petits employés du Parlement et des cours judiciaires, les petits patrons et chefs, portant tout le poids des charges publiques, en dehors de toute corporation, redoublèrent d'énergie et d'efforts, et peu à peu constituèrent cette classe d'où devait sortir la bourgeoisie moderne.

La loi de la circulation des valeurs peut seule nous révéler les causes de la Révolution. Les classes supérieures du pays, cessant de tenir compte des besoins des classes populaires, finirent par se diviser au sujet des privilèges réclamés. Le tiers, soutenu par les théories philosophiques de l'époque, fit la révolution politique. La nouvelle classe moyenne, à laquelle nul ne songeait, y fut entraînée, et noblesse, clergé, tiers état disparurent. Ce fut la révolution sociale. Comme au quinzième siècle, la nouvelle classe devint la classe supérieure et, à son tour, se divisa en haute bourgeoisie administrative et financière — et petite bourgeoisie.

Sans cesse, des classes populaires il sort des membres formant une classe nouvelle pour remplacer celle au pouvoir, qui se déclasse par ses abus et son inintelligence des nécessités sociales et politiques, jusqu'à ce qu'un jour la classe populaire ait perdu les ressources

morales et intellectuelles indispensables à l'éclosion de nouvelles classes sociales. Ainsi se développe devant nous la question sociale dans toute son ampleur.

Telle je vous l'ai présentée au commencement de ce cours : partout et à toute époque où surgissent le mécontentement et les revendications des classes populaires, la cause en est au déclassement de celles investies de fonctions publiques et de l'initiative des affaires.

On parle de l'avènement du quatrième état, de la fin du régime capitaliste, de la disparition de la bourgeoisie, et l'on émet tout un monde de théories économiques et politiques annonçant l'ère du nouvel état. Où est la classe nouvelle qui l'inaugurera?

Les plus importantes de nos doctrines comptent à peine quelques centaines d'adhérents capables d'en discuter la valeur. Ils ne constituent pas plus une classe sociale qu'un monceau de poussière ne forme un monument. Au premier souffle d'une parole éloquente, au moindre attrait d'une idée nouvelle, cette poussière se désagrège comme de la limaille de fer sous l'aimant ou du sable sous le vent. En temps de guerre les victoires d'un général, en temps de paix les suffrages d'un favori du peuple peuvent provoquer des concentrations plus grandes et déterminer des changements dans les institutions politiques; elles n'engendrent pas une classe sociale.

Ce qui constitue une classe sociale, c'est un grand nombre d'individus ayant les mêmes besoins, les mêmes instincts et affections, jouissant d'un développement moral et intellectuel semblable, jouant un même rôle dans la production et la consommation générales, que cette classe soit supérieure ou moyenne. Quant à la troisième classe dont on veut faire le quatrième état, on entend par elle la classe ouvrière. C'est dans celle-ci, formant la masse du peuple, que se sont toujours recrutées les classes supérieures et moyennes. Supposer que cette masse puisse devenir, en son entier, classe supérieure, et appeler ce phénomène chimérique la souveraineté ou le gouvernement du peuple, c'est ne pas savoir en quoi consistent une souveraineté et un gouvernement. Pour qu'une masse, grande ou petite, accomplisse un même acte à un même moment, il faut qu'elle soit inspirée ou commandée par un individu. C'est cet individu qui, à ce moment, sera souverain, et ceux qu'il chargera d'obtenir l'entente de la masse pour l'accomplissement de cet acte seront son gouvernement. Songez à toutes les réformes politiques adoptées depuis un siècle, à toutes les révolutions traversées, à toutes les doctrines émises : qu'ont-elles changé à notre état social ? Rien. Réformes, révolutions et doctrines n'ont été qu'un effet du mouvement social qui nous emporte.

Le caractère distinctif de ce mouvement, c'est la dis-

solution, l'émiettement de la masse en individus isolés. Au point de vue pratique et immédiat, on a trouvé un remède contre ce danger : la constitution de puissantes sociétés qui, sous la direction d'ingénieurs, de financiers ou d'entrepreneurs capables, groupant un monde d'actionnaires autour d'eux, leur fournissent les capitaux et ainsi maintiennent les progrès industriels et commerciaux.

Ce remède fut porté à l'extrême ; on voulut y voir une solution sociale. Pourquoi, en effet, ne pas étendre la mesure à tous les travailleurs sans distinction ? La classe ouvrière, apportant à toute entreprise son travail comme l'actionnaire ses fonds, participerait de même aux bénéfices. On n'oubliait qu'une chose : précisément le rôle de l'actionnaire.

Sans avoir, dans l'entreprise, aucune part à la conception ni au travail, l'actionnaire verse ses fonds et touche des dividendes, à moins qu'il n'en touche pas et ne joue un rôle de dupe. Il se fait membre d'une association dont il ignore les moindres éléments, ayant appris par un journal ou un homme d'affaires que l'entreprise est bonne. C'est l'expression la plus haute du déclassement dans la vie sociale ; autant se laisser mettre en prison avec l'espoir d'y recevoir sa nourriture et sans garantie aucune de n'y pas mourir de faim. Et l'on voudrait faire participer la classe populaire tout entière

à un tel régime ! Car les ouvriers ne connaîtront guère plus que l'actionnaire la portée et la valeur des entreprises. S'il n'existait pas une loi de la circulation des valeurs, on pourrait se laisser entraîner par de telles chimères. Mais la loi est là, également constante pour les individus et les classes sociales que pour les peuples.

On pourrait se laisser entraîner encore à considérer les petits industriels, les petits commerçants, les contremaîtres, les employés subalternes des grandes industries publiques, comme formant une classe moyenne. Au point de vue politique, cette manière de voir est, en effet, justifiée : — les petits patrons et commerçants, contremaîtres et employés subalternes forment véritablement, comme instruction, ressources, action politique, une classe intermédiaire ; — elle ne l'est pas au point de vue social, car il n'y aurait pas de question sociale si cette partie de la société avait l'action d'une vraie classe moyenne.

Si une véritable classe moyenne était en voie de formation, loin de contribuer aux revendications et au mécontentement populaires, elle soutiendrait la classe supérieure, comme l'ancien tiers état a soutenu, pendant des siècles, la noblesse et le clergé, et à son avènement la petite et la grande bourgeoisie disparaîtraient de la même façon que le tiers état disparut avec les deux autres. Il est sage de profiter des analogies de l'histoire,

mais à condition d'émettre des jugements justes sur elles.

Aussi est-ce le côté le plus grave de la question sociale. Loin de voir la petite bourgeoisie remplir les conditions d'une classe moyenne nouvelle et se développer à côté de la haute bourgeoisie, nous assistons à son appauvrissement et à sa ruine lente.

A mesure que la grande industrie et le grand commerce s'étendent et que les richesses croissent, la haute bourgeoisie s'éloigne de la classe populaire. Par suite des mêmes progrès, une partie de la petite bourgeoisie s'élève dans la grande bourgeoisie ; mais une autre partie voit sa petite industrie et son petit commerce ruinés et tombe dans la classe ouvrière. Y porte-t-elle du moins des éléments capables de reconstituer une classe moyenne nouvelle ? Grâce à l'emploi des machines et à la division du travail, les moyens de revenir à un travail indépendant lui font défaut, et son mécontentement et ses revendications viennent se joindre à ceux de la classe ouvrière. L'éloignement des deux classes en présence augmente de jour en jour ; l'impuissance sociale, l'incapacité politique s'accentuent, jusqu'à ce que l'on en arrive à ce que Michelet nommait l'imbécillité byzantine.

Aucune doctrine, aucune institution, aucune législation ne saurait suppléer à l'absence d'une classe moyenne pouvant remplacer au moment voulu, écono-

miquement, politiquement et socialement, la classe supérieure originairement dirigeante.

On proclamera, comme à Rome, des lois agraires et on fondera des colonies ; on établira, comme à Rome, l'impôt sur les seuls riches et la nourriture gratuite du peuple. Tous les efforts seront vains ; le génie d'un César y échouera.

Que sont nos doctrines à côté de la doctrine chrétienne prêchée par les apôtres ? Que valent nos colonies en regard de celles de Rome ? nos mesures de prévoyance et nos systèmes fiscaux en présence de l'annone et de l'impôt sur les seuls riches ? nos libertés commerciales comparées à la liberté commerciale romaine ? l'esprit de nos Codes à côté du génie législatif des dominateurs du monde ? Et cependant toutes ces ressources et toute cette puissance n'ont pas retardé d'une minute la déchéance de l'immense empire, du jour où il n'eut plus de classe moyenne pour reprendre et continuer ses progrès.

Les doctrines, les lois, et les institutions ne sont eux-mêmes que des effets. La cause, sans cesse agissante, sont les affections que les hommes attachent aux échanges de services et de choses. Otez ces affections, il n'y a plus d'hommes ; ôtez ces échanges, il n'y a plus d'état social.

Il n'est qu'une solution, une seule : le relèvement de

notre état social dans son ensemble, aussi bien des classes supérieure et inférieure que des débris de la classe moyenne. Comment se fera-t-il?

Toutes les doctrines économiques et sociales émises à ce sujet se réduisent à deux tendances radicalement opposées, l'une entrevoyant la solution dans une liberté de plus en plus grande de l'initiative individuelle, l'autre dans une association de plus en plus étroite. Or, les deux choses sont solidaires. Il n'existe pas d'association sans initiatives individuelles; il n'existe pas d'initiatives sans association, toute association se composant d'individus et chaque individu ne vivant que dans l'état social. Ces deux tendances se supposent donc et s'impliquent; le tout est de savoir dans quelle mesure.

Tel qu'il est, notre état social est le produit des affections que nous ressentons. Vouloir le modifier entièrement ou en partie à l'aide d'affections que nous n'éprouvons pas, c'est se perdre dans une impasse. Par suite, nous ne pouvons songer ni à former de propos délibéré une classe moyenne nouvelle, ni à modifier les classes supérieure et inférieure telles qu'elles existent. Mais nous pouvons, tout en respectant les initiatives individuelles dont on ne saurait changer aucune, apprendre à les connaître et à distinguer celles qui sont indifférentes ou utiles de celles qui sont positivement nuisibles à l'entente commune et, par suite, à la

constitution de notre état social. Et cela doit suffire; car, si nous ne pouvons modifier ou commander les premières, nous pouvons entraver les secondes. C'est là l'objet de la police et de la législation, l'essence de tout gouvernement, de tout État. C'est dans l'étude, dans la rédaction et dans la promulgation de lois interdisant et empêchant les actes économiques positivement nuisibles à l'état social, que nous trouverons l'unique moyen de régénérer cet état. Autrement dit, il faut respecter l'initiative individuelle, mais parvenir, par une législation mieux entendue, à refréner les excès et les abus de cette initiative.

C'est peu, et c'est beaucoup. Toutes les institutions, toutes les lois créées pour protéger l'initiative de quelqu'un sont, au point de vue social, un désastre. Car il est aussi impossible de protéger l'initiative de l'un sans préjudice pour celle d'un autre, qu'il est impossible d'ajouter une unité à une somme qu'on retranche d'une autre, sans fausser les deux. Les lois ne doivent qu'empêcher les initiatives nuisibles à la commune entente. En méconnaissant ce devoir, on fait surgir, en dépit des bonnes intentions et des études consciencieuses, le résultat contraire à celui qu'on espérait, on fortifie ce qu'on voulait affaiblir et réciproquement.

Ce phénomène étrange de la vie sociale que j'appelle morale politique dérive de la solidarité sociale, qui n'est

elle-même qu'une conséquence de la loi de la circulation des valeurs. Plus on la transgresse, plus les intelligences déchoient et les caractères se dégradent, jusqu'à ce que de loi protectrice en loi protectrice, d'institution bienfaisante en institution bienfaisante, il ne reste plus de l'état social qu'une bande d'anarchistes.

X

Des sophismes et des époques de sophistique. — Dernière règle de la méthode.

Messieurs,

En vous exposant les règles de la méthode et en vous donnant des exemples de leur application dans les sciences exactes et dans la science sociale, je ne me suis guère occupé des autres sciences spéculatives que pour en faire la critique. Loin de moi, cependant, la pensée de rejeter la philosophie, la morale, la politique et toutes les sciences qui s'y rattachent, pour n'admettre que les sciences exactes, leurs exemples et leurs règles. Aristote et Descartes en philosophie, Domat et Pascal en morale, ont émis nombre de jugements qui, par leur universalité et leur exactitude, ont la rigueur de lois. En politique, on trouve dans le testament de Richelieu et dans ses Notes des vues d'une puissance extraordinaire. En économie politique, la correspondance de Colbert contient des aperçus d'une précision comparable à celle des sciences les plus rigoureuses; et si nous nous

donnons la peine de bien saisir le sens profond et vivant des expressions de Bossuet, nous sommes surpris du génie historique et politique qu'il dévoile, dans son *Discours sur l'histoire universelle* comme dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte.*

Le génie, s'il ne nous enseigne pas les règles de la pensée, nous donne de saisissants modèles de leur force et de leur rigueur, et, nous entraînant dans son vol, élève notre intelligence, élargit nos vues, grandit notre pensée par les efforts que nous faisons pour le suivre. Mais, au lieu de vous montrer comment, dans les sciences spéculatives comme dans les sciences exactes, le génie, en obéissant à sa seule puissance et rectitude naturelle, observe invariablement les règles des sciences exactes quand les données nécessaires sont à sa disposition, je veux vous faire voir, en terminant ce cours, ce qui arrive quand ces données font défaut. Alors les esprits les plus éminents, dans les sciences exactes comme dans les sciences spéculatives, se perdent dans les sophismes.

La sophistique s'est manifestée dans l'histoire de la pensée humaine, à diverses époques. Dans l'antiquité, elle s'appela l'éristique et fut l'art de soutenir le pour et le contre sur un même sujet. Dans les temps modernes, elle a pris une forme plus savante dans l'antinomistique, l'opposition de la thèse et de l'antithèse. Mais elle reçut

son caractère le plus grave dans la science sociale; car, au lieu de ne consister que dans un jeu avec le sens des mots, elle pénétra la vie même des peuples, agissant sur leur travail, leurs échanges, leurs institutions, leurs lois. Impuissante à résoudre aucune des questions qu'elle soulève, elle leur donne un caractère douloureux en rendant les oppositions de plus en plus profondes. C'est d'ailleurs la seule différence entre les sophismes de la philosophie et ceux de la sociologie.

Les uns et les autres proviennent de jugements incomplets. Tant que ces jugements où le sujet n'est pas pris dans son extension entière et l'attribut dans sa compréhension complète, restent simples, ils sont de peu d'importance. Mais, du moment qu'ils se mêlent à d'autres jugements, dans une suite de raisonnements leur attribuant une portée dans la vie réelle, ces jugements, ne répondant pas à la réalité des choses, provoquent des jugements contraires également incomplets et qui, devenant à leur tour raisonnements, engendrent des opinions et des actes diamétralement opposés.

Vous en avez vu des exemples dans les oppositions de l'individualisme et du socialisme, du capital et du salaire, du protectionnisme et du libre-échange, antinomies de même origine que l'être et le non-être en philosophie, le bien et le mal en morale, avec cette différence que les premières, touchant aux questions vitales de

l'humanité, soulèvent les hommes les uns contre les autres et désorganisent les États.

Port-Royal a établi une liste des principaux sophismes. La voici :

1° Prouver autre chose que ce qui est en question;

2° Supposer vrai ce qui est en question;

3° Prendre pour cause ce qui n'est pas cause;

4° Dénombrement imparfait;

5° Juger d'une chose par ce qui ne lui revient que par accident;

6° Passer du sens composé au divisé et de celui-ci à l'autre;

7° Passer de ce qui est vrai à quelques égards à ce qui est vrai simplement;

8° Abuser de l'ambiguïté des mots;

9° Tirer une conclusion générale d'une induction défectueuse.

On admira la liste de Port-Royal, mais on ne comprit pas la cause de ces sophismes et on retomba dans les mêmes fautes.

Quels que soient la forme et le contenu d'un sophisme, il a pour origine un jugement incomplet, produit d'une expérience et d'une abstraction insuffisantes et transformé en raisonnement par des analyses ou des synthèses, des inductions et des déductions également

incomplètes. Ainsi un même jugement peut prendre tour à tour chaque forme de sophisme.

Les ouvriers reçoivent un salaire insuffisant. Jugement incomplet : il y a des ouvriers satisfaits du leur. Par suite, il est fondé sur un *dénombrement imparfait ;* en même temps il juge d'une chose *par ce qui ne lui revient que par accident,* et il est une *conclusion générale par induction défectueuse,* l'induction devant se rapporter à tous les salariés sans distinction. Prenons le même jugement comme produit d'une déduction : les patrons font des bénéfices sur le travail des ouvriers, donc ils leur payent un salaire insuffisant. Sophisme qui *suppose vrai ce qui est en question* et qui *prend pour cause ce qui n'est pas cause,* les salaires n'étant pas insuffisants parce que les patrons font des bénéfices, mais parce qu'ils ne répondent pas aux besoins des ouvriers. Et si l'auteur de la proposition ne l'a conçue ni par voie inductive ni par voie déductive — les bénéfices des patrons d'une part et le salaire des ouvriers de l'autre, — il *passe de ce qui est vrai à quelques égards à ce qui est vrai simplement,* des patrons qui font des bénéfices en payant des salaires insuffisants, à ceux qui en font grâce aux ouvriers auxquels ils payent des salaires, que ces salaires soient suffisants ou qu'ils ne le soient pas. La proposition est de plus un *abus de l'ambiguïté des mots,* car un salaire insuffisant et un travail

bien ou mal payé ne sont pas la même chose, et simultanément, *passe du sens composé au divisé et de celui-ci à l'autre*, selon qu'on entend parler de salaires insuffisants parce qu'ils ne répondent pas aux besoins des ouvriers ou parce qu'ils ne rémunèrent pas leur travail. Enfin la proposition *prouve autre chose que ce qui est en question*, au lieu de la raison du mécontentement des ouvriers au sujet de leurs salaires, l'abus des patrons qui n'en donnent pas d'assez élevés.

Il est naturel que des séries de jugements pareils entraînent ceux qui sont frappés de leur faiblesse, à soutenir le contraire. Aussitôt ils tombent dans les mêmes fautes et dans les erreurs opposées; en l'absence de toute méthode, le sophisme engendre le sophisme.

Prenons un exemple dans le camp opposé : le salaire est la rémunération librement débattue du travail de l'ouvrier. Cette proposition est le produit d'un *dénombrement imparfait ;* il est des ouvriers qui ne sont pas libres de débattre leur salaire, obligés qu'ils sont de travailler à n'importe quel prix. Par suite, c'est une *conclusion générale d'une induction défectueuse*, etc., etc. Mais ce qui est plus important que la connaissance des diverses formes du sophisme, c'est de se rendre compte qu'il tient plus de l'ignorance et de la faiblesse naturelle de la pensée que de la légèreté et de la présomption.

Voici un exemple des sciences exactes où les sophismes contraires sont commis par les mêmes personnes : la force de l'inertie. Comment l'inertie peut-elle être une force? La force est ce qui agit; l'inertie est sa négation. Les deux termes sont contradictoires. Les physiciens entendent par là que les corps restent éternellement en repos si aucune force ne les en fait sortir. Soit, c'est une définition de mots. Mais quand les corps sont mis en mouvement, ajoutent-ils, ils restent éternellement en mouvement par suite de la même force d'inertie. Nous voilà en pleine sophistique. Si un corps mis en mouvement se meut éternellement, ce mouvement doit être propre au corps, et alors comment ce corps a-t-il jamais pu être en repos? Puisque la force est cause de mouvement, elle ne peut être cause de repos! Et si la force qui meut un corps lui est étrangère, le corps étant de lui-même chose inerte, que devient cette force lorsque le corps est mû d'un mouvement qui ne lui est plus étranger, mais propre? Il y aurait donc une force qui ne serait pas une force, propre et non propre au corps en même temps, agissant et n'agissant pas à la fois. On se croirait revenu à la plus belle époque de la scolastique, si la raison de ces confusions n'était des plus simples. Les physiciens ignorent la nature des corps aussi bien que la nature de la force, et leurs explications ne prouvent qu'une chose,

l'effort qu'ils font pour expliquer des phénomènes dont ils ignorent la nature.

Il en est de même de tous les sophismes. Ils sont, dans quelque science qu'on les rencontre, à des degrés divers, l'expression des bornes atteintes par nos connaissances et notre puissance de penser. Où s'arrête la science vraie, le sophisme règne en souverain ; c'est le domaine des jugements incomplets.

En dehors, toutefois, des limites de notre envergure intellectuelle et de l'arrêt de notre savoir, il est une dernière cause de sophismes, d'une singulière importance. Elle achève d'expliquer nos doctrines contradictoires, ainsi que la question sociale et toutes les difficultés de notre situation politique et législative. Cette cause, c'est la force des événements, force telle, que des jugements justes à leur origine se transforment insensiblement en erreurs et sophismes par cela seul que les événements passés nous échappent et que ceux du moment s'imposent.

Un décret du 17 juin 1791 défend de « rétablir, sous quelque prétexte que ce soit, les corporations, parce que l'anéantissement de toutes espèces de corporations est une des bases fondamentales de la Constitution française ». Quant à la Constitution du mois de septembre de la même année, elle proclame formellement « qu'il n'y a plus de jurandes ni de corporations de profes-

sions, arts et métiers ». Sous cette forme, l'expression « liberté du travail » était parfaitement juste, répondant à la portée que lui attribuait tout le monde et à la réalité des faits, tout en n'ayant qu'un sens négatif : l'abolition des jurandes et corporations. Celles-ci disparues, l'expression fut maintenue et appliquée aux rapports entre ouvriers et patrons. Elle prit, à mesure, une signification positive et se transforma en jugement incomplet. Les patrons et les ouvriers ne pouvaient entendre le mot de *liberté* de la même façon, les premiers seuls étant vraiment libres de travailler ou de ne pas travailler; les seconds y étant obligés par la nécessité. Insensiblement, de contestation en contestation, les patrons en arrivèrent à confondre *leur* liberté de travail avec la liberté individuelle garantie à chacun par les lois et la Constitution, et lui donnèrent un sens absolu; tandis que les ouvriers, passant du sens composé au sens dérivé du mot, trouvaient que la prétendue liberté du travail détruisait complètement leur liberté individuelle. Dès lors, le jugement se transforma en sophisme; la liberté de travail du patron, interprété comme liberté de sa personne et de ses actes, devint de la tyrannie; la liberté personnelle de l'ouvrier, pouvant se refuser au travail commandé par le patron, de la révolte; et les uns et les autres, abusant de la même manière de l'ambiguïté des mots, tirèrent

une conclusion générale d'une induction défectueuse. Ainsi, de tyrannie en tyrannie, de révolte en révolte, on en vint forcément à chercher les moyens d'y échapper et de se garantir contre elles. Les patrons se groupèrent en syndicats, les ouvriers de même; le mouvement ne s'arrêta plus, et l'on vit surgir des syndicats de toute espèce. Syndicats de la petite industrie contre la grande, de la grande contre la petite, des consommateurs contre les producteurs, des producteurs contre les consommateurs, tous demandant la protection des lois ou du gouvernement, l'exemption d'impôts ou le monopole d'entreprises publiques, des droits de douane protecteurs ou des primes d'exportation. Si chacun pouvait se reporter à l'époque où les jurandes et les maîtrises furent abolies à cause des droits et des privilèges dont elles jouissaient, le pays serait effrayé du chemin parcouru par la liberté passant du sens négatif primitif au sens positif, et de celui-ci revenant, sous d'autres noms et d'autres formes, aux revendications des anciens droits et privilèges. C'est la sophistique des événements. Elle porte les mêmes caractères que la sophistique des esprits qui y succombent à leur insu tout en ne voulant que le vrai et le juste. Sophistique terrible pour qui songe aux excès auxquels elle conduit.

Encore si la conscience de se trouver dans une telle époque pouvait en conjurer les dangers et faire revenir

les esprits sur eux-mêmes. Non, elle ne fait qu'accroître les oppositions et rendre les luttes plus amères, en donnant une intensité plus grande aux idées incomplètes, aux raisonnements défectueux, aux solutions bâtardes. Comment, en effet, concevoir des idées vraies, faire des raisonnements justes, proposer des solutions pratiques à une situation dont les causes nous sont voilées par une succession séculaire de faits, et dont la passion et les luttes du moment sont l'expression nécessaire? La difficulté paraît insurmontable. Les règles mêmes, si simples, que je vous ai données des jugements justes, des inductions certaines, des déductions évidentes, deviennent, dans ces conditions, inapplicables. On ne peut concevoir un sujet dans son extension entière quand les données nécessaires font défaut; on ne conçoit pas un attribut dans sa compréhension complète, quand cette conception dépasse les forces et les ressources intellectuelles. Nous faudrait-il donc désespérer de voir la sophistique s'arrêter et le calme renaître dans les esprits ?

J'arrive à la dernière règle de la méthode.

Si, par suite de la complexité et de l'étendue des faits, de la force ou de la fuite des événements, l'esprit se trouve incapable de concevoir sur les questions qui l'agitent et le troublent, l'inquiètent ou le passionnent, des jugements justes, des inductions évidentes, des dé-

ductions certaines, il lui reste toujours le moyen de poser ces questions de la manière la plus favorable à une solution possible.

Une question bien posée est à moitié résolue.

Prenons, comme exemple, une de ces questions dont les difficultés paraissent insurmontables. L'antiquité déjà s'en est occupée, et l'époque moderne en poursuit la solution avec une persistance surprenante, en même temps qu'elle en fait une utopie, je veux dire la question de la navigation aérienne. Pour nous rendre compte du problème, il faut d'abord, conformément à la règle du jugement juste, en concevoir le sujet dans son extension entière. Parmi les nombreux expérimentateurs qui cherchent les moyens de s'élever et de se diriger dans l'air, il en est qui, à l'exemple d'Icare, imitent le vol des oiseaux. Leurs recherches se sont étendues jusqu'à former tout un système, celui de l'aviation. Les autres reproduisent les bulles de savon des enfants, que l'air chaud qui leur est insufflé enlève dans l'air froid du dehors. Les frères Montgolfier ont réalisé la bulle de savon en grand, et leurs successeurs en ont également déduit tout un système, appelé l'aérostation. Les derniers, enfin, imitèrent le cerf-volant qui, retenu par une ficelle et incliné sur le courant de l'air, monte à des hauteurs vertigineuses; et encore une fois un système en surgit, celui des aéroplanes qui se soulèvent

grâce au courant provoqué par des hélices et des chaudières puissantes. En considérant ces différents systèmes, prenons le sujet de notre question dans son extension entière et son attribut dans sa compréhension complète.

La dernière règle, dérivée de celle du jugement juste, dit que *pour bien poser une question, il faut se rendre un compte exact de l'ignorance où l'on se trouve à son égard*. Alors analysant, ordonnant, classant les données, on voit exactement celles qui font défaut et dont l'absence rend la solution impossible, et du coup on découvre, sinon la solution, du moins la direction dans laquelle elle pourra être trouvée.

C'est ainsi que, comparant notre science de la mécanique aux organes merveilleux des oiseaux, on est forcé de conclure que la solution dans cette direction est en ce moment impossible. Une raison non moins péremptoire nous impose la même conclusion au sujet de l'aérostation. Le ballon occupant un volume d'air énorme et d'un poids proportionnel, on peut déplacer ce poids tant qu'il n'acquiert aucune vitesse; mais dès que celle-ci vient s'ajouter à la force du poids, aucun moteur mécanique, chaudière ou pile, ne peut plus lui résister. Enfin, le système qui veut imiter le cerf-volant, oubliant la ficelle qui le retient, laissera les aéroplanes sans point d'appui ni soutien dans le milieu homogène

de l'air : obéissant à l'impulsion initiale de leurs moteurs, ils tourbillonneront et tomberont à plat. Les partisans de ces systèmes tiennent-ils vraiment compte de tous les faits connus indispensables à la solution? Les ouragans avancent, à travers l'air atmosphérique, avec une violence telle qu'ils semblent mus par une force étrangère à l'atmosphère. Les cyclones soulèvent des blocs de granit, rasent des maisons, déracinent des forêts. Enfin l'un des corps les plus lourds, l'or, mis en feuilles, est enlevé au moindre souffle. Or, tous ces phénomènes ne sont que des effets de la vitesse de l'air. C'est donc dans les rapports de la vitesse et de la densité de l'air que le problème est soluble. *Si l'air compense par sa vitesse sa légèreté, c'est par une vitesse supérieure qu'un moteur solide peut compenser son poids,* ce qui explique et le vol des oiseaux et leur impuissance à résister à un vent violent. Cela explique également le phénomène du ballon captif qui ne peut s'élever dès que le vent dépasse une certaine vitesse, et celui du cerf-volant emporté par le courant malgré son poids. Mais cela explique aussi la feuille d'or enlevée et les ravages des ouragans et des cyclones. Le rapport de la vitesse et du poids est le dénominateur commun des phénomènes que présentent l'air et les corps qui s'y meuvent.

Ce qui se conçoit clairement s'énonce aisément. Cela

est juste pour les sciences comme pour les lettres et les arts. Aussi, pour résoudre une question, faut-il apprendre à la poser. Choisissons-en une dans la science sociale : l'influence exercée par les événements que j'ai appelés sophistiqués sur la pensée humaine.

Prenons d'abord le sujet dans son extension. Non seulement nous-mêmes traversons une époque de sophistique, mais la Grèce et Rome s'y trouvèrent, la première avant de se perdre dans ses dissensions, la seconde avant d'arriver à ses excès, et le moyen âge, à l'époque de la scolastique. Ce que l'éristique, les Gorgias et les Protagoras, furent pour la Grèce, et à travers elle, pour Rome ; ce que l'antinomistique, Kant et Hegel, Proudhon et Karl Marx, sont pour nous, la syllogistique, Pic de la Mirandole et Raymond Lulle, l'ont été pour le moyen âge.

Analysons maintenant la compréhension de l'attribut *sophistique*. En jetant un coup d'œil sur les diverses époques de sophistique, nous voyons celle de la Grèce suivie d'une déchéance lente, progressive, irrémédiable, et celle de Rome amener une dégradation et une chute hâtive, tandis que nous voyons la scolastique suivie d'une des époques les plus remarquables par sa puissance et sa grandeur intellectuelle. Quelle est la cause de cette différence d'effets? Elle se présente d'elle-même à nous. Les sophismes des anciens, après avoir

égaré les classes instruites, pénétrèrent dans les masses et les corrompirent à leur tour, tandis que la syllogistique resta le privilège des clercs qui finirent par transformer leurs arguments en coups de bâton, mais le peuple resta exclu de la lutte, et c'est de lui, de ses ressources, de ses efforts que surgit la Renaissance.

Or, quelle sera la fin de la sophistique moderne? Pour bien poser cette question, rendons-nous compte d'abord de toute notre ignorance à son sujet. Il ne suffit pas de dire que la sophistique a pénétré le peuple, parce que nous assistons au mécontentement et aux revendications de la classe ouvrière, comme il ne suffit pas d'affirmer le contraire, parce qu'en dépit de ces mécontentements, la grande masse demeure tranquille, le travail continue, des découvertes surgissent et les richesses augmentent. Quel est le dénominateur commun de ces faits contraires ?

Nous l'ignorons; mais déjà nous sommes sur la voie d'une réponse en affirmant que par la seule découverte de ce fait permanent l'issue nous serait montrée, les faits permanents constituant pour les événements de l'histoire ce que les lois sont pour les phénomènes de la nature. Étudions davantage la nation, efforçons-nous de nous rendre compte des forces vives qu'elle renferme comme des défaillances qu'elle présente, et d'échapper par une science vraie à l'antinomistique des doctrines

contradictoires. C'est la réponse à la question des époques de sophistique. Ou les classes instruites, quelles que soient leurs vues, pénétreront de leurs erreurs et de leurs oppositions les masses, en ce cas, la fin de la France sera celle de la Grèce et de Rome, — ou ces classes y persisteront seules, se ruineront, et le peuple français, dans la mesure où il sera demeuré indemne, fera renaître, comme après la scolastique, une époque de calme, de puissance et de grandeur sociale.

DEUXIÈME PARTIE

APPLICATIONS ET SOLUTIONS.

I

De la hiérarchie du travail et de la loi de solidarité.

Nos pères en abolissant les privilèges de la noblesse, du clergé et, ne nous y trompons pas, du tiers état, se figurèrent anéantir les distinctions et les divisions sociales, et, en toute sincérité, proclamèrent la liberté, l'égalité et la fraternité de tous.

Les divisions sociales reparurent sous d'autres formes, sous d'autres noms, et présentèrent un caractère d'autant plus grave que l'on prétendait vivre sous un régime de liberté, d'égalité et de fraternité.

Les négations les plus énergiques, les protestations les plus indignées, les révoltes les plus héroïques contre des abus séculaires, ne sont pas plus des jugements

justes que la démolition d'une ruine n'est la construction d'un monument nouveau.

Ce fut la grande erreur des auteurs des Droits de l'homme. Ils oublièrent les conditions mêmes de l'existence de l'humanité : les besoins de l'homme et la nécessité du travail en vue de les satisfaire. En anéantissant la hiérarchie sociale, ils méconnurent la hiérarchie du travail et la loi de solidarité qui le régit. Ils ébranlèrent les fondements de la société et compromirent les conditions d'existence du travail qui en est la base.

Chaque association humaine peut être comparée à un état social. Soit une société industrielle : les conseils de direction et d'administration formeront la classe dirigeante; les ingénieurs, contremaîtres et commis, les classes moyennes; les ouvriers et manœuvres, la classe populaire. Les causes de cette hiérarchie du travail sont les mêmes pour toute société; mais nous en voyons les raisons pour les petites, tandis que dans les grandes, elles nous échappent.

Les classes sociales supérieures, moyennes, populaires, ne forment en aucune façon des sociétés, pas plus que les conseils de direction et d'administration ne constituent la société dont ils font partie. Sous l'ancien régime, la cour formait bien une société, la bourgeoisie en formait une autre, et le peuple, dans ses réunions

aux jours de fête, une troisième. Aujourd'hui le *high life* ou les *dix mille* remplacent la première, la petite bourgeoisie la seconde, et le peuple est resté le même. L'expression de société, prise dans ce sens, n'a pas changé. Il ne s'y trouve ni conseil de direction ou d'administration, ni organisation d'aucune espèce. Cependant, la communauté des goûts, des besoins, des intérêts, y crée une solidarité telle qu'à la moindre occasion on se groupe, on s'organise pour constituer un parti d'action, de domination ou de révolte. C'est la solidarité humaine. Elle prend, comme le travail, son origine dans la nature de l'homme.

On sait que dans chaque homme, l'élément individuel est inséparable de l'élément social, que ses goûts personnels se confondent avec ceux que la race et l'éducation lui ont donnés, que ses besoins particuliers sont inséparables de ceux dont il a pris l'habitude par la vie sociale, que ses intérêts ne prennent ce nom que parce que leur satisfaction dépend d'autrui : de là dérive la loi de la solidarité humaine. Elle est universelle et absolue. Ce serait une erreur de vouloir en faire un principe distinct et l'enseigner sous le nom d'amour mutuel ou d'intérêt bien entendu. La solidarité prêchée serait toujours dominée par la solidarité réelle, vivante, imposée aux hommes par leur nature, produite par leur initiative et par l'action sociale, dépendante de l'une et de

l'autre et inséparable d'elles. La solidarité humaine, si grandes que soient les distances sociales, si violentes les passions qui divisent les hommes, ne fait qu'un avec leur vie même.

Une masse d'hommes éprouve une somme de besoins. Ces besoins doivent être satisfaits par cette masse. Que les uns les satisfassent aux dépens des autres, ou que chacun prenne la part qui lui revient, tous sont solidaires. Chacun vit des ressources de tous, tous vivent des ressources de chacun. La solidarité humaine domine toute existence sociale. La hiérarchie du travail, les distinctions et divisions des classes en dérivent et en sont l'expression. Aucun état social ne saurait se maintenir sans une hiérarchie du travail, et aucune puissance du monde ne saurait la rétablir lorsqu'elle est détruite. L'état social disparaît avec elle. C'est une conséquence de la loi de solidarité.

Dans une société industrielle où l'ouvrier commande au directeur parce qu'il est son égal, où le manœuvre s'empare des fonctions de l'ingénieur parce qu'il est libre, où l'ingénieur accomplit la besogne du manœuvre, le directeur celle de l'ouvrier parce qu'ils sont frères, il n'y a plus d'organisation ni de hiérarchie du travail. Mais la loi de solidarité subsiste : le travail s'arrête, la société se dissout.

Et cependant, il est aisé de concevoir dans quelles

conditions la liberté, l'égalité et la fraternité peuvent surgir du travail au lieu de conduire à sa destruction (1).

Quiconque travaille coordonne ses efforts de manière à satisfaire ses besoins. Si ces besoins sont simples, si cette coordination est facile, cet homme se sentira parfaitement libre, et par son indépendance et par l'expression franche de ses sentiments, l'égal et le frère de tout autre.

Montons l'échelle sociale. La coordination des efforts propres devient plus difficile, ainsi que celle avec les efforts des autres. En proportion, croissent et se multiplient les besoins du travailleur. Que les profits qui en résultent contentent ses besoins, et il ne se distinguera pas du premier. L'un ne sera pas plus libre ni moins heureux que l'autre, et tous deux pourront se considérer comme frères.

Montons encore plus haut. Si la coordination des efforts dans les fonctions sociales les plus élevées se maintient avec celle des efforts de tous, et si, du plus puissant au plus faible, les besoins de tous se trouvent satisfaits, personne ne songera même à invoquer la liberté, l'égalité ou la fraternité; elles seront dans la force des choses.

(1) Voir pages 39 et 53.

Entre ce tableau de coordination idéale et celui que nous offre la réalité, il y a un abîme. Lorsque les hommes qui se trouvent à la tête de la direction du travail coordonnent leurs efforts avec ceux de leurs subordonnés, en vue de la satisfaction de leurs seuls besoins personnels, l'harmonie sociale est déjà troublée. La liberté, qui dépend de la coordination des efforts de tous, disparaît, puisqu'il y en a qui ne peuvent satisfaire leurs besoins. L'égalité s'évanouit, les uns ayant ce qu'ils désirent, les autres ne l'ayant pas. De fraternité, dans ces conditions, il n'est plus question. Bientôt l'esprit de révolte surgit, contre les individus d'abord, contre la classe entière ensuite.

Descendons au plus bas. Là nous observons le phénomène contraire, et l'action inverse de la loi de solidarité. La coordination des efforts est portée à l'extrême. Le travail est d'une simplicité élémentaire; la journée durant, le même robinet à ouvrir et à fermer, la même roue à mettre en mouvement, le gain suffit à satisfaire les besoins essentiels et l'ouvrier lui-même est trop éloigné de ses chefs pour mesurer la distance d'eux à lui. Mais il fait partie d'une société : celle-ci lui a donné le spectacle et le goût de plaisirs auxquels il rêve pendant son travail, qui n'est donc coordonné ni avec ses besoins naturels, ni avec les besoins artificiels que lui a donnés la société.

Tous, depuis le premier jusqu'au dernier, sont des déclassés dans la hiérarchie du travail. Aucun n'accomplit le sien dans les conditions où le bien-être de tous l'exigerait, et pourtant ils sont solidaires, pâtissent du mal et jouissent du bien produit à leur insu.

Prêchez à de tels hommes la liberté, l'égalité, la fraternité : chacun n'y verra que la justification de ses ambitions et jusque de ses haines.

Allez dans une famille où père et mère ne s'entendent pas et où les enfants sont élevés chacun selon son goût et ses caprices personnels, vous leur parlerez en vain d'union et de concorde. Espérez-vous la faire naître plus facilement dans un état social?

Autant apprendre aux sables des syrtes à se transformer en terres fertiles.

Établissez la participation aux bénéfices, créez des institutions de prévoyance, imposez le ou les revenus, nationalisez le sol, partagez de gré ou de force les richesses acquises, triplez, quadruplez les salaires, réduisez les heures de travail, vous ne ferez jamais qu'une chaudière ne soit une chaudière, que la terre ne soit la terre, et qu'il ne faille travailler pour défricher l'une ou faire fonctionner l'autre. Vous ne ferez pas qu'il ne faille d'autres travailleurs qui diront aux premiers à quelle profondeur il faut creuser la terre, à quel degré de chaleur il faut porter la chaudière. Les uns seront les

serviteurs, les autres les maîtres du travail ; et vous n'empêcherez jamais les uns de trouver que les autres ne travaillent pas assez ou pas assez bien, ni ceux-ci de reprocher à ceux-là de commander à tort et à travers ; et les plaintes sur l'absence de liberté, le défaut d'égalité et de fraternité renaîtront, entraînant revendications, révoltes et tyrannies.

Songez à la complication infinie et aux proportions géantes prises par le travail moderne, et à la solidarité de ses formes. Admettez que les mineurs se mettent sérieusement en grève générale : il n'y aura plus de force motrice, et les industries qui en dépendent s'arrêteront du coup. La peste noire n'aurait pas des effets plus désastreux. Admettez que les grandes banques et institutions de crédit soient supprimées — le partage des fortunes aurait ce résultat : toutes les grandes industries, y compris les mines, s'arrêteraient, la circulation des valeurs, qui se fait par les grandes banques et les institutions de crédit, ayant cessé de fonctionner.

On se laisse entraîner d'autant plus facilement à rêver la liberté, l'égalité et la fraternité des hommes, que l'on comprend moins en quoi elles consistent. Les hommes étant soumis à des besoins implacables et à la dure nécessité du travail et, par lui, à la coordination des efforts dans l'enchaînement de ses formes, toutes les mesures prises pour améliorer le travail qui

n'en respectent pas les formes acquises en se servant d'elles pour le perfectionner, se brisent contre la force des choses.

Il en est de même des autres traits de l'état social. La liberté du commerce, la liberté de réunion, la liberté politique, la liberté de la presse, toutes, telles que nous les entendons et pratiquons, entraînent la destruction non seulement de l'égalité et de la fraternité véritable, mais encore de la liberté elle-même.

Dans la France d'autrefois, prenant à la lettre les ambitions des classes dominantes, on appela les libertés sociales et politiques des *franchises*. La royauté s'affranchit du poids dont les grands vassaux pesaient sur elle, et, à travers la monarchie patronale, engendra la monarchie arbitraire. Le clergé, qui percevait la dîme, ne devait ni impôt, ni service militaire. La noblesse, qui ne protégeait ni ne défendait plus ses vassaux, maintenait ses redevances, ne payait point d'impôt et, en retour du service mititaire, prétendait à toutes les hautes charges de l'armée et de la cour. Au parlement, chaque charge avait ses droits particuliers; dans le tiers état chaque fonction, chaque métier les siennes; jusqu'à la gent taillable et corvéable à merci qui en conquit par la coutume ou par des chartes. Il ne resta plus personne qui n'eût ses franchises; chaque bourgade, chaque ville, chaque province eut les siennes. Leur abus entravait l'essor

économique et social, et leur excès finit par soulever, chez ceux mêmes qui en avaient la part la plus grande, le sentiment de leur iniquité. L'assemblée générale convoquée pour remédier au désordre et à l'impuissance qui en résultait, proclama les Droits de l'homme, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Après quelques années pendant lesquelles on donna à ces droits le sens tout négatif d'abolition des privilèges, — années terribles qui emportèrent royauté, noblesse, parlement, corporations et maîtrises, — il fallut bien finir par leur donner un sens positif, sous peine de voir la nation disparaître dans la destruction générale. On fit des codes pour garantir la liberté des biens et du travail, les libertés civiles et commerciales. Des constitutions successives réglèrent les libertés politiques, de réunion, d'association, de l'enseignement et de la presse, et tout cela pour donner aux libertés nouvelles le sens et la portée qu'avaient eus les franchises.

La liberté de travailler et de jouir ne revenant qu'à ceux qui ont des biens ou des ressources, sont des privilèges à l'égard de ceux qui n'ont ni ressources ni biens. La liberté commerciale n'est assurée que par le triomphe du concurrent le plus adroit ; privilège inique, tout le monde n'ayant pas les mêmes capacités. La liberté dans le mariage n'existe pas pour les époux qui ne s'entendent pas ; pour eux c'est une chaîne que l'on

ne peut détruire que par l'abolition du mariage, car le divorce lui-même constitue un privilège. L'enseignement est un privilège pour ceux qui ont le temps et les moyens d'en profiter; de même, les libertés de réunion, d'association, de la presse sont autant de privilèges pour ceux qui en usent pour contenter leurs ambitions. Enfin les libertés politiques n'existent que pour ceux dont le vote forme les majorités et le pouvoir; elles signifient soumission et tyrannie pour les autres. Toutes ces libertés ne sont donc que privilèges, jusqu'à celles qu'invoquent les uns de maintenir les institutions, et les autres, de les bouleverser. D'égalité et de fraternité, il n'est point question, il ne s'agit que d'être ou de devenir le plus fort.

Torturez, dans tous les sens, le mot de liberté : tel que la plupart l'entendent, il ne saurait conduire, dans le sens négatif, qu'à la destruction de ce qui subsiste, et dans le sens positif, qu'à la création de franchises, c'est-à-dire de privilèges. C'est une conséquence de la loi de la solidarité humaine, chaque action étant à la fois individuelle et sociale. Si, grâce à ce que les uns appellent leur liberté, l'action sociale souffre, ce sont les autres qui en pâtissent, et si, grâce à la liberté des autres, l'action sociale devient prédominante, c'est l'action individuelle qui en portera le poids.

Cette loi est aussi inflexible que les lois physiques

Si j'ai négligé d'en rappeler les exemples ou de faire appel aux règles si sûres des sciences exactes, ces règles n'en continuent pas moins à me guider, et ces exemples à me servir de boussole. C'est au lecteur à s'en assurer, en comparant la méthode à l'application. D'avance j'accorde que la moindre négligence dans cette application sera une erreur conduisant au sophisme.

Pour donner un dernier exemple, quel est le dénominateur commun, le fait permanent de tous les événements de ce siècle? Aux troubles de la Révolution succèdent l'Empire et ses guerres. L'Europe y est entraînée. La Sainte-Alliance, le congrès de Vienne, la Restauration suivent. La révolution de Juillet éclate, un nouveau gouvernement est établi, une nouvelle constitution proclamée, ils mènent à la révolution de 1848. L'Europe, encore une fois, en subit l'influence. Les désordres reprennent; les gouvernements autoritaires en Europe, le coup d'État en France et le second Empire, en sont la conséquence. Les succès des guerres de Crimée et d'Italie consacrent le second Empire, les désastres de 1870 le détruisent, et la troisième République se fonde avec une autorité et une stabilité que n'avaient pas eues les précédentes. De tous ces événements aucun ne ressemble à l'autre; c'est le drame historique qui se déroule avec toutes ses péripéties. Un seul fait reste immuable et

revient, toujours le même : l'état social tel qu'il caractérise les nations qui ont pris part, directement ou indirectement, à tous ces événements, et cet état social est dominé depuis un siècle, avant même la Révolution, par la question des Droits de l'homme, qui se transforma en question sociale le jour même de leur proclamation. Seule elle se maintient, seule elle ne change pas, mais grandit à mesure qu'à travers guerres et révolutions on se trouve impuissant à la résoudre. Pour un moment la gravité ou l'éclat des événements la font oublier ou méconnaître; elle ne s'en maintient pas moins et se développe avec une logique d'autant plus inflexible qu'elle est inconsciente. Quelle en est la solution pratique?

Au point de vue de la méthode et des principes de la science, nous avons cherché à en pénétrer les éléments; la solution pratique nous est restée aussi lointaine que les faits de chaque moment inconnus. Tout au plus avons-nous pu parvenir, en posant la troublante et sombre question, à constater la grandeur de notre ignorance.

Les habitants d'un pays couvert d'une immense forêt souffraient d'épidémies constantes; le climat en devenait de plus en plus insalubre. Que faire pour assainir la forêt? Il eût fallu extirper les ronces et les épines qui rongeaient les arbres, élaguer ceux-ci et leur

donner de l'air, détruire les marécages, faciliter l'écoulement des eaux que les arbres morts empêchaient et qu'obstruaient les mauvaises herbes. On s'adressa à des charmeurs d'oiseaux et à des chasseurs. Les charmeurs, en prenant les oiseaux dans leurs filets, n'empêchaient pas les ronces de pousser ni les arbres de mourir, et les chasseurs, en tuant les bêtes qui mangeaient les jeunes pousses, ne réussirent qu'à faire prospérer la végétation. Alors quelques-uns proposèrent d'arracher la forêt et d'y planter des sapins, arbres hostiles aux marécages, tandis que d'autres prétendirent la transformer en haute futaie de chênes. On essaya : les sapins ne vinrent point dans les terres marécageuses, tandis que les chênes, étiolés, ne poussèrent qu'en broussailles, accroissant le mal. Enfin, instruits par ces chimériques tentatives, on se donna la peine d'observer la forêt et de distinguer les espèces utiles des nuisibles. Cela suffit. Les plantes nuisibles éliminées, les autres prospérèrent, les ronces disparurent d'elles-mêmes, l'eau stagnante des marécages reprit du mouvement et de la vie.

Nous avons étudié les ordres et les genres des formes multiples du travail, et nous en avons constaté l'implacable solidarité. Examinons les espèces : peut-être nous révèleront-elles la solution, nous apprenant, comme aux habitants de la forêt, à distinguer les espèces utiles des nuisibles.

II

Le travail producteur. — Difficulté des enquêtes. — Effets inhérent à la nature du travail producteur moderne.

Dans l'étude des espèces, car nul ne peut observer tous les faits ou êtres particuliers qui constituent l'espèce, il faut suivre les mêmes règles que pour la découverte de chaque vérité. Toutes les enquêtes ouvrières, qu'elles soient faites par les gouvernements, les parlements, des délégations d'hommes impartiaux ou par les ouvriers eux-mêmes, révèlent, comme les romans, avant tout le génie de leurs auteurs. Il en est qui sont des défenses en toute forme des patrons; d'autres qui en sont l'accusation systématique; d'autres encore n'ont pour objet que de justifier les gouvernements, ou seulement de détourner l'attention publique de quelques abus; enfin il en est qui n'ont d'autre but que d'instruire ceux-là mêmes qui les ont faites, encore le plus souvent restent-elles dominées par l'une ou l'autre idée préconçue. Seules ces enquêtes ont une valeur scien-

tifique, qui non seulement rapportent les faits, mais permettent de s'en expliquer les causes et les conséquences. Des enquêtes dans lesquelles on démontre que les ouvriers reçoivent des salaires suffisants et ne travaillent qu'un nombre d'heures raisonnable, celles qui prouvent que les patrons n'ont d'autre objet que l'exploitation sans merci de leurs ouvriers, sont des plaidoyers qui n'ont pas même la valeur générale d'un roman. Celui-ci, bien fait, donne au moins l'impression de la réalité.

Il n'y a qu'un moyen de faire de bonnes enquêtes, c'est de concevoir, selon la règle, un jugement juste sur chaque fait observé, et de concevoir un autre jugement juste sur leur ensemble. Ces enquêtes seules ont une valeur scientifique; elles sont des perles rares qui méritent d'être enchâssées pour ternir le faux éclat des autres.

Toutes les enquêtes, cependant, si incomplètes et défectueuses soient-elles, peuvent donner des renseignements précieux, du moment où l'on arrive à se rendre compte de l'esprit et du but de ceux qui les ont faites, en les débarrassant du fard qui les couvre, pour les regarder à la lumière de l'état social dont elles sont, malgré tout, l'expression.

Nous prenons comme exemple deux des dernières grandes enquêtes qui aient été faites : celles des ouvriers

et ouvrières de Vienne (1). Toutes deux ne sont que de simples constatations de faits et ne nous montrent qu'un élément de la question sociale qui trouble les rapports des ouvriers et des patrons dans l'empire austro-hongrois.

Ce qui manque à ces enquêtes, c'est d'ajouter à chaque catégorie de salaire et de travail les rapports qui existent non seulement entre les ouvriers de cette catégorie, mais entre eux et la population au sein de laquelle ils vivent : le prix des denrées alimentaires, des logements, les sommes, si minimes soient-elles, dépensées les jours de fête en distractions et plaisirs. Il faudrait, en outre, qu'elles suivissent les rapports des ouvriers avec les contremaîtres ou chefs d'ateliers, et ceux de tous avec les patrons, ingénieurs, directeurs de fabrique, propriétaires. Enfin, il faudrait qu'elles donnassent des chiffres et des détails non moins circonstanciés sur ceux-ci : sur leur situation industrielle à l'égard de l'intérieur comme à l'égard de l'étranger, leur état de fortune, leurs bénéfices et leurs pertes, absolument de la même manière que pour les ouvriers. En ce cas seulement, prenant le sujet dans son extension

(1) Stenographisches Protokoll der gewerblichen Enquête abgehalten vom 18 dezembre 1892 bis 12 Jaenner 1893. Wien, 1895. L'enquête des femmes n'a pas encore été publiée; nous avons dû recourir aux comptes rendus de la *Nouvelle Presse libre de Vienne*, dont la direction nous a envoyé la collection entière.

entière, on pourrait se faire une idée précise du véritable état des choses.

Croire qu'en citant le taux dérisoire des salaires et les heures excessives de travail, on démontre la rapacité et la cruauté des patrons, c'est commettre le sophisme de la conclusion tirée d'une induction fausse, et s'exposer à se perdre dans toutes les autres formes de sophisme, ce que, du reste, on a fait, érigeant le tout en doctrine.

La faute de ces enquêtes incomplètes est, il faut le reconnaître, surtout aux patrons. Ils ne permettent pas que l'on fasse des enquêtes sur leur compte. Ceux qui font de mauvaises affaires ne veulent pas qu'on le sache; ceux qui en font de bonnes n'aiment pas qu'on le dise; ceux qui ont des secrets de fabrication ou de commerce tiennent à les conserver, et tous s'imaginent que de soumettre leurs actes, leur direction et leurs gains à un examen quelconque, pourrait nuire à leur autorité ou à leur prestige.

Toutes les enquêtes ouvrières sont donc forcément incomplètes, l'un des termes nécessaires à la solution fait défaut, et, si exactes qu'elles soient en elles-mêmes, elles sont des œuvres de polémique, qui dégénèrent en sophistique dès qu'on veut en tirer la moindre conclusion, des excitations aux haines sociales, aux grèves, aux révoltes.

Il y a toutefois une issue, sinon d'une rigueur scien-

tifique, du moins d'une probabilité suffisante : c'est de comparer la situation ouvrière à l'état général, économique et social.

Depuis sa sortie de la Confédération germanique, après ses défaites de 1866, l'Autriche-Hongrie a fait des progrès industriels et commerciaux considérables. Grâce à ces progrès, elle a vu la valeur de son florin papier se relever de plus en plus, et monter jusqu'au pair, de sorte qu'elle a pu entreprendre l'abolition de son cours forcé et le rétablissement d'une circulation monétaire saine. A ne voir que ce seul résultat, il y a lieu de se demander si les salaires des ouvriers ont progressé et leurs heures de travail diminué dans les mêmes proportions, et si, avant les défaites, ils n'ont pas été, proportionnellement, les unes plus excessives, les autres plus infimes encore.

Les deux enquêtes ne font aucune mention du chiffre des salaires et des heures de travail d'il y a trente ans, peut-être parce que la plupart des industries qui les donnent n'existaient pas encore ou n'existaient que sous la forme d'industries locales, sans concurrence intérieure ni extérieure.

La seconde raison du bas prix des salaires peut être encore la situation si favorable de l'agriculture, l'Autriche-Hongrie jouissant de terres alluviales d'une fertilité incomparable, et à laquelle il a suffi des chemins

de fer et des routes de communication pour livrer ses produits à des prix dérisoires. En ce cas, il se pourrait que les salaires des industries, vu le bas prix des produits agricoles, fassent en réalité équivalent, ou peut-être même soient proportionnellement supérieurs à ceux des ouvriers industriels des États européens ne jouissant pas de terres aussi fertiles.

En troisième lieu, il est une corrélation entre le bas prix des salaires et le nombre d'heures de travail. L'élévation des salaires et le nombre d'heures de travail dépendent, non des propriétaires ou des chefs de l'industrie, mais de la situation de l'industrie et de l'état du marché. Une nouvelle industrie qui se fonde dans l'espoir d'un gain certain, demande aux ouvriers des heures de travail raisonnables et leur offre en retour un salaire élevé. Mais, du moment que l'état du marché et la concurrence des industries similaires rendent le placement des produits difficiles, il faut que l'industrie baisse ses salaires ou augmente les heures de travail, ou même augmente les unes et diminue les autres à la fois. Et les propriétaires peuvent encore ne pas pouvoir concourir malgré cela et se ruiner, en dépit de la baisse des salaires et de l'augmentation des heures de travail.

Quoi qu'il en soit, en posant la question des rapports qui existent entre le bas prix des salaires, le nombre

des heures de travail et les bénéfices réalisés par les patrons, il est trois facteurs qu'il faut avant tout éliminer :

1° Les progrès accomplis par l'industrie et qui n'ont été réalisés que par les sacrifices de tous, car, si les enquêtes des ouvriers et ouvrières de Vienne nous racontent la misère de ceux-ci, les krachs successifs de la bourse de Vienne nous disent celle des patrons ;

2° Le prix de la vie moins élevé dans un pays, plus cher dans un autre, à cause des différences de fertilité et de ressources ;

3° L'état du marché national et l'état du marché extérieur ; la concurrence intérieure et la concurrence extérieure pouvant, tout comme les progrès, entraîner une baisse de salaires et une augmentation des heures de travail de l'ouvrier ainsi que la ruine de l'industrie et du patron.

Que reste-t-il, ces trois facteurs éliminés, des rapports immédiats entre les salaires et les heures de travail de l'ouvrier, d'une part, et les bénéfices réalisés par les patrons, de l'autre? La question de l'exploitation du travail d'autrui, dont on n'a fait un cri de guerre qu'en la transformant en un des sophismes les plus éclatants des temps modernes, confondant les données les plus diverses et les plus contradictoires — les progrès et les charges du travail, l'état du marché local et l'état

du marché étranger, les profits et les pertes des entreprises — sous un même titre : les bénéfices des patrons produit du surtravail de l'ouvrier. En mettant dans une balance, d'une part les heures de travail et le salaire des ouvriers, et de l'autre les bénéfices du patron, du moins faudrait-il ajouter le travail du patron lui-même. Ce n'est pas en faisant des patrons les serviteurs du salaire des ouvriers, sans tenir compte de leur travail propre, direction, améliorations, inventions, qu'on résoudra la question sociale.

Enfin ce qui, outre le bas prix des salaires et le grand nombre des heures de travail que relatent les enquêtes autrichiennes, m'a déterminé à les choisir comme exemple, c'est que, de tous les pays de l'Europe, l'Autriche a conservé le plus de traces des anciennes corporations. Les corsetières, pour revendiquer le droit de faire des corsets en dehors de la corporation des tailleurs, invoquent un décret datant de 1300, bien que leur industrie soit de niveau avec celles des pays les plus avancés. De plus, sans avoir donné à ses réformes ouvrières autant d'éclat que l'Allemagne, l'Autriche a, comme elle, une loi sur l'ordre des métiers qui fixe le travail à onze heures, protège les apprentis, exige l'enseignement professionnel dans une école ou le certificat d'aptitude, ordonne des inspections de fabrique, des assurances contre les accidents et les maladies. De

sorte que nous voyons de près, resserrées dans un cadre de quelques années, toutes les phases du travail que la France et l'Angleterre ont mis deux siècles à traverser.

Après ces observations sur la valeur des enquêtes en général et sur l'intérêt particulier que présente l'Autriche au point de vue de l'histoire du travail, nous pouvons entrer dans le vif de la question.

Parmi les nombreuses industries soumises à l'enquête par les syndicats de Vienne, il en est une exposée dans les termes suivants : « Nous n'avons pas de grande industrie, pas de machines, pas de concurrence étrangère, et c'est pour l'étranger surtout que nous travaillons. Il y a ici, à Vienne, 240 maîtres dont 200 sont soumis à la patente, mais les 9/10 ne la payent pas ; de plus, 350 ouvriers et 300 apprentis. Les femmes travaillent également, et s'il y a de la famille, en partie, les enfants. Les ouvriers formés gagnent 7 à 8 florins par semaine, les ouvriers indépendants 10 à 13 florins. Dans les ateliers où le travail n'est pas organisé, dans le travail en chambre, il arrive qu'on travaille 15, 16, 24, même 30 heures, de vendredi matin à samedi midi, avec la famille et les apprentis. Là où il y a des apprentis, ils sont tenus, non la nuit entière, mais jusqu'à 1 et 2 heures du matin. Il y a eu des années où leur nombre était si considérable, qu'ils étaient simplement numérotés jusqu'à 22 et 24. Ils travaillent 15 à 16 heures et plus ; avec

cela ils n'apprennent pas le métier, les maîtres l'empêchent sciemment; c'est de la Bohême et de la Moravie que les maîtres tirent ce *matériel*. Dans le métier on travaille aux pièces; il arrive souvent qu'il ne reste à l'ouvrier que 40 à 45 kreutzer du travail de la semaine. On réduirait le temps de travail à 6 heures que l'on ne pourrait employer tous les ouvriers. »

Comment! voilà un métier sans grande industrie, sans machines, sans concurrence étrangère, auquel le marché étranger est tout ouvert, et dont les patrons sont aussi misérables que les ouvriers, les 9/10 n'étant pas capables de payer seulement leur patente, et travaillant parfois eux-mêmes 30 heures de suite avec leur famille qu'ils ne payent pas, et leurs apprentis qu'ils ne payent guère davantage. Tous les arguments des économistes sur les progrès du travail, et des socialistes sur l'exploitation des patrons, s'évanouissent devant des faits pareils.

A l'exception de trois industries, les graveurs, les ouvriers en bronze et les typographes, sur lesquels nous reviendrons, les 93 industries dont l'enquête rapporte le dire des experts, toutes, sans distinction, se trouvent à peu de chose près dans la même situation, tantôt pire, tantôt, de quelques nuances insignifiantes, meilleure. Mais, dans toutes celles qui livrent directement au consommateur, la situation des patrons est

excellente ; ce sont les « messieurs ». Dans le cas cité plus haut, il s'agit des fabricants d'étuis. A la page suivante, il est question des gainiers : « L'apprenti doit travailler depuis le matin jusqu'à 10 et 11 heures de la nuit avec le maître. Sans l'apprenti, un ouvrier pourrait vivre, mais dans le métier on n'a que 24 heures de travail par semaine. Il y a 40 ouvriers dans 130 ateliers, et les 130 maîtres ont 96 apprentis... Comme chez les fabricants d'étuis, nous travaillons jour et nuit ; puis nous nous reposons une demi-année entière, vivant de crédit, et si la femme du logis est bonne, on a le matin du café, à midi du café, et le soir du café. » Page suivante, il s'agit des tailleurs de limes : « J'ai travaillé à Vienne; l'exploitation de l'ouvrier et de l'apprenti y est sans limite, comme dans nul autre métier, excepté les cordonniers. Les apprentis sont traités comme des bêtes de somme; il y en a qui, après trois ou quatre années d'apprentissage, ne savent pas tailler une lime. » Page suivante, les tourneurs de bois : « L'industrie comprend 500 maîtres, 600 ouvriers, 500 apprentis. Le travail y est tellement excessif que l'âge auquel les ouvriers arrivent en moyenne est de 26 ans. Des malades, 70 meurent de la tuberculose. Les apprentis n'apprennent pas le métier, mais l'une ou l'autre de ses parties seulement ; le certificat d'aptitude est une fumisterie. A la suite d'une grève, on nous a promis 10 heures de travail; nous en

faisons 12, 14, 16, 18. Le temps du travail est indéterminé. Le métier est en pleine décomposition. Les ouvriers en chambre volent le bois et fournissent, par exemple, un cadre à 25 pour 100 meilleur marché que l'ouvrier dans l'atelier ne peut le faire. Si avec cela l'ouvrier en chambre gagnait au moins quelque chose! Comme l'autre il meurt de faim et de misère. » Toute cette longue suite d'enquêtes est horrible. On dirait la répétition des enquêtes anglaises que Karl Marx rapporte dans son livre du *Capital*. Jusqu'à la vente d'enfants, tout s'y retrouve. Ils sont placés comme apprentis et accomplissent partout la même besogne excessive. Des agents, le Pan-Tato, les amènent par troupes, particulièrement de Bohême et de Moravie. Ils sont placés, mal nourris, mal vêtus, plus mal logés encore, et sans apprendre le métier, sinon d'eux-mêmes après être sortis d'apprentissage. Pauvres petits êtres souffreteux et mourant, dans la plupart des métiers, ouvriers ou apprentis, de la tuberculose. Un ouvrier formé, qui gagne par semaine 8 florins, est un ouvrier bien payé. S'il y en a qui vont au delà, ce sont des contremaîtres. Beaucoup d'ouvriers formés n'ont que 6, 4, 2 florins et même moins par semaine. Dans quelques industries « le Schwitzsystem », — mot emprunté aux Anglais, — l'exploitation jusqu'à la sueur, est en pleine floraison.

Quant aux conditions du travail des femmes, elles

dépassent tout ce que nous pouvons imaginer. « Dans la branche des couvreurs, la femme doit amener sur place les matériaux, qui se trouvent parfois à deux lieues de distance. Elle est attelée à une voiture qui porte 600 à 800 kilos et que deux hommes poussent par derrière. Elle prépare et porte le matériel par des échelles jusqu'au toit, et gagne, pendant la bonne saison, 80 à 75 kreutzers par jour, aussi maltraitée par les maîtres que par les ouvriers, qui se déchargent de tous les gros travaux sur elle. » Chez les maçons, la situation de la femme est la même. « Elle prépare et porte le mortier, ordinairement sur la tête, par poids de 12 à 15 kilos. De plus, la journée accomplie, elle doit éteindre la chaux vive jusqu'à onze heures et minuit, et gagne à ce labeur d'esclave au plus 5 florins par semaine. Quand elle ne retourne pas dans son pays, l'hiver, elle gagne sa vie en ramassant la neige à coups de pelle. » « Et tout cela vit de café le matin, de café à midi, avec des pommes de terre, et de café le soir, avec du pain, habite à 10 et 15 dans des locaux, hommes, femmes, enfants ensemble, quand on ne séjourne pas dans des fours à chaux abandonnés. » Tout le reste de l'enquête est à l'avenant, sauf que, dans les métiers de femmes proprement dits, les salaires sont encore rabaissés par la concurrence faite à l'ouvrière par les filles « de bonnes maisons », de petits fonctionnaires, de petite bourgeoisie. 5 florins

par semaine est, dans la plupart des industries, un salaire élevé. En général, la tuberculose et l'intoxication y règnent comme chez les ouvriers. La mortalité est la même, sauf qu'il vient s'y ajouter le nombre de fausses couches et des mort-nés par suite d'excès de fatigue. Des morts par excès de travail y surviennent. Un médecin constate la mort de faim d'une ouvrière en plein travail! « Les brodeuses de perles d'or travaillent 11 heures par jour et gagnent 4 fl. 20 par semaine. Leur tâche est tellement lourde qu'elles ne la supportent que pendant quelques mois; d'ailleurs, pendant l'été, il n'y a point d'ouvrage. Les ouvrières en chambre ne gagnent que 3 florins. »

« Dans la passementerie, la moitié des ouvrières se trouve dans un état maladif constant. Dans la ganterie, on tire les ouvrières de Bohême. Dans certaines industries, elles travaillent le dimanche, mais *sans être payées;* dans d'autres, les apprenties ne sont ni logées, ni nourries, ni payées. Mais, comme pour les ouvriers encore, dans les grands ateliers ou dans les fabriques, les femmes sont mieux traitées que chez les petites patronnes, dont la misère, d'ailleurs, est aussi grande, et qui ne parviennent pas davantage à payer leur patente que les petits patrons. Une ouvrière, même, trouve que sa maîtresse est plus à plaindre qu'elle. »

A une telle situation, la même, à un degré plus bas,

que celle des ouvriers hommes, il est évidemment des causes plus générales que l'exploitation des patrons. Nous avons signalé le bon marché de la vie en Autriche et à Vienne : il explique jusqu'à un certain point le bas prix de la main-d'œuvre, mais il n'explique pas ces exagérations monstrueuses des heures de travail au sein d'une population bonne et bienveillante comme celle de l'Autriche. C'est qu'il y a, outre la fertilité du sol alluvial, la poussée des Slaves. Nous venons d'en voir un exemple merveilleux d'enthousiasme, de confiance, d'espérance, à Paris. C'est la poussée d'en haut. Au loin, à Vienne, sur les confins, c'est la poussée d'en bas. Bohèmes, Slavons, Croates, Moraves, arrivent par troupes, par bandes. S'il y en a un qui meurt de tuberculose, de colique de plomb ou d'accident, dix le remplacent; les dix disparaissent, vingt autres sont là, offrant les uns leur jeunesse, les autres leur force herculéenne, à des prix dérisoires. Ouvriers en fabrique, en atelier, ils travaillent les heures réglementaires, puis offrent aux patrons d'emporter le travail chez eux, et, pour quelques kreutzers, y consacrent des heures indéterminées, *unbestimmte Arbeitszeit;* ou bien, ne trouvant pas place à l'atelier, ils se font ouvriers en chambre, *Sitzgesellen*, et travaillent à la pièce, *Stückarbeit*, pour des prix qui nous sont inconcevables, ou bien encore ils travaillent pour la fabrique ou le grand maga-

sin, maître, femme, enfants, apprentis, tous ensemble à la maison, *Hausarbeit*, pour le gain de 5 florins et moins par semaine. Et non seulement le Slave s'empare ainsi du travail de l'Allemand, il l'oblige à le suivre sous peine de mourir de faim. C'est la lutte pacifique des races, dans laquelle les patrons ne jouent de rôle que parce que tous, quelle que soit leur race, la subissent.

Ces misères sont propres à l'Autriche, et sa vie politique nous en donne un vague reflet; mais il en est d'autres qu'elle a en commun avec les pays occidendentaux, et qui rendent l'étude de son industrie et de son travail particulièrement intéressante. Nous avons cité plus haut trois métiers, les graveurs, les ouvriers en bronze et les typographes, comme faisant exception. « Chez nous, dit l'expert graveur, les heures de travail varient de 8 heures 1/2 à 11 heures. Il y a 235 maîtres, qui ont autant d'ouvriers et non moins d'apprentis. De plus, 235 ouvriers graveurs travaillent pour d'autres industries. L'école professionnelle est excellente; les apprentis apprennent le métier; leur salaire et la façon dont ils sont traités sont convenables, le métier n'en est pas moins en décomposition. La galvanoplastie, la photographie et les nouvelles machines le dépriment complètement. » L'expert des ouvriers en bronze dit : « Nous avons pour les apprentis une école modèle. Il y

a dix ans, l'industrie avait disparu; grâce à l'école, nous pouvons aujourd'hui concourir avec Paris et l'étranger. »

« Notre métier, déclare l'expert typographe, est réglé par l'organisation du syndicat. Le travail ordinaire est de 9 heures 1/2. Chez les typographes employés aux journaux, il est en moyenne de 13 heures. Il peut aussi s'élever à 17 et 18 heures, lorsqu'il y a de longs télégrammes à transmettre. Le minimum du salaire est de 12 florins. Il peut s'élever à 30 et 40, aussi les ouvriers ne songent pas à demander moins d'heures de travail. Les apprentis ont une excellente école professionnelle. Il y a un apprenti sur 3 ouvriers. Aux journaux, les femmes ne travaillent pas. Partout ailleurs, elles ont les mêmes avantages que les hommes. » A la lecture de ces trois dépositions, on sent que les trois industries sont exclusivement entre les mains des Allemands. L'invasion slave n'y a pas pénétré. Mais déjà les typographes n'ont obtenu leur situation que par des revendications et grâce à leur syndicat, qui maintient les statuts avec une énergie singulière; entente qui serait impossible entre Allemands, Bohèmes, Slavons, Moraves et Croates. L'industrie du bronze n'a repris que grâce aux faveurs gouvernementales, et le métier des graveurs est en pleine décomposition par suite des inventions et des progrès industriels. Nous nous retrouvons en pleine Europe.

Il y a plus, dans les 90 industries où il n'existe pas d'écoles professionnelles modèles, tous les experts les réclament : « Dans certaines industries, on ne fait des malheureux apprentis que des garçons de voiture, « pages d'écurie » ..., dans d'autres, ils n'apprennent qu'un tour de main qui doit leur servir pour subvenir à leur existence pendant la vie entière..., dans d'autres, c'est une seule forme de produits d'une branche isolée de leur métier qu'ils apprennent après 3, 4 et 7 années d'apprentissage... Il faut des écoles professionnelles et surtout des écoles dirigées par l'État... Il n'y a plus de maître qui sache un métier dans son ensemble; ils ne peuvent donc rien enseigner. Il n'y en a guère qui seraient capables de mériter le certificat d'aptitude dérisoire que les « messieurs » exigent. » Toutes ces revendications sont absurdes. Par suite de l'extrême division du travail, il n'existe plus de maître sachant l'ensemble d'un métier; à quoi donc serviraient des écoles enseignant un métier qui n'existe plus? A Paris, nous sommes logés à la même enseigne. Sauf dans quelques rares industries, tout comme à Vienne on ne forme plus d'apprentis (1). C'est la conséquence d'une loi régissant le travail moderne : sa tendance à aller du travail le plus coûteux au travail le moins coûteux. Division du travail, applica-

(1) Voir *la Politique*, ch. XIII, p. 178-180.

tion des grands moteurs, invention de machines, tout tend au même but. Du dixième au dix-huitième siècle, le travail a suivi une voie inverse, allant toujours vers le mieux et le plus cher, ce qui explique tous les progrès qu'il a accomplis. Mais les progrès mêmes entraînèrent des privilèges, dont les abus mirent fin aux corporations. Aujourd'hui, nous suivons la loi contraire. Les anciens métiers disparaissent un à un; il ne s'en forme pas de nouveaux qui soient indépendants des machines. On aura beau protéger les apprentis, créer des écoles professionnelles libres ou gouvernementales, avoir des ouvriers instruits, la division du travail, de laquelle sont nés tant de métiers distincts, empêchera de former des ouvriers mieux instruits, à moins qu'on n'en fasse des déclassés ou des sans-travail.

La grande fabrique, sujette à la même transformation, suit, dans un autre sens, le même chemin. En Autriche, les experts constatent de toute part que, dans la grande fabrique, comme dans les grands ateliers, le travail prescrit de 11 heures est régulièrement observé, que les locaux sont beaucoup plus salubres et que les salaires sont, en général, bien supérieurs à ceux des gains obtenus par les ouvriers et façonniers en chambre. Ils demandent donc tantôt la suppression de ceux-ci par la loi, tantôt leur soumission à l'ordonnance des métiers, à l'inspection des fabriques, aux heures réglementaires, et la défense

d'abuser du nombre et du travail des apprentis. Illusions et contradictions encore, car ils constatent, au sujet des mêmes grandes fabriques, que les ouvriers instruits y deviennent de plus en plus inutiles, qu'ils y sont remplacés avantageusement par des manœuvres ayant moins d'exigences et plus de soumission et qui, en quelques jours, parfois en quelques instants, apprennent le travail qu'on leur demande. A ce sujet, on vante, en Autriche comme chez nous, les salaires plus élevés des ouvriers dans les fabriques. On n'observe pas que c'est la même loi qui prévaut encore. La machine remplaçant les forces humaines et produisant davantage, on peut payer d'autant mieux les quelques ouvriers qui la servent. Une locomobile servie par 10 ouvriers à 10 francs par jour est moins coûteuse que 100 ouvriers payés seulement 3 francs et travaillant sans locomobile. Comme la division du travail, la machine représente un travail moins coûteux.

Mais ce n'est pas encore le côté le plus grave de la question. Les 100 ouvriers qui accomplissent un métier dans son ensemble peuvent, en temps de crise, continuer à subvenir à leur existence. Il n'en va pas de même pour les ouvriers dépendant de la machine ; dès qu'elle s'arrête, ils sont sans gagne-pain. De là ce curieux conseil donné, en Allemagne, aux ouvriers des fabriques de cordonnerie, d'apprendre, pendant leurs loisirs, à faire

des souliers, pour qu'en temps de chômage ils ne soient pas sans ressources.

Il y a plus. L'ouvrier ne connaissant que le service de la machine, s'y attache comme à son moyen d'existence et, à l'instar du pêcheur qui fait de l'endroit où il a jeté son filet, sa propriété (1), se considère comme ayant des droits sur elle. La facilité avec laquelle les doctrinaires socialistes entraînent les ouvriers des fabriques, tient en en grande partie à ce sentiment de l'ouvrier.

Nous sommes loin d'avoir énuméré toutes les conséquences — disparition de l'apprentissage, décomposition des métiers, dégradation des ressources du travail — qui, en dehors de toute exploitation, pèsent sur le travail producteur moderne par suite même de ses progrès.

Nous avons dit plus haut que, malgré l'absence de grande industrie, de machines et de toute concurrence étrangère dans l'industrie des étuis, les patrons, les ouvriers et les apprentis se trouvaient plongés dans une égale misère. C'est que l'industrie des étuis est dépendante d'autres industries; on n'achète pas un étui pour lui-même. Or, toutes les industries s'efforçant d'étendre leur marché et de produire au meilleur compte, pèsent de tout leur poids sur les industries qui en dépendent et

(1) Voir pages 42 et 43.

réduisent autant qu'elles le peuvent la part de ces dernières. L'exploitation reprochée aux patrons est une conséquence inévitable de la dépendance des industries les unes des autres, et du mouvement qui emporte le travail moderne tout entier. Allant toujours du travail le plus coûteux à celui qui l'est moins, non seulement les industries similaires, dans leur concurrence entre elles, se ruinent les unes les autres selon qu'elles produisent à plus bas prix, mais encore les industries qui ne paraissent se faire aucune concurrence, par cela seul qu'elles dépendent les unes des autres, se ruinent mutuellement et à leur insu en quelque sorte, poussées par la nécessité de la production et de son extension.

Tels sont les caractères généraux du travail producteur moderne. Nous verrons comment ils sont encore aggravés par le travail commercial et spéculateur. Mais déjà vous voyez l'illusion aussi bien des économistes que des socialistes. Plus les produits, disent les premiers, baissent de prix par suite de la concurrence et de l'importance du capital employé, plus le bien-être général devient considérable, — hélas ! c'est le contraire — plus la misère générale devient grande, par suite de la dépendance des industries les unes des autres. S'il se forme des richesses extrêmes chez quelques-uns, ce sont des gouttes d'eau en regard de l'Océan. Quant aux rêves des socialistes, ils se réduisent à n'être qu'un partage com-

mun de la misère, non plus générale, mais absolue.

Revenons aux ouvriers autrichiens, et supposons que, grâce aux concessions des patrons, ils portent au maximum leurs salaires et au minimum leurs heures de travail. Nous avons vu, dans l'industrie des gainiers, qu'avec 6 heures de travail il reste encore des ouvriers sur le pavé. Allons donc plus loin encore; supposons que les patrons ne vivent que d'air et de lumière et n'en continuent pas moins à diriger et à maintenir les industries au gré des ambitions et des désirs des ouvriers. On restreint certaines industries, on abolit certaines autres, par exemple les patrons et les ouvriers en chambre. Ces derniers entrent dans l'atelier ou dans la fabrique. Mais il faut occuper plus d'ouvriers, et, le travail excessif de ces derniers ayant cessé, il faut produire davantage. On accroîtra donc la force des machines. Pour avoir les machines, il faut s'adresser à d'autres industries, et celles-ci, pour produire plus, demandent plus de fer aux métallurgistes, plus de houille aux mineurs. Dans ces industries, le même phénomène a lieu, la nécessité de produire davantage pour contenter plus de demandes. Leurs prix haussent, et, par suite, les salaires baissent dans les autres industries.

Pour les ramener au taux primitif, il faudra étendre encore le marché, et fournir encore à meilleur compte. Les patrons continuent de vivre d'air et de lumière et

dirigent tout pour le mieux. Ils font faire de nouvelles machines, ils appellent plus d'ouvriers ; mais les machines doivent être achetées, les nouveaux ouvriers payés, et les salaires de baisser dans les autres industries, et le prix général des choses de diminuer. Mineurs et métallurgistes doivent suivre le mouvement et produire de plus en plus pour contenter les demandes ; leurs prix recommencent à hausser et les salaires des autres industries à baisser. Il faut de nouveau étendre le marché, produire de nouveau à meilleur compte, pour maintenir l'ancien taux, et ainsi sans fin.

Donc, mettons tout en commun. Supposons encore des patrons vivant d'air et de lumière, se chargeant de la direction et concentrant les profits entre leurs mains, pour les répartir de la façon la plus équitable entre tous. La situation restera la même. Il faudra que les producteurs de la houille et du fer et ceux des produits agricoles, pour satisfaire les besoins croissants, augmentent en nombre, puisque les heures de travail et les salaires seront les mêmes; et tous les autres producteurs devront produire plus à leur tour. Encore faut-il que les mines soient inépuisables, sinon les difficultés reprennent avec l'étranger. Ah ! si les mines étaient sans fond et la fertilité du sol indéfinie, et si tout peuple, quel qu'il soit, ne devait supporter la poussée d'autres peuples plus prolifiques et de besoins plus simples, on pourrait rêver l'état

socialiste; mais, dans ce cas, on n'eût jamais songé à le rêver.

Dans les doctrines socialistes, on supprime les patrons, la direction du travail, et on suppose que le travail continue quand même. Dans les doctrines économistes, on maintient les patrons et on néglige le facteur *ouvrier*, comme si sa soumission et ses forces devaient être inaltérables (1). Le travail producteur ne se plie à aucune de ces hypothèses. Les dons naturels sont restreints et les désirs de l'homme illimités. Il n'est point de contrée où la fertilité du sol et la richesse des mines soient inépuisables, et, quelle que soit l'organisation du travail que l'on puisse imaginer, il arrive en tout pays un moment où la production intérieure dépendra de la production extérieure et les aptitudes d'une race de celles d'une autre race. Toujours, partout, le même problème renaîtra, avec le besoin d'expansion et de bien-être inné au cœur humain, de province en province, de pays en pays, de continent en continent.

Jamais aucun peuple ne sortira de ce dilemme : ou bien, dans son expansion et ses aspirations au bien-être,

(1) Voir *les Établissements Blin et Blin*. Elbeuf, 1896. C'est la première monographie d'une industrie cherchant la solution aux difficultés ouvrières en elle-même et rien qu'en elle, qu'il nous ait été donné de lire. Si tous les propriétaires de fabrique suivaient l'exemple de MM. Blin et Blin, il n'y aurait plus de question ouvrière. La question sociale subsisterait tout entière.

il tiendra compte de chaque ressource de son territoire et de chaque aptitude de sa race, et en ce cas pourra atteindre une prospérité relative proportionnelle à ses vertus et à sa science; ou bien il méconnaîtra les ressources de son sol et s'illusionnera sur ses aptitudes, et les misères qui en résulteront seront encore une fois proportionnelles à son ignorance et à ses illusions.

Si les hommes s'entr'aident par leur travail, ils s'entre-tuent aussi par le même travail.

L'état actuel du travail producteur est l'expression des besoins des hommes, et des sentiments et connaissances qui les dirigent dans leurs efforts pour contenter ces besoins.

Vouloir modifier cet état sans changer les besoins, sans modifier les sentiments et les connaissances, sans transformer, en un mot, la race et les races humaines, la contrée et les contrées terrestres, c'est rêver une œuvre insensée.

Quoi qu'il en soit, la fin du travail producteur tel qu'il est constitué actuellement sera, si l'on continue dans les mêmes errements, la déchéance du travail par sa division extrême et l'asservissement absolu de l'homme à la machine. Aucune théorie sur le capital ou sur les salaires n'y pourra rien changer, jusqu'au moment où le travail avili ne saura plus inventer de machines nou-

velles, ni même en construire de convenables. Ce sera la fin des machines elles-mêmes.

Ce n'est pas de loin et d'en haut, c'est de près et d'en bas, du sein de la classe ouvrière, qu'il faut voir s'accomplir cette évolution du travail moderne.

III

Le travail commercial. — Dangers de la liberté du commerce. — Lutte de l'ancienne organisation contre la nouvelle.

La liberté du commerce ! — Parmi les principes de 1789, il n'en est pas que nous invoquions avec plus de confiance, comme la source vive de toute prospérité. Elle est, pour nous, inspiratrice de découvertes, créatrice d'industries nouvelles et, en même temps, l'unique remède aux plaintes sociales, aux grèves, aux mouvements ouvriers.

Mais, supposons un moment que, fidèles au grand principe et conséquents avec nous-mêmes, nous appliquions effectivement la liberté du commerce à l'approvisionnement de Paris (1). Voici les maraîchers qui apportent leurs légumes à l'heure qui leur convient ; ils les vendent où bon leur semble, à qui leur offre le meilleur prix ; les laitiers, fromagers, fruitiers agissent de même. Les poissons arrivent au hasard de la pêche, le

(1) *Les petits Métiers de l'alimentation de Paris* (Office du travail). Imprimerie nationale. *Les Halles centrales et le commerce de l'alimentation,* par MM. P. du Maroussem, C. Guérie, C. Barrat.

gibier au hasard de la chasse; un jour, on en voit des monceaux qu'on ne peut écouler, il en pourrit sur place; puis il n'y en a plus du tout. Les arrivages de blé et de bétail se font à la convenance des agriculteurs. Bouchers et charcutiers équarrissent les bêtes aux endroits qui leur semblent commodes; puis ils débitent la viande en gros ou en détail, chacun à sa façon. Les meuniers, boulangers, pâtissiers, moudront, pétriront et confectionneront à leur guise, vendront à leur gré; les viticulteurs, marchands de vin et débitants, les fabricants de sucre, raffineurs et confiseurs jouiront d'une liberté pleine et entière d'établissement et de vente, et de même tous les producteurs, quels qu'ils soient, coloniaux et étrangers, qui concourent à l'alimentation de l'immense cité. Pas d'entraves vexatoires, de règlements de police, de mesures administratives! Les producteurs vendront, les consommateurs achèteront conformément au grand principe : « Laissez faire, laisser passer! » Chacun n'est-il pas le mieux à même de juger de ses intérêts et de les débattre avec les autres, librement, conformément à la loi de l'offre et de la demande? Quel Eldorado économique! — Il durerait huit jours; puis l'on verrait une moitié de Paris mourir de faim, et l'autre, de la peste.

Deux millions cinq cent mille habitants, c'est-à-dire un quinzième de la population de la France, sont enfer-

més dans une enceinte où ils ne produisent que de rares légumes étiolés et quelques plantes de luxe. Pour pouvoir subsister, ils doivent recevoir chaque jour, avec toutes les précautions nécessitées par l'hygiène, la quantité immense d'aliments et de boissons qui suffiront aux repas de tous ; ils doivent les recevoir avec régularité, à des prix en harmonie avec les ressources de chacun, et non seulement toute denrée avariée ou falsifiée doit être éliminée, mais encore tout amas de déchets, tout danger de corruption ou d'infection doit être écarté. Quelqu'un oserait-il soutenir que la liberté commerciale eût résolu un pareil problème ? Des traditions séculaires, des règlements multiples et minutieux émanant des gouvernements les plus divers, un nombre infini de mesures administratives, d'arrêtés de police, des milliers d'agents inspecteurs, contrôleurs, chimistes, experts, syndics, percepteurs, surveillants, facteurs, porteurs, suffisent à peine à la tâche. Aussi la manière dont se fait l'alimentation de Paris, nonobstant bien des lacunes, reste-t-elle un sujet d'admiration.

Il faut croire qu'elle a des raisons d'être solide, puisqu'elle a traversé tant d'âges divers, survécu à tant de révoltes et de révolutions. Les jurandes et maîtrises ont été abolies ; la ville s'est transformée ; de grandes voies ont détruit les vieux quartiers ; de grands palais de fer ont remplacé les vieux hangars de bois ; les che-

mins de fer et les bateaux à vapeur ont succédé aux pataches et aux péniches. Malgré cela, l'ancienne France se retrouve encore dans les métiers multiples qui contribuent à l'alimentation de la capitale.

Nous empruntons le tableau suivant à la monographie des Halles centrales, qui fait revivre devant nous l'ancien régime ainsi que le ferait une gravure du seizième ou du dix-septième siècle. Les règlements et usages, les expressions elles-mêmes datent du vieux temps. « Il peut être une heure, deux heures du matin, les voitures défilent toujours, avec la régularité d'une immense concentration de troupes; les Halles ont été prises d'assaut; à chacune des grandes artères qui y aboutissent, des colonnes ininterrompues sont apparues.

« D'abord au sud, le courant qui recouvre la rue du Pont-Neuf, *Versailles* et *Montesson*, ou, pour mieux dire, *Versailles, Gonesse* et *Meaux* (les épinards et les salades) d'une part; *Croissy* et *Montesson* (les légumes *lavés*, navets et carottes) de l'autre; il a submergé les trottoirs, jusqu'en face de la rue des Bourdonnais, dans un recoin de laquelle se cachent les herbes médicinales. Au nord, à l'autre extrémité des Halles, vers la pointe Saint-Eustache, c'est le débordement des *Vertus* et *Noisy, Aubervilliers* et *Gennevilliers* charriant en automne l'avalanche des choux-fleurs sur les deux côtés de la voie centrale, la rue Baltard. A l'ouest, par

le canal étroit de la rue Saint-Sauveur, se glissant le long de la rue du Louvre, ce sont les *Chanbourcy* qui refluent en enclave dans les *Gennevilliers* mêmes. Par l'extrémité est, voici les têtes de colonne de la véritable invasion : tout autour du square des Innocents, les voitures de pommes de terre, voitures paysannes et voitures de grosses maisons d'approvisionnement de Vaugirard, se répandent à la pointe sud de la rue Pierre Lescot. Par la rue Rambuteau, les *Montreuil,* l'aristocratie des maraîchers parisiens, réformée jadis par La Quintinie, déchargent leurs hottes, identiques depuis des siècles, « les sommes ». Au coup de cloche de quatre heures, les cultivateurs regagnent leurs places. Enfin, les *jardiniers maraîchers,* différents des *cultivateurs-maraîchers,* s'installent à leur place, marquée d'avance, rue de Rambuteau, rue Pierre Lescot, rue de la Lingerie; ils sont assujettis, c'est-à-dire abonnés de quelques mètres carrés héréditaires. »

Suivons un *maraîcher-cultivateur*, un « Versailles », ainsi nommé, non parce qu'il est de Versailles, mais parce qu'il amène des salades et des épinards. « Arrivé rue du Pont-Neuf, il a quitté pendant quelques secondes sa voiture pour se rendre à une guérite où se tient un employé qui lui tend un bulletin d'occupation de place. C'est un agent de la préfecture de police qui le lui a délivré. Un autre, de la préfecture de la Seine, va lui

octroyer son droit de place. A la limite de la rue du Pont-Neuf que sa voiture a remontée, il est reçu par une escouade de *forts* du Carreau, syndics et syndics adjoints. »

Les *forts* constituent, aujourd'hui encore, une corporation de l'ancien régime, avec sa hiérarchie, divisée en équipes de travail et équipes d'administration. Ils ont le double caractère d'ouvriers et d'hommes de police, conservant à la fois le monopole d'une surveillance au nom de l'ordre public, et celui d'une tâche manuelle dont ils s'acquittent sous le principe rigoureux de la *bourse commune et de la répartition égale des salaires.* Ils ont à subir un examen, à faire la preuve de l'essai, et ils reçoivent une commission, absolument comme les anciens patrons recevaient leurs titres de maîtrise ; — autrefois, ils prêtaient serment, c'est le seul point où leur organisation ait été changé.

Un *fort* déchire en deux le bulletin des arrivants ; le feuillet forme le titre de l'occupant et le talon sert de contrôle. Le syndic ou l'adjoint marque à la craie la surface que chacun a obtenu le droit d'occuper. Cependant tout le trottoir qui borde les Halles, le Carreau, est envahi. Sonne le fameux coup de cloche — quatre heures en hiver, trois heures en été — avant lequel toute transaction constitue une contravention répressible, en vertu, ajoute l'auteur, « de l'idée de l'économie

traditionnelle qui concentre toutes les affaires, afin que les demandes puissent recevoir satisfaction sur un pied parfait d'égalité ».

La vente commence. Elle a été faite à la criée jusqu'en 1877, sous la direction des facteurs jurés (1), — encore une institution de l'ancien régime, — lesquels étaient fonctionnaires tout comme les avoués et les notaires. Sans aucun intérêt commercial dans les affaires, ces facteurs reproduisaient les offres des uns et les demandes des autres, sans prendre part, ni à la vente, ni à l'achat, garants de la loyauté des transactions et ne prélevant pour leur compte qu'une commission fixe.

A sept heures, la criée du Carreau est terminée. Elle s'est répétée, à peu près sous les mêmes formes, dans les pavillons de la Halle, ceux de la marée, des beurres, des œufs, des fruits, des viandes, etc. A neuf heures tout est enlevé, les abords des Halles dégagés.

Entrons-y. Un monde est représenté sous nos yeux. Les produits des terres et des jardins, des rivières et de l'Océan, des herbages et des forêts, s'y concentrent, soigneusement divisés, parquetés, et « sur chaque domaine trône une *Dame de la Halle,* chacune à sa place, *en son fief,* transmissible presque par ordre de primogéni-

(1) Depuis 1877 les facteurs jurés ont été transformés en facteurs inscrits; ceux-ci conservent la criée, mais ils spéculent sur les achats et les ventes.

ture (1) ». En effet, quand le fief devient vacant, l'investiture n'en est donnée qu'à une seule personne. Le partage égal perd ici ses droits. La nouvelle titulaire sera la fille choisie par sa mère, et qui l'aura aidée pendant six mois au moins. « Ces petits fiefs sont inaliénables. Il est impossible, à moins de fraude, de les agrandir ou de s'en débarrasser par location. » Ainsi, les dames de la Halle perpétuent jusqu'à nos jours des mœurs d'ancien régime.

Le Carreau nous fait remonter en plein moyen âge. Les arrivages lointains, et surtout les trains de marée, nous ramènent à saint Louis et aux chasse-marée que le grand roi avait organisés pour le ravitaillement de sa bonne ville. Rien n'y est changé, sinon que les droits des chasse-marées ont passé aux compagnies de chemins de fer, plus puissantes et non moins privilégiées.

Du marché central, allons au marché de la Villette; nous y retrouvons les usages, les règlements, les agents municipaux et de police qui réglaient dans la vieille France le ravitaillement de la capitale en viande de boucherie. La séparation des bouchers et des charcutiers remonte aux règlements donnés par François Ier. Toute une puissante corporation, les *Chevillards* (bouchers en gros), achète, comme au vieux temps, le bétail sur pied,

(1) *Les Halles centrales de Paris*, p. 120-121.

commande l'abatage et distribue la viande aux détaillants. Leur corporation s'appelle aujourd'hui syndicat, mais, nonobstant le nom moderne, ils sont restés les *barons de la viande*. « Il peut être concédé des échaudoirs (ateliers d'abatage), dit l'article 14 du règlement actuel, aux bouchers auxquels un échaudoir ne suffit pas; mais cette concession est toujours révocable et ne peut s'appliquer qu'à un échaudoir éloigné du centre des affaires » ; mesure qui a pour objet d'empêcher les plus grands d'étouffer les plus faibles. « Aucun échaudoir ne peut être exploité que par son titulaire, dit l'article 17 ; aucun échaudoir n'est transmissible pour quelque motif que ce soit. » Nous ne sommes plus en présence d'une sorte de fief passant d'aîné en aîné comme les places des dames de la Halle; mais ce n'est pas davantage une propriété dans le sens moderne du mot. L'article 27 prescrit que le titre d'ancienneté de classement dans l'abattoir déterminera l'ordre dans lequel chaque titulaire ou boucher classé est appelé à faire choix de l'emplacement disponible. C'est la succession passant, non pas au fils, mais en quelque sorte à l'aîné des confrères. L'échaudoir ne peut être ni vendu ni acheté. La spéculation des marchands de fonds n'existe donc pas. Et, comme le nombre des échaudoirs est limité, sans possibilité d'une création nouvelle, aussi bien à l'intérieur, où l'emplacement manque, qu'à l'extérieur, où l'autorité, au nom de la

salubrité publique, les interdit, les hausses et les baisses rencontrées partout ailleurs sont ici supprimées. Une étude, même superficielle, des corporations d'antan fait aussitôt comprendre que le but qu'elles poursuivaient est précisément celui que poursuivent encore aujourd'hui les chevillards de la Villette.

Ainsi, de toutes parts, nous voyons durer dans l'alimentation de Paris les grandes lignes de l'organisation d'autrefois, et, pour montrer la persistance des antiques us et coutumes, ajoutons, avec les auteurs des *Halles centrales*, que « le remarquable Traité de la police écrit par Nicolas Delamare au dix-huitième siècle, reste le livre de chevet obligatoire des administrateurs de la préfecture de la Seine comme de ceux de la préfecture de police ».

Après avoir vu la puissante empreinte que la France d'autrefois a laissée dans la vie de la capitale, examinons les formes multiples sous lesquelles la liberté commerciale, née de la Révolution, lutte contre l'antique organisation. C'est une autre armée qui s'avance en masses profondes : tirailleurs et troupes rangées, disposant d'un matériel énorme et de toutes les ressources de la science et du progrès. Par un travail de sape et de mine, elle a fait sans relâche le siège de la vieille citadelle, qu'elle fera certainement crouler tout entière.

Nous découvrons l'histoire de ce siège dans les documents administratifs et les notes de l'inspectorat des Halles. Ils dénoncent les premières tranchées ouvertes et signalent les premiers régiments de tirailleurs sous le nom de *regrattiers*.

Le *regrattier* arrive sur le Carreau, achète au maraîcher ses produits, va droit à une autre place, s'y fait installer et revend ses marchandises à bénéfice. Rien ne paraît plus légitime au point de vue de la liberté commerciale. Cependant la police défend le *regrat* comme un acte illicite. Procès-verbal est dressé contre les coupables. Mais si le regrattier mélange dans sa charrette « l'objet de la contravention » à des produits qui lui appartiennent, le délit est plus difficile à constater. Pour y parer du mieux qu'on peut, « on parque au coin de la rue des Halles et de la rue du Pont-Neuf ces faux paysans de la rue Sainte-Opportune, ces fausses paysannes coiffées de la marmotte et hâlées par le soleil de la Grande-Truanderie; c'est le pilori des Halles. De cette façon la police conserve du moins sous sa surveillance ces singuliers paysans, en même temps qu'elle les désigne sinon au mépris, du moins à la défiance des acheteurs. »

Une deuxième catégorie de regrattiers ont une action à la fois plus nuisible et plus difficile à réprimer; ils agissent comme fondés de pouvoir du maraîcher ou du

paysan. Le regrattier s'est présenté à ce dernier, a vanté la connaissance qu'il a des acheteurs, son adresse à débattre les prix, et le paysan confiant, fatigué du long voyage de nuit, l'accepte comme son représentant. Peu à peu, le regrattier s'empare d'une partie des produits; finalement, il a mis la main sur tous, et il les vend à sa guise, réalisant des bénéfices importants et sur le producteur — qui se repose dans le plus proche débit de vin — et sur l'acheteur.

Enfin, il y a le vrai, le grand *regrattier*, qui achète des voitures entières à proximité du Carreau et, en même temps, le bulletin « établissant la preuve d'un approvisionnement ». L'administration se trouve absolument impuissante à réprimer les abus qu'il fait naître, et l'économiste le plus sévère doit considérer l'acte comme licite. C'est que, de son cabinet, il n'en voit pas les effets qui sont déplorables. Le Play range — avec les blanchisseuses — les maraîchers des environs de Paris parmi les populations les plus surmenées de l'Europe : journées de quinze et seize heures de travail, où souvent le repos est réduit à deux heures de sommeil, quand viennent les grands travaux au moment des plus fortes chaleurs de l'été. Pendant que ces pauvres gens stationnent le long des quais et des rues des Halles, le soleil s'est levé; voici l'heure où il faut ouvrir les châssis, arroser la terre, préparer le travail de la journée, et

au risque d'être dupé sur le marché qu'on abandonne, il faut retourner aux champs. Voilà pourquoi ils écoutent le regrattier et font affaire avec lui, à leur grand détriment. L'exploitation, sans scrupule ni merci, de ces nécessités implacables qui pèsent sur les héros de l'alimentation parisienne est le premier résultat de la liberté du commerce, dans sa lutte contre l'administration et les traditions séculaires.

La seconde forme de l'exploitation n'est pas meilleure, mais les proportions en sont plus grandioses.

Nous avons dit qu'autrefois le facteur juré avait pour fonction principale de servir d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur, mais de façon que, n'ayant aucun intérêt ni à la vente, ni à l'achat, en dehors d'une commission fixe, *le vendeur reçût le prix le plus élevé pour ses produits, tandis que l'acheteur les acquérait au meilleur compte possible.* C'était le régime patronal dans sa pureté. Depuis 1877, les facteurs jurés ont été remplacés par les facteurs inscrits, qui conservent la criée, mais spéculent sur les achats et les ventes. Ces nouveaux facteurs, et les regrattiers que nous connaissons, et les commissionnaires dont nous allons parler, ont modifié la situation, au point que la formule patronale se trouve exactement renversée : *payer au producteur le plus bas prix possible et faire payer au consommateur le prix le plus élevé.*

Les différentes catégories de regrattiers se chargent d'appliquer la formule aux producteurs qui amènent eux-mêmes leurs denrées au marché. A l'égard des producteurs éloignés, — la marée, le beurre, les fruits, le gibier, — les regrattiers sont remplacés par les commissionnaires, les maisons de commission et les facteurs inscrits. Les procédés sont d'ailleurs les mêmes, à des nuances près. On envoie un agent au lieu d'origine. L'agent fait rafle sur tous les produits susceptibles d'être vendus dans la capitale, d'être envoyés en province ou expédiés à l'étranger ; si bien que commissionnaires, maisons de commission et facteurs inscrits disposent du marché et dictent les prix qui leur conviennent. Il y a dix ans, il n'y avait que quelques-unes de ces grandes maisons ; leur nombre dépasse aujourd'hui — et de beaucoup — la centaine.

La première conséquence de cet état de choses est, en province, une dépression du prix de vente. Le producteur, « qui en toutes circonstances est obligé de se défaire de ses produits », consent, en présence d'un débit assuré, à des réductions qu'il n'hésiterait pas à refuser au consommateur lui-même. Un producteur doit suivre l'exemple de l'autre, et c'est une baisse générale du prix courant sur le marché local tout entier. Or, « le facteur *inscrit* peut être commissionnaire dans le pavillon même (art. 9 du décret) ; il peut l'être au

dehors, se placer à la tête d'une des maisons de commission de la halle libre, qui attire à elle par tous les moyens de crédit et de la réclame de formidables envois de subsistances, les retient dans ses « resserres », au besoin les y laisse pourrir pour relever les cours, visant à la fois aux gros bénéfices de la spéculation à la hausse et à la baisse, et aux profits plus humbles du détail. Le facteur *inscrit* peut tenter la réexpédition, diriger le trop-plein de ses « postes » sur la province, à l'étranger, organiser le « transit dans les gares, voire dans les ports de mer (1) ». Il y a là une conjuration de vols, fraudes, abus de confiance, dont les enquêtes ont montré l'existence et le caractère; le consommateur parisien — obligé d'acheter, pour subsister, comme le producteur est obligé de vendre — en paye les frais. Et, de la sorte, commissionnaires, grandes maisons, facteurs inscrits, trouvent moyen de réaliser des fortunes au détriment des producteurs et des consommateurs, sans avoir produit la valeur d'un radis.

La disparition des *forts* est une autre conséquence du mouvement. Les facteurs inscrits, qui font eux-mêmes le commerce, ont naturellement leurs propres vendeurs, caissières, preneurs de vente, déballeurs et manœuvres, suffisant à toutes les tâches. Simultanément, la criée —

(1) *Les Halles centrales de Paris*, p. 235.

la seule forme de vente qui soit juste parce qu'elle est publique, et que vendeurs et acheteurs se trouvent réunis tous sur le même pied — fait place à la vente à l'amiable. Il faut faire des concessions aux grands consommateurs, magasins, établissements, institutions ; on cède à bénéfice moindre, car l'on vend davantage ; puis l'on se rattrape en réalisant bénéfice double sur les petits.

Les dames de la Halle suivront les *forts* dans leur décadence. C'est la même chute progressive. N'achetant plus directement aux producteurs, obligées de s'adresser aux regrattiers en grand, commissionnaires, grandes maisons et facteurs, elles deviennent dans leur fief féodal de simples revendeuses, moins encore, des employées asservies par les facteurs inscrits aussi bien que par les grandes maisons ; ou bien, quittant les Halles mêmes, elles tombent au rang de marchandes des quatre saisons.

Encore des privilégiées, celles-là. « L'ordonnance de police du 28 décembre 1859 commande la remise de médailles et de carnets d'autorisation de vente sur la voie publique à des titulaires méritants, âgés ou infirmes, vieux serviteurs de l'État, blessés des campagnes coloniales et continentales, femmes surchargées de famille dont les fils servent sous les drapeaux. »

Mais voyez ce qui advient de ce privilège. Vous rencontrez, traînant la petite charrette, deux femmes en apparence amies et voisines. Détrompez-vous. L'une

est la travailleuse qui avait sa médaille et nul fonds de roulement; l'autre est la capitaliste qui avait un fonds de roulement et point de médaille. La seconde a loué la première quatre francs par jour; et comme vingt francs de marchandises rapportent aisément dix à onze francs par jour, le profit de la capitaliste, tous frais payés, atteint six à sept francs... sans trop de fatigue. C'est l'opération rudimentaire. Mais il est possible de raffiner la spéculation. Peu à peu la capitaliste va s'emparer de son associée et la rendre esclave. Elle n'a qu'à la payer un peu plus cher, à l'enivrer d'absinthe, surtout à l'éloigner des achats.

Ce n'est pas tout. La spéculation étend sa zone d'action. Le spéculateur aura un cheval et une carriole pour transporter ses approvisionnements dans un quartier choisi. Là, ses humbles sujets, les *médaillés en location,* viendront à la distribution et repartiront, suivis ou non d'un contrôle volant. Dans les stationnements surtout, semés çà et là dans Paris, le maître gouvernera par lui-même une rangée de petites voitures, ruinant la concurrence par une habile « compensation de bénéfices (1) », arrivant parfois à l'accaparement et au monopole.

(1) Spéculation consistant à vendre un article sans bénéfice, parfois même à perte, pour se rattraper sur un autre. *Les Halles centrales,* p. 40 et 41.

Et voilà bien des effets divers, et qui ne sont pas heureux, de la liberté commerciale.

Plusieurs années avant que la jurande des facteurs jurés disparût, un décret impérial (22 juin 1863) avait détruit l'organisation corporative de la boulangerie, dont il ne subsiste plus que la taxe *officielle* du maximum. Un autre décret (24 février 1858) avait ordonné la liberté d'établissement des bouchers détaillants. Quant à la corporation des bouchers en gros, les chevillards, elle était trop puissante ; elle résista à l'Empire autoritaire, comme elle résiste encore à la troisième République.

Ces mesures sont les conséquences du puissant mouvement commercial et industriel qui, depuis deux siècles, emporte les États modernes, autoritaires ou constitutionnels, réactionnaires ou révolutionnaires, vers la liberté commerciale. Partout on veut s'affranchir de la tutelle gouvernementale, de la direction des municipalités et de la surveillance de la police ; *laissez faire, laissez passer !* Mais, voyons les effets dans les deux principales industries de l'alimentation, les boulangers et les bouchers.

Vers la fin du dix-septième siècle, en 1686, Paris comptait 1,150 boulangers pour une population de 350,000 âmes ; en 1883, le nombre des habitants

s'était élevé à 2,500,000 âmes, et celui des boulangers n'avait atteint que le chiffre de 1,850. Ainsi, le chiffre de la population de Paris s'est multiplié par 7, tandis que le nombre des boulangers n'a augmenté que dans la proportion insignifiante de 16 pour 100. Cependant la boulangerie parisienne a résisté mieux que toute autre industrie à l'introduction des moteurs modernes et à l'établissement de la grande fabrication, où l'on voit d'ordinaire la cause des misères ouvrières. Dans ces conditions, les formes de la production restant les mêmes et la population s'étant accrue dans la proportion de 1 à 7, il semble que le nombre des boulangers aurait dû augmenter dans la même mesure, — surtout après le décret qui accordait aux boulangers liberté d'établissement, — et qu'il aurait dû s'élever au chiffre de 8,050. On a vu qu'il n'en était rien. C'est que bien avant le décret, et profitant précisément de la liberté commerciale, les boulangers parisiens s'étaient servis de tous les moyens pour étendre leur clientèle à mesure que le chiffre de la population croissait. Ils ont joint à la fabrication du pain français celle du pain viennois, à la boulangerie la pâtisserie, acquérant de la sorte le moyen de pratiquer le système de la compensation des bénéfices en perdant sur un produit pour gagner d'autant plus sur un autre. La réclame des vitrines, les magasins luxueux, les gratifications aux porteurs qui

amènent des clients nouveaux, le sou du franc prodigué aux cuisinières, enfin le surmenage des ouvriers obtenu grâce aux salaires élevés, ont fait le reste et produit ce résultat que là où, au dix-septième siècle, 8,050 boulangers auraient été requis pour servir une clientèle de 2,500,000 habitants, 1,850 suffisent aujourd'hui. La liberté d'établissement accordée par le second Empire est donc arrivée trop tard pour remédier aux abus de la liberté du travail. Et voici que, par une conséquence fatale et mathématique, 4,000 ouvriers boulangers se trouvent sur le pavé de Paris sans emploi régulier. Ainsi apparaît, avec simplicité et netteté, ce grand mal : la surproduction et le surmenage d'une part, le manque de travail de l'autre.

Et cependant, malgré cette situation déplorable, la question ouvrière demeure encore à l'état latent parmi ces surmenés et ces sans-travail de la boulangerie. Le salaire de l'ouvrier boulanger s'élève de quarante-cinq à soixante-quinze francs par semaine, sans compter deux livres de pain par jour, le vin, et trois à cinq francs pour le nettoyage de la sole et du four. Le « compagnonnage du devoir » est conservé par un grand nombre de boulangers, comme par les charpentiers. C'est l'initiation, une discipline sévère, l'espérance ouverte de pouvoir gagner un salaire élevé à un moment donné. En attendant, l'exemple de simples ouvriers arrivant au

patronat et l'espoir qui en naît chez tous maintiennent le calme parmi eux, d'autant que les hommes sont habitués à un labeur des plus rudes et qu'on occupe, à des intervalles plus ou moins éloignés, les sans-travail comme hommes de peine et manœuvres.

Les bouchers détaillants, patrons et ouvriers, offrent le même spectacle, et si le compagnonnage n'existe plus ici, une autre tradition de l'ancien régime soutient l'ensemble de la corporation : le monopole des bouchers en gros, les chevillards. Ils donnent jusqu'à quatre mille francs par an à leurs ouvriers : ce n'est plus un salaire, c'est un traitement. Ils laissent aux détaillants un gain considérable sur le prix élevé de la viande, ce qui permet à ces derniers de rémunérer non moins largement leur personnel. La nourriture, le logement représentant une moyenne de six cents francs, un salaire hebdomadaire pouvant s'élever à soixante-dix francs pour l'ouvrier étalier, et les bénéfices du portage, qui peuvent monter annuellement jusqu'à deux cents francs, le patronat, enfin, où beaucoup parviennent, — tout cela maintient une certaine solidarité entre les chambres syndicales des patrons et les syndicats formés par les ouvriers. Ce qui n'empêche que, aux seuls abattoirs de la Villette, tous les jours, mille ouvriers sans travail se présentent, demandant un emploi, qu'ils obtiennent au hasard des besoins du moment.

Quand les économistes notent les chiffres des salaires payés par les patrons et s'extasient sur leur élévation constante, ils tombent dans la plus dangereuse des illusions, car ils ne considèrent qu'un coin du tableau. Ils oublient les ouvriers employés au hasard du moment et les sans-travail. Ils ne voient pas que les salaires élevés, que payent les bouchers et les boulangers, ne font que cacher la misère d'autant plus grande de la masse.

Il faut reconnaître, pourtant, que la liberté du commerce, qui achève de détruire l'antique organisation industrielle et commerciale, a été à la fois un bienfait et une nécessité.

Tant que l'ouvrier habitait au même foyer que le maître, travaillant dans le même atelier et mangeant à la même table, ils conservaient des opinions et des traditions communes, et il n'y eut point de scission entre eux ; mais, du jour où il fallut engager des ouvriers en plus grand nombre, la cohabitation devint, tantôt une impossibilité, tantôt une gêne intolérable, aussi bien pour les patrons que pour les ouvriers. La séparation se fit naturellement, forcément; mais elle entraîna des divergences de plus en plus profondes entre ouvriers et patrons, et aux discussions sur le taux des salaires, sur les heures de travail, et les ordres mêmes donnés par les patrons, la liberté fut la seule conclusion possible.

D'un autre côté, tant que les patrons conservèrent leur forte organisation corporative, les fils continuant le métier du père, les filles se mariant avec des fils de maîtres, la solidarité commune subsista. La corporation restait une grande famille. Mais, avec l'extension des affaires, des difficultés surgirent de toute part. Ici, le commerce de la marchandise devenait plus lucratif que la production ; là, la production était au contraire plus aisée que le commerce; plus loin, un seul produit combiné avec celui d'une corporation voisine offrait des ressources inattendues ; et plus loin, c'était l'opposé. Dans ces conditions, les statuts corporatifs, loin d'être un soutien, devenaient une entrave à la prospérité de la famille. La même cause qui avait engendré la puissance des corporations en entraîna la ruine, et la liberté, encore une fois, fut la seule solution.

En cela, les rédacteurs de la *Déclaration des droits de l'homme*, comme les économistes du dernier siècle, ont eu entièrement raison, aussi bien que les États qui, sans légiférer, ont laissé les antiques jurandes et maîtrises se dissoudre d'elles-mêmes. Mais, aujourd'hui, ceux qui se figurent trouver, dans le rétablissement des corporations, les *Innungen*, la solution des questions sociales, s'égarent aussi profondément que les économistes qui se figurent trouver cette solution ou dans la liberté, ou dans des syndicats et des sociétés coopéra-

tives de toute sorte. Un mouvement lent et implacable nous entraîne dans une tout autre direction.

Tout ce qui reste encore de l'ancien régime disparaîtra. Les patrons chevillards chez les bouchers, et les compagnons du devoir chez les boulangers, ces survivants des temps anciens, n'ont plus longtemps à vivre. De même que les dames de la Halle perdent leur indépendance par le fait des commissionnaires, les chevillards disparaîtront devant le premier venu qui aura assez d'esprit d'entreprise pour démontrer à quelques-uns qu'en réunissant leurs ressources, ils pourraient fournir la viande dans Paris, à la fois à gros bénéfice et à meilleur marché. Aussi bien a-t-il déjà été question au conseil municipal de mettre le privilège des chevillards en adjudication, ce qui veut dire dans les mains de quelque capitaliste spéculateur. Et il en est de même des compagnons du Devoir de la boulangerie. Ceux-ci disparaîtront dans la première révolte des « sans-travail » du métier, au rang desquels le plus gand nombre d'entre eux finira d'ailleurs par tomber. Nous pouvons suivre le mouvement irrésistible qui les emporte tous, sous l'impulsion de l'intérêt général d'une part, et de l'initiative individuelle de l'autre.

L'ouvrier boulanger, parvenu au patronat, dépense ses économies dans son établissement et manque souvent des capitaux nécessaires pour étendre ou maintenir

sa clientèle. Il tombe — c'est le cas de la plupart — sous la coupe de la grande meunerie, par le crédit qu'elle lui fait. Mais ce crédit est aléatoire ; il dépend à la fois des capacités du nouveau patron et de sa clientèle. Et voici que peu à peu l'usine s'est mise à fabriquer ses propres farines. Tout en se servant des grandes machines perfectionnées de la minoterie, elle applique ses moteurs à la production mécanique du pétrin, à la construction de fours mieux aménagés, et les fournées se chiffrent par centaines chaque jour. C'est la grande meunerie boulangère. Jusqu'ici elle ne fournit que l'armée, les écoles ; mais le jour viendra — et la liberté aussi bien que le besoin des masses le rende prochain — où, devenue usine géante, elle écrasera le petit métier, non seulement par la production, mais encore par la vente, quand elle s'entourera de dépôts et de magasins, qui seront assurés d'avance de la clientèle de la population entière. C'est ce que l'on voit déjà dans une ville comme Gand, où deux grandes boulangeries coopératives ont fait disparaître boulangers et pâtissiers.

De son côté la boucherie grande et petite, qui n'a pas à redouter la transformation en usine géante, subit le même sort sous l'action de la même loi implacable, la liberté. Il suffit d'une nouvelle année de sécheresse, comme 1892, où une grande compagnie se formera pour fournir la viande au peuple à beaucoup meilleur

marché, pour que les chevillards disparaissent ; et, afin de pouvoir maintenir des prix inférieurs dans les années suivantes, la grande compagnie s'entourera forcément, tout comme la grande minoterie et la grande meunerie boulangère, d'une cyclade de dépôts. Déjà les sociétés coopératives de consommation, sous la poussée des besoins de leurs membres, se sont organisées de façon à ne s'adresser qu'aux grands producteurs ; les grands économats de fabriques et de chemins de fer ont suivi l'exemple. Ils obtiennent la viande, le pain d'alimentation à meilleur compte ; mais, par cela même ils perdront leur raison d'être le jour où les grands producteurs se seront organisés pour livrer à tout le monde, sans distinction, les denrées à meilleur marché.

Les grandes usines et les grands dépôts remplacent le petit atelier et le petit magasin, intermédiaires coûteux ; les grands moteurs réduisent le travail manuel ; et, à mesure que la production augmente et que le bon marché s'accroît, les petites industries, les petits commerçants, tous les intermédiaires disparaissent, augmentant d'autant d'unités le nombre des sans-travail. Et alors il devient de plus en plus nécessaire de produire et de vendre à bon marché, pour rendre possible l'existence des pauvres. Les grandes usines, les grands dépôts se multiplient ; ceux-ci vendent en détail ; de puissantes associations se forment pour en exploiter les

avantages, de grandes compagnies se fondent dans le même but. Afin d'empêcher la ruine complète des petites industries, les grands moteurs, la vapeur, l'électricité, l'air comprimé sont mis à leur disposition par d'autres compagnies, d'autres associations. Rien ne sert. Comme la grande industrie, la petite industrie cherche à employer le moins possible d'ouvriers; mais elle a des frais généraux proportionnellement plus considérables, elle exige des prix plus élevés. Et ces nouvelles mesures aboutissent au même résultat : elles accélèrent la concentration de la production et de la vente entre les mains de quelques-uns, parce qu'à cette condition seulement le meilleur marché peut être atteint ; mais, du même coup, elles reproduisent fatalement des misères nouvelles, qui exigent à leur tour que les objets soient fournis à meilleur marché encore.

Que peuvent doctrines et gouvernants, partis politiques et groupes parlementaires contre cette double fatalité, à la fois cause et effet, qui enlace et étreint le monde moderne ? Les gouvernements et les Chambres qui se succèdent sont également impuissants, les sans-travail se révoltent, les ouvriers font grève, les petits commerçants et les petits industriels se lamentent et pétitionnent, et de toutes parts naissent des syndicats contre les grands producteurs et les grands commerçants. Et les grands producteurs et les grands commer-

çants démontrent, avec une évidence éclatante comme la lumière du jour, que la vie de tous ne saurait devenir plus aisée que par la diminution des prix et grâce à la concentration de plus en plus grande et à la simplification de la production et de la vente. Et, sans doute, un jour viendra où, la concentration et la simplification se trouvant portées à l'extrême, l'État, acculé par les misères croissantes, prendra en main les soins de l'alimentation publique. Transformant l'assistance publique en un ministère, il fournira pour rien aux misérables, et au plus bas prix possible à tous les infortunés, les denrées nécessaires à leur subsistance.

De quelque façon que nous envisagions les industries alimentaires de Paris, que ce soit au point de vue de la production ou au point de vue du commerce, de toute manière nous apercevons la fin : la nourriture par l'État des masses prolétaires. Déjà le parti socialiste a proposé à la Chambre la création d'un ministère du travail, de l'hygiène et de l'assistance publique, et il n'est pas difficile de prévoir que l'assistance publique occupera la place prépondérante, si elle n'occupe pas le ministère tout entier. Voici, d'autre part, le ministère du commerce qui crée un service pour veiller à la construction d'habitations salubres et à bon marché ; on finira par demander qu'un autre service procure aux prolétaires les vêtements au plus bas prix possible. Et

c'est ainsi que le régime de la liberté pourra nous mener à l'absorption de tout par l'État.

Telle paraîtrait donc la solution logique, et ce serait en même temps la fin de la crise sociale : que tous les besogneux soient logés, vêtus et nourris gratuitement. Mais la question est moins simple, et voici quelques faits sur lesquels il faut réfléchir.

Ce fait étrange vient de se passer dans l'Allemagne du Nord. Le chef du grand parti agraire, le comte de Kanitz, a présenté un projet d'après lequel l'État achèterait et vendrait tout le blé étranger dont l'Allemagne a besoin. L'État achèterait au prix du marché extérieur et fixerait, pour l'intérieur, le prix du froment à 215 marks les mille kilos, celui du seigle à 165 marks, celui de l'orge et de l'avoine à 155 marks ; de la sorte, le propriétaire qui vendrait annuellement mille tonnes de blé au prix indiqué, se ferait le beau revenu de 86,000 marks.

Depuis un demi-siècle, l'aristocratie territoriale de l'Angleterre — où domine également la grande propriété — a abandonné la prétention de fournir le pain aux habitants du Royaume-Uni, satisfaite si la grande culture qu'elle dirige fournit au moins la plus grande partie de la viande dont la population a besoin. Il est vrai que, pour y parvenir, elle croit nécessaire d'inventer de temps à autre toutes sortes d'épizooties, qui servent de prétexte à empêcher l'importation étrangère.

En France, où les grandes propriétés n'existent qu'à titre exceptionnel, la crise agricole sévit comme en Angleterre et en Allemagne, et la moyenne agriculture française fait entendre les mêmes plaintes que la noblesse féodale prussienne ou la noblesse territoriale anglaise.

Ainsi, partout sévit la crise agricole.

La protection excessive ou légère est impuissante contre elle, non moins que le libre échange. Quelles que soient les théories auxquelles gouvernants et économistes s'arrêtent, elle menace tous les États européens de la même fin, la ruine de l'agriculture. Proclamez le libre-échange absolu dépassant les franchises anglaises, et l'agriculture sera ruinée : les grands propriétaires ne feront plus que de l'agriculture de luxe, transformant leurs domaines en territoires de chasse, et les travailleurs agricoles, perdant leur raison d'être, émigreront dans les villes. Recourez à une protection faible ou forte : en raison directe de la protection accordée aux produits agricoles, la vie deviendra plus coûteuse, les salaires devront s'élever encore, et, ces salaires plus élevés, les ouvriers agricoles iront encore les chercher dans les villes.

Quelle issue trouver ? — Tandis que la liberté commerciale se maintient, la crise s'accentue ; mais cette liberté vaut encore mieux que le rétablissement du ser-

vage attaché à la glèbe, ou que l'importation de coolies chinois, ainsi que la noblesse agraire de la Prusse en a déjà formé le vœu.

Mais nous n'avons pas encore indiqué toutes les conséquences du principe qui contribue, d'un côté, à la hausse des salaires dans les villes et, de l'autre, à la ruine de l'agriculture.

Pour la même raison que le maraîcher est exploité par le regrattier et que les forts et les dames de la Halle s'effacent devant les grands commissionnaires et les maisons de commission, toute production agricole est écrasée par la spéculation à la baisse sur les producteurs, et la spéculation à la hausse sur les consommateurs. Ni le producteur ne reçoit le prix réel des denrées, ni le consommateur n'en paye la valeur véritable. Pour tenter de réaliser cet idéal, l'ancien régime dut recourir à une foule de réglementations et prohibitions, lesquelles devinrent d'ailleurs intolérables par les excès qu'elles engendrèrent. Partout où le vendeur n'offre point directement ses produits à l'acheteur, le prix se fausse, car il cesse d'être l'expression exacte des besoins et des ressources de l'un et de l'autre, et cela au profit d'un tiers qui exploite, pour en tirer des bénéfices sans limites, la nécessité où le premier se trouve de vendre et le second d'acheter. La liberté encore, ainsi qu'il a été montré, semble la seule solution. Mais alors les grandes

compagnies et associations d'alimentation remplacent les grandes maisons, et le mal de s'étendre plus vaste, plus grave.

C'est qu'il existe une dernière forme de la liberté commerciale, non moins utile et nécessaire que les autres, aux époques de disette et de famine surtout : la spéculation sur les différences de prix qu'atteignent les denrées alimentaires sur le marché intérieur et sur le marché extérieur. Nous voici à la Bourse du commerce. Celle-ci présente de très grands avantages dans un pays de libre-échange comme l'Angleterre : elle attire à elle le commerce du monde, ne rencontrant nulle entrave pour acheter au plus bas prix possible les produits du dehors et les revendre au prix le plus élevé. Je veux dire le plus élevé que la concurrence permette d'atteindre dans le pays de vente, car il est généralement inférieur au prix que les produits atteindraient sans cette intervention. Malgré les reproches que l'on est en droit de lui adresser, la spéculation des bourses de commerce est une source de prospérité pour le pays qui lui concède, dans la plus large mesure, la liberté. Elle fait affluer les richesses du monde entier, mais à la condition aussi de ruiner entièrement toutes les industries nationales qui ne sont pas dominantes sur le marché du monde ; et c'est le cas, en tout premier lieu, dans les pays où la terre a perdu sa fertilité première à force

de culture. La spéculation ruine donc l'agriculture nationale, à mesure qu'elle livre les produits achetés à l'étranger à des prix de moins en moins élevés. Les petits paysans émigrent, les ouvriers des campagnes encombrent les grandes villes, et l'agriculture ne trouve plus de travailleurs.

Il semblerait que, sous ce rapport du moins, les États franchement protecteurs n'exposent pas l'agriculture à la même ruine. C'est une illusion. En dehors de la différence du prix des produits agricoles à l'intérieur et à l'extérieur, il y a le change, l'agio, les emprunts publics et les entreprises de l'industrie nationale, et il y a, en outre, les spéculations à terme pour produire des hausses et des baisses fictives et dominer le marché.

A l'époque des récoltes, on spécule à la baisse et l'on achète les produits qui s'offrent au marché; une fois les récoltes mises en réserve, on spécule à la hausse et on les revend à gros bénéfices, bénéfices qui s'en vont à la haute banque, sans profiter à l'agriculture. Ajoutez à ce procédé de spéculation élémentaire la spéculation sur le change, l'agio et les différences de l'intérêt donné par les rentes publiques; à l'intérieur, c'est deux et demi ou trois pour cent; dans certains pays étrangers, c'est le double ou le triple. On vend des valeurs nationales, on acquiert des valeurs étrangères et, pour les fonds qu'on en retire, on achète au dehors des produits agri-

coles à un prix dérisoire, alors qu'à l'intérieur ce prix est très élevé, si bien que l'on gagne par cette double spéculation bien au delà des droits qu'il faudra payer, et l'on conserve toujours les ressources de la spéculation à la hausse et à la baisse. Ajoutez que ces mêmes spéculations se font sur toutes les exportations manufacturières, industrielles, quelles qu'elles soient. Ce que l'industrie produit à bon compte à l'intérieur est vendu très cher à l'étranger, et ces bénéfices sont encore augmentés par l'achat à bon compte à l'étranger de produits agricoles revendus plus cher à l'intérieur. Il suffit que la différence entre ces prix dépasse le montant des droits qui frappent l'entrée des produits agricoles, pour que la baisse sur ces produits se maintienne et que la crise s'accentue.

Aussi, quel que soit le taux auquel on s'efforce d'élever la valeur des produits agricoles, jamais la vente à l'intérieur n'atteint le chiffre désiré ; et, d'ailleurs, plus celui-ci s'élève, plus les difficultés croissent et plus la crise augmente. En raison directe de la cherté provoquée par les droits protecteurs, la misère grandit ; d'autre part, en raison directe de l'importation en franchise des produits agricoles étrangers, l'agriculture nationale dépérit, et la misère grandit encore. On propose des lois contre les opérations de bourse, on protège à la fois l'industrie et l'agriculture : les exportations indus-

trielles diminuent en même temps que l'importation des produits agricoles, et de toute part la misère ne fait que croître, nonobstant tous les efforts, malgré les lois sur les pauvres et les institutions de prévoyance comme en Angleterre, malgré les projets de monopole, les lois contre les opérations de bourse et les assurances obligatoires comme en Allemagne; les sans-travail se multiplient et la misère des campagnes aggrave celle des villes.

A la campagne, il n'y a pas, il ne peut y avoir de sans-travail. L'homme y doit gagner sa vie par son travail ou se réfugier dans les villes. Les campagnes n'offrent pas les ressources multiples et comme infinies qui permettent à une population, sans occupation régulière ni déterminée, de subsister au jour le jour, par mille emplois avoués ou non, aux hasards des besoins innombrables d'une agglomération nombreuse où des richesses sont accumulées.

Gardons-nous des illusions; elles sont trop graves en ces matières. L'enseignement qui se dégage avec éclat des deux ordres de faits, est que la liberté sans règle est périlleuse. De même que, si l'alimentation de Paris était livrée à une liberté sans ordre, les habitants ne tarderaient pas à mourir, les uns de famine, les autres de maladies pestilentielles, de même une nation dont les

hommes d'État ont foi dans le principe de la liberté absolue est menacée d'une désagrégation sociale et d'une ruine complètes. La liberté doit être ordonnée, soit par les traditions et les coutumes, ainsi qu'elle le fut dans la vieille France, soit par des lois et des mesures administratives capables de détruire les abus, d'entraver les excès, de sauvegarder la liberté et l'indépendance de chacun. Hors de là, il n'y a pas de solution. La liberté par elle-même ne saurait en être une, pas plus que l'assistance publique des socialistes. La première, c'est l'anarchie du travail et de la spéculation; la seconde, c'est la sujétion du grand nombre à quelques-uns. De toute façon, c'est la mort du progrès, qui n'est jamais dû qu'à l'initiative individuelle; c'est la fin de notre état politique et social, lequel repose sur des institutions qui garantissent cette initiative.

Les industries et les commerces alimentaires sont comme le rouage central qui donne le branle à tous les autres commerces, à toutes les autres industries, et en règle l'allure. Or, dans cette étude, nous avons constaté que la même cause qui a produit le développement grandiose de l'industrie et du commerce modernes, la liberté, produit des désordres et des excès. Tant que les traditions de discipline se maintinrent dans les classes travailleuses, comme dans l'alimentation de Paris, il n'y eut point de question sociale; dès que ces traditions

faiblirent, par suite du développement même qu'acquirent l'industrie et le commerce, elle parut, pour s'aggraver de jour en jour davantage. Sous l'ancien régime, la liberté avait un frein dans les règlements et les statuts des corporations ; sous le nouveau régime, un seul frein est possible : c'est une codification générale, régulière, non plus des formes du travail, — les peuples ne reviennent pas en arrière, — mais de la *spéculation* et de toute spéculation, depuis celle du regrattier jusqu'à celle de la Bourse.

IV

Le travail spéculateur. — Ses abus.

Les derniers échos de ce que l'on a appelé le Panama ne s'étaient pas encore éteints, les effets continuaient à s'en faire sentir, s'attaquant jusqu'au Conseil de la Légion d'honneur, que déjà nous nous précipitions dans des aventures semblables. Faut-il donc que toute nouvelle entreprise — notre antique bon sens cessant de nous protéger — soit pour nous l'occasion d'une nouvelle et cruelle expérience de l'insuffisance de notre législation économique, de l'incurie de ceux à qui il incomberait de nous protéger, de notre propre ignorance, en même temps que des méfaits que peuvent commettre les écumeurs de la spéculation?

De prime abord l'entreprise du canal de Panama était admirable, — théoriquement et pratiquement. Avec le temps, elle eût donné des résultats plus beaux encore que ceux du canal de Suez. Seuls déjà, le rôle que la Russie et la France viennent de prendre en Extrême-Orient, les défaites de la Chine, les victoires du Japon,

entraînant l'ouverture d'un marché immense dans les vastes empires peuplés par la race jaune, en eussent doublé les bénéfices prévus. Mais, pour qu'une œuvre aussi grande et entourée d'aussi graves difficultés réussît, il eût fallu que les 1,500 millions demandés fussent directement et entièrement consacrés à leur destination, sans qu'on en détournât la moindre parcelle; il eût fallu que les ouvriers fussent choisis parmi les populations acclimatées, les entrepreneurs parmi les plus honnêtes, les ingénieurs parmi les plus capables, les banquiers parmi les plus scrupuleux, et que le gouvernement ne se montrât pas moins ferme que les journaux conscien-cieux dans leurs investigations, rapports et comptes rendus. Qu'advint-il? Aventuriers de toute provenance et besogneux de toute espèce se ruèrent sur le tas. Les millions maniés à la pelle surexcitèrent les bas instincts. Pots-de-vin, chantage, réclames, tripotages électoraux et politiques concoururent à la ruine de l'entreprise; si bien que finalement un milliard fut dissipé en actes coupables ou criminels : l'entreprise grandiose se transforma en une honte nationale.

Les mines d'or du Transvaal, par les spéculations et les réclames qu'elles font naître, présentent, pour prendre un autre exemple, des caractères identiques, ceux d'une entreprise grande et belle à l'origine, mais qui, par les coups de Bourse et les manœuvres de presse,

est devenue un désastre public. Nous ne voyons qu'une différence : au lieu du grand Français, parvenu à un âge trop avancé pour pouvoir résister aux entreprises coupables qui l'entraînèrent à la ruine, c'est un monde de chercheurs d'or et de spéculateurs sans scrupule qui sont débarqués sur nos côtes, avec la conviction que les mines d'or les meilleures sont encore les capitaux français.

Il suffit d'étudier avec un peu d'attention les quelques travaux et rapports sérieux qui ont été publiés sur les ressources métalliques du sud de l'Afrique, et les comptes rendus, entrefilets, réclames et encartages innombrables dont on inonde notre pays, pour se convaincre que les formations géologiques du Transvaal et des contrées environnantes renferment des richesses minières incomparables, au point que les mines d'argent, de cuivre, de fer, l'abondance de la houille même et les terrains diamantifères que le sol renferme, paraissent, en regard des mines d'or, d'une valeur insignifiante.

Les terrains aurifères se présentent sous toutes les formes : filons, couches, poches, alluvions. Les filons pénètrent les roches granitiques, parfois parallèlement, au nombre de quatre et cinq, avec une épaisseur qui varie d'un à plusieurs mètres, s'étendant jusqu'à 8 kilomètres et s'enfonçant, presque à pic, à des profondeurs

dont on ne peut déterminer la fin. Dans les terrains secondaires, au contraire, l'or se présente par couches. Vers le nord, celles-ci ont une inclinaison qui est parfois de 40 degrés; vers le sud, elles s'étendent presque horizontalement : c'est le fameux Witwatersrand. Parfois superposées les unes aux autres, elles peuvent avoir de quelques centimètres à 30 mètres d'épaisseur et s'étendre jusqu'à 80 kilomètres. Contrairement aux filons, elles offrent une richesse minérale d'autant plus grande à l'investigateur que celui-ci y pénètre plus profondément. Il est vrai que ce n'est pas de l'or proprement dit qu'on y rencontre; ce sont des quartz aurifères. L'or, à l'état métallique, ne se trouve que dans les terrains de formation plus récente, dans les alluvions, en paillettes microscopiques. Les pépites sont extrêmement rares. L'extraction ne s'attache qu'aux filons et aux couches. Là, sur une immense étendue et une grande profondeur, chaque tonne extraite renferme de l'or dans une proportion qui varie de quelques centigrammes à 300 grammes et plus. En moyenne, dans les bonnes mines, on obtient de 5 à 20 grammes d'or par tonne de minerai. Si le filon se perd, si la couche s'arrête, on les retrouve plus loin.

Ces résultats sont, il faut l'avouer, surprenants. Ils le sont au point qu'on en a pris le vertige. Confondant les mines d'or proprement dites, où l'on rencontre le métal

à l'état à peu près pur, avec les mines de quartz aurifère, on s'est abandonné à toutes les espérances et à toutes les illusions, s'imaginant qu'il suffisait d'avoir des capitaux et encore des capitaux, pour transformer granits et montagnes en masses de métal précieux ; jusqu'à ce qu'enfin les plus avisés s'aperçurent que le meilleur moyen de s'enrichir était de spéculer sur les capitaux mêmes destinés à l'exploitation. Ce n'est pas chose aisée que de transformer un laboratoire de chimie en une immense usine, de remplacer le mortier et le pilon à main par des creusets colossaux, des pilons, des bocaux gigantesques, afin de réduire des millions de tonnes en une poussière impalpable ; puis de soumettre cette même poussière, le *dœdly dust* des Américains, aux opérations les plus délicates, de manière que, passant sur des plaques couvertes de mercure, puis décomposée par le chlore ou le cyanure, par les acides les plus forts, les poisons les plus violents, chaque million de grammes de poussière quartzeuse abandonne 5 à 30 grammes d'or, — quand elle les renferme. Il est infiniment plus facile de constater que les *Knights* haussent, que les *Minervas* s'enlèvent chez l'agent de change comme les timbres-poste chez le marchand de tabac, que le *Kafé-Market* est en pleine fièvre, que « Paris commence à donner », et de spéculer sur l'ignorance et les convoitises humaines.

L'exploitation des mines de l'Afrique du Sud n'en est pas moins une affaire qui pourrait être des plus florissantes. Elle peut avoir un avenir dont ne sont susceptibles ni les mines australiennes, ni celles du Colorado, mais à la condition que spéculateurs et agioteurs ne s'en mêlent pas comme ils se sont mêlés du Panama, que corrupteurs et tripoteurs en soient tenus éloignés, et que toutes les vilenies et escroqueries, qui échappent à la répression de nos lois incomplètes, ne s'étalent pas au grand jour de la presse, dans les journaux, revues et brochures répandus à profusion. Déjà en 1889 il y eut un premier krach. Il ne tardera pas à être suivi d'un second (1), puisque les mêmes abus, les mêmes excès reparaissent, jusqu'à ce que finalement l'affaire soit abandonnée comme l'a été le canal de Panama.

Ce ne sont pas les crises et les revendications sociales et ouvrières, c'est la concurrence déloyale, ce sont les spéculations véreuses qui constituent le grand dissolvant des richesses et de la force des États modernes.

Les procédés auxquels la spéculation a recours sont innombrables. Sur les quatre-vingt-dix à cent sociétés qui se sont constituées pour l'exploitation des mines d'or

(1) Ces lignes furent écrites et publiées dans la *Nouvelle Revue*, le 15 août 1895; le 29 novembre de la même année survint le krach prédit.

de l'Afrique du Sud, nous estimons qu'il y en a quatre ou cinq de sérieuses et dont les actions ne sont ni à vendre ni à acheter. Il est de ces sociétés dont le nom, et à plus forte raison les établissements, sont également inconnus, aussi bien dans le Witwatersrand que dans le reste de la contrée. Les actions n'en font pas moins prime sur le marché. Profitant du vertige qui s'est emparé de tous les chercheurs d'or, que ce soit par la mine ou par la spéculation, et de l'engouement qui, de Londres, s'est étendu à Paris, les fondateurs cherchent un nom *boer* superbe. Au lieu des millions qu'il faudrait pour faire faire les investigations dans le pays, acheter le terrain, établir l'usine, on dépense quelques livres sterling en statuts et programmes rédigés selon toutes les règles de l'art, on expose les résultats merveilleux déjà obtenus, au besoin on critique vivement les exploitations prétendues rivales; le succès paraît certain. Les actions sont imprimées élégamment, elles sont offertes à des prix estimés dérisoires puisque l'affaire est si merveilleuse; elles font prime comme par enchantement, sinon on rachète les premières; les suivantes sont offertes en hausse, et on paye très sérieusement des dividendes avec l'argent produit par les actions vendues; ce qui donne lieu à de nouveaux articles de journaux, à de nouveaux comptes rendus, jusqu'à ce que, finalement, l'affaire soit lancée et le stock des actions épuisé. Alors la fortune des

fondateurs est assurée comme la ruine des détenteurs. L'affaire pourrait avoir son dénouement en correctionnelle. Mais allez donc en rechercher les lanceurs dans les montagnes africaines ou les régions perdues de l'Australie, où ils ont transporté le siège de leur ingénieuse industrie ! Aussi bien n'est-il pas nécessaire à leurs entreprises qu'ils s'exposent à de tels désagréments. On fonde une société, *limited* bien entendu, en pays étranger ou devant quelque chancellerie de légation étrangère ; on trouve des besogneux portant un nom marquant de qui on paye la signature ; on achète réellement un terrain — sans valeur — dans le voisinage des mines, au besoin sur les mines elles-mêmes, et, sans se donner la peine de rédiger des statuts et des programmes sonores, on obtient des entrefilets dans un ou plusieurs journaux. Cela suffit pour que — des exemplaires de ces journaux étant confiés, avec quelques brochures sur la richesse des mines, à des commis voyageurs en actions ou à des courtiers que l'on intéresse dans les bénéfices à réaliser — les actions soient placées de la main à la main, haussent, fassent prime, sans qu'il y ait ni émission régulière sur le marché, ni dépense inutile. L'affaire est emportée dans le courant qui entraîne toutes celles dont les bases statutaires sont plus sérieuses, sans avoir en réalité plus de valeur.

On a découvert un affleurement de filon ou de couche, une poche dont les échantillons renferment du métal précieux dans une proportion extraordinaire. Pourquoi se donner la peine d'acheter la mine à gros deniers, de l'exploiter lentement, péniblement, à grand capital? On apporte en Europe les merveilleux échantillons pour les soumettre à l'analyse de quelques chimistes illustres, lesquels en constatent scientifiquement la richesse extraordinaire. Cela ne suffit-il pas à fonder bruyamment une société, à distribuer des parts de fondateur, à vendre, racheter, revendre ces parts; si bien que, insensiblement, le capital de fondation s'amasse, s'étend, s'élève à 10, 15, 20 millions? Avant que le terrain ait seulement été acquis et le premier coup de pioche donné, l'exploitation future se trouve grevée d'un capital énorme dont il lui sera certainement impossible de produire les intérêts.

D'autres fois, la spéculation sur les mines est non moins dangereuse, quoiqu'elle prenne les apparences d'une entreprise sérieuse. Elle consiste à se rendre vraiment acquéreur d'une ou de plusieurs parties de filons ou couches; mais, loin de soumettre à l'extraction et aux opérations successives la mine entière dont on est devenu propriétaire, on se transforme en grande société pour n'exploiter que la seule partie dont on a constaté la richesse en rendement. On obtient de la sorte 50, 75

et 100 pour 100 de bénéfices. Les bilans se succèdent de mois en mois, les actions sont jetées sur le marché à force de réclames, et prenant, selon l'expression consacrée, la fièvre, elles dépriment les cours des autres mines jusqu'à ce que le quartz aurifère ne donne plus le même rendement vertigineux. La société disparaît, les actions s'effondrent, et il ne subsiste de la brillante affaire que des fondateurs et des spéculateurs d'une part, et, de l'autre, des actionnaires ruinés, propriétaires aux fins fonds de l'Afrique d'une mine abîmée devenue inexploitable.

Les formes que toutes ces fondations illusoires peuvent revêtir sont d'une variété infinie. Nous ne nous arrêtons qu'aux principales. Celles qui ont des apparences plus solides ou des fondements plus réels ne sont guère, à de rares exceptions près, plus heureuses. On sait les difficultés qui entourent l'exploitation des mines du Transvaal, le travail qu'elles nécessitent, pour nombreuses et abondantes que ces mines puissent être. Un chercheur d'or arrive muni d'un capital bien modeste. C'est coutume; sinon il ne se serait pas donné la peine d'aller si loin pour l'augmenter. Force lui est de trouver quelque associé, de fonder une société; sinon tous ses efforts n'aboutiraient qu'à la ruine, et la mine lointaine, si péniblement découverte, doit être abandonnée par lui à d'autres. Devant ceux-ci, les mêmes obstacles et diffi-

ficultés reparaissent. Les chercheurs succèdent aux chercheurs. Les temps des fortunes réalisées par les mineurs californiens sont passés. Les terrains aurifères actuellement exploités sont différents, la constitution géologique en est autre; alliages et combinaisons chimiques y sont d'une ténacité redoutable; l'or pur, visible à l'œil nu, y est rare comme le diamant. On se réunit donc à plusieurs pour fonder une société ; à quelques pas de là, même phénomène, une seconde société est constituée; plus loin, une troisième. Les sociétés surgissent comme les champignons parmi les bruyères. Leurs affaires n'en sont pas meilleures. « Les *Knights* ont beau hausser, les *Minervas* prendre le vertige, et Paris a beau donner » ; l'exploitation n'en est pas plus facile ni le rendement plus copieux. Que faire pour se tirer de là? Revenir à la spéculation. Le chercheur d'or est devenu une société; des sociétés se sont constituées côte à côte sans faire pour cela de meilleures affaires; à leur tour, les sociétés vont se grouper en syndicats. Les mines d'or sont si profondes et si vastes! Si encore on disait les quartz aurifères! Tant de millions d'or ont été extraits! Si encore on mettait en regard le chiffre des millions que cette extraction a coûté! Mais on n'a garde : les chercheurs d'or sont devenus des spéculateurs.

C'est pour accroître encore des rendements étonnants

qu'on s'est syndiqué. Il faut lancer des actions nouvelles, retirer les anciennes, rédiger des statuts et des programmes nouveaux, faire paraître dans les journaux de nouveaux articles ; réclames, annonces, encartages sont répandus à l'infini. Les syndicats succèdent aux syndicats, produisant chaque fois un nouvel agiotage. Déjà l'on parle de fusionner les syndicats. Paris fusionnerait avec Londres, Londres avec New-York, avec Melbourne même. Cependant, les actions haussent. L'inépuisable mine d'or est bien décidément l'inépuisable sottise de l'actionnaire.

Sottise inépuisable : dans la page même où on lui dit que sur un million de grammes de quartz on trouve au plus 30 grammes d'or, on lui assure très sérieusement que le plus grand danger de cette magnifique entreprise est son aveugle confiance à lui, actionnaire ; qu'il doit se mettre en garde contre les réclames et annonces, s'informer, peser, examiner, vérifier, lire les rapports officiels, dépouiller les comptes rendus certifiés exacts, étudier la chimie et la géologie, la géographie et la science des ingénieurs ! Beaux conseils et rouerie suprême ! L'actionnaire, jeté en appât à l'actionnaire, engloutira dans l'entreprise son dernier centime. Il se consolera en pensant qu'il avait si bien étudié l'affaire !

On nous assure que, de cette sorte, on a déjà dépensé

12 millions en réclames, à la suite desquels près d'un milliard d'argent français aurait passé entre les mains des clowns de la spéculation anglaise ; que même certains gouverneurs coloniaux, renommés pour leur énergie et leur adresse, s'en seraient mêlés. Tout cela, au fond, nous serait peut-être indifférent. Puisque nos manuels économiques enseignent que tout service et tout plaisir doivent se payer, nous ne voyons pas pourquoi les exercices des clowns de la spéculation ne seraient pas payés comme ceux de leurs confrères du cirque. Mais ce qui devient odieux, c'est que nos placardeurs d'affiches remplissent leurs phrases de « civilisation », de « progrès », de « prospérité nationale », pour rehausser la beauté du spectacle. Ce sont des villes, dit-on, qui surgissent de terre comme par enchantement, des centaines de milliers de Cafres et de nègres qui apprennent à travailler, des industries qui pullulent, des millions qui sortent de terre, des chemins de fer qui s'établissent, un continent inépuisable en ressources qui s'ouvre à l'activité humaine ! A la clownerie du spéculateur vient s'ajouter une clownerie littéraire.

Ces villes, formées d'un ramassis d'aventuriers qui sont venus de tous les pays du monde, sans lien social ni traditions communes, disparaissent comme elles surgissent, avec les intérêts qui leur ont donné naissance. Ce sont de vastes campements d'un caractère toujours

provisoire en dépit des spéculations de leurs constructeurs. On dirait, en voyant l'admiration que provoque leur éclosion subite, que nous en sommes encore, en matière de science sociale et d'histoire, aux fables des origines de Rome, à Romulus et à ses aventuriers ; encore y aurait-il eu aux origines de Rome un Romulus, tandis qu'il n'y a ici que des aventuriers.

Il n'y a dans le Transvaal que deux éléments de civilisation : les Boers avec leurs mœurs simples et les fortes traditions qu'ils se transmettent depuis des siècles, et les missionnaires qui mettent leur dévouement à enseigner aux Cafres et aux nègres les premières conditions de la civilisation : une foi commune, l'entente avec son semblable, la monogamie et le travail nécessaire à l'amélioration de l'existence. Or ces deux éléments sont l'un et l'autre absolument hostiles à ce monde de chercheurs d'or et d'aventuriers de tout acabit. Les Boers ne professent pour eux que du mépris et de la haine, et les missionnaires voient en eux les corrupteurs des Cafres aussi bien que des nègres — et des Européens.

Pour un salaire — qu'il est déjà question de réduire afin d'accroître les bénéfices — ces malheureux nègres sont astreints à un travail de galériens, sous la surveillance de gardes-chiourme. Ils sont nourris en masse, comme du bétail. Le seul travail qu'on leur enseigne n'a aucun rapport avec l'amélioration de leur existence :

il consiste à extraire et à mouvoir des tonnes de quartz. Dès qu'ils ont gagné certaine somme de quoi acheter des bêtes à cornes et des femmes, ils retournent, dans leurs solitudes, à leur somnolente paresse. Tout au plus ont-ils appris à se servir de pioches et de marteaux, et le jour où une révolte éclatera parmi ces centaines de milliers de prétendus ouvriers contre les quelques milliers de blancs qui les exploitent sans merci, on pourra appeler les fameux champs d'or les champs de massacre. Sans les Boers, cette issue serait fatale.

Quant aux ingénieurs, constructeurs et spéculateurs, en dépit de la science qui est nécessaire aux uns, de l'expérience indispensable aux autres, et de l'immoralité qui est l'essence des derniers, ils ne sont, en définitive, que des chercheurs d'or qui, leur passion assouvie, retournent également dans leur pays, comme les Cafres et les nègres, pour y acheter, eux aussi, des bêtes à cornes, des maisons et des femmes. Tout cela ne ressemble pas plus à de la civilisation — mot qui restera éternellement synonyme de « moralisation » pour quiconque en saura la portée — qu'un marteau et une pioche ne ressemblent à un bienfait.

Restent les chemins de fer et les richesses acquises. Les premiers serviront à l'asservissement du pays par les Anglais, le jour où ceux-ci y auront intérêt, et à l'extermination aussi bien des Boers que des Cafres et

des nègres. C'est la forme unique sous laquelle la race anglo-saxonne comprend le progrès dans tous les pays où elle est parvenue à asseoir sa puissance : on en a la preuve depuis l'Irlande jusqu'au Far-West américain.

Du moins, dit-on, à travers tous ces événements entraînés par la fatalité des choses, non seulement les Anglais, mais tous les peuples civilisés qui auront participé à la précieuse exploitation de mines d'or accroîtront-ils leur richesse et leur prospérité. Dernière illusion. Sans parler des ruines que les fausses spéculations sur la valeur des mines entraîneront, ou de celles que les spéculations adroites sèmeront parmi les bonnes gens et les naïfs, — de quelle manière des milliards d'or pourraient-ils accroître la prospérité générale ?

Les mines du Transvaal produiraient cent milliards encore que le monde n'en serait ni plus riche ni plus prospère. L'or, qui n'est pas d'une utilité supérieure à celle du fer et de l'acier, du cuivre et du bronze, n'a de valeur particulière que comme bijou et comme instrument d'échange. Comme bijou, s'il devenait commun, la vanité humaine le mépriserait, de même que, s'il venait à manquer, elle le remplacerait par des chiffons. Il n'a donc d'autre valeur réelle que, précisément, d'être précieux et rare, en même temps que d'une inaltérabilité et d'une solidité suffisantes comme instrument d'échange. Supposons qu'il y ait

actuellement la valeur de vingt milliards en or circulant par le monde. Le jour où les hommes auraient extrait des mines cent milliards en plus, les objets qui coûtent actuellement une pièce de vingt francs, par exemple, seraient payés avec quatre pièces. L'humanité en sera-t-elle plus prospère? aura-t-elle une livre de pain de plus pour se nourrir, un mètre d'étoffe de plus pour s'habiller? Bien au contraire : les misères croîtront en proportion des richesses. On spéculera sur des sommes de plus en plus énormes, des fortunes fabuleuses s'amoncelleront d'une part, mais, d'une autre aussi, la vie devenant de plus en plus coûteuse, le nombre des misérables croîtra proportionnellement. La livre de pain vaudra alors un franc; aujourd'hui, au prix de vingt centimes, tout le monde déjà ne parvient pas à l'acquérir tous les jours. Les trésors que les galions apportèrent du nouveau monde — des mines du Pérou et du Mexique — n'ont-ils pas été la cause principale de la ruine de l'Espagne au seizième siècle?

Gardons-nous donc de ces illusions. L'expérience que nous en ferions serait trop cruelle. Les spéculations sur les mines d'or, où nous nous sommes précipités depuis quelque temps avec folie, entraînés par nos voisins d'outre-Manche qui trouvent notre or monnayé de meilleur aloi que leur poussière quartzeuse, ont les mêmes caractères que les spéculations sur le Panama. Si, dans

cette douloureuse et humiliante entreprise, le véritable canal que l'on cherchait à exploiter était celui où devait couler l'argent de notre bourse, de la bourse des petites gens surtout et des simples, cette fois, la véritable mine d'or qu'on exploite est l'or en circulation dans notre propre pays. Trucs et procédés sont les mêmes; faut-il que notre crédulité et notre aveuglement, eux aussi, n'aient pas changé? Comme les actions des mines d'or, celles du Panama furent d'abord des valeurs de Bourse; on en a achetait, on en vendait; tant qu'elles passèrent et repassèrent entre les mains des spéculateurs, les uns s'appauvrirent, les autres s'enrichirent, cela n'intéressait pas le pays. Mais du jour où elles pénétrèrent dans les masses, où elles se fixèrent, « se classèrent », suivant l'expression consacrée, le désastre était devenu inévitable, aucune production véritable, aucun accroissement réel de richesse ne répondant aux sommes dépensées. Il en sera absolument de même des mines d'or du Transvaal. Le jour où elles se classeront, la débâcle commencera, plus profonde et plus complète que celle du Panama. Dans cette dernière affaire, au moins, la plus grande partie des quinze cents millions est restée dans le pays, — en passant, il est vrai, de mains honnêtes entre des mains malhonnêtes; — mais l'argent extorqué sous prétexte de mines d'or s'en ira à l'étranger en provoquant une crise monétaire qui, au

moins, nous fut épargnée dans la faillite du Panama.

Il n'est qu'un moyen pour les nations de prospérer en s'enrichissant : c'est de produire mieux ou à meilleur compte que les nations voisines. De ce moment, l'or et l'argent affluent en se répandant harmonieusement entre les mains des producteurs, rendant les échanges plus faciles et permettant de produire encore mieux ou à meilleur marché. Toutes les mines du monde ne réaliseront pas ce résultat. Est-ce que les mines du Névada, qui fournissent de l'argent en bloc et non en poussière, ont empêché la crise de l'argent? Elles en ont été la principale cause. Les mines d'or du Transvaal — si vraiment les mirages que les spéculateurs font jouer devant nos yeux n'étaient pas duperie — produiraient exactement le même résultat. La crise du métal jaune suivrait celle du métal blanc.

Quand donc Chambres et gouvernements comprendront-ils ces principes élémentaires d'économie politique? Quand donc, au lieu de perdre leur temps et leurs forces dans les luttes électorales et parlementaires, feront-ils de la politique vraiment gouvernementale en pratiquant de la bonne économie nationale ou d'État?

V

Impuissance des hommes à comprendre la portée des grands faits économiques et sociaux.

Malheureusement les gouvernements et les Chambres ne comprennent rien aux grands événements économiques, ni à leurs rapports avec les faits sociaux. Aveuglés d'une part par les théories du parti auquel ils appartiennent, d'une autre emportés par les nécessités de la politique journalière, les vues lointaines leur sont interdites, enchaînés qu'ils sont par les exigences du moment.

Ainsi deux des plus grands événements de ce siècle, et dont les origines remontent à son commencement, ont été aussi peu compris dans leur portée par les gouvernements qui en prirent l'initiative et les Chambres qui les approuvèrent, que par les gouvernements et les Chambres des autres États qui en supportèrent les conséquences. Les grandes victoires du premier Empire, le congrès de Vienne, la Sainte-Alliance, la Restauration, les révolutions de Juillet et de Février, le coup d'État, les

défaites de l'Autriche et les désastres de la France, tous ces événements, si grands qu'ils aient été, furent transitoires et n'eurent que des effets passagers, alors que ceux dont je vais vous parler continuent à exercer leur action, lente, mais tellement profonde qu'on ne saurait encore en prévoir les dernières conséquences. Ce furent l'adoption de l'étalon d'or par l'Angleterre en 1816, et les efforts de la Prusse pour constituer l'union douanière allemande, remontant jusqu'en 1818. Nos hommes d'État les plus illustres, Thiers et Guizot, nos économistes les plus renommés, J.-B. Say, Michel Chevalier, Fr. Bastiat, nos députés les plus éminents, en saisirent aussi peu l'importance qui déjà se faisait sentir, que leurs auteurs ignorèrent que de l'un sortirait le nouvel empire allemand et de l'autre la prospérité commerciale, sans exemple dans l'histoire, de l'Angleterre.

C'est le sort des hommes politiques et des hommes d'État de perdre, dans la mesure où l'intelligence des faits économiques et sociaux leur fait défaut, le moyen de les prévoir et de les diriger, préparant inconsciemment les révoltes et les révolutions, aussi bien que les échecs diplomatiques et les défaites militaires ; tandis que d'autres qui, pour l'instant, possèdent l'instinct ou l'art de se laisser porter par les faits sans plus d'intelligence et de savoir, et contrairement à leurs opinions mêmes, marchent au-devant de tous les succès.

Ces surprises et ces caprices de l'histoire constituent une des parties les plus instructives de la morale politique.

Le 17 mars 1896, M. R. H. Whikley déposa la motion suivante à la Chambre des communes : « Cette Chambre est d'avis que l'instabilité de la valeur relative de l'or et de l'argent survenue à la suite des déterminations prises par l'Union latine en 1873, est préjudiciable aux meilleurs intérêts de ce pays, et demande au gouvernement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer, par un accord international, une parité monétaire stable du change entre l'or et l'argent. » Le chancelier de l'Échiquier, sir M. Hicks-Beach, le chef de l'opposition, sir W. Harcourt, ancien chancelier de l'Échiquier, et sir W. Balfour, premier lord de la Trésorerie, prirent part aux débats. Le premier est monométalliste pour l'Angleterre, mais il croit que la proposition peut être adoptée pour toutes les dépendances et colonies de l'empire britannique, pour lesquelles il se déclare prêt à négocier. Le second est monométalliste convaincu et voit dans la proposition à la fois une chimère et un danger ; le dernier est, au contraire, à tel point partisan du bimétallisme qu'il est persuadé que, malgré toutes les difficultés, l'Angleterre finira par l'adopter.

Voici les principaux passages de leurs discours :

« La richesse du pays est grande, dit le chancelier

de l'Échiquier, elle est peut-être plus généralement répandue qu'elle ne l'a été à aucune époque antérieure de notre histoire. L'extension de notre commerce est énorme, et elle augmente, s'améliore encore depuis l'été dernier. Les classes ouvrières — quoiqu'il y ait toujours des misères et des souffrances dans le pays — reçoivent en général des salaires plus élevés que jamais. Le confort et tout ce qui est nécessaire à l'existence s'acquiert plus facilement qu'autrefois, et, à mon point de vue, je crois qu'il n'y a jamais eu un pays dans le monde qui puisse supporter aussi facilement d'aussi lourdes charges fiscales. Aussi, je suis obligé de déclarer que je ne vois aucune raison pour justifier un changement dans notre système monétaire... Nous ne sommes pas préparés à abandonner l'étalon d'or dans le Royaume-Uni. J'ai exprimé franchement ma propre opinion, cependant on sait fort bien qu'il y a quelques-uns de mes collègues qui ne la partagent pas, tel mon honorable ami le premier lord de la Trésorerie, qui est bimétalliste convaincu ; mais nous sommes tous d'accord sur ce point, c'est que nous n'avons pas de raison de proposer ou d'accepter l'abandon de l'étalon d'or pour le Royaume-Uni ; et pourquoi ? Permettez-moi de lire les paroles de mon honorable ami le leader de la Chambre des communes en 1890. Il dit : « Rien ne peut être fait, rien ne peut être tenté qui soit contraire aux vues et aux

désirs des grands financiers et des grands banquiers de notre pays. Ce serait de la folie et de l'insanité pour tout gouvernement que de vouloir agir contrairement à l'opinion commerciale et à l'expérience du pays en cette matière... Notre capitale est le centre monétaire du monde. Jamais aucun autre pays n'a eu un trafic ni un commerce plus considérables. Notre richesse est énorme. Elle provient de placements et d'entreprises dans toutes les parties du globe; la grande majorité des hommes, financiers capables et expérimentés, qui contrôlent le marché de cette machine gigantesque est d'avis qu'elle a été construite en prenant pour base l'étalon d'or, et que sa stabilité dépend de l'étalon d'or. »

Sir W. Harcourt répond à sir Hicks-Beach : « Que dira-t-on du chancelier de l'Échiquier actuel? Comme préliminaire aux négociations, il a fait une déclaration qui, j'ose le dire, est digne de la position qu'il tient comme ministre responsable représentant les finances du pays. Il a fait un discours comme je n'en ai jamais entendu, se surpassant en habileté, en raisonnement plus serré, en franchise et en rectitude de constatation. Le très honorable gentleman a ses opinions, et il les défend, et cette opinion ira au dehors demain, vers l'Europe et vers l'Amérique, et ce sera la déclaration de la part d'un gouvernement responsable, que l'Angleterre n'entend pas se départir de son système monétaire

actuel et abandonner l'étalon d'or, sur lequel, pendant la plus grande partie de ce siècle, a reposé sa prospérité sans égale. C'est une chose qui sera comprise au Reichstag et partout ailleurs, il est bon que cela soit compris... C'est une chose remarquable que, si vous examinez n'importe quelle industrie, vous trouverez que le grand objectif de ceux qu'elle concerne est, soit par économie de main-d'œuvre, soit par des inventions nouvelles, soit par un procédé quelconque, d'abaisser le prix de revient de l'article qu'ils produisent, et, par suite, le monde industriel tout entier cherche à abaisser le prix de revient des articles qu'il produit, et vous dites que, quand ils y ont réussi, c'est un mal tellement formidable que vous vous mettez à l'œuvre pour relever immédiatement les prix... La baisse des prix n'est pas due à la rareté de l'or, mais à la hausse de l'or, qui n'est qu'une autre forme de la baisse des prix. C'est comme si, en voyant le pont de Londres, l'on disait, au lieu de : « La marée baisse », « Le pont hausse ». Lors d'une bonne récolte, vous dites, parce que vous achetez plus de blé pour une livre sterling, que la livre sterling a haussé, et lors d'une mauvaise récolte, vous dites que la livre sterling a baissé. Il n'y a pas de plus grande illusion; c'est là pourtant le fond de la théorie du bimétallisme. On a beaucoup parlé des inconvénients de la fluctuation du change. Les mêmes fluctuations ont lieu dans les pays

à papier-monnaie déprécié. Le bimétallisme n'y changera rien... On a parlé de l'Angleterre en tant que créancier. On n'a pas oublié non plus le remarquable discours prononcé dans cette Chambre par M. Gladstone, la dernière fois qu'il a pris la parole à ce sujet, lorsqu'il dénonça, au mépris de tous, la proposition qui avait été faite d'aller vous, l'Angleterre, le grand pays « créancier », demander chapeau bas, à toutes les nations, de vous payer 10 shillings à la livre. Voilà, pratiquement, le résultat auquel tendrait le bimétallisme. On a dit que « nous recevons davantage pour notre monnaie ». La vérité est que nous ne sommes pas payés en or, comme chacun croit, mais en objets de nécessité (*comodities*). Ce sont les objets de consommation dont vit notre peuple, et l'on voudrait nous obliger, nous qui avons prêté de l'or au monde entier, à recevoir pour cet or une valeur inférieure d'objets en nature! Est-il possible de rien concevoir de moins sensé?... Si je ne craignais de trop abuser des loisirs de la Chambre, je donnerais des chiffres établissant pas à pas que, dans chaque sphère de notre commerce, de la plus humble jusqu'à la plus haute, les progrès réalisés par notre pays depuis la fin du bimétallisme en France ont été incroyables. Vous verrez qu'avec les salaires plus élevés, il y a eu une augmentation considérable de puissance de consommation dans les classes ouvrières. Prenez l'*income-*

tax que l'honorable membre pour Douvres dit n'être payé que par les capitalistes ; que pense-t-il du chapitre D ? Voyez l'augmentation de ce chapitre D ! Voyez la richesse accumulée, constatée par les droits de succession, et comparez les chiffres de 1875 avec ceux de 1895 ! Notez les paroles du chancelier de l'Échiquier relatives à la situation des finances. Est-ce que tout cela indique que, depuis vingt-cinq ans, vous avez vécu sous un faux régime monétaire et que votre pays dégénère sous le rapport du commerce et de l'industrie? Notez le tonnage des navires, qui s'est multiplié dans une proportion incroyable. Le progrès de ce pays est la réfutation de tous vos arguments. »

Sir W. Balfour reproche au chef de l'opposition de de se servir de l'argument du pays créditeur : « Je suis heureux de constater, dit-il, qu'on n'y a guère fait allusion dans le courant de ces débats. Il n'est pas d'argument qui nous ait mis dans un plus grand discrédit auprès du continent, de l'Amérique et de nos propres colonies, que l'argument du pays créditeur. L'honorable orateur vous a dit avec raison que les dettes de ces pays nous sont payées en marchandises évaluées en or, et que le résultat de la hausse de l'or, dont la valeur s'est accrue durant les vingt dernières années, est que le pays créditeur, payé en marchandises, en reçoit en plus grande proportion que ce qu'il aurait reçu d'après la

valeur première en or de ces mêmes marchandises. La politique du gouvernement a été exposée par mon très honorable ami le chancelier de l'Échiquier. Il a dit à la Chambre que le cabinet est d'avis, et j'ai toujours été de cet avis, qu'il est absolument impossible de forcer les classes commerciales et financières de ce pays à accepter une forme de circulation monétaire contre laquelle elles protestent et qu'elles ne sont pas préparées à admettre. Le chancelier de l'Échiquier a parfaitement et exactement exposé la politique du gouvernement ; j'aurais peut-être rempli le même devoir si j'avais été chancelier de l'Échiquier, mais peut-être avec une légère nuance d'expressions. Le dessin du tableau a été absolument correct ; pourtant, à mon point de vue, les tons et les ombres laissent quelque chose à désirer. Mon très honorable ami a eu parfaitement le droit de s'exprimer comme il l'a fait. Il est partisan d'un étalon unique, comme je suis partisan d'un double étalon ; nous sommes cependant absolument d'accord sur la politique à suivre. »

Nous avons cité les passages les plus saillants des discours des trois hommes d'État anglais. N'est-il pas étrange de les voir suivre et se soumettre à cette vaste machine dont parle le chancelier de l'Échiquier, la plus puissante qui ait jamais existé, et qui dirige le commerce le plus vaste qui se soit jamais étendu sur

le globe? Devant cette machine tous trois s'inclinent, et ils se contentent, pour expliquer leur conduite, d'arguments plus ou moins enfantins, raisonnant, l'un, comme si, en adoptant le bimétallisme par une convention universelle et l'argent à un taux déterminé, la baisse de l'argent persisterait encore, l'autre, comme si la hausse de l'or et la baisse du prix des marchandises était une seule et même chose, et le troisième, en se scandalisant de l'argument du pays créditeur, comme si les pays débiteurs ne pouvaient pas solder leurs dettes aussi bien en or qu'en marchandises, alors qu'ils préfèrent ce dernier mode de payement, précisément parce que le prix de l'or et le prix des marchandises ne sont pas la même chose. Enfin, tous les trois ne font aucune mention de la hausse sur l'argent et de la baisse sur l'or qui arriva en 1851, et dont la conclusion de l'union monétaire latine fut la conséquence.

Nous chercherons tout à l'heure la cause profonde de la soumission de ces trois hommes, en dépit de leurs opinions économiques, au monde financier et commercial.

A l'origine, il en fut de l'union douanière en Allemagne comme de l'adoption de l'étalon d'or en Angleterre ; de simples raisons pratiques déterminèrent la résolution de leurs auteurs. Les Stein et les Hardenberg avaient observé la puissance et les ressources que

la France avait retirées de ses provinces après l'abolition des douanes intérieures, l'établissement de l'uniformité des poids et mesures, et l'organisation d'une administration uniforme. En 1808, le gouvernement prussien entreprit hardiment la même œuvre. Il mit fin à tous les droits particuliers de péages, de douanes à l'intérieur du royaume; mais, loin de songer à inaugurer le système du libre échange, il inventa un droit protecteur nouveau, proportionnel à la main-d'œuvre exigée pour chaque produit. En 1820, suivant l'exemple de la Prusse, les États allemands, la Bavière, le Wurtemberg, Bade, le Nassau et la Saxe, réunirent une conférence à Darmstadt, dont le but était l'adoption d'une législation douanière commune. Mais l'intelligence des intérêts généraux était encore si peu développée, qu'en dépit des théories que déjà on débattait avec passion, la Bavière et le Wurtemberg ne parvinrent que sept ans plus tard à conclure à Stuttgard une union douanière. Quant à la Prusse, éclairée par les débats de Darmstadt et excitée par le traité de Stuttgard, duquel était sortie la ligue bavaroise, elle fit tous ses efforts pour faire prévaloir auprès des autres États son système de 1818, ses poids, ses mesures et son unité monétaire. Ses ouvertures furent mal accueillies, et elle eût de la peine à conclure une union douanière avec la principauté d'Anhalt et les deux Hesses.

Les autres États, loin d'accéder à ses propositions, se liguèrent contre elle. En 1828, à Cassel, les deux Saxes, Hesse-Cassel, Brunswick, les deux Reuss, Nassau et la principauté de Schwarzbourg, signèrent, à la seule fin de protéger leur commerce contre la Prusse et contre la ligue bavaroise, un traité d'union qui prit le nom de *ligue thuringeoise*.

Dès ce moment seulement, la Prusse commence à comprendre l'importance et la gravité du mouvement qu'elle avait suscité. Et, avec un esprit de suite et une persévérance que devait couronner le succès, elle commence par exploiter habilement sa situation topographique. L'Allemagne se trouvait divisée en trois grandes ligues : la ligue bavaroise au sud, la ligue thuringeoise au centre, la ligue prussienne au nord-est et à l'ouest. Elle parvient, en 1831, à séparer les deux premières en s'unissant la Hesse électorale, et à entrer en contact immédiat avec la ligue bavaroise. L'année suivante, la Saxe royale suivit l'exemple de la Hesse. Ce fut la désorganisation de la ligue thuringeoise, dont les membres entrèrent l'un après l'autre dans l'union prussienne. En 1833, la ligue du sud se rendit également, et un traité général fut signé le 22 mars, qui prit le nom de *Zollverein*, union douanière. Restaient en dehors : le Mecklembourg, les villes hanséatiques, le Schleswig-Holstein, au nord ; au sud et à

l'ouest, le Hanovre, Francfort, Bade, le Nassau et les duchés de Brunswick et d'Oldenbourg se relièrent entre eux par un *Steuerverein*, union d'impôts ; mais ils furent réduits et entraînés isolément par cinq traités successifs de 1835 à 1852.

Pendant ce temps, la France, dont les hommes d'État se disputaient sur les avantages et les inconvénients du libre-échange et du protectionnisme, et sur l'excellence ou les défauts de la doctrine constitutionnelle, refusa l'union douanière avec la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, et prépara, avec un aveuglement incompréhensible, la révolution de 1848.

Les contre-coups que la révolution avait eus en Allemagne et en Autriche s'étaient à peine apaisés, que cette dernière commença à comprendre ce que pouvait bien signifier une union douanière. Elle s'efforça de s'attacher l'Italie et fit des ouvertures aux États allemands. Il était trop tard ; M. de Bismarck arriva comme ministre délégué de la Prusse à Francfort, et fit avorter les espérances et les efforts de l'Autriche. Les rapports entre les deux puissances, qui alternaient dans la présidence de la diète, devinrent de plus en plus difficiles. M. de Bismarck, nommé ministre des affaires étrangères, s'unit à l'Italie, et l'armée prussienne écrasa l'Autriche à Sadowa.

A son tour, la France se mêla de vouloir comprendre,

non pas l'importance de la révolution économique qui s'était accomplie au sein des États allemands, mais du moins sa portée politique. Les reproches et les discours maladroits des Chambres firent hâter la conclusion de traités politiques, cette fois entre la Confédération du Nord et les États du Sud. On laissa passer l'affaire du Luxembourg ; mais les rancunes éclatèrent à l'occasion de la candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne, et la France fut écrasée comme l'Autriche. L'union douanière allemande était devenue l'empire allemand ; à l'unité économique avait succédé l'union politique, à celle-ci, l'union militaire, et, depuis, une uniformité de plus en plus grande dans les impôts et dans l'administration amena une législation civile, commerciale et criminelle commune. Qu'auraient pu les théories, les doctrines et les opinions des hommes d'État eux-mêmes, en présence d'un tel mouvement? Guillaume I[er] mourut, le prince de Bismarck tomba du pouvoir, d'autres empereurs, d'autres chanceliers et ministres se succédèrent, le mouvement ne s'arrêta pas.

Il y a plus. Pendant que nous nous perdions dans nos vaines disputes économiques et constitutionnelles, ne comprenant mot au mouvement économique qui entraînait l'Allemagne, l'adoption en 1816 de l'étalon d'or par l'Angleterre avait également entraîné des effets

que ses auteurs n'avaient pas davantage prévus que les ministres prussiens ceux de l'abolition des douanes intérieures : les victoires de Sadowa et de Sedan, et le nouvel empire allemand.

L'adoption de l'étalon d'or par l'Angleterre fut une mesure essentiellement pratique. Revenue à la paix, accablée par une dette énorme contractée envers ses propres sujets, l'Angleterre devait, pour la reprise des affaires, leur donner une plus grande simplicité, et le double étalon les compliquait singulièrement, à cause de la diversité des changes et des agios de tous les pays et colonies avec lesquels l'Angleterre se trouvait en relation.

On adopta donc le seul étalon d'or, mais les importations et exportations d'or compliquaient encore le système, si simple qu'il fût. On avait bien, pour y suppléer, la lettre de change ; mais il n'en fallait pas moins solder en or les différences. De plus, les envois et les réceptions de l'or se compliquaient des envois et réceptions d'argent, la plupart des colonies et tous les pays de l'Extrême-Orient n'ayant que l'étalon d'argent. De la sorte, l'argent se transforma en simple marchandise qu'on expédiait aux colonies en retour des marchandises reçues.

Londres devint ainsi le grand marché monétaire. Mais pourquoi expédier et recevoir sans cesse cette

marchandise argent, dont il n'était possible de se servir que par des échanges, et finalement on remplaça l'argent par les *council bills*, en retour desquels on n'expédia plus que de véritables marchandises.

Lentement, insensiblement, on finit par faire commerce avec le moins d'or et d'argent possible, échangeant toujours marchandises, contre marchandises, et Londres devint un immense *clearing house*, une gigantesque chambre de compensation. Une maison de commerce a acheté des produits dans un pays étranger, une autre maison est avisée que l'achat est fait et expédie en retour des produits anglais ou des produits étrangers, échangés dans un troisième pays contre des produits anglais.

« L'or, dit encore le chancelier de l'Échiquier, est pour nous la mesure de la valeur. Il n'est pas l'instrument de commerce. Nous faisons le plus grand commerce du monde en ayant une base métallique moindre que celle de tous les autres pays, précisément parce que nous avons le plus grand commerce. » L'explication était encore une fois insuffisante. Si l'Angleterre ne s'était pas transformée lentement, insensiblement, sous la pression de son étalon d'or, en une colossale chambre de compensation dans l'achat, le transport et la vente des marchandises, jamais elle n'aurait créé cette énorme machine devant laquelle aujourd'hui s'inclinent les

hommes d'État anglais, quelles que soient leurs opinions et leurs doctrines.

A l'époque où la Prusse fit son premier grand traité d'union douanière, l'Angleterre avait fait déjà la même chose en proclamant la liberté du commerce. On en attribua le mérite à Robert Peel, à l'abolition des *cornlaws*, au mouvement des chartistes et surtout à l'inspiration de l'école de Manchester. De la simple abolition des droits sur les blés au libre-échange, il y avait du chemin. On établit le libre-échange tout naturellement, non à cause d'Adam Smith, mais parce que les douanes mettaient un dernier obstacle à l'expansion de la grande *machine* commerciale et financière qui s'était insensiblement développée.

Enfin, ce qui porta à l'apogée aussi bien l'expansion commerciale de l'Angleterre que les effets de l'union douanière de l'Allemagne, c'est que, à l'époque où l'une et l'autre prirent leur entière portée, on établit ces chemins de fer que M. Thiers considérait comme des objets de simple curiosité. Dès ce moment, l'Allemagne marcha vers son unité économique et politique comme mue par une force naturelle, et l'Angleterre, dont la navigation à vapeur obéit à la même impulsion, vers la domination du commerce du monde.

L'Allemagne victorieuse a exigé cinq milliards d'indemnité de guerre et la cession de l'Alsace et de la Lor-

raine; l'Angleterre dominante refuse d'adopter le bimétalisme. Ces faits sont le résultat de causes qui agissent d'heure en heure au sein des deux peuples depuis le commencement du siècle. Quelles en seront les conséquences dernières ?

Il se peut que la France et la Russie écrasent l'Allemagne par leur alliance ; il se peut que les États-Unis, adoptant l'étalon d'argent, chassent le commerce anglais de ses colonies et des pays à étalon d'argent ; on ne saurait émettre une opinion certaine à ce sujet. Il en sera comme de toutes les théories et hypothèses : elles peuvent acquérir un éclat extraordinaire et rendre leurs auteurs célèbres ; si elles ne sont pas soutenues par les faits économiques et sociaux, ce ne seront que des rêves dangereux. On a dit et répété que les lois ne font pas les mœurs; et elles formeraient et reformeraient un état économique et social! C'est comme si, en semant des graines dans un champ, on espérait modifier la nature du sol. L'histoire du socialisme d'État en Allemagne en est une preuve éclatante.

VI

Les progrès du socialisme d'État. — L'arbitraire gouvernemental ou l'anarchie d'en haut.

Deux grandes doctrines dominent les travaux des législateurs modernes. La première dit : « Plus l'initiative individuelle est libre, plus — chacun cherchant sa satisfaction propre — la prospérité générale devient grande. » La seconde dit : « Plus l'action collective est profonde, plus — chacun concourant au bien-être d'un autre — la prospérité générale est complète. » Formules abstraites exprimant des tendances idéales contraires. Selon qu'ils s'attachent à l'une ou à l'autre formule, théoriciens et législateurs croient sincèrement que ces masses énormes qu'on appelle des peuples vont se mouvoir selon l'une ou selon l'autre. Sans les cinquante-deux millions d'individus que compte aujourd'hui l'Allemagne, il n'y aurait ni peuple, ni empire allemand ; et sans les traditions, les affections, le langage commun, sans le souvenir des défaites subies et des victoires remportées en union d'efforts et de senti-

ments, ces cinquante-deux millions d'individus ne constitueraient pas un corps de nation. Voilà cependant les seuls faits que les théoriciens négligent, et l'on voit hommes d'Etat, économistes et législateurs osciller d'une tendance à l'autre, de l'individualisme au socialisme, sans regarder la réalité vivante, et sans s'apercevoir que l'application de leurs doctrines conduit, d'une part, en partant du socialisme, à la tyrannie, et, d'autre part, en partant de l'individualisme, à l'anarchie.

Le prince de Bismarck inaugura le système. Il le conçut après avoir dépensé sans réflexion la contribution de guerre versée par la France. Car l'on vit alors en Allemagne un déchaînement de spéculation sans frein, une succession de crises, de krachs, des attentats contre la vie du prince et contre celle de l'Empereur; ce que les Allemands appelèrent *der Fluch der Milliarden*, la malédiction des milliards. Pour calmer les revendications des classes ouvrières, le prince fit voter des assurances obligatoires contre les accidents, et, pour se garantir contre les attentats révolutionnaires, il fit voter des lois contre les socialistes. Il combattait ces derniers, mais, par la première mesure, il faisait œuvre de socialiste, il introduisait le principe même du socialisme dans la législation. On sait que la loi sur les assurances obligatoires ne calma pas les revendications ouvrières, et que

les lois contre les socialistes ne firent que fortifier leur organisation.

Guillaume II monta sur le trône. Il chargea le prince de Bismarck de convoquer toutes les puissances, la Russie exceptée, à la fameuse conférence de Berlin, qui devait résoudre la question sociale en améliorant le sort des classes laborieuses. La conférence n'améliora rien, mais l'Empereur se déclara favorable à l'abolition des lois contre les socialistes. Les lois furent abolies, et le prince de Bismarck tomba du pouvoir. Le système qu'il avait inauguré n'en subsista pas moins. Le même Guillaume II, qui avait fait convoquer la conférence internationale et abolir les lois contre les socialistes, rappelle aux recrues de sa garde que leur serment les oblige, si l'Empeur le commande, à tirer sur leurs pères et leurs frères, et déclare aux officiers de l'armée qu'ils sont appelés à défendre l'Empire autant contre les ennemis du dedans que contre les ennemis du dehors. De leur côté, un nouveau chancelier, le général de Caprivi, et le Reichstag continuent d'osciller dans leurs résolutions entre les mêmes extrêmes, comme le fit le prince de Bismarck, sans que l'Empereur, ni le Reichstag, ni le conseil fédéral, ni le chancelier se rendent compte de la situation réelle du pays. Les assurances contre les accidents sont étendues à la maladie, à la vieillesse ; mais, pour satisfaire les amis de la Triple Alliance et les

représentants de la grande industrie, les traités de commerce sont renouvelés ; un nouveau traité est même conclu avec la Russie. Les grands agriculteurs en sont exaspérés. On s'empresse de leur donner des primes sur les alcools qu'ils distillent et le sucre qu'ils fabriquent ; mais, à leur tour, la petite culture, le petit commerce et la petite industrie se déclarent écrasés.

Le prince de Hohenlohe succède au général de Caprivi ; rien n'est changé. On fait une loi qui tend à ressusciter les anciennes corporations, et l'on en propose une autre pour la création de chambres agricoles et une autre encore pour la création de chambres de métiers, tandis que les chambres de commerce doivent devenir une institution territoriale et obligatoire. Enfin, en couronnement, on présente au Reichstag une loi sur les opérations de bourse et une autre loi sur la concurrence déloyale. D'autres lois sont déposées, d'autres sont annoncées. Chacun s'en mêle : chancellerie impériale, ministère prussien, conseil fédéral, commissions spéciales et extraparlementaires, Reichstag, Landtag, Chambres bavaroises, wurtembergeoise, badoise. Avec une régularité fatale on revient de la politique des intérêts individuels à la politique des intérêts sociaux, et, inversement, de la politique des intérêts sociaux à celle des intérêts individuels, sans autre impulsion apparente que le caprice des gouvernants, sans autre soutien dans

les parlements que des majorités fragiles. Ce n'est pas ainsi qu'un grand peuple parvient à se donner une législation forte qui le maintienne ; c'est ainsi qu'il se désorganise politiquement et socialement, pour ne conserver, à la fin, d'autre soutien commun que la volonté arbitraire du souverain : — *Regis voluntas suprema lex!* est déjà la formule favorite de Guillaume II.

Passons en revue ces lois économiques sociales, pour prendre le nom dont on les décore en Allemagne. Les premières en date sont celles qui s'occupent des accidents, des maladies, de la vieillesse et de l'invalidité. Toutes les difficultés qu'elles renferment et qui en rendent la pratique impossible se résument en une question : Est-il dans le pouvoir des États de déplacer les responsabilités humaines sans un recours constant à l'abus de ce pouvoir ? Que l'on fonde des assurances privées, mutuelles ou publiques, contre les sinistres de terre ou de mer, rien de plus légitime. Sans nous arrêter aux formes que ces assurances ont prises dans les temps modernes, où elles sont devenues de plus en plus l'art de spéculer sur les craintes et les espérances du prochain, il est certain que les forces naturelles, dans leur déchaînement, menacent tous les hommes sans distinction. Une tempête, une inondation, un incendie, la grêle, ne connaissent ni nation, ni classes,

ni individus. Les assurances contre les malheurs terrestres ou maritimes représentent les hommes dans la conscience de leur solidarité, conscience se dressant en face des forces brutales. Mais de là à conclure qu'il en est de même des risques professionnels, des maladies, de la vieillesse, qui, au lieu d'être l'expression de la solidarité des hommes en face des forces de la nature, sont la conséquence inéluctable de leur vie même, de leurs qualités physiques et morales, de leur âge et de leurs conditions d'existence, c'est se figurer pouvoir bouleverser les lois et anéantir les responsabilités sociales et humaines. Toutes les misères, toutes les souffrances qui proviennent de l'homme, quels qu'en soient les origines, les noms et les formes, doivent être supportées et expiées par l'homme lui-même. La prévoyance, l'abnégation, la charité, le dévouement peuvent les soulager ou les rendre plus aisées à porter ; mais vouloir les racheter au moyen d'assurances comme on reconstruit une maison incendiée ou comme on remplace un navire naufragé, est une de ces illusions qu'il appartenait au socialisme d'État de concevoir. Ne confondons pas la solidarité avec la responsabilité humaine. Le rôle de la Providence est trop lourd à assumer par un gouvernement quelconque, eût-il remporté des victoires plus grandes que celles de Sadowa et de Sedan.

« 1° Le nombre total des accidents déclarés en Allemagne était, en 1886, de 85,596 ; il était, en 1892, de 165,004 ; soit une augmentation de 82,407.

« 2° Les indemnités, secours et pensions s'élevaient, en 1887, à 5,932,930 marks ; en 1892, ils s'élevaient à 32,340,178 marks. Le chiffre a augmenté dans des proportions énormes ; encore peut-on faire observer que l'accroissement serait bien plus sensible si les comités des corporations ne soumettaient à de continuelles revisions les pensions originairement accordées.

« 3° Passons aux frais de justice. Plus de contestation possible, nous dit-on, avec la disparition de l'examen de la faute lourde (1), avec le système de réglementation des indemnités. Or, non seulement les contestations existent toujours, mais les frais de justice augmentent d'année en année. Ils étaient de 207,314 marks en 1886, et de 1,034,929 marks en 1892. De 1886 à 1892 les frais de justice ont quintuplé.

« 4° Enfin voici les charges : en 1886, elles étaient de 4.64 pour 100 unités de salaire ; en 1892, elles étaient de 12 pour 100 unités de salaire. De 1887 à 1892 les charges ont triplé.

« Donc, augmentation du nombre des accidents ;

(1) Lorsque les accidents sont dus exclusivement à l'imprudence de l'ouvrier, ou du contremaître, ou du patron, on appelle cette imprudence faute lourde.

augmentation du chiffre des frais de justice et, par conséquent, des contestations ; augmentation du chiffre des indemnités et des charges. Telles sont les constatations que fournissent les statistiques officielles; aucune habileté oratoire ne saurait détruire ces réalités (1). »

Les primes d'assurance sont payées par les ouvriers, les patrons et l'État. Le moindre défaut du système est celui-ci : l'État, ne produisant rien par lui-même, fait retomber sur la masse des contribuables une responsabilité que celle-ci n'a pas encourue, occasionnant, d'une part, des privations mathématiquement proportionnelles aux secours donnés, tandis que, d'autre part, il se trouve dans l'impuissance absolue de réparer le dommage causé. Rien au monde ne refait un membre amputé ou une vie perdue. Quant à la part de prime qui est payée par les patrons, elle est finalement et forcément — après que le premier effet de la loi s'est produit — toujours prise sur le salaire de l'ouvrier par le seul fait de la concurrence que les patrons se font entre eux, chacun s'efforçant de produire à meilleur compte et de vendre à meilleur marché. Ils reprennent insensiblement sur le salaire les profits qui leur font défaut.

Engagé qu'on était dans cette voie de fantaisie et

(1) Réponse de M. Flamand au discours de M. Bœdiker, Congrès international des accidents et des assurances sociales (Milan, 1895), t. II, p. 270-271.

d'arbitraire, on s'est vu obligé de continuer. Après les assurances contre les accidents dans les fabriques sont venues les assurances contre les accidents dans tous les métiers, après les accidents professionnels, les accidents dus au hasard, et, à la suite des assurances contre les accidents de tout genre, les assurances contre les maladies de toute espèce, la vieillesse et l'invalidité. Toutes ces mesures portent les mêmes caractères, elles déplacent toutes de la même façon les responsabilités sociales véritables, par suite elles sont toutes antisociales au même titre. Aussi le dernier résultat en sera-t-il — à mesure que les milliards des assurances s'accumuleront pour suffire non seulement aux charges sans cesse croissantes des accidents, mais encore à celles des maladies et des pensions pour la vieillesse et l'invalidité — que les classes laborieuses porteront seules le poids des intérêts à payer, les patrons ne produisant pas plus par eux-mêmes que ne le fait l'État.

L'ignorance de l'État, les illusions des patrons, la satisfaction momentanée des ouvriers ne changeront rien à ces effets lents, mais fatals et d'un poids de plus en plus lourd. Ce sont les classes ouvrières qui, en dernier ressort, porteront toutes les charges ; leur malaise et leur mécontentement ne feront que croître, alors qu'on n'aura imaginé le système tout entier que pour leur soulagement. En travaillant à ces lois on n'a oublié

qu'une chose : étudier les caractères des responsabilités sociales effectives. La science sociale consiste à connaître les éléments qui constituent la vie d'un peuple, et l'œuvre du législateur consiste à coordonner ces éléments.

Des assurances contre les accidents il fallut en venir à l'industrie même, cause première du mal. En 1881, 1883, 1885, 1886, 1887, des lois et décrets modifièrent l'ordonnance des métiers, *die Gewerbeordnung*. Le texte français rédigé pour l'Alsace-Lorraine dit : « la loi sur l'industrie ». « Chacun est libre, lisons-nous à l'article 1[er] de la traduction officielle, d'exploiter une industrie en tant que la présente loi ne prescrit ou ne comporte pas d'exceptions ou de restrictions y relatives » ; et l'article 155, le dernier, conclut : « L'autorité centrale de chaque État confédéré promulgue l'interprétation à donner dans chaque État aux désignations : autorité administrative supérieure, autorité administrative inférieure, autorité communale, autorité locale, autorité inférieure, autorité de police, autorité locale de police. »

Voilà donc plus d'un siècle que tous les États ont décrété, les uns avec lenteur et calme, les autres à travers des troubles sanglants, la liberté du travail. Obéissant aux progrès réalisés par les formes de la production et

par la science, ils ont aboli les entraves et les privilèges des corporations, jurandes et maîtrises, et c'est par une législation nouvelle et par une soumission à toutes les autorités possibles qu'on vient remplacer cette liberté. Mais, qui plus est, tant est fatal le balancement qui fait osciller la politique allemande du socialisme d'État aux mesures réactionnaires, la loi elle-même renferme toute une section qui n'a d'autre objet que le rétablissement de ces mêmes corporations. Brevets d'examen (art. 84), versement d'un droit d'entrée (art. 85), administration, acquisitions, fortune, dette (art. 88-94), fondation et dissolution, tout y est réglé ; ce sont de véritables statuts, sous la réserve implacable de l'approbation et du contrôle constant des autorités administratives. Les anciennes corporations, malgré les obstacles qu'elles finirent par opposer au progrès industriel, jouissaient d'une indépendance plus grande.

Le dernier projet de loi sur l'ordonnance des métiers a été discuté en seconde lecture, au Reichstag, en mars 1896. Il s'agit de soumettre à l'ordonnance commune les troupes de comédiens, de régler la concession de maisons d'aliénés, de réglementer le petit commerce des spiritueux et des drogues ainsi que le métier de voyageur de commerce, et d'interdire, ou à peu près, le colportage. A mesure que l'on voit cette législation se développer on est frappé davantage de l'oscillation conti-

nuelle entre la soumission de toutes les formes de l'industrie et du commerce à la police et à l'autorité souveraine, d'une part, et, d'autre part, l'indépendance et le conflit incessant des intérêts particuliers. On sent, à travers le texte de la loi, que ceux qui peuvent se plaindre d'une voix forte sont toujours écoutés, tandis que ceux qui se taisent ou n'ont pas les moyens de se faire entendre, sont étouffés. Et le tout va selon les impulsions du moment, sans vue générale supérieure, sans intelligence de l'intérêt commun et réel. Si l'anarchie qui règne aujourd'hui dans les relations commerciales et industrielles est un phénomène désolant, résultat de leur liberté même, les caprices et la fantaisie administratifs et législatifs en sont un autre plus déplorable encore, parce que l'excès de la liberté trouve parfois un remède dans l'excès même, tandis qu'il n'y a d'autre recours contre l'arbitraire gouvernemental que de nouvelles mesures plus arbitraires encore. Il faut d'ailleurs accorder au gouvernement allemand, qu'il paraît s'en être rendu compte, et que, voyant son impuissance à ordonner les métiers par ses lois interminables, il s'efforce de leur donner — toujours par mesures administratives — une activité propre plus efficace et plus vivante.

Ce n'est malheureusement que pour retomber dans la même erreur. Le *Journal officiel de l'Empire* con-

tient, à la date du 16 décembre 1875, un projet pour la création de chambres de métiers. D'après l'article 1er, ces chambres sont créées pour : 1° étudier l'organisation à donner aux métiers ; 2° transmettre aux autorités de la commune et de l'État des rapports détaillés sur leur situation ; 3° faire des rapports annuels sur leur action ; 4° délibérer sur les vœux et les propositions qui les intéressent et soumettre leurs désirs aux autorités. Ces prescriptions dénotent l'intention, en somme fort louable, des autorités de parvenir à connaître la situation véritable des métiers ; mais, d'autre part, l'article 3 prescrit que les statuts des chambres de métiers seront établis par l'autorité centrale ; l'article 17, qu'elles sont et demeurent sous la surveillance de l'autorité administrative supérieure, qui, au besoin, ordonne et fait exécuter des peines disciplinaires, tranche les difficultés qui surgissent dans la nomination du président, des membres et des commissions. L'article 14 stipule que l'autorité administrative supérieure nommera un commissaire auprès de chaque chambre de métiers, que celui-ci pourra prendre en tout temps connaissance des livres, assister aux séances, provoquer l'examen des questions qu'il jugera opportun de soulever, exiger la convocation de la chambre ou des commissions. Et l'article 16 établit que chaque chambre de métiers dressera son budget annuel, lequel sera soumis, pour être sanctionné, à l'autorité adminis-

trative supérieure. L'article se termine sur ces mots, qui sont comme une dérision : « Les chambres de métiers géreront d'une manière indépendante leur caisse et leurs comptes. » Il n'eût manqué que de faire nommer par l'autorité supérieure le secrétaire et le trésorier.

Le projet présenté au Reichstag a été renvoyé à une commission dont on n'a plus entendu parler. Le parlement allemand, en dépit des lois innombrables qu'il a votées sur les assurances et l'ordonnance des métiers, ne paraît pas encore disposé à introduire la domination complète de l'État dans la vie commerciale et industrielle de la nation.

Quand le Reichstag se cabre, le gouvernement allemand endosse les projets de loi au Landtag. La Chambre prussienne est à la fois plus réactionnaire et plus soumise. Un autre projet de loi est publié par le même journal officiel en date du 17 mars 1896. Il a pour but, cette fois, de régler la création et le fonctionnement des chambres de commerce. Il forme le complément du projet de loi précédent. L'un est calqué sur l'autre. L'article 1er en résume l'esprit : « Des chambres de commerce sont instituées sur tout le territoire ; elles auront pour objet de veiller aux intérêts du commerce et de l'industrie. Le ministre du commerce et de l'industrie en fixera les circonscriptions, le siège, il déter-

minera le nombre des membres. » Les autorités administratives supérieures, dont il est question dans le projet de loi sur les chambres de métiers, sont remplacées, comme on le voit, par le ministre ; la pression devient plus directe, tout en conservant le même caractère. « Les nouvelles chambres de commerce seront obligées, sur l'ordre du ministre, de dresser des statistiques commerciales et industrielles (art. 22) ; elles feront des rapports dont la forme et le contenu seront fixés par lui (art. 23) ; elles sont soumises à son contrôle, et, sur sa proposition, peuvent être dissoutes. »

Il semble bien, en parcourant ces lois et projets de loi successifs, que les auteurs ne se sont pas rendu compte un instant des causes profondes qui ont amené les krachs financiers, les crises industrielles, commerciales, agricoles, le malaise et les inquiétudes sociales, le malaise et les revendications des classes ouvrières. Ils s'en prennent vaguement à la liberté et ils ne voient de solution que dans la suprématie administrative. Certes, des chambres de métiers doublées de chambres de commerce et de chambres agricoles, comme celles dont on a décrété l'établissement, s'étendant en un vaste réseau sur le territoire entier, constitueraient des sources merveilleuses d'indications et de renseignements pour décider des tarifs et des impôts, pour dessiner et construire des lignes de chemins de fer,

ordonner le service des postes, conclure des traités de commerce et, par ces moyens, qui sont de vrais moyens de gouvernement, favoriser la prospérité intérieure et la concurrence avec l'étranger; — mais, ne se sentant pas la force de travailler à la prospérité générale par les moyens qui se trouvent naturellement à sa disposition, le gouvernement se figure accroître sa puissance par la création, le maintien ou le rétablissement d'institutions qui, par le seul fait qu'elles exigent son intervention, sa direction et son contrôle, prouvent qu'elles ne possèdent pas elles-mêmes la force que le gouvernement vient leur demander. Ces projets constituent en outre une utopie dans l'état social et économique de notre époque. On ne restaure pas plus les institutions du passé qu'on ne réalise des rêves d'avenir, sans se servir des institutions existantes, des hommes et des choses tels qu'ils subsistent en réalité. Or, ce qui domine, soutient et dirige l'état commercial et industriel moderne depuis les bords de la Vistule jusqu'aux rivages de l'océan Pacifique, ce sont les puissantes compagnies, les grands syndicats, les ligues, les associations, les unions de toute espèce, à commencer de la ligue formée par les grands agriculteurs feudataires de la Prusse jusqu'à celle des rois des monopoles aux États-Unis. Ligues, syndicats, grandes compagnies, tous issus de la liberté du travail et de la liberté d'association, et qui ont pour contrepoids d'autres

compagnies, d'autres syndicats, d'autres ligues et sociétés formés par les représentants du petit commerce et de la petite industrie, et par les membres des classes ouvrières, *trades-unions, knights of labour,* syndicats de tout nom, associations de socialistes et de révolutionnaires. Ligues et coalitions qui toutes, sans distinction, les secondes comme les premières, loin d'avoir le désir de se soumettre aux gouvernements, n'ont d'autre ambition que de faire prédominer leurs intérêts propres et leur manière de voir, et d'en imposer le respect aux gouvernements mêmes. C'est d'ailleurs par cette voie qu'on a été amené à la conception du socialisme d'État. Celui-ci ne se présente donc pas comme un remède, mais comme un produit naturel de la situation générale, situation à laquelle il ne paraît aujourd'hui d'autre solution que la formule répandue : « la lutte de tous contre tous » ; et celle-ci ne peut avoir d'autre résultat, on ne peut même en imaginer d'autre, que l'arbitraire gouvernemental, c'est-à-dire l'anarchie légale, ou l'arbitraire révolutionnaire, c'est-à-dire l'anarchie de fait ; résultat auquel la situation actuelle pousse avec tant de force que, par tout un ordre de lois différentes des lois précédentes, le gouvernement allemand semble en prévoir et essayer d'en conjurer les dangers, sans parvenir néanmoins à se dégager de son socialisme d'État.

Cette seconde catégorie comprend d'une part les lois destinées à empêcher l'agriculture allemande de devenir « un cimetière comme l'agriculture anglaise », c'est le mot d'un ministre allemand ; d'autre part elle comprend les lois qui ont pour objet de mettre fin aux abus de la concurrence commerciale et des spéculations financières. Les unes et les autres sont pour nous d'autant plus intéressantes qu'elles poursuivent, non plus un but chimérique comme les lois sociales proprement dites, mais un but essentiellement pratique, et que, au point de vue général, elles aboutissent encore au même résultat. Le socialisme d'État devient par elles une nécessité politique.

Pour bien faire comprendre la fatalité qui, de plus en plus, pousse le gouvernement allemand vers la réglementation en détail de chaque forme de production et de consommation, en même temps que vers des mesures de plus en plus réactionnaires, non seulement contre le mouvement révolutionnaire, mais encore contre les aspirations libérales du pays, il est nécessaire de remonter aux sources de la crise agricole que l'Allemagne traverse.

Au commencement du siècle, après la chute de Napoléon I[er], le gouvernement prussien se vit déjà obligé d'accorder un moratoire à la grande agriculture, qui était accablée par les sacrifices faits durant la guerre.

Méconnaissant ensuite la judicieuse distinction que font les Anglais dans leurs droits successoraux, les *death duties*, entre la *settled* et la *unsettled propriety* (la première est celle dont la transmission dépend de la coutume et des lois, la seconde celle dont le titulaire peut disposer à son gré par voie testamentaire ou autre), les Allemands assimilèrent la terre au capital, comme nous l'avons fait nous-mêmes, mais à la suite de notre révolution qui détruisit les droits de la grande propriété. Les revenus que donne la terre ne croissent pas dans les mêmes proportions que les intérêts du capital, et ne peuvent se développer comme celui-ci. Il en est résulté que, dans les ventes, les partages et les successions, le rôle du capital a, de plus en plus, écrasé celui de la terre et surtout des terres féodales, qui ne pouvaient être vendues ni être partagées. A l'accroissement du capital ajoutez les progrès réalisés par l'industrie, les salaires plus élevés qu'on y trouve et qui attiraient les ouvriers campagnards vers les villes, tandis que la propriété féodale et les droits qu'elle exige poussaient le paysan vers l'émigration en Amérique. La *Correspondance statistique* résuma cette situation séculaire en un tableau.

Nous reproduisons les chiffres qui concernent les anciennes provinces de la Prusse.

	Censitaires fonciers ayant plus de (3,000 marks de revenu.)	Fortune en capital (millions de	Dettes en capital marks.)
Prusse occidentale...	3,261	118,76	269,00
Prusse orientale.....	2,682	101,10	232,38
Brandebourg........	11,083	718,20	589,05
Poméranie	3,148	203,23	367,80
Posen	2,089	104,71	336.13
Silésie.............	9,053	730,89	606,66

Ce tableau, pour défectueux qu'il soit, car il compte parmi les censitaires jouissant de plus de 3,000 marks de revenu les personnes qui, sans être cultivateurs, habitent la campagne, — ce qui explique la situation en apparence plus heureuse du Brandebourg, comprenant les environs de Berlin, — permet de juger la situation. Celle-ci s'est encore aggravée par suite du retour à la politique des traités de commerce, qui a ouvert les frontières de l'Allemagne aux blés produits par les alluvions de la Hongrie et par les terres noires de la Russie. C'est ainsi que force a été, sous la menace d'une ruine complète et rapide, d'accorder des compensations à la grande propriété, des « dons d'amour », selon l'expression des libéraux, *Liebesgaben*.

Le premier de ces dons a été une réforme de l'impôt sur les alcools (loi du 16 juin 1895). Il n'en est pas qui offre un exemple plus saisissant du degré de complexité et d'arbitraire administratif où en arrivent les gouvernements, fussent-ils les mieux intentionnés, lors-

qu'ils veulent ordonner au point de vue social le moindre fait industriel ou commercial. Les lois deviennent des casse-tête chinois. Chaque disposition est prise en vue de circonstances momentanées, variables, et sans autre guide que la voix des intérêts individuels assez puissants pour se faire écouter.

Le premier article de la loi décrète un impôt de consommation, et déjà cet impôt est divisé en deux catégories, un impôt minimum et un impôt maximum : « Pour la quantité de la production annuelle correspondant à quatre litres et demi d'alcool multipliés par le nombre des habitants du dernier recensement, quantité appelée « le contingent », l'impôt sera de 50 pfennigs par litre d'alcool pur, et pour la quantité excédente il sera de 70 pfennigs. » La suite de l'article est à l'avenant : tous les cinq ans, époque du recensement, l'impôt sera soumis à une revision; les distilleries qui existaient avant le 1er avril 1887 seront sujettes à l'impôt minimum, mais on fixera pour toutes les distilleries, sans distinction, la quantité annuelle, le contingent, bénéficiant du même tarif. Les eaux-de-vie destinées à l'exportation et à l'industrie sont affranchies. Puis viennent un impôt sur les cuves de macération, un autre sur les matières premières, une taxe additionnelle à l'impôt de consommation, un impôt de distillation à échelle mobile, puis, enfin, les droits de

douane et les droits de circulation. Tout cela parce qu'il faut empêcher les distilleries de mélasse de prospérer, car elles écraseraient les autres distilleries par le bon marché de leurs produits, et parce quil faut empêcher les distilleries industrielles de nuire aux distilleries agricoles, parmi lesquelles il faut encore distinguer celles de la grande et celles de la petite culture (ces dernières ont, proportionnellement, des frais de production plus considérables), et distinguer encore parmi les grandes distilleries, comme parmi les petites, celles qui ne distillent que les produits farineux, blé et pommes de terre, de celles qui distillent les fruits : « marcs de fruits à pépins et marcs de vin foulé, fruits à pépins, baies de toute sorte, déchets de brasserie, lie de vin, cidre, vin liquide et fruits à noyau. » De plus, il y a les distilleries mixtes, qui distillent tantôt des légumineux, tantôt des fruits ; il y en a qui distillent de la levure et d'autres qui ne le font pas ; il y en a qui distillent pendant la période entière de cinq années ; il y en a qui ne sont en activité qu'après les années de bonne récolte, ou qui commencent ou finissent avant que la période soit terminée, parce qu'elles ont produit leur contingent donnant droit à la prime de huit marks par hectolitre. Sans le « don d'amour », la loi ne passait certainement pas au Reichstag. Les mesures de précaution et de contrôle sont infinies ; les amendes

et les pénalités contre les fraudes sont innombrables.

Au premier abord on croit se trouver en présence d'une simple loi fiscale. En réalité, c'est une vraie loi de socialisme d'État, ordonnant et réglant tout, protégeant les uns, abandonnant les autres, attirant ceux-ci, repoussant ceux-là ; le tout à l'appréciation des percepteurs, inspecteurs, contrôleurs et directeurs du fisc et du gouvernement. Producteurs et consommateurs n'ont qu'à se soumettre. Encore si la loi avait une portée sociale utile ! Mais en exemptant les alcools destinés à l'exportation et à l'industrie, — les riches n'usant que d'eaux-de-vie fines, — on arrive à faire payer la masse de l'impôt par les pauvres et par la classe ouvrière, augmentant la crise sociale dans la proportion où l'on veut diminuer la crise agricole.

Le projet de loi sur les sucres, déposé au Reichstag le 1er février 1896, présente les mêmes caractères, bien que sous une forme plus simple. On y retrouve le contingent de la production fixé, non plus pour cinq ans, mais annuellement, par le conseil fédéral et par l'autorité administrative pour chaque fabrique, contingent qui sera de 14 millions de kilogrammes pour 1896-97. L'impôt de consommation et l'impôt de production y reparaissent, et ce dernier est établi, encore une fois, sur une échelle progressive, afin que les petites fabriques soient protégées contre les grandes. Enfin, comme

pour l'alcool, à l'exportation, une prime de 4 marks par 100 kilogrammes est assurée au sucre brut, une prime de 5 marks 50 au sucre raffiné. Quant aux recettes de l'impôt de production et aux 25 pour 100 des recettes de l'impôt de consommation, ils seront absorbées par le payement de la prime. Telle est, à grands traits, l'économie du projet. Le chef du parti libéral, M. Richter, en a fait brièvement la critique : « Le conseil fédéral a discuté le projet pendant deux mois et demi. Jamais projet de loi n'y a rencontré une minorité hostile aussi considérable. Le prix du sucre augmentera de 20 pour 100; l'impôt coûtera 55 millions de marks de plus aux contribuables, dont 40 millions seront consacrés au payement des primes. Le Trésor de l'Empire n'en recueillera que 15 millions. » Finalement la commission, à qui le projet a été renvoyé, s'est montrée sans pitié pour les propositions gouvernementales. Elle a porté le contingent de 14 millions de kilogrammes à 17 millions; en revanche elle a réduit la prime à 3 marks et a renoncé à protéger les petites fabriques. Le résultat de la loi a été non pas de calmer, mais d'accroître la crise sucrière. De plus, à l'instigation de la Ligue des industriels, les représentants de toutes les industries où l'on fait usage de sucre — fabriques de bonbons, de chocolats, de biscuits, de confiseries et de confitures, de conserves et

de gâteaux — se sont réunis à Berlin pour demander à leur tour une prime d'exportation, leur industrie étant menacée par l'augmentation du prix du sucre. Pour peu que le gouvernement fasse droit à cette demande, ce qui serait de toute justice, le projet de loi deviendra aussi complexe et incompréhensible que la loi sur les alcools.

Le gouvernement s'y refusera certainement; la chute dans le socialisme d'État absolu paraîtrait trop rapide; mais le parti des agrariens se charge de le prendre à son compte, et d'en poursuivre jusqu'au bout les tendances. C'est la preuve la plus frappante de ce fait que le socialisme d'État est aujourd'hui dans les conditions économiques et sociales de l'Allemagne. Au début de la dernière législature, le comte de Kanitz proposa de décider que le gouvernement achèterait à l'étranger tout le blé qui manquait à la consommation allemande et qu'il en fixerait le prix de vente à l'intérieur. Ce qui revenait à la mainmise de l'État sur l'alimentation, au monopole du blé. Nous nous dispensons de donner ici le détail du projet ; le Reichstag épouvanté rejeta la motion. Mais la tendance persiste, implacable, et les agrariens, abandonnés par le gouvernement et le Reichstag, reprennent leurs plans sous d'autres formes. On créera de vastes entrepôts — le gouvernement fournissant des subsides — où tous les blés seront déposés

par les agriculteurs; ils recevront des avances sur la vente, et celle-ci sera réglée selon les besoins du moment; elle sera soustraite aux hausses et aux baisses artificielles que provoquent les marchés étrangers. En second lieu on introduira dans la meunerie et la boulangerie, car cette dernière surtout conserve les vieux procédés de fabrication, les grands moteurs; on créera ainsi d'immenses panifications mécaniques et à vapeur. Le projet est à l'étude. Les feuilles libérales l'approuvent. « C'est un témoignage d'initiative individuelle! » Supposons qu'on réussisse. Les grands agriculteurs vendront la farine et le pain à l'Allemagne, dans les mêmes conditions où ils lui vendent déjà l'alcool et le sucre, et quand ils seront devenus les maîtres de la production et du marché, on verra apparaître la même crise de surproduction, les mêmes difficultés, au sujet du blé et du pain, qu'au sujet des alcools et du sucre, jusqu'à ce que l'État s'en mêle, comme il le fait pour l'alcool et le sucre, organise et réglemente la fabrication et la vente du blé et du pain. Le système est, dans son ensemble, aussi logique que fatal; ou plutôt ce sont les circonstances économiques et sociales qui le sont.

Il faut d'ailleurs rendre cette justice au gouvernement allemand que, tout en ayant donné l'exemple du socialisme d'État par les assurances obligatoires, il se rend parfaitement compte des nécessités politiques aux-

quelles il obéit et ne néglige aucun effort pour s'y soustraire. Et c'est ainsi que, de même qu'il a tenté la restauration des anciennes corporations et la création des chambres de métiers pour éviter les déboires des assurances obligatoires, il cherche à présent, par une série de décrets et de lois, à élever des digues contre le débordement de la crise agricole.

Pour ouvrir une source nouvelle de crédit et dégrever la grande propriété, en même temps que pour rendre son essor à la petite et à la moyenne culture, il autorisa, par une première loi du 27 juin 1890 et par une seconde du 7 juillet 1891, la création de biens à redevance, *Rentengueter*, dont l'acquéreur ne verse aucun capital, mais de simples redevances annuelles, redevances garanties par l'État et payées à une banque instituée par lui, la *Rentenbank* (1).

Sous un autre nom, « Inscription de fermes et de biens fonciers », *Hœfe und Gueterrolle*, l'expérience réussit en Westphalie, grâce à la propagande et à la pression exercées par les tribunaux sur les paysans; mais grâce surtout à ces mêmes paysans, indépendants, de mœurs simples, ayant conservé des traditions fortes,

(1) Sous le nom de *colonisation intérieure* on appliqua la même loi à l'acquisition de grandes propriétés dans la province de Posen, afin d'y établir des cultivateurs allemands et d'éliminer l'élément polonais. Cette mesure a eu surtout un caractère politique et non un caractère économique; la réalisation en a d'ailleurs échoué.

en sorte qu'ils ont pu assumer les charges qui leur incombaient. La même classe de paysans manquait dans les vieilles provinces prussiennes, et, faute de l'instruction agricole et du capital d'exploitation nécessaires aux propriétaires, un grand nombre de biens à redevances ne tardèrent pas à être abandonnés ou à passer de main en main. Malgré les pouvoirs discrétionnaires d'une commission générale chargée de veiller à l'exécution de la loi, malgré la garantie donnée par l'État aux opérations de la *Rentenbank*, il fallut recourir à une loi nouvelle.

Le projet a été présenté à la Chambre des seigneurs et renvoyé à une commission le 28 janvier 1896. Les espérances qu'on y attachait étaient si grandes que, lors des débats dans la Chambre haute, on supposait déjà que le même projet, destiné à la seule Prusse et aux seuls biens à redevances et à la colonisation intérieure (1), se transformerait en une législation générale sur la propriété foncière dans l'Allemagne tout entière. Il s'agit simplement d'une loi sur le droit successoral (*Anerbenrecht*) des biens à redevances, dont les dispositions sont des plus élémentaires : « Les biens à redevances ne sont transmissibles, à la mort du propriétaire, qu'à un seul héritier choisi parmi ses fils. Le

(1) Voy. la note précédente.

démembrement d'un bien à redevances, l'aliénation partielle ou totale ne peuvent se faire que de l'assentiment d'une *commission générale*. Les parts des cohéritiers seront évaluées en rentes d'après le rendement de la propriété, elles ne sont ni calculées, ni payées en capital. La demande faite par la commission générale de l'inscription au cadastre d'un bien quelconque comme étant placé sous le nouveau régime, suffit pour en faire un bien à redevances, et lorsque le bien, par la faute de son propriétaire, a perdu son indépendance, ou *si l'intérêt économique rural s'oppose à son maintien*, la même commission en demandera la radiation. » Singulier mélange d'arbitraire et de socialisme, car l'affreux capital a complètement disparu de l'acquisition comme de la transmission de ces biens, mais où l'on ne trouve pas plus le remède à la crise agricole que le remède à la question sociale. Au lieu d'être grevée de capitaux la terre sera grevée de redevances qui croîtront avec chaque nouvelle génération, et les frères, les sœurs déshérités, incapables, sans capital, d'acquérir une situation, continueront d'affluer dans les villes, où ils accroîtront le prolétariat, tout en laissant la campagne sans travailleurs. Une telle législation a sa raison d'être au sein d'une société où les traditions et les affections familiales sont puissantes et où, à côté de l'agriculture, subsiste une production indus-

trielle mise en action, non par des machines et de simples manœuvres, mais par un travail personnel d'artisans doués d'une instruction technique complète, c'est-à-dire connaissant et possédant un métier. Ce fut le cas sous l'ancien régime.

Restent deux projets, présentés dans la même session du Reichstag, ayant, comme les autres, pour but d'ordonner la situation économique, et aboutissant comme eux à l'arbitraire gouvernemental. Ce sont la loi sur la concurrence déloyale et la loi sur les opérations de Bourse.

La première, présentée le 7 décembre 1895, cite en français, dans l'exposé des motifs, un passage (article 1382) de notre code : « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » L'exposé des motifs ajoute, poursuivant le principe général du Code français, que la nouvelle loi n'a d'autre objet que de fixer les caractères de la concurrence déloyale. On y rencontre, en effet, l'énumération de toute une série d'actes très répréhensibles : tromperies sur le poids, les mesures, le titre, la marque, la provenance, la composition des marchandises, calomnies contre la personne, les marchandises ou les produits d'un concurrent, emploi de titres ou de marques prêtant à la confusion et égarant

l'acheteur, révélation de secrets de commerce ou de fabrication. Des amendes et des peines multiples sont édictées contre ces différents délits ; mais tous ces délits, dans leur simplicité, paraîtront l'enfance de l'art de ruiner son voisin. Le système de la compensation des bénéfices, employé dans la lutte contre les concurrents, est plus raffiné ; il est aussi déloyal et infiniment plus efficace que les fraudes énumérées dans la loi. Il en est de même des ventes à baisse périodique ou passagère, des réclames dans le corps des journaux ou à grand fracas d'affiches, par lesquelles le grand commerce et la grande industrie accaparent la clientèle de leurs rivaux plus faibles qui ne disposent pas des mêmes ressources ; des annonces d'occasions extraordinaires et de ventes forcées illusoires, par programmes et prospectus, par lettres à domicile répandues dans l'intérieur du pays et à l'étranger. Voilà les formes de la concurrence qui portent réellement atteinte à l'harmonie du commerce et de l'industrie et au bien-être social ; le projet de loi n'en fait pas mention. Les auteurs du projet ont bien compris que la concurrence sans frein, par les excès qu'elle entraînait, frappait la prospérité générale, et ils ont choisi au hasard quelques exemples grossiers, infligeant des amendes, la prison même, sans songer que, du même coup, ils légitimaient toutes les autres formes de la concurrence et précisément celles

qui sont de beaucoup les plus désastreuses. Enfin ces prescriptions sont couronnées par un article 16 où il est dit que « les bénéfices de la loi ne seront accordés aux étrangers qu'à la condition que les sujets allemands jouissent de la même protection dans leur pays ». On croit rêver. Déjà nous avons assez de mal à admettre, en matière de droit, la maxime de Pascal : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà » ; il faudra nous faire encore à l'idée que, dans la même Allemagne, un même Allemand considérera comme licite et autorisé à l'égard d'un étranger ce qui lui est rigoureusement défendu à l'égard d'un autre Allemand; bien plus, qu'il lui sera permis, vis-à-vis d'un étranger de telle nationalité, ce qui lui sera défendu vis-à-vis d'un étranger d'une nationalité différente. Arriverons-nous, en suivant l'esprit du socialisme d'État allemand, à la pratique d'un socialisme d'État international, tous les États se voyant obligés, pour protéger leurs sujets, d'adopter la copie de la loi allemande? — L'internationale des gouvernants! Il y a des courants dans les sociétés, qui emportent les gouvernements les plus conservateurs.

C'est un de ces courants qui a entraîné également le gouvernement allemand à vouloir réglementer les opérations de Bourse. La résolution est née du mouvement antisémite de Berlin, et, depuis, a passé à travers les consultations d'experts et les délibérations de commis-

sions sans nombre. Un premier projet a été présenté, puis retiré; le dernier parut la même semaine que le projet de loi sur la concurrence déloyale, comme pour lui faire pendant et en former le complément nécessaire.

« La création d'une Bourse ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation du gouvernement de l'État sur le territoire duquel cette création est projetée. Ce gouvernement a le droit de supprimer des Bourses existantes (article 1er). » Déclaration pompeuse, arbitraire, remplie de menace, et qui ne peut signifier qu'une chose : que le gouvernement prussien compte centraliser les Bourses du royaume à Berlin. Les Bourses sont les résultantes des caractères pris par la production et la consommation, nationales et étrangères, des ressources et du crédit des États; elles se fondent d'elles-mêmes dans les centres d'échanges les plus importants. Elles ne se créent ni ne se suppriment par des décrets ministériels.

« Il sera nommé, auprès de chaque Bourse, un commissaire du gouvernement chargé d'observer la marche des affaires, d'en signaler les défauts, d'indiquer les moyens d'y remédier... Il assistera aux délibérations de la chambre de discipline instituée auprès de la Bourse, requerra des poursuites, et il sera fait droit à toutes ses demandes, interjettera appel, etc. (articles 2 et suivants). » Depuis 1854 le gouvernement autrichien a de

tels commissaires auprès des Bourses du pays; ils n'ont empêché en Autriche aucun des krachs dont quelques-uns sont devenus célèbres au point de doter du mot usuel les langues étrangères.

Depuis le commissaire, toutes les autorités gouvernementales et fédérales ont d'ailleurs leur rôle dans la nouvelle organisation. Le conseil fédéral choisit les membres de la délégation des Bourses et détermine la nature de leurs travaux (article 4); il nomme le président de la chambre d'appel (article 17); il a le droit : 1° d'admettre une publication officielle des cours des marchandises et des titres différents de ceux qui sont prévus par la loi; 2° de prescrire le taux officiel des cours de certaines marchandises (article 35); de décréter les dispositions concernant les devoirs des bureaux d'admission et les conditions d'admission des titres à la Bourse (article 40); il a encore le droit de soumettre les opérations à terme à certaines restrictions, et même de les interdire pour certaines marchandises et certains titres déterminés (article 47). Le chancelier lui-même se mêlera des affaires de Bourse. « Avant l'admission de marchandises au marché à terme, les agents de la Bourse prendront l'avis des représentants des industries intéressées; ils rédigeront un rapport qu'ils adresseront au chancelier (article 49). » Quant au gouvernement de chaque État, il ordonnera l'insertion, dans le règlement

des Bourses, de telles dispositions qui lui conviendront (article 4); il édictera les dispositions relatives à la composition de la chambre de discipline (article 9). Enfin, la commission du Reichstag, à laquelle le projet a été renvoyé après la première lecture, a décidé que la moitié seulement de la délégation des Bourses, qui en somme décidera de toutes les affaires, sera composée d'hommes appartenant à la Bourse elle-même; l'autre moitié sera choisie au dehors. De plus, aux restrictions et conditions apportées au marché à terme, elle a ajouté l'interdiction de la vente à terme des blés et des farines, des actions de mines et de manufactures.

La loi renferme cependant des dispositions excellentes, telles que les dispositions sur les prospectus d'émissions ; d'autres d'un effet plus incertain, telles que l'inscription dans un registre de toutes les personnes faisant des opérations à la Bourse, moyennant un droit d'inscription de 150 marks et d'un droit d'abonnement annuel de 25 marks, prime donnée aux spéculations clandestines.

Ce qui précède suffit à faire connaître l'esprit législatif qui anime les hommes d'État allemands. Dans toutes les lois dites économiques-sociales, les mêmes caractères, les mêmes tendances reparaissent.

Le contrôle de l'État a-t-il empêché la faillite du Comptoir d'escompte? et l'intervention du gouvernement

et des Chambres dans l'affaire du Panama l'a-t-elle améliorée ? Le gouvernement allemand lui-même, en défendant à la Banque impériale de recevoir en couverture des valeurs russes et en favorisant le placement des valeurs italiennes, n'a-t-il pas fait perdre des millions à ses sujets ? L'intervention des gouvernements et des administrations dans les affaires de Bourse, diminuera peut-être le nombre des entreprises véreuses et des duperies grossières, mais pour les autres entreprises, et surtout pour les plus grandes, qui échappent aux prévisions humaines, elle ne peut que rendre les crises et les krachs plus profonds et plus douloureux ; précisément parce que cette intervention, en donnant aux entreprises comme une consécration officielle, engage le public à accorder plus facilement sa confiance et ses fonds.

Il en est de même des opérations à terme. Le jeu s'y donne libre carrière, souvent sous la forme la plus répréhensible, et, cependant, le défendre ou le soumettre à un contrôle gouvernemental c'est, d'une part, exposer les valeurs à des hausses et à des baisses subites, plus dangereuses pour le grand nombre que les duperies individuelles, et, d'autre part, forcer en quelque sorte la spéculation de se jeter sur le marché au comptant, en lui faisant abandonner le marché à terme ; c'est s'exposer à toutes les surprises des Bourses américaines.

La concurrence et la spéculation sont avant tout des questions de coutumes et de mœurs. Elles dépendent infiniment plus de l'état intellectuel et moral des individus que de toutes les lois et réglementations des gouvernements. Vouloir les ordonner et en fixer les formes, c'est commander aux mœurs, aux coutumes, à la nature des esprits et des caractères, c'est entreprendre une œuvre où toutes les tyrannies du monde ont échoué, par la raison qu'elles étaient elles-mêmes emportées par les mœurs et les coutumes. L'administration absolue est une chimère, quel que soit le nom qu'on lui donne, socialisme d'État ou socialisme révolutionnaire. L'autocratie peut être absolue, mais à la condition d'être essentiellement personnelle et le moins administrative possible. Une autocratie impersonnelle, sous la forme de législation administrative, est inimaginable, quelque chose comme le mouvement perpétuel, un mouvement sans moteur.

Les mœurs et les coutumes ont réglé le commerce et l'industrie dès l'origine de la civilisation moderne. Elles se sont cristallisées dans les statuts et les règlements des corporations, jurandes et maîtrises. Les progrès de celles-ci ont été lents, mais continus, pendant des siècles. Chaque génération transmettait à la génération suivante, avec ses mœurs et ses coutumes, ses règlements et sta-

tuts, jusqu'au moment où ces derniers, immobiles dans leurs formes fixes, n'ont plus répondu à l'état des mœurs et des coutumes, qui s'étaient transformées, et conséquemment, ayant cessé d'être l'expression de l'état intellectuel et moral des générations nouvelles, sont devenus autant d'obstacles à des progrès nouveaux. Quelle autre législation adopter? Quels autres statuts et règlements établir? Pour agir d'une manière sage et utile, il eût fallu connaître l'état de choses nouveau qui ne faisait que surgir. Seuls les physiocrates s'en sont occupés, et ils ont résumé leur conclusions dans une formule qui a fait fortune : « Laissez faire, laissez passer ! » Ce fut le : « Lâchez tout ! » des aréonautes confiant leur ballon au hasard des vents et ignorant aussi bien la contrée vers laquelle ils seront portés que le lieu où ils toucheront terre, heureux si le ballon ne crève pas en route, ou si quelque tempête ne le précipite pas dans l'océan.

Quand les auteurs de notre Code ont décrété l'article 1382, ils l'ont interprété déjà selon les mœurs nouvelles et les coutumes transformées de leur temps. Supposons un instant qu'il en ait été autrement et que, prenant à la lettre le texte de l'article, on ait, depuis le commencement du siècle, recherché rigoureusement, en toute transformation du travail, en tout changement apporté dans les formes commerciales, comme en toute

découverte ou entreprise nouvelle, les dommages qu'ils entraînaient pour autrui : la transformation du matériel des usines et des manufactures, l'introduction des grands moteurs, la modification des usages commerciaux, la hardiesse des entreprises et la prédominance de la spéculation financière auraient été entravées. Le progrès, loin de devenir vertigineux comme il l'a été, aurait été lent, pénible, comme celui qui s'est accompli depuis l'anarchie du neuvième siècle jusqu'au dix-huitième. D'autre part, il est vrai que nous n'assisterions pas à la répétition des crises agricoles, industrielles, commerciales et des krachs financiers si redoutables de nos jours, et que les plaintes du petit commerce et de la petite industrie, les revendications des classes ouvrières et les théories révolutionnaires, socialistes ou anarchistes, n'auraient pas pris les proportions qu'elles ont aujourd'hui. Le « Lâchez tout ! » des physiocrates continue de dominer notre situation économique, et les quelques tentatives faites pour donner une application plus sérieuse à l'article 1382 ressemblent par trop à du lest que l'on jetterait ou à une soupape que l'on ouvrirait pour monter ou descendre, alors que la tempête sociale nous emporte d'autant plus rapidement que nous perdons plus de lest; et ne tomberons-nous pas d'autant plus violemment à terre que nous aurons davantage ouvert la soupape ?

De tous les États — nous lui devons cette justice — c'est l'Allemagne qui a entrepris la lutte avec le plus de force et de courage. Malheureusement, quand il s'agit de faire de bonnes lois, les meilleures intentions sont aussi impuissantes que les formules abstraites des théoriciens, et la conscience du pouvoir demeure aussi vaine que la prise en considération d'intérêts particuliers.

Nous disions que chaque peuple, nation ou État, n'existait que par le nombre des individus qui le constituaient, et que le peuple lui-même n'était formé que de la communauté des idées, des affections et des traditions qui liaient ces individus entre eux. Il en dérive que toute législation qui sacrifie l'individu à l'état social, et toutes celles qui sacrifient l'état social à l'individu, sont également contraires à l'existence d'un peuple, d'une nation, d'un État.

Il est aussi facile de définir les bonnes lois qu'il est difficile de les faire. Une manière d'en faire de détestables est de considérer les intérêts d'un nombre plus ou moins considérable d'individus, et de s'efforcer de les contenter sous la direction et le contrôle de l'État, et cela, en lésant plus ou moins les intérêts des autres citoyens. Jamais on ne fera de la sorte, malgré la meilleure volonté du monde, des lois justes et équitables. Une bonne loi, quel qu'en soit l'objet, respecte avant tout l'ensemble des intérêts individuels et, se conten-

tant de garantir la sécurité, empêche les iniquités qui résultent des abus de quelques-uns d'entre eux. La loi ne doit pas aller au delà, et combien n'est-ce déjà pour elle d'y atteindre !

Dans les civilisations simples, la coutume tient la place de la loi, et quand la loi se forme, elle en dérive. Dans les civilisations avancées, où la coutume s'est transformée en usages et où les usages se sont multipliés et diversifiés au point de varier avec chaque initiative individuelle, l'action de la loi ne saurait devenir efficace et bienfaisante qu'à la condition de se faire naturelle et simple comme la coutume qu'elle remplace, degré de perfection qu'elle ne saurait atteindre que par la connaissance qu'aurait le législateur de tous les faits, de chaque forme de travail, de chaque mode de commerce et de spéculation, des rapports qui existent entre chaque chose et ce qui y touche, des relations, en quelque sorte, de chaque individu avec les hommes et les intérêts qui l'entourent. Il en est des bons législateurs comme des grands généraux : ils connaissent non seulement la topographie du terrain où leur armée et celle de l'ennemi doivent manœuvrer, mais encore les aptitudes de chacun de leurs chefs, et jusqu'aux dispositions de leurs soldats. Dans ces conditions, les ordres donnés en connaissance de cause assurent la victoire. Le général qui se précipite sur une position parce qu'elle lui semble impor-

tante expose le centre, compromet les flancs de son armée et mène ses hommes à la déroute, de même que le législateur qui se laisse guider uniquement par les intérêts dominants de l'une ou l'autre classe sociale, de telle ou telle branche de l'industrie ou du commerce, expose la nation à des troubles de plus en plus profonds et prépare l'anarchie. Mettons-nous en garde contre les théories et les doctrines. C'est par l'étude et la connaissance exacte de toutes les formes et conditions de la production et de la consommation modernes que nous parviendrons à ordonner ces dernières sous la tutelle de lois assez simples et générales pour en coordonner l'ensemble.

Les dispositions légales et les mesures administratives ne sont pas aussi nécessaires que des notions larges et justes résumées en quelques traits précis et simples. S'imaginer qu'en fondant une législation sur une base défectueuse on finira, à force de temps et d'expériences, par la rendre forte et stable, c'est croire qu'en développant une erreur on découvrira la vérité. Plus qu'on ne pense, une bonne loi doit avoir pour fondement une définition juste et une division claire de son objet. Il en est comme de toute science exacte. A quoi se réduit, en définitif, cette inquiétante question sociale autour de laquelle se presse la question ouvrière ? Il s'agit d'entreprises, de travail, d'échanges. Chacun

fonde et dirige une entreprise à sa manière, accomplit ou fait accomplir le travail à sa façon, vend ou achète un produit à sa guise. Telle est la sous-division du sujet. Des *ordres* on passera aux *classes*. Lorsque, dans l'analyse, on sera descendu aux espèces, que restera-t-il à faire? Définir exactement chacune d'elles et, laissant à l'initiative individuelle son action entière, déterminer, au point de vue social, les responsabilités qui en dérivent. Il convient à l'un de commander à l'autre un travail journalier de dix-huit heures, il convient à celui-ci de l'accepter ; c'est une affaire à débattre entre eux ; mais ce qui n'est plus une affaire limitée entre particuliers, c'est la responsabilité qu'ils encourent, l'un en commandant, l'autre en accomplissant une tâche aussi excessive ; cette responsabilité devient une question d'hygiène publique, et il appartient à la loi d'en décider. Si la loi ne le fait point, la société, dans laquelle vivent les particuliers, en subira les conséquences. Nos difficultés sociales et ouvrières n'ont d'autre source que l'état de choses que nous essayons d'exposer à grands traits. Ces difficultés sont l'expression sensible des responsabilités encourues qui n'ont pas été prévues, qui ont été méconnues même par la loi.

C'est la grande erreur moderne de chercher en toutes choses des questions de personnes. On en arrive de la sorte à rédiger des lois qui bouleversent toutes les res-

ponsabilités sociales, telles que la loi allemande sur les assurances obligatoires ; ou bien des lois qui, descendant jusqu'aux moindres circonstances, se mêlant des plus petits détails, deviennent des casse-tête chinois, comme la loi allemande sur les alcools.

Imitant l'homme de science, l'homme de loi doit s'arrêter aux espèces. Il appartient à la jurisprudence d'appliquer les principes et les règles aux personnes et aux faits, comme il appartient aux particuliers de se servir des découvertes de la science. Là n'est point la difficulté. Elle est ailleurs, et de jour en jour, à mesure que les difficultés sociales s'étendent, elle devient plus grave. A l'erreur qui fait de toutes choses des questions de personnes vient s'ajouter, comme un corollaire nécessaire, celle qui les transforme en questions politiques. Chacun a son parti, et chaque parti a sa petite formule. Les mêmes partis, les mêmes formules représentent les mêmes intérêts personnels, surgissant d'une manière plus ou moins dominante dans tous les pays, qu'ils soient germains ou latins, qu'ils appartiennent au vieux ou au nouveau monde.

Doit-on s'en prendre à une impuissance générale de concevoir les grands ensembles ? Alors il n'y aurait point de remède à espérer ; ce serait le commencement de la déchéance. Doit-on s'en prendre aux méthodes adoptées dans l'instruction publique? En ce cas, il y

aurait un remède : la réforme de l'instruction publique. De toute façon, il n'y a qu'une solution — une seule — pour parer aux difficultés sociales et économiques qui menacent si gravement les États de la civilisation moderne : acquérir les connaissances nécessaires à la confection de bonnes lois sur les différentes questions. L'arbitraire gouvernemental n'est pas plus une solution que l'arbitraire révolutionnaire; l'un et l'autre représentent au même titre l'anarchie, et aboutissent au même résultat : l'organisation socialiste entre les mains d'un tyran.

VII

L'anarchie d'en bas. — Cause économique et sociale de l'anarchisme.

A l'anarchie d'en haut répond l'anarchie d'en bas ; ce ne sont pas deux faits contraires, mais solidaires. Les mêmes causes qui font qu'un gouvernement se consacre à l'œuvre impossible de créer des lois sociales et de commander aux initiatives individuelles leur volonté et leur rôle dans la société, ont fait perdre aux individus leurs traditions et les instincts sociaux. Et, plus les lois nouvelles s'efforceront d'établir d'autres relations sociales, plus les traditions et les instincts qui maintiennent encore les masses se perdront : c'est l'anarchie d'en bas.

Depuis l'assassinat du président Carnot, les anarchistes, ou plutôt les partisans de la propagande par le fait, ont quelque peu cessé leurs sinistres tentatives ; et l'on s'imagine naïvement empêcher, par des lois et une police plus sévère, la propagande et l'expansion de l'épouvantable doctrine ! Comme si c'était une doctrine, quand c'est la négation de toute doctrine, la révolte

des volontés contenues et opprimées, non par les lois et la police, mais par l'état social existant et l'état économique sur lequel il est fondé ! A un seul point de vue on peut y voir une doctrine : la déification de toute volonté ou passion individuelle en opposition avec toutes les institutions sociales, quelles qu'elles soient.

Proclamons que tout homme qui professe, non des doctrines mais des opinions anarchistes, sera considéré comme traître à la patrie et déclaré hors la loi, créons un corps de police spécialement chargé de surveiller les « compagnons », recueillons leur signalement minutieux, faisons-les suivre pas à pas ; déclarons surtout que tout anarchiste, complice ou auteur d'un attentat, âgé de moins de quarante-cinq ans, étant soumis aux lois militaires, sera jugé par un conseil de guerre pour attentat à la patrie.

Ces mesures, pour rigoureuses, seront-elles efficaces ?

Aux réunions tenues dans la fumée des cafés, aux discours en salles publiques succéderont les conciliabules secrets, et les plus impatients passeront à l'étranger, où ils apporteront à leurs coreligionnaires un regain de rancunes et de haines. Les complots seront plus rares, mais ils seront mieux dirigés ; les attentats seront étudiés avec plus de soin et exécutés avec une précision plus grande. Gardons-nous des illusions et de nous

laisser troubler par l'indignation la plus légitime. Nous ne pouvons songer à mettre un terme aux crimes anarchistes sans une entente entre les puissances.

Les États ont conclu des traités d'extradition contre les criminels de toute espèce, contre les escrocs, les faussaires. Seraient-ils impuissants contre les complots anarchistes ? Lors de l'envoi d'une bombe d'Orléans à la Chancellerie de Berlin, les journaux officieux allemands annonçaient que la Chancellerie n'avait aucunement l'intention de prendre l'initiative de négociations internationales, mais qu'elle accepterait les propositions qui pourraient être faites par d'autres États. Les journaux semi-officiels d'Autriche déclaraient qu'ils ne croyaient pas à la possibilité d'une entente entre les puissances dans une question aussi délicate que difficile à résoudre. L'Angleterre ose à peine défendre les meetings anarchistes, loin de vouloir imiter l'exemple de la Suisse et de la Belgique, qui, elles du moins, ont fini par refuser le droit d'asile aux partisans de la propagande par le fait. Les journaux indépendants de ces différents pays ont donc beau demander que leurs gouvernements respectifs concluent une convention relative à la poursuite des anarchistes, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, des difficultés de constitution et de législation intérieures s'y opposent.

Assurément, il n'y a point de puissance qui ne mette

le plus grand empressement à rechercher les criminels coupables d'un attentat commis en dehors de ses frontières ; mais là s'arrête son action. Que peuvent les nations contre des étrangers qui, sans qu'aucun attentat ait été commis, viennent s'établir chez elles, se soumettent à leurs lois de police et de sûreté, et vivent en apparence comme des citoyens paisibles ? Sous cette forme, la question est déjà bien ancienne, et elle a conduit à des actes absolument contraires à toute entente internationale.

Le 16 mars 1852, le gouvernement russe adressait à la Suisse une note où il déclarait « que, pour jouir des bénéfices de sa position exceptionnelle, la Suisse devait naturellement aussi en remplir les devoirs, et que la garantie de la neutralité d'un pays ne devait pas être un brevet d'impunité, du moment que l'État neutre se refusait à faire droit aux justes réclamations des pays voisins ». Ce fut, de fait, une dénonciation de la garantie donnée par la Russie au traité de Vienne, qui proclamait la neutralité de la Suisse. L'Allemagne alla plus loin. Après les brillantes victoires de 1870 et l'indemnité de cinq milliards, le peuple allemand s'attendait à jouir d'une prospérité égale à sa gloire. Le contraire arriva. Les crises commerciales et industrielles surgirent de toute part, — nous les avons signalées sous le nom de « malédiction des milliards » ; — tandis que

les doctrines socialistes se répandirent des chaires universitaires jusque dans les masses.

Les complots et les attentats contre la vie de l'empereur et celle du grand chancelier se succédèrent. Le 5 juin 1889, le prince de Bismarck écrivit une première lettre au gouvernement suisse, dans laquelle il disait : « Nous souffrons depuis des années de ce fait qu'anarchistes et conjurés de toute espèce ont pu, sans aucune difficulté, diriger de Suisse leurs entreprises contre la paix intérieure de l'empire allemand. La direction centrale de la démocratie socialiste allemande a son siège en Suisse; elle y tient des congrès où elle prépare et concerte les attaques qu'elle dirige contre nous. » Le prince écrivit encore deux autres lettres au gouvernement suisse, le 6 et le 20 juin, et dénonça le traité d'établissement conclu entre les deux pays.

Le conflit avait éclaté entre les deux États à propos d'un chef de police allemand, Wohlgemuth, que le gouvernement suisse fit arrêter sur son territoire et jeter en prison. Le scandale fut énorme. Il mit en pleine lumière le rôle des employés de police, qu'on a appelés depuis des *agents provocateurs*. L'Allemagne n'avait trouvé d'autre moyen, pour se garder de ses sujets, anarchistes et révolutionnaires, réfugiés en Suisse, que de leur envoyer des agents secrets qui, les excitant à des menées incessantes, leur fournissant au besoin

les ressources nécessaires, tenaient les bureaux de Berlin au courant de leurs agissements et signalaient les noms de leurs affiliés à l'intérieur. A défaut d'une entente commune, les États n'ont, en effet, d'autre ressource pour maintenir la sécurité publique que d'entretenir des agents, provocateurs ou non, qui les renseignent sur les projets et les actes des conspirateurs. Aucun État, indépendant ou souverain, ne se résignera à servir d'agence de police à un autre État, souvent rival ou hostile. Il y a plus, et c'est un danger nouveau : les réfugiés « sans patrie » comme les anarchistes se lient avec leurs coreligionnaires, citoyens de l'État qui leur accorde asile, et les agents provocateurs envoyés deviennent par là même une cause d'inquiétude pour cet État, une source de trouble parmi ses propres sujets. Ce fut la cause de l'arrestation du chef de police allemand par le gouvernement suisse, et du conflit entre les deux États.

Après le premier attentat de Barcelone, le gouvernement espagnol adressa une circulaire à tous ses représentants auprès des grandes puissances, afin de les pressentir sur les moyens à prendre en commun contre les crimes des anarchistes. A la suite de la bombe lancée dans la Chambre française, l'initiative prise par l'Espagne parut devenir universelle. Tous les journaux d'opposition, à l'exception des feuilles socialistes, récla-

mèrent des mesures internationales. Seuls les journaux qui avaient des attaches, si légères qu'elles fussent, avec les gouvernements, se turent prudemment, ou, comme les feuilles officieuses allemandes, déclarèrent que leur gouvernement attendrait les propositions des autres États. C'était la France qu'on visait, et la France prit la résolution de ne faire aucune proposition, parce que l'Angleterre n'en acceptera aucune tant qu'elle conservera son droit d'asile garanti par sa constitution. Tel est l'état de la question ; l'assassinat du président Carnot n'y changea rien.

Admettons cependant que les puissances, pour échapper à la nécessité d'envoyer des agents au dehors, ou pour ne pas faire de leur territoire des lieux de conspiration contre la sécurité des puissances voisines, consentent, malgré leurs législation et constitution particulières, à conclure entre elles des conventions pour prévenir les menaces, complots et attentats anarchistes, sur les bases suivantes : 1° les États contractants prendront les mêmes mesures de police contre les anarchistes ; 2° ils se renseigneront mutuellement sur leurs allées, venues et passages aux frontières en se communiquant leurs signalements ; 3° ils édicteront les mêmes peines contre les complots et attentats ; 4° enfin, ils interdiront la fabrication de la dynamite et se serviront, dans les cas où elle est nécessaire, de la fulgurite, qui vient d'être

découverte. On dit que la fabrication en est plus coûteuse, plus difficile; elle n'éclate pas au choc et ne se décompose qu'à 800° de chaleur, offrant d'ailleurs les mêmes propriétés que la dynamite pour faire sauter rochers et mines, pour faire éclater obus et torpilles. Car, par une ironie amère, les moyens mêmes qui servent à développer les facilités de communication et la richesse des nations, leur servent aussi à s'exterminer les unes les autres.

Que les États multiplient donc les mesures de police intérieure, en les renforçant d'une convention internationale sur les bases que nous venons d'indiquer. Les attentats en deviendront plus rares ; mais il est à craindre qu'ils n'en deviennent aussi que plus épouvantables. Les anarchistes continueront à fabriquer leurs explosifs en secret; ils voleront, où ils pourront, la fulgurite. Au lieu d'une mèche grossière, ils se serviront d'un mouvement d'horlogerie, et au lieu d'un juge ou d'un agent de police, d'une salle de spectacle ou d'une Chambre de représentants, ils feront sauter des quartiers entiers, à une heure fixée, au moment où les coupables se trouveront à cent lieues de distance. On ne lutte pas contre des événements qui sont dans la force des choses, qui sont une conséquence fatale, d'une part, des progrès de l'industrie et de l'art de s'entre-tuer, d'autre part, de notre état économique et social, à moins d'élever la

tâche à la hauteur des événements et de remédier à la situation qui en est la cause génératrice.

Lorsque, dans nos journaux, nous lisons en première page des articles éloquents d'indignation contre les actes atroces commis par quelque anarchiste, nous joignons nos imprécations à celles de l'écrivain : comme lui, nous sommes épouvantés de ces forfaits qui ne respectent ni l'innocence, ni les lois ; crimes contre les personnes, la société et la patrie. Mais quand, passant à la troisième page, nous apprenons : ici, qu'une famille entière s'est suicidée pour ne point mourir de faim ; là, qu'une mère entourée de ses enfants a allumé un réchaud pour échapper, avec les petits êtres qui lui sont chers, aux mêmes angoisses ; plus loin, qu'une jeune fille qui ne parvenait pas à gagner sa vie s'est noyée pour ne pas tomber dans le déshonneur, ou qu'un jeune homme s'est tué parce qu'il se trouvait sans moyens honnêtes d'existence, songeons-nous aux rapports immédiats qui existent entre les sombres lignes de la première page et les malheurs que nous trouvons à la troisième ? songeons-nous que s'il n'y avait pas de misérables mourant de faim, il n'y aurait pas non plus d'anarchistes ? Car ceux-ci ne sont que des désespérés forts et résolus, les autres des désespérés faibles et soumis ; tous, au même titre, sont les produits et les victimes de notre état politique, économique et social.

Le créateur de la prétendue doctrine anarchiste a été Bakounine. Après avoir collaboré, il y a plus d'un demi-siècle, aux *Annales de Dresde*, rédigées par les chefs du parti démocratique allemand, Bakounine vint à Paris. Il se mêla, dans les différents pays de l'Europe, à toutes les émeutes et révoltes de 1848. Il quitta Paris pour aller visiter ses coreligionnaires en Suisse, fomenter la révolution en Saxe, susciter des troubles en Autriche, faire des discours incendiaires à Prague. Saisi en Saxe et condamné à mort, il fut livré à l'Autriche, qui le condamna à mort une seconde fois et l'abandonna à la Russie. Celle-ci l'expédia en Sibérie. Il s'échappa par le Japon et arriva, par l'Amérique, en Angleterre, où il fit la connaissance de Karl Marx, le fondateur de l'Internationale. Mais la doctrine de l'auteur du *Capital* lui parut tiède, et il fonda une société d'anarchistes. « Le brigandage, écrivait-il, dont le but serait la révolution, serait une révolution à la fois sociale, philosophique et économique, qui ne laisserait pas, de l'état des choses de l'Europe et du reste du monde, une pierre sur l'autre. » Bakounine déclarait par là la guerre à l'humanité entière, car il n'existe pas une tribu, pour sauvage qu'elle soit, qui n'ait une organisation sociale, par laquelle seule elle se maintient.

Les paroles du fougueux révolutionnaire nous font songer, par un contraste imprévu, à l'une des grandes

pensées de Bossuet : « Le gouvernement est établi pour affranchir les hommes de toute oppression et de toute violence, rien n'étant moins libre que l'anarchie, qui ne reconnaît d'autre droit que celui de la force. » Les bandes de brigands elles-mêmes, dont rêvait Bakounine, ne subsistent qu'en maintenant l'ordre dans leur sein, tout en faisant la guerre au reste du monde. Comment une doctrine aussi extravagante que celle du brigandage universel a-t-elle pu germer dans l'esprit d'un homme tel que Bakounine, qui était de bonne famille, rempli de talents, et avait de la fortune ?

Depuis la mort de son redoutable fondateur, la doctrine a grandi en importance et les adeptes se sont multipliés, proportionnellement aux socialistes, car partout où se forme un groupe socialiste, s'en détache aussitôt un groupe d'anarchistes, qui trouvent les plans de réforme sociale élaborés par leurs camarades, d'une réalisation trop lointaine ou chimérique, comme l'Internationale de Karl Marx sembla une utopie à Bakounine. Si bien qu'il advint des rapports entre socialistes et anarchistes, ce qui était advenu des rapports entre socialistes et économistes. Les socialistes renièrent avec indignation les complots et attentats de leurs anciens camarades, de la même manière que les économistes avaient repoussé avec horreur les ambitions révolutionnaires de leurs concurrents dans la noble science qui a

pour but d'enseigner la prospérité des États. Effets de la logique implacable qui s'impose à l'esprit humain.

Turgot définit le capital : « du travail épargné », et il définit le salaire : « le minimum nécessaire à l'existence de l'ouvrier » ; Adam Smith vit, dans la division du travail et dans la libre concurrence, les sources premières de la richesse des nations ; et les économistes, leurs successeurs, firent de ces principes développés toute une science nouvelle ; mais, à leur tour, les socialistes observant les faits découvrirent que la concurrence dont parlait Adam Smith entraînait des misères irrémédiables, que la division du travail produisait l'abrutissement des ouvriers, que la loi du salaire tendait à l'asservissement des classes laborieuses, et que le capital assurait leur exploitation sans merci. A leur tour ils produisirent des définitions brillantes de la solidarité humaine, vantèrent le partage des bénéfices, parlèrent du droit de chacun à la possession commune. Ce qui amena les esprits peu enclins à se laisser captiver par ces plans vagues de réformes, à conclure que c'est une utopie de vouloir imposer aux hommes une solidarité plus grande que celle dont ils ont conscience, que les bénéfices appartiendront toujours aux plus avisés, comme le territoire à ceux qui ont eu assez de force et d'énergie pour l'occuper et le défendre. D'où surgit logiquement la négation de toutes les conditions d'existence de l'état social

et économique actuel. Patrie, institutions, propriété, famille, n'apparurent plus que comme autant de revendications, de possessions, d'exploitations et de sources de jouissances illégitimes. Nous voyons, sur tous les points de l'Europe, des esprits arriver à la même conclusion. Observons-les en France, en Espagne, en Autriche, en Allemagne, en Italie ou en Angleterre : leurs idées sont les mêmes, comme les faits dont ils se réclament.

Aussi faut-il se garder de confondre les anarchistes proprement dits avec les criminels vulgaires. Nombre d'entre eux peuvent avoir été criminels et récidivistes, mais cette fois ils commettent leurs vols et leurs crimes sous le poids d'une idée préconçue qui en change le caractère. Le criminel vole et tue pour satisfaire ses passions ; l'anarchiste le fait pour se venger d'un état politique, économique et social auquel il ne voit d'autre remède que ces attentats ; tous les moyens lui sont bons, et il ne fait aucune distinction entre ses victimes, tandis que le premier les choisit avec soin, ainsi que ses moyens d'action, en vue d'obtenir le gain le plus grand en exposant le moins possible son existence. Son crime n'en est que plus abject, celui de l'anarchiste n'en est que plus épouvantable. Les chiffres de la statistique des criminels ne varient guère; ils ne s'élèvent qu'à mesure que les qualités morales du peuple s'af-

faissent, tandis qu'il n'existe aucune statistique d'anarchistes. Ceux-ci ont surgi avec les crises de l'état économique et social moderne et disparaîtront avec ces crises; et il est heureux qu'il en soit ainsi, car c'est le seul espoir que nous ayons de les voir disparaître, non à la suite d'une convention internationale, laquelle, pour utile qu'elle puisse être, n'apportera que des palliatifs, mais avec la reprise de la prospérité générale. Les anarchistes sont, dans notre état social et économique, ce que les « fenians » sont en Irlande, les nihilistes en Russie.

Les anarchistes sont de diverses sortes : les uns ne rêvent que complots et attentats, les autres attendent avec impatience des émeutes, des révolutions où ils donneront libre cours à leurs haines sanglantes, ou bien ils réclament un César de leur choix, capable de transformer l'état de choses actuel; absolument de la même manière que les socialistes prônent la solidarisation de tous les intérêts et la participation à tous les bénéfices, et de la même manière encore que les économistes s'extasient devant les bienfaits de la libre concurrence et les progrès illimités de l'initiative individuelle. Illusions et chimères! Pour trouver des Césars il faut des Romains; pour partager les bénéfices et solidariser les intérêts, il faudrait les sentiments de dévouement et

d'abnégation qui caractérisèrent les chrétiens aux premiers siècles de l'Église ; pour que les bienfaits de la concurrence et les progrès de l'initiative individuelle fussent indéfinis, il faudrait des hommes parfaits. Laissons ces spéculations vaines qui ne font qu'augmenter l'anarchie des idées, cause première du mal qui nous effraye. Le désordre des idées est d'ailleurs de peu d'importance chez les anarchistes. On n'a généralement affaire, chez eux, qu'à des instincts révoltés. Derrière ces instincts, il y a une force à laquelle on ne songe pas tout d'abord, mais dont une réflexion attentive ne tarde pas à dévoiler le rôle prépondérant, force plus grande que l'idée, plus puissante que la dynamite, qui a transformé le monde et la société modernes et, depuis sa découverte, n'a cessé, dans son activité constante, de pousser économistes, puis socialistes, puis anarchistes — et nous tous — vers le même abîme. Nous voulons parler de la machine à vapeur.

Les effets de la machine à vapeur se faisant sentir dans une triple direction, peuvent être observés au triple point de vue : 1° de son fonctionnement ; 2° de la quantité de ses produits ; 3° du travail humain qu'elle remplace. Imaginons cette force brutale agissant dans ce triple sens, au sein d'un paradis économique : réalisons toutes les mesures humanitaires imaginables, salaires surélevés, habitations salubres, rentes pour la

vieillesse, assurances contre les accidents, secours médicaux gratuits, fêtes et divertissements, et enfin, selon le rêve le plus cher des socialistes, concentration de tous les moyens de production entre des mains ouvrières, nous ne changerons pas la force d'une chaudière en une force humaine. Par cela seul que la chaudière, pour marcher, doit être alimentée et mise en mouvement à un instant précis, afin de mettre en activité tout un monde de leviers et de rouages dont chacun accomplit son rôle propre avec une précision mathématique, en vue de produire un objet à l'heure et au moment voulu, il faut que le tout marche avec une régularité aussi exacte que le jeu des pistons et le roulement des engrenages. Un instant de négligence, de distraction, d'oubli, entraînera des conséquences, pertes et dangers parfois irrémédiables. Il faut donc que la machine marche, et que le monde d'ouvriers qui l'entourent marche avec elle; il faut qu'ils obéissent à une discipline de fer commandée par la machine même, et que tous, depuis le chef qui dirige la fabrique, directeur d'une association coopérative, supposons-nous et ouvrier lui-même, jusqu'au plus humble manœuvre, se soumettent au fonctionnement régulier, mathématique, impitoyable du monstre aux entrailles de feu. Pas de répit; l'attention doit être sans relâche, la soumission aveugle, absolue. Et vous voulez que des hommes qui

n'y sont pas contraints par une nécessité extrême, subissent, par pure réflexion, cet esclavage qui devient une torture, quand vous leur enseignez d'autre part que le travail est libre et que c'est la plus illustre des conquêtes du monde moderne? Soyons plus raisonnables, et reconnaissons ce fait si simple dont l'évidence frapperait un enfant, à savoir qu'il y a contradiction entre le service d'une machine à vapeur et la liberté du travail humain, et que si les hommes ont l'intelligence ouverte et entendent nos déclamations sur la liberté, ils mettront la machine en pièces et travailleront chacun à sa guise et à sa façon ; bien plus, ils aspireront vers cet affranchissement avec d'autant plus d'énergie que leurs salaires seront plus élevés, leurs habitations plus salubres, leurs rentes et assurances mieux établies, leurs fêtes et divertissements plus brillants, à cause de l'écart plus grand qui existera entre le sentiment qu'ils auront de leur personnalité et le travail auquel on les assujettira. Telle est, sous une forme encore inoffensive d'apparence, l'origine sociale de la doctrine anarchiste.

Passons au second effet de la machine : la quantité de produits fabriqués. Nous venons de voir comment, malgré les avantages qui leur sont accordés, ou peut-être à cause de ces avantages, les ouvriers sont mécontents de leur sort. On cherche alors à diminuer les heures de fatigue, mais aussi, pour ne rien y perdre, à produire

davantage, afin d'élever encore les salaires, améliorer les habitations, accroître le chiffre des rentes et assurances. On construit de nouvelles machines qui auront la puissance d'un millier de chevaux-vapeur; on perfectionne les engrenages; on produit le triple et le quadruple. La consommation, elle, n'augmente pas. Il faut donc qu'une autre fabrique travaillant dans des conditions moins favorables diminue les salaires, néglige les habitations, cesse de payer les rentes, abandonne les assurances; plus de fêtes ni de divertissements. Et, à l'esprit d'indiscipline toujours prêt à se manifester au moindre mécontentement, succède l'esprit de révolte. Les ouvriers de la seconde fabrique se soulèvent contre le chef directeur, ouvrier comme eux, et, lui reprochant son incapacité, le remplacent. La situation n'en devient pas meilleure. Finalement ils menacent de faire sauter chef et fabrique s'ils ne parviennent à produire mieux que la fabrique rivale. C'est ici que commence la mise en pratique de la doctrine anarchiste; nous sommes encore loin d'en apercevoir les dernières conséquences. Supposons que les ouvriers de la fabrique voisine, attristés de la situation de leurs frères, proposent de réunir les deux fabriques et de partager leurs bénéfices en mettant tout en commun.

Nous arrivons au troisième effet de la machine : elle remplace le travail humain. Voici qu'en tous lieux des

fabriques ont été établies où des millions de chevaux-vapeur accomplissent le travail fait autrefois par des millions d'hommes; et des ouvriers au nombre de quelques centaines de mille suffisent à mettre ces millions de chevaux-vapeur en mouvement. Partager encore une fois n'est plus possible; ce partage entraînerait la ruine de toutes les fabriques, qui ne se soutiennent et n'ont prospéré précisément que par l'abondance et la puissance des capitaux amassés. Mais que deviennent les millions de travailleurs et leurs enfants que les machines ont remplacés? Ils vivent au jour le jour, sans gains réguliers, de métiers interlopes, ou bien d'aumônes, ou du vol ou de la débauche, et des petits hasards du travail que leur procurent les besoins de quelques centaines de mille d'ouvriers qui, grâce aux machines, produisent pour tous; encore restons-nous dans le monde des ouvriers et dans celui des sociétés coopératives. Les bourgeois ont été éliminés. Chefs ouvriers, contremaîtres ouvriers et quelques centaines de mille d'ouvriers formeront la nation heureuse; les autres seront des misérables. Le bien-être des uns, la misère des autres, seront la source de toutes les révoltes et séditions. Il n'est pas de doctrine qui puisse changer cette loi de l'histoire : les misères et les richesses se développent parallèlement. Et les malheurs dont nous parlions plus haut, le suicide des affamés, les attentats des désespérés, en sont des

conséquences fatales, comme les objets sont écrasés par la pierre qui tombe selon les lois de la pesanteur.

En traçant ce tableau, nous avons admis la réalisation de toutes les utopies sociales : partage des bénéfices, mise en commun des moyens de production ; et nous nous sommes servi d'un exemple simple comme celui de la machine à vapeur. Les progrès immenses accomplis par le développement industriel des temps modernes offrent en grand, sous des formes infiniment variées, un spectacle semblable, bien que les principes socialistes n'y soient mis en pratique qu'à titre d'exception. Le maintien d'une grande partie de nos anciennes traditions sociales en rend les conséquences plus multiples et plus difficiles à saisir, mais, en faisant jaillir avec d'autant plus de force aussi les revendications socialistes et, comme conséquence implacable, les attentats anarchistes. Tous les événements du siècle en donnent la preuve. De plus en plus, la machine remplace le travail humain, et, en tous lieux, le mécontentement des classes ouvrières s'accroît proportionnellement aux richesses des classes bourgeoises, qui forment comme la partie privilégiée d'un syndicat ouvrier immense ; — et partout les attentats anarchistes complètent le tableau.

Ni législations intérieures, ni conventions internationales ne pourront modifier cette situation dont,

tout au plus, elles accentueront les principaux caractères.

N'est-il donc aucun moyen de garantir notre société contre les attentats et les ambitions criminels des anarchistes et des révolutionnaires?

VIII

Raisons de l'impuissance des classes supérieures à résoudre la question sociale.

Les patrons d'atelier, les directeurs de fabrique, savent comment le travail de leurs ouvriers doit être ordonné pour que les produits manufacturés répondent aux besoins des clients; ils connaissent les matières premières nécessaires ; ils en dirigent la mise en œuvre de manière que ni temps ni matière ne soient gâchés, et que tous les détails de la production répondent à l'ensemble et au but poursuivi. Ils se rendent donc admirablement compte des effets matériels et immédiats du travail qu'ils commandent ; mais, dès qu'il s'agit de la portée morale et sociale de leur travail propre et de celui de leurs ouvriers, ils ne comprennent plus et se conduisent en aveugles. Pas un instant ils ne se doutent que, si leurs efforts personnels et ceux de leurs ouvriers sont encore et toujours du travail, ce travail doit être accompli pour satisfaire et leurs besoins et ceux de leurs ouvriers ; qu'un accord parfait doit exister entre

les éléments moraux qui concourent à l'entreprise, comme entre les éléments matériels, et qu'à défaut de l'un et de l'autre, leur travail et celui de leurs ouvriers, en ne concordant plus sur les points de contact, produiront discorde et désorganisation. En d'autres termes, patrons et chefs d'atelier savent parfaitement commander et diriger la production de leurs ouvriers, mais ils ignorent en quoi consiste réellement la nature du travail; chacun agit selon ses besoins et ambitions personnels, et les revendications des ouvriers, en même temps que les plaintes des patrons d'atelier et des directeurs de fabrique, en sont chez nous, comme ailleurs, l'expression exacte. Le travail consiste, partout et toujours, dans l'accord des efforts entre eux et de ceux-ci avec les besoins à satisfaire.

Si nous passons aux chefs de maisons de commerce, nous observons le même phénomène. Chacun d'eux calcule minutieusement le prix de revient et le prix de vente des marchandises, chacun sait l'emplacement où le magasin doit être établi pour attirer la clientèle, les marchandises qu'il faut réunir pour répondre au goût du public, le chiffre auquel s'élèvent les frais généraux et les pertes qu'on est exposé à subir. Mais, quand les chefs de maison de vente cherchent à étendre leur commerce par la réclame, vendent de la camelote au lieu de bonne et loyale marchandise, diminuent les frais

généraux aux dépens des commis ou employés, ils ne savent pas plus en quoi consiste le commerce, que les patrons d'atelier et les chefs de fabrique ne savent en quoi consiste le travail. Ils ruinent les concurrents réellement plus honnêtes, corrompent ceux qui produisent les objets manufacturés, en les contraignant aux duperies de la fabrication, démoralisent la clientèle, qui devient méfiante, détournent commis et employés de leurs devoirs, et, aveuglés par la soif du lucre, s'avilissent eux-mêmes. Les ruines et crises commerciales en sont les effets funestes. Celles-ci forment le pendant des revendications ouvrières et du mécontentement des chefs d'atelier et des directeurs de fabrique, revendications et mécontentement dont elles doublent l'intensité.

Arrivons aux administrateurs des grandes sociétés d'assurance, aux banquiers et aux spéculateurs sur les valeurs publiques. Peu importent leurs fonctions économiques, tous, sans distinction, offrent des valeurs et en acceptent, réalisant des bénéfices sur les différences. Et, sur ce point, tous se rendent fort bien compte de ce qu'ils font. Les administrateurs des sociétés d'assurance calculent, à peu de chose près les probabilités des sinistres de terre et de mer, de la mortalité humaine, des accidents journaliers, et, sans être des Pascal, distribuent les chances de pertes et de gains

de façon que, par les garanties de capital qu'ils offrent d'une part, et les primes qu'ils demandent pour la sécurité qu'ils donnent, de l'autre, ils retirent de leurs calculs d'importants bénéfices. Remplaçons l'assureur et l'assuré par le banquier et son client, ou par le spéculateur à la Bourse et le détenteur de valeurs publiques. Le premier tient ses registres tout prêts à recevoir l'inscription des intérêts à offrir ou à demander, des capitaux à prêter ou à recevoir, des renseignements à prendre et des commissions à porter en compte. Le second suit au jour le jour les emprunts des États, l'état des récoltes, les entreprises qui se fondent, celles qui périclitent ou prospèrent; d'heure en heure il se rend compte de la fluctation des valeurs, actions et obligations sur le marché; il voit les causes de la hausse des unes, de la baisse des autres, vend celle-ci à temps, achète les autres à terme ou au comptant, fait les arbitrages en petit ou en grand, et se rend l'arbitre de la prospérité comme des désastres publics. Et tous sont, chacun sous des formes particulières, d'une utilité indiscutable au sein du développement financier, industriel et commercial de notre temps : égalisent les accidents, atténuent les sinistres, transportent les capitaux des mains de ceux qui en ont de disponibles entre les mains de ceux qui en ont besoin, ainsi que les richesses ou les produits agricoles et industriels des États qui les

ont en abondance, aux États qui souffriraient d'en être privés ; — mais, ce que tous ignorent également, c'est la portée véritable des actes qu'ils accomplissent et des bénéfices qu'ils réalisent, alors qu'ils paraissent les calculer et les étudier avec tant de soin. Les craintes de sinistres ou les espérances de primes ne sont pas plus des produits dont les hommes puissent se vêtir et se nourrir que les intérêts à donner ou à recevoir, que les différences à solder ; les uns et les autres ne sont que des effets de la production réelle, vivante. Lors donc qu'assureur, banquier, spéculateur, recueillent bénéfices, gains, revenus, sans avoir rien produit, ils le font, de toute nécessité, sur les gains, bénéfices et revenus de ceux qui produisent. Tant que tout le monde en profite, rien de mieux ; mais du moment que quelqu'un y perd, toutes ces magnifiques institutions, sociétés d'assurance, haute banque, Bourse, changent de caractère et deviennent de simples établissements de jeu, qui ne se distinguent des maisons de jeu clandestines, que parce qu'ils sont publics et protégés par la loi ; encore que dans ceux-ci, par suite des calculs et prévisions, les chefs connaissent toutes les cartes, tandis que dans celles-là, chaque joueur est censé ignorer les cartes de son adversaire.

Le gouvernement allemand a ordonné des assurances contre les accidents, les maladies, la vieillesse, et le

mécontentement général n'a fait que s'accroître ; il vient de promulguer une loi sur les Bourses, et les Bourses seront ruinées par l'exécution rigoureuse de la loi. C'est qu'hommes d'État, législateurs, politiciens, ne comprennent pas plus qu'industriels, commerçants ou spéculateurs, la portée de leurs actes. A juger des apparences, nul cependant ne devrait mieux savoir ce qu'il fait que précisément politiciens, hommes d'État et législateurs. Programmes électoraux, interpellations au Parlement, arrêtés ministériels sont rédigés avec un soin minutieux, pesés dans le moindre terme; ils sont prévus, ils sont débattus pendant des semaines et des mois, les journaux les reproduisent et les discutent, toutes les opinions se font jour, et chaque résolution n'est prise qu'après mûre réflexion. Et cependant, il n'est point de catégorie de citoyens qui ignore davantage la portée véritable de ses actes. Les patrons d'atelier et directeurs de fabrique ont du moins la possibilité de s'entendre avec leurs ouvriers, qu'ils ont sous la main ; les chefs des maisons de commerce peuvent, s'ils le veulent, s'abstenir de réclames abusives, de concurrence déloyale, répartir plus équitablement leurs frais généraux, éviter les fraudes ; les spéculateurs mêmes peuvent se livrer à leurs opérations de manière à ne jamais allécher leurs concitoyens par des primes dont ceux-ci ignorent la répartition inique, à ne jamais les

entraîner dans des placements d'argent dont ils leur cachent le peu de sûreté ; mais les politiciens, hommes d'État et législateurs, se heurtent à la difficulté presque insurmontable de se rendre compte des effets qui résultent de leurs actes. Nul d'entre eux n'a une idée, même approximative, de ce qu'est une masse de trente-huit millions d'habitants, et, n'ayant aucune idée de cette masse, ne peut concevoir comment cette masse est constituée économiquement, intellectuellement, socialement et moralement pour former une nation. Ajoutez que cette masse est entourée d'autres masses formant, sous d'autres noms et dans des conditions différentes, d'autres États qui sont rivaux sur le marché intérieur et sur le marché extérieur, et dont les intérêts et les ambitions politiques sont, sur la plupart des points, contraires aux siens. Comment exiger des hommes d'État, législateurs et politiciens, la connaissance de ces éléments d'une variété et d'une complication infinies, alors qu'il leur est impossible d'avoir ces connaissances en ce qui concerne la nation même dont ils font partie? Tous agissent donc, — pour nous servir d'une expression courante, — au petit bonheur, suivant leurs illusions ou ambitions personnelles. Qu'ils fassent de l'opposition ou soutiennent le gouvernement, qu'ils mènent leurs électeurs ou soient menés par eux, qu'ils combattent le ministère ou deviennent ministres eux-

mêmes, l'incapacité où ils se trouvent de concevoir la portée véritable de leurs programmes, de leurs discours et de leurs actes, reste la même. Qu'importe la forme même des gouvernements? — qu'ils soient parlementaires, constitutionnels, plébiscitaires, républicains, monarchiques, aucune institution n'a le pouvoir de dévoiler ni d'enseigner aux gouvernants les besoins et la constitution intime des peuples ; mais, selon la science qu'ils en ont, politiciens, hommes d'État, législateurs, interprètent et appliquent les institutions, élaborent, décrètent ou abolissent les lois, et font de la politique, politique qui ne saurait produire ni la grandeur de la patrie, ni la prospérité du pays, puisque ceux qui la font en ignorent les conditions essentielles et premières.

Reste une dernière classe, qui a dans ses mains les moyens de combattre l'aveuglement des autres, la classe dirigeante de l'instruction publique. Si les patrons d'atelier et les directeurs de fabrique savaient mieux en quoi consiste le travail, si les chefs des maisons de commerce se doutaient de l'importance des échanges, si les spéculateurs de toute espèce soupçonnaient les conséquences de l'exploitation du travail d'autrui, enfin si législateurs, hommes d'État et politiciens apprenaient ce qui fait la vie des nations et la puissance des États, chacun ne demanderait certes pas mieux que de conformer sa conduite aux connaissances qu'il aurait

acquises, en présence, surtout, du mécontentement des classes inférieures, des revendications ouvrières et de la propagande par le fait. Mais, si les classes dirigeantes de la politique et du travail semblent comme frappées de cécité, il n'en est pas une dont l'aveuglement soit plus profond que celui de la classe qui se trouve à la tête de l'instruction publique. Les autres classes savent du moins ce qu'elles font en ce qui concerne les conséquences prochaines et immédiates de leurs actes, elles ne sont inconscientes que des conséquences générales et lointaines de leur conduite ; mais la classe dirigeante de l'instruction publique ignore jusqu'aux premiers éléments de ses devoirs de chaque instant.

Tous ceux qui s'occupent de ces questions déplorent les excès des études de mémoire, les examens surchargés, les concours écrasants, et, simultanément, tous se plaignent de la préparation insuffisante des jeunes gens aux études supérieures, de la lente dégradation de l'instruction générale. « Il faut donc, concluent hardiment les plus éminents, réduire les examens, simplifier les concours, négliger les questions de mémoire ; » — par quels moyens ? « En cherchant à relever le niveau de l'enseignement public, répondent-ils, par le règlement mieux entendu des études et des *connaissances générales !* »

Qu'entend-on par l'enseignement spécial ? L'ensei-

gnement de faits déterminés se rapportant à l'une ou l'autre donnée générale, soit dans le domaine des sciences, soit dans celui des lettres.

Que représente, par contre, l'enseignement général ? L'étude des questions supérieures et des données générales, en ne s'arrêtant aux faits dont elles relèvent que dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires à les faire comprendre. Tout enseignement général est donc un enseignement de mémoire, car l'on ne peut s'assimiler que par la mémoire, des formules qui ne sont pas suffisamment étayées par les faits. Depuis le catéchisme jusqu'à la doctrine constitutionnelle, toute généralité ne s'apprend qu'en faisant appel à la mémoire. Plus on généralise les études, plus on accable l'esprit de formules abstraites ; plus, au contraire, on les spécialise, plus on l'initie à la réalité des faits et des choses. Telles sont les contradictions qui caractérisent les projets des membres les plus éminents de la classe qui dirige notre instruction publique. L'enseignement général dans les cours et l'abus de la mémoire dans les examens coulent de même source. Le remède proposé pour guérir le mal dont souffre notre instruction publique, se trouve donc être précisément la cause qui le provoque. Il n'y a plus d'idées générales justes dans notre enseignement, qu'il soit primaire, secondaire ou supérieur, par cela seul qu'il est partout *général*. L'intelligence dans la

spontanéité de sa conception d'idées générales *justes* ne relève que des faits. Enseignez donc le mieux possible les faits.

Leur interprétation par vos idées générales propres est pour le moins indifférente, si elle n'est pas nuisible. Les progrès de la pensée et des sciences humaines dépendent des idées générales nouvelles que les générations successives détachent des faits ; leur affaiblissement résulte de la méthode inverse.

Si vous voulez juger de l'intelligence d'un jeune homme, considérez les idées générales conçues par lui au sujet des faits qu'il connaît; si vous voulez apprécier la dépression de son intelligence, voyez s'il répète mot pour mot vos propres idées générales, que vous lui aurez apprises et que vos maîtres vous auront à vous-mêmes inoculées. C'est pis que la stagnation, c'est le recul fatal; car, à mesure que les faits changent, l'état social, politique, économique se modifie, les goûts littéraires et artistiques se transforment, la science se développe ou se renouvelle, et l'on prétend répondre à ce grand mouvement en pénétrant la jeunesse de toutes les idées générales, incomplètes ou fausses, qui ont eu cours, depuis un siècle.

Le résultat est que les classes instruites deviennent de plus en plus incapables de comprendre le caractère et la portée de leurs actes selon la réalité des faits.

Elles jugent les actes accomplis dans la société moderne d'après les idées du passé. Proportionnellement, elles deviennent impuissantes à diriger les classes inférieures, elles soulèvent rancunes et haines, jusqu'à ce que, finalement, les masses ouvrières ne voient plus de refuge que dans les grèves, les révoltes, la destruction et l'anarchie.

La désorganisation morale et intellectuelle de la classe ouvrière a pour explication la plus simple l'état intellectuel et moral des classes dirigeantes, où il n'y a à peu près plus personne qui sache ce qu'en réalité il fait.

Disons-nous bien que dans les sciences dites spéculatives, telles qu'elles sont enseignées, il n'existe pas *une seule* idée générale juste. Les études littéraires, telles qu'on les fait, pénètrent les esprits d'idées fausses. Au lieu de comparer les Corneille et les Racine, les Horace et les Virgile, les Pindare et les Sophocle aux auteurs de notre temps, pour essayer de montrer en quoi consiste le beau, l'élévation du style, la puissance des sentiments, enseignez la réalité des faits : montrez comment la puissance des mœurs, la force des coutumes, l'énergie des caractères, ont produit ces génies puissants et leur art merveilleux ; alors vous enseignerez aussi comment on peut se servir de ce que notre époque renferme de beau et de solide, pour créer des

œuvres qui, dans leur genre, soient non moins belles et fortes. Au lieu de cela, qu'enseigne-t-on ? Des formes, des phrases, des mots, dont le sens profond échappe parce que les faits qui s'y rattachent demeurent inconnus ; et le résultat obtenu est l'abaissement des lettres. L'art de tourner des phrases apparaît comme le suprême mérite, celui de grouper des mots sonores, comme la seule poésie. L'intelligence est faussée, aussi bien pour l'interprétation des chefs-d'œuvre d'autrefois que pour la création d'œuvres nouvelles.

Dans l'enseignement de l'histoire, le procédé est le même, et il est également vicieux. Le maître juge les événements du passé d'après les idées générales qu'il s'est formées ou qu'il a apprises, sur la liberté, les droits, la civilisation de notre époque, et les élèves, à leur tour, apprécient les événements contemporains d'après les idées générales qui leur ont été enseignées sur notre histoire et dont leur mémoire est farcie. Apprenez-leur à expliquer les événements du passé d'après l'état social et économique du passé, et vous leur apprendrez à comprendre les causes des événements de notre temps, d'après l'état social et économique de notre temps. Au lieu de cela, leur esprit faussé s'égare dans tous les sens, sans boussole ni direction.

La situation que nous signalons est si générale que,

jusque dans les classes appelées scientifiques, où l'on étudie les connaissances exactes, on suit, comme de parti pris, la même méthode.

Prenons pour exemple la physique. Au lieu d'enseigner l'examen des faits et de démontrer, afin de stimuler l'intelligence et d'éveiller l'esprit de recherche, comment les forces auxquelles on les attribue ne sont, le plus souvent, que des hypothèses, on procède de façon diamétralement opposée. On établit les définitions et on en démontre les lois, n'ayant recours aux faits que pour autant qu'ils peuvent servir à les illustrer. Ainsi l'on accable la mémoire de formules abstraites, indispensables pour subir examens et concours, et on détourne l'intelligence de la réalité des choses. De même encore en astronomie, en chimie, dans les mathématiques même, on entasse formules sur formules, sous prétexte de développer les connaissances générales, et l'on fait appel à la mémoire, toujours à la mémoire, pour passer examens et concours.

Même vice dans nos études de droit, de médecine, d'administration, de diplomatie : études générales abusives, excès d'efforts de mémoire, qu'il s'agisse d'élèves à recevoir ou d'agrégés et de professeurs à nommer, et, comme conséquence, partout le même affaissement intellectuel.

Il ne faut donc plus s'étonner que nos classes diri-

geantes perdent la notion de la portée de leurs actes. L'intelligence des faits réels est brisée, la capacité de concevoir des idées générales qui répondent à la réalité des faits est anéantie, et la nation entière marche vers un avenir qu'elle est aussi impuissante à prévoir qu'à conjurer.

Encore, si le mal s'arrêtait là ! Du moment qu'au sein d'une nation, on n'estime plus la réalité des faits et des événements que par des idées arriérées ou fausses qui ne leur répondent pas, le seul juge des actes à commettre, des relations à établir, sont les instincts et les ambitions individuels, les classes dirigeantes perdent l'instinct social, et l'égoïsme devient la loi de l'anarchie intellectuelle et morale d'abord, de l'anarchie matérielle et publique ensuite. L'état politique, social et économique se maintient, il est vrai, tant que, dans les classes inférieures : subsiste encore un certain esprit de discipline et de soumission, comme on les trouve au fond de nos classes rurales, qui sont les moins en rapport avec les classes supérieures, lesquelles s'en servent pour maintenir leur suprématie. Mais, incapables de concevoir les faits dans lesquels elles puisent leur autorité, elles continuent à accumuler les fautes, les erreurs, les abus, jusqu'à ce que les baïonnettes paysannes finissent, à leur tour, par se révolter.

L'entente pour la vie est la loi de toute civilisation en

progrès, la lutte pour l'existence est la loi de toute civilisation en décadence : cette lutte est engendrée par l'incapacité intellectuelle et morale des classes dirigeantes. Que si donc elles veulent éviter cette lutte dissolvante, sans autre terme que l'anarchie générale, et rendre l'espérance aux classes populaires, il faut qu'elles commencent par une réforme complète de l'instruction, conçue conformément à la réalité des faits et à la vérité des choses.

IX

Causes de la dissolution sociale. — Création d'écoles de jurisprudence et de législation.

Au dernier congrès d'économie sociale réuni à Paris, il fut question des succès obtenus en Belgique par l'institution d'écoles ménagères au sein de la classe ouvrière. Le rapport résumait ainsi les maux qu'il s'agissait de combattre par ces écoles : « Dans les centres ouvriers, absence complète des connaissances ménagères chez les femmes ; de là, abandon du foyer organisé, cessation de la vie domestique, fréquentation du cabaret et tendance aux idées subversives. » C'est un côté de la question ; voici l'autre : plus la femme est obligée de contribuer par son propre travail à l'entretien de la vie commune, plus le ménage doit rester simple, grossier même ; plus, au contraire, elle possède de connaissances pour faire la cuisine, soigner les enfants, le mari, l'intérieur, plus elle éprouve de besoins, devient mécontente et de son travail qui l'empêche de se consacrer au ménage et du gain du mari qui ne suffit pas à l'aisance ; et les idées

subversives surgissent d'autant plus âpres et cruelles qu'elles sont fondées sur une conscience plus éclairée des devoirs.

On peut faire la même objection à toutes les améliorations parcellaires que les économistes humanitaires prétendent apporter à la situation des classes ouvrières : habitations à meilleur marché, assurances contre les accidents, les maladies, la vieillesse, le chômage, caisses d'épargne et de retraite, participation aux bénéfices, sociétés coopératives de production et de consommation. Toutes ces entreprises, si louables soient-elles, ne sont que des palliatifs dangereux, parce qu'en soulageant les misères de quelques-uns, ils en doublent l'intensité chez le grand nombre, justifiant comme de gaieté de cœur les revendications ouvrières. Ce ne sont, en vérité, que des mesures socialistes faisant payer par un petit nombre les améliorations au sort d'un autre petit nombre. Les socialistes, eux, vont droit au but, en réclamant la même chose de la part de tous les riches au profit de tous les pauvres. Ces tentatives sont une preuve du mal social qui nous accable; elles n'en sont pas la guérison.

Il en est comme de nos lois : produit de majorités de hasard, tantôt elles protègent la bourgeoisie contre les partis révolutionnaires, tantôt favorisent ces derniers aux dépens de la première. Et quand il s'agit de faire des lois vraiment générales, dans l'intérêt de tout le

monde, nous aboutissons, comme l'Allemagne, à des lois sociales. Puis, comme épouvantés de l'arbitraire où elles conduisent, après les avoir votés dans une Chambre, nous les rejetons dans l'autre, et finalement les laissons là pour les reprendre et les réabandonner. Le nombre de nos lois sociales avortées commence à devenir aussi considérable que celui des lois politiques éphémères. Une société qui se désorganise n'est pas plus reconstituée par des lois sociales, qu'un parti qui se perd n'est servi par des lois politiques.

Toute action exercée sur l'une ou l'autre partie d'un état social a des effets immédiats et une réaction dont les conséquences lui sont, le plus souvent, diamétralement opposées. C'est le choc en retour dont réformateurs et faiseurs de lois sociales se doutent d'autant moins qu'ils sont plus aveuglés par les circonstances et les faits qui les enveloppent et dont ils n'embrassent pas l'ensemble.

Nous avons cru devoir revenir à différentes reprises à cette vérité, base de la science sociale, que toute société est formée d'initiatives individuelles et constituée par les liens intellectuels, moraux et matériels qui unissent ces initiatives. Il en résulte que, quelle que soit l'action qu'on exerce sur un certain nombre d'individus, les effets qui en dérivent se répercutent sur les liens sociaux qui unissent ces individus à tous les autres, et que de

la sorte on accroît le défaut de lien social auquel on prétendait remédier. Toute mesure sociale est une arme à double tranchant, qui peut faire autant de mal que de bien ou autant de bien que de mal en pénétrant dans la chair vive du corps social. Quelle preuve frappante en sont les statistiques criminelles! En dépit des lois sévères ou indulgentes, elles persistent, régulières, uniformes, et augmentent ou diminuent, non selon les sévérités ou les indulgences, mais selon que l'état social s'améliore ou se corrompt, et la façon d'appliquer la loi n'en est elle-même qu'un effet. En médecine on combat une diathèse, non en ouvrant ici un ulcère, là un autre, — plus on ouvrirait de chair vive plus leur nombre augmenterait, — mais en amendant l'état général, qui est une conséquence de la circulation du sang et de la dépendance des organes. Dans l'organisme social, les maux sont une conséquence de la circulation des valeurs et de la solidarité humaine.

Nous avons examiné successivement les trois grandes causes de la question sociale qui désole les États de la civilisation moderne : la première est le déclassement des classes dirigeantes, qui, perdant leurs relations directes avec les classes travailleuses, perdirent du même coup l'intelligence de leurs besoins. Des lois politiques sans consistance et des lois sociales sans autre issue que l'anarchie en ont été la conséquence. La seconde cause

est l'affaiblissement de l'élément social qui eût pu donner naissance à une nouvelle classe moyenne, de la petite industrie, du petit commerce, de la petite culture : les classes travailleuses leur échappent à mesure qu'ils s'appauvrissent et disparaissent. La dernière cause, enfin, est l'asservissement des classes ouvrières à la machine ; cause tellement profonde et générale que nous voyons un peuple soumis et dévoué à ses chefs comme le peuple russe, présenter des symptômes de mécontentement et de révoltes, à partir du moment où les machines ont fait leur apparition et où les grandes fabriques se sont établies.

En suivant les effets de chacune de ces causes, on pourrait se laisser entraîner à croire que la destruction des machines et la restauration des corporations, ramenant l'ascendant des classes supérieures, pourraient remédier à l'état des choses. Pour qui sait ce qu'est une classe sociale et le travail d'un peuple, ce sont là des chimères dont la réalisation dépasse les forces de tout gouvernement et de tout législateur. On ne change pas plus le travail et l'état social d'un peuple qu'on ne change son histoire ou les aptitudes naturelles de sa race. Lorsque de tels changements surviennent, c'est à la suite de luttes et de guerres séculaires, de confusions et de désordres sociaux dont nul n'est le maître, que nul ne dirige, et qui éma-

nent des masses confuses abandonnées à elles-mêmes.

Les gouvernements et les Chambres, fussent-elles soutenues par l'unanimité des suffrages, n'ont à leur disposition, pour agir sur l'état social dont ils sont eux-mêmes l'expression, d'autres moyens que ceux que cet état social et sa situation économique leur offrent.

Le premier est l'instruction publique, et le second, la forme des impôts, par lesquels ils entravent ou facilitent la production nationale. Tous leurs autres moyens d'action, armée, police, administration, justice, sont consacrés au seul maintien de la sécurité intérieure et extérieure. Ils peuvent y pourvoir plus ou moins bien, mais par aucun d'eux ne touchent à la vie sociale et économique journalière. Par l'instruction publique et par les impôts, au contraire, ils pénètrent cette vie et exercent, en raison de l'intelligence et de l'art qu'ils y mettent, une action bienfaisante non moins constante que cette vie elle-même.

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes occupé de l'instruction publique au point de vue du rôle des hommes qui la dirigent. Nous avons longuement traité ce sujet dans nos études sur la politique; nous n'y revenons ici qu'au point de vue de l'action que les classes dirigeantes peuvent exercer par le gouvernement et les Chambres sur l'état social, contribuant à la solution de la question ouvrière. Cette action est minime, nous

venons de le voir ; mais, si minime qu'elle soit, elle peut avoir une influence énorme si elle est bien comprise et bien mise en œuvre.

Égarés par notre instruction supérieure, la plupart de nos jeunes gens suivent le mouvement individualiste, les exceptions, le mouvement socialiste, tous perdant le sens même de ce qui constitue un état social. Car il est un principe de la science sociale, à la fois le plus élémentaire et le plus évident, et sur lequel nous n'avons cessé de revenir, c'est que toute société, nation, peuple, État, n'est formé que d'individus, et qu'en dehors du nombre d'individus qui le composent, il n'existe pas plus de société que de nation, de peuple et d'État. Il en résulte, nous l'avons répété à satiété, que ce que nous appelons une société, une nation, un peuple, un État, n'est autre chose que l'expression des liens intellectuels, moraux et matériels qui unissent les individus entre eux. En chacun, ces liens sont inséparables de l'individualité même; plus ou moins étendus ou simples, lâches ou étroits, ils subsistent et forment ce qu'on appelle la race, la nationalité, la situation de l'individu dans l'État ou dans la société. Dans ces conditions, quels doivent être l'esprit et l'objet de l'instruction supérieure donnée à la jeunesse de nos classes dirigeantes?

Dès l'origine, aussitôt que chacun des hommes dont

les descendants formeront un jour un peuple, contribue, par son initiative intellectuelle, morale et matérielle, à la formation des liens économiques, sociaux et politiques, — communauté de langage, communauté de croyances, communauté d'organisation sociale et politique, — tous les liens nécessaires à l'existence du peuple futur se constituent et se développent. Et l'entente commune, donnant naissance aux coutumes, s'accroît et se fortifie avec d'autant plus de vérité et de force que, de génération en génération, au sein de chaque famille, les traditions des liens à peine constitués se maintiennent avec plus de persistance et de régularité. Mais lorsque dans la suite, toujours par l'effet de l'initiative individuelle, la cohésion familiale est affaiblie, la hiérarchie du travail et de la société troublée, la constitution politique mise en question, la croyance commune attaquée, et que ces liens, créés par l'initiative individuelle dans le cours des siècles sous la forme des coutumes, se trouvent ébranlés, alors l'ensemble de la société, le peuple, la nation, l'État, n'est plus maintenu que par des lois. Les lois poursuivent le même objet que les coutumes, mais, tandis que la cohésion nationale est sortie des coutumes, grâce aux initiatives, les lois n'ont d'autre fin que de défendre cette cohésion contre les initiatives particulières qui menacent de la détruire. La coutume, par sa nature, est continuelle-

ment positive ; elle prescrit à l'homme comment il doit agir, elle l'y élève et l'y dresse. La loi, au contraire, est essentiellement négative; elle ne fait qu'interdire, et entraver les initiatives individuelles contraires à l'entente sociale, elle ne peut les commander. Si elle le tente, elle ne réussit que par la force et la violence, et encore la soumission obtenue ne dure qu'autant que la loi trouve au sein de l'état social un nombre d'individus assez considérable pour la faire prévaloir. La loi n'élève, ne dresse pas ; de là son impuissance dès qu'elle prétend, non pas défendre les initiatives dangereuses, mais commander d'une manière positive à toutes les initiatives indistinctement. N'ayant été proclamée loi que parce que la soumission générale faisait défaut, elle ne change ni les aptitudes, ni les qualités de la race, et encore moins ses besoins et ses nécessités. C'est avec eux qu'elle doit régner ; elle ne le peut contre eux. Toute loi portant un caractère positif, absolu, et décrétant des institutions contraires aux initiatives particulières, tente l'absurde, veut l'impossible et provoque les désordres et les oppositions; celles-ci s'accentuent, se transforment en coups d'État; les complots deviennent des révoltes ouvertes, la répression en devient plus sanglante, les révoltes plus terribles : c'est une digue de sable élevée contre le flot, et qui ne fait que troubler les eaux qui l'emportent. On ne

modifie pas la nature et les hommes par des lois.

Mais, si l'on ne transforme pas la nature humaine par des lois, et si l'on n'ordonne pas davantage un état social qu'on ne commande son travail, on peut cependant, par des lois fondées sur l'état social tel qu'il subsiste, et respectueuses des conditions et des formes acquises par le travail, interdire les initiatives dangereuses à cet état social, et les formes menaçantes pour les conditions de ce travail (1). Là se borne l'action de la loi. Malheureusement, là comme ailleurs, nous rencontrons la morale politique qui veut que plus les hommes s'éloignent les uns des autres, plus leur intelligence réciproque diminue, et que plus aussi disparaisse, non seulement leur capacité de concevoir et de faire de bonnes lois, mais encore celle de se servir des lois existantes en leur donnant la meilleure interprétation.

Ce que l'on poursuit dans l'étude du droit, c'est, avant tout, la connaissance du droit tel qu'il se trouve formulé dans les Codes. Il en résulte que ces études ne sont organisées qu'en vue de former des avocats éminents, des jurisconsultes distingués. Autour de l'étude des Codes se groupent, il est vrai, l'histoire du droit, l'économie politique, le droit constitutionnel, le droit

(1) Voir Préface.

administratif, et la série des cours du doctorat nouveau des sciences politiques et économiques, créés dans le vague sentiment de l'insuffisance de notre connaissance du droit lui-même en face de la question sociale. Mais, si louables que soient ces efforts, les études des facultés de droit continueront à se heurter à une double impossibilité. L'enseignement du nouveau doctorat se concentrera sur l'étude des doctrines économiques et politiques, doctrines qui, loin d'être un remède, sont une des causes de notre impuissance législative. Quant à l'ancien doctorat, il restera ce qu'il doit être, une étude aussi profonde et consciencieuse que possible de nos Codes, dans leurs rapports avec le droit romain et le droit coutumier. Elles ne peuvent pas, elles ne doivent pas aller au delà. Créés pour rendre l'ordre au pays, nos Codes en restent la ressource, le soutien, en cas de conflit entre les intérêts privés et publics. De là les études si nécessaires de l'avocat et du jurisconsulte, dont les fonctions consistent plus à renseigner les intéressés qui les consultent ou qu'ils sont chargés de défendre, qu'à éclairer la conscience du juge sur la portée et le sens de la loi relativement aux faits incriminés. Leur science, à ce point de vue, ne saurait être trop grande, leur art trop considérable, la fortune, le bien être, la vie des particuliers comme la tranquillité publique et l'ordre général en dépendent.

Il n'en est pas de même du juge et du législateur. Dans le jugement qu'il prononce, le premier n'a pas à exposer comment les faits sont conformes au texte des lois, ou en conflit avec lui : au lieu d'appliquer les faits aux lois, il doit appliquer les lois aux faits. Il doit, par suite, les interpréter à un tout autre point de vue. Sans cesse, les faits changent, se modifient; la loi reste immuable, et c'est de la difficulté d'une application régulière du texte formel aux faits vivants que sont nées toutes les formes d'appel et de cassation, toute la jurisprudence, en un mot, qui est en quelque sorte la loi nouvelle de la loi ancienne. Or si le juge, en appliquant la loi aux faits et en cherchant leur accord, donne la vie à la lettre morte, le législateur, lui, est appelé à suppléer à l'insuffisance ou à l'absence de la loi. Le législateur crée une loi nouvelle pour des faits que la jurisprudence n'a pas ordonnés. L'avocat et le jurisconsulte ne sauraient acquérir une science trop complète des lois, car pour eux les faits particuliers n'ont d'importance que relativement aux lois. Le juge et le législateur, au contraire, ne sauraient posséder une science trop exacte des faits; sans elle, l'un est impuissant à concevoir une loi nouvelle, comme l'autre à appliquer judicieusement les lois déjà existantes. Si l'un méconnaît le sens vivant des lois et si l'autre n'y supplée que par des doctrines, tous deux se transforment en politiciens.

La législation se compliquant à mesure que les faits deviennent plus complexes, il en dérive que la magistrature ne s'en tient plus qu'au texte formel des lois, tandis que les législateurs s'égarent dans l'interprétation arbitraire des faits, engendrant l'opposition de la science du droit et de la science des faits. Alors on donne aux lois un caractère politique pour assurer la domination du parti au pouvoir, ou un caractère social dans l'espoir de se concilier les masses, et les partis au pouvoir ne font que faiblir, les mécontentements populaires, que croître.

Voilà des années que l'on s'efforce de voter une loi sur les risques professionnels, des années que l'on tente d'en faire une convenable sur la protection du travail des femmes et des enfants dans l'industrie; toujours les discussions vaines et stériles, les théories vagues et creuses reparaissent sans amener de solution. Les modérés arrivés au pouvoir votent des lois pour protéger les patrons, les radicaux, des lois pour satisfaire les ouvriers. S'ils étaient hommes d'État, les premiers, tout en maintenant l'esprit conservateur, encourageraient les classes travailleuses à seule fin de les empêcher de soutenir les partis révolutionnaires, et les radicaux, tout en imposant les riches et en augmentant la responsabilité des patrons pour satisfaire les classes ouvrières, éviteraient d'autant plus de s'attaquer aux

conditions de la vie sociale et à la hiérarchie nécessaire au travail, qu'ils seraient davantage partisans d'une réforme de la législation ouvrière. L'homme d'État, modéré ou radical, doit opérer de la même manière, car s'il n'y a qu'une vérité, il n'y a aussi qu'une politique d'État, politique toujours conforme au bien-être et à la prospérité générale. Pour faire de telle politique, il faut le génie suppléant à la science, ou la science suppléant au génie. Ce n'est pas en protégeant les patrons au nom de la liberté du travail contre les classes ouvrières, ou celles-ci au nom du même principe contre les abus des patrons, qu'on améliorera la vie sociale.

Aussi faut-il aux hommes destinés à faire ou à appliquer des lois, une discipline intellectuelle absolument différente de celle à laquelle sont soumis nos magistrats, n'ayant d'autre objet que d'ajuster aux faits le collier de force des lois existantes, et nos législateurs, n'ayant d'autre but que de conduire ces mêmes faits à la laisse de leurs illusions et ambitions personnelles.

Non seulement la science nécessaire à l'adaptation des faits aux lois, la science de l'avocat et du jurisconsulte, est distincte de celle du juge, qui applique la loi aux faits, et du législateur, qui conçoit des lois nouvelles au sujet de ces faits, leur différence comme discipline intellectuelle est si grande qu'elle s'étend jusqu'à l'histoire de nos lois.

Il suffit de parcourir nos codes pour s'assurer à quel point nos pères, qui les ont rédigés, se trouvaient en face d'un état social différent du nôtre. Pour eux, en cueillant une rose par-dessus un grillage, on était passible de prison. Chez nous, on ruine des familles entières par des réclames fallacieuses, on vole des millions à ses concitoyens et on échappe à toute responsabilité. Rien de plus admirable dans nos codes que la droiture, la simplicité de mœurs qui s'y révèlent; rien de plus stupéfiant que l'application de ces codes telle qu'elle est faite de nos jours, application dans laquelle on ne retrouve plus trace de ces vertus, par le seul fait que l'intelligence de la réalité des faits s'est perdue, cette intelligence étant la condition de toute morale politique.

Donc, en considérant l'étude de nos lois et notre état économique et social, la nécessité d'une discipline intellectuelle, distincte de nos facultés de droit, s'impose. Il y a un monde entre nos études de droit et celles qui pourraient rendre à notre jurisprudence sa vigueur, à notre esprit législatif sa précision et sa limpidité. Aussi concluons-nous hardiment à la nécessité de créer soit des facultés spéciales de jurisprudence et de législation, soit, à nos facultés de droit, une section particulière poursuivant le même objet. Les instants sont précieux : de toutes les réformes qui s'imposent à

notre instruction publique, celle-ci est la plus urgente.

Nous disions plus haut que toute loi destinée à avoir une action sur la vie sociale devait avoir un caractère essentiellement négatif. Il y a cependant un grand nombre de lois positives, telles les lois financières, militaires, administratives. Mais toutes ces lois ne s'adressent qu'à l'un ou l'autre acte de l'homme : tu payeras telle somme, tu rendras tel service, tu te soumettras à telle formalité, dans ton intérêt et dans celui de tous; elles laissent à l'individu son initiative entière pour tous les actes qui tiennent à son existence journalière. Lois aussi restreintes dans leur objet que positives dans leur forme, et que les législateurs conçoivent aussi aisément que les sujets s'y soumettent.

Des utopistes seuls peuvent s'imaginer que les lois se font aussi facilement les unes que les autres et obtiennent une soumission égale. Une telle illusion démontre à elle seule combien les liens sociaux créés par la coutume se sont affaiblis. Des hommes intelligents en sont arrivés à croire sincèrement qu'on peut remplacer la coutume et l'éducation qu'elle donne, par des lois, alors que les lois existantes ne sont insuffisantes que parce que cette coutume et cette éducation sont fautives. L'aveuglement est tel que, demandant le minimum de ce qui serait nécessaire pour mettre un terme à nos illusions et aux difficultés sociales, la créa-

tion soit d'écoles spéciales de jurisprudence et de législation, soit d'une section ayant le même objet, à nos facultés de droit, nous doutons de voir se réaliser ce désir.

Placé entre les doctrines individualistes, dans lesquelles l'intelligence de la nécessité des liens sociaux pour l'existence des peuples s'est tellement affaiblie que les partisans de ces doctrines en ont perdu le sens et l'instinct, et les doctrines à tendances socialistes, selon lesquelles on peut former et reformer les sociétés à coups de lois, ce qui suppose une perte non moindre du sens et de l'instinct social, il nous faudrait une force de persuasion que nous ne possédons pas, pour pénétrer les esprits de cette vérité élémentaire : les peuples n'existent que par les individus qui les composent, et les liens sociaux par lesquels les individus se maintiennent à l'état de peuple ne se forment que des initiatives individuelles. En vain nous aurons fait appel à l'autorité des sciences exactes et à leur méthode, en vain nous en aurons fait l'application aux principales formes de travail, aux lois et aux faits les plus remarquables du siècle; l'instinct social, tel qu'il subsiste encore dans les initiatives individuelles et constituant la grande, l'unique force de la nation, est devenu incompréhensible, incompréhension qui a trouvé son expression dans l'affaissement des intelligences et l'opposition

des doctrines, si bien qu'une proposition aussi naturelle que celle de créer des écoles de jurisprudence et de législation apparaît à son tour comme une utopie, et elle en est une sans doute, par suite du même affaissement et des mêmes oppositions.

Elle n'eût point paru telle au commencement du siècle. Si les auteurs de nos codes eussent trouvé, au lieu de l'abolition des corporations et jurandes, un commentaire ou une ordonnance quelconque sur l'antique organisation du travail, ils en eussent profité, comme ils se sont servis des commentaires de Potiers et de l'ordonnance maritime de Colbert dans la rédaction de nos lois civiles et commerciales. La preuve en est qu'ils ont transcrit les rapports des patrons de navires et des matelots de la célèbre ordonnance maritime, sans plus s'inquiéter de la liberté du travail que si elle n'eût jamais été promulguée.

Il n'existait, pour suppléer à leur ignorance et à leur inexpérience des conséquences qu'entraînerait la liberté du travail, que le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau. Il datait du treizième siècle. Puis, ce n'était ni une enquête, ni même un résumé des usages et coutumes des métiers, comme l'avait été le *Rôle d'Oléron* ou le *Consulat des mers* pour les usages et coutumes maritimes. L'objet de l'ancien prévost de Paris avait été plus simple ; il nous le dit dans les premières lignes de son

livre : « Pour ce que nous avons veu a Paris, en nostre tans mout de plais et de contens par la delloial envie qui est mere de plais et d'effernée convoitise qui gaste soy meismes et par le non sens as jones et as pois sachans, entre les estranges gens et ceus de la vile qui aucun mestier usent et hantent, pour la reson de ce qu'il avoient vendu as estranges aucunes choses de leur mestier, qui n'estoient pas si bones ne si loiaux que eles deusent :... notre intenption est à esclairer, en la premiere partie de ceste œuvre, au mius que nous porrons, touz les mestiers de Paris, leurs ordenances, la maniere des entrepresures de chascun mestier et leurs amendes. » Le prévost de Paris fit donc venir les patrons les plus honorables de chaque métier pour qu'ils lui expliquassent leurs « entrepresures ». Le livre devint ainsi comme un recueil de miniatures que chaque maître vint dessiner devant le prévost, selon son expérience et son inspiration. La naïveté d'expression et la sincérité de la vie y sont admirables ; mais toute vue générale, toute tendance à en coordonner l'ensemble, toute perspective fait défaut. Pourtant il suffit de les lire avec attention pour se convaincre du soin qu'avaient nos vieux maîtres d'éviter la concurrence déloyale, les accaparements et la spéculation, l'usure commerciale et l'exploitation sans merci du travail d'autrui. Ils connaissaient ces maux, mais à titre d'exception ; et pas un

instant il ne fut question, sous l'ancien régime, de coordonner les usages et coutumes des métiers en des règles simples, applicables à tous, sans distinction. Le résultat fut qu'après avoir été abolis, par suite des excès de leurs privilèges, il ne subsista ni traditions, ni commentaire, ni ordonnance quelconques sur l'esprit et l'ensemble de leur organisation. Les auteurs de nos codes abandonnèrent donc le travail à lui-même. Cet abandon en fut l'anarchie, et depuis un siècle nous accumulons lois sur lois, pour ordonner et régler le travail, sans autre résultat que d'accroître cette anarchie et les oppositions qu'elle soulève.

Tant qu'il ne s'agit que de maintenir l'ordre et la sécurité publique par le respect que chacun doit à la personne, aux biens et à la femme de son prochain, la difficulté est aisément vaincue. Mais, lorsque la condition première de l'existence même des personnes et des biens, c'est-à-dire la production et la consommation sont mises en question par les troubles qui s'y manifestent, non seulement le bien-être, mais jusqu'à la vie de tous est compromise, et l'ordre et la sécurité générale sont menacés d'une façon autrement profonde et grave que par quelques meurtres, vols et adultères.

Ainsi se pose ce qu'on est convenu d'appeler la question sociale et qu'on pourrait nommer la question de la décadence et de la désorganisation lente et progressive

des peuples de la civilisation moderne. Pouvons-nous, au point où nous sommes arrivés, parvenir à créer une jurisprudence et une législation sur le travail telles que, sans briser aucune initiative individuelle légitime, on puisse empêcher celles nuisibles à l'entente et à la constitution sociales ?

La question ainsi posée se simplifie étrangement. La solution n'en est pas plus aisée. Grâce aux engouements doctrinaires, elle reste si difficultueuse, qu'en dehors de l'anarchie croissante et de notre dissociation finale, il n'existe d'autre solution que le relèvement des classes dirigeantes, et d'autre moyen pour y parvenir que la fondation d'un enseignement supérieur n'ayant d'autre objet que l'étude minutieuse des faits qui se passent journellement dans notre vie économique et sociale.

Il y a plus d'un demi-siècle que F. Le Play le proclamait, mais il concluait à la liberté de tester et à l'observation du Décalogue telle que la pratiquent les peuples prospères. Quel chemin nous avons parcouru depuis! C'est tout un enseignement supérieur des mêmes faits, mais accomplis en vue d'une réforme de l'interprétation des lois existantes et de la conception des lois nouvelles répondant à ces faits, que nous réclamons aujourd'hui, peu importe le titre qu'on lui donne : faculté ou collège libre des sciences sociales, école de jurisprudence et de législation, troisième section des facul-

tés de droit ou des écoles politiques et administratives, le nom n'y fait rien.

Ce qu'il nous faut pour dresser des remparts contre le danger d'une dissolution de notre état social, c'est avant tout une étude exacte, minutieuse de cet état. Nous en avons donné quelques exemples pris dans chacun des grands ordres du travail et de la législation modernes; nous en avons recherché les causes, expliqué les effets ; mais que sont quelques exemples, parmi les milliards de faits qui, à notre insu, nous emportent? Un enseignement assez puissant pour nous mettre à même de les dominer, ne saurait être l'œuvre d'un jour, ni celle d'un homme, ni même d'une génération.

Et cependant, combien d'éléments précieux et épars sont acquis déjà! Il n'est pas de doctrine économique ou sociale, si exclusive et chimérique qu'elle paraisse, qui ne soit fondée sur l'observation de quelques faits du moment ; il n'est pas de lois nouvelles ni de tentatives de législation, si abusives que soient les premières dans leurs prétentions sociales, si décevantes les autres par leur stérilité, qui ne prennent leur origine encore dans l'observation des faits du moment; il n'est guère de profession ni de métier dont il n'existe de monographies ; il n'est pas de statistique du travail et des richesses, de l'état civil ou de la criminalité, pas d'en-

quêtes ordonnées par les gouvernements ou faites par des syndicats ou des particuliers, qui, judicieusement interprétées, ne soient un enseignement fécond des faits, sans parler de l'histoire, qui nous transmet une expérience en quelque sorte séculaire. En tout sens, le champ d'étude de la vie sociale et des conditions de son existence est ouvert. L'exemple des sciences exactes nous donne des règles sûres qui permettent de labourer ce champ comme avec un soc d'acier. Par quoi donc sommes-nous arrêtés ?

Hélas! par l'étendue, l'immensité même des faits qu'on ne sait dominer dans leur ensemble; il est si naturel de se contenter de notions insuffisantes dès que notre intérêt ou même nos sentiments les plus louables y trouvent leur satisfaction! Le développement vertigineux de l'initiative individuelle, les nécessités implacables de l'entente sociale, entraînent les uns, égarent les autres, et les passions se surexcitent d'autant plus qu'en réalité on ne dispute que sur les mots. Plus la misère des classes ouvrières s'accroît, plus le capital augmente, écrit le chef des socialistes révolutionnaires. Plus le capital circulant augmente, plus le capital fixe s'accroît, répète un de nos économistes les plus orthodoxes. C'est une et même doctrine; l'un nomme progrès ce que l'autre appelle ruine; mais les faits qui leur servent de base sont identiques.

Quant aux événements qui ressortent de ces faits, ils ne s'inquiètent pas des interprétations auxquelles on les soumet. Ils se déroulent impitoyables, emportant tout à leur suite. C'est encore et toujours la moralité politique. De jour en jour, les classes sociales s'éloignent les unes des autres, ne s'entendant plus même sur les noms des choses et des faits. Dans la même mesure, l'intelligence de ces faits se dégrade ; les difficultés s'accumulent, les passions s'enveniment ; du même coup, le recours à la force et à la violence d'une part, aux complots et aux révoltes de l'autre, s'impose par la nécessité des situations et la poussée des événements ; la moralité faiblit dans les mêmes proportions, et finalement les classes deviennent si hostiles les unes aux autres, qu'elles préfèrent l'abolition de la patrie et la domination de l'étranger à la direction de leurs concitoyens.

Nous créerons un enseignement supérieur de jurisprudence et de législation, et nous le créerons le plus vite possible à cette fin de siècle, sinon le siècle futur verra se dérouler des événements auxquels nul ne s'attend et que personne n'oserait prévoir.

X

Du rôle et de l'importance des impôts. — Comment les impôts doivent être établis pour remédier à l'accroissement constant des richesses d'une part et des misères de l'autre.

C'est par leur législation et par leur organisation financière, que les gouvernements exercent une action sur l'état énonomique et social des nations. Nous venons de voir de quelle façon ces lois doivent être conçues ; il nous reste à examiner quelle serait, dans la situation où nous nous trouvons, le meilleur impôt.

Découvrir la formule du meilleur impôt est un problème que nous sommes tenté de comparer à celui de la navigation aérienne : il y a entre les deux problèmes des analogies intéressantes. Découvrira-t-on l'aéronautique par l' « aviation » ou par l' « aérostation », c'est-à-dire en cherchant à construire plus lourd ou plus léger que l'air ? trouvera-t-on le meilleur système de contribution dans l' « impôt réel » ou dans l' « impôt personnel », c'est-à-dire dans la chose pesante qui tombe sous les sens ou dans les facultés variables et insaisissables de la personne du contribuable? L'une et l'autre ques-

tion se posent dans des termes semblables ; — ajoutons que de la façon dont elles ont été posées jusqu'ici, elles ont été jusqu'ici l'une et l'autre insolubles. Les hommes ont-ils jamais découvert ou inventé quoi que ce soit, dans le domaine terrestre ou dans le domaine aérien, en s'attachant aux seules différences qui existent entre les choses ou les phénomènes? — Non, toutes leurs découvertes ont eu, pour origine et pour cause, la perception des rapports d'identité qui existent entre les objets ou les phénomènes en apparence différents ; qu'il s'agisse de la marmite de Papin ou de l'invention des chemins de fer, de la gravitation des astres ou de la découverte de la planète Neptune par Leverrier. Si jamais l'homme est appelé à se mouvoir et à se diriger dans les airs, comme il le fait sur la terre et sur l'eau, c'est qu'il aura perçu les rapports qui existent entre l'air et les êtres et choses qui s'y meuvent ; et s'il doit trouver le système le plus pratique et le plus juste de contributions publiques, ce ne sera qu'en découvrant les rapports qui existent entre tout impôt et tout revenu, quels qu'ils soient. C'est une question, non de mots et de distinctions ingénieuses ou subtiles, mais de méthode, et, à ce point de vue, il n'est aucune différence entre les progrès que l'homme réalise dans les sciences qui ont la nature pour objet, et ceux qu'il fait dans les sciences qui ont pour objet les sociétés humaines.

L'impôt est le revenu que l'État prélève sur ses sujets, et les revenus sont les impôts que les sujets prélèvent les uns sur les autres, l'ouvrier sous forme de salaires, le commerçant et l'industriel sous forme de bénéfices, le propriétaire sous forme de loyers ou de fermages, l'actionnaire sous forme de dividendes, le créancier sous forme d'intérêts, le mendiant sous forme d'aumônes. Quand on pose la question en ces termes, on la voit, malgré ses faces diverses et différentes, se résumer dans le rapport des phénomènes de circulation des valeurs aux phénomènes de production. L'État perçoit ses impôts, c'est son revenu ; il paye ses fonctionnaires et employés, ce qui leur donne leurs revenus ; ces fonctionnaires et employés, obligés de se vêtir, nourrir, loger, dépensent lesdits revenus en le versant aux commerçants, industriels, propriétaires, ce qui fournit une part de leurs revenus à ces derniers, lesquels payent, pour l'argent qu'ils ont mis dans leurs entreprises et pour la valeur des matériaux et des forces dont ils se sont servis, des intérêts aux banquiers, des dividendes aux actionnaires, des salaires à leurs commis et ouvriers ; et tous, sans distinction, s'acquittent à leur tour de l'impôt dans les caisses de l'État. C'est la circulation des valeurs. En établissant un impôt nouveau ou en abolissant un ancien, on transforme la circulation des valeurs, opération qui serait de peu d'importance, — car, en

somme, après des troubles passagers, la circulation reprend son cours régulier — si le montant de tout impôt, quel qu'il soit, ne devait être produit, comme doivent être produits salaires, traitements, bénéfices commerciaux, dividendes et rentes ; — où il n'est rien produit, il ne peut rien être payé.

Malheureusement, au lieu d'envisager la question sous cet aspect très simple, on la complique et l'enchevêtre en jouant sur les mots.

Impôt réel, impôt personnel ! Que signifient ces expressions ? est-il un impôt qui ne soit pas payé par une personne, et cette personne peut-elle le payer sans le faire au moyen d'une valeur réelle ?

Impôt direct, impôt indirect ! On considère comme impôts directs ceux qui sont inscrits sur des noms, et comme impôts indirects ceux qui ne le sont pas : mais, pour précis qu'ils soient, ce ne sont encore que des mots.

En réalité, tout impôt direct peut, à l'occasion, devenir impôt indirect et *vice versa*. En achetant un cigare dans un dépôt de l'État, je paye l'impôt aussi directement que lorsque je paye mes contributions entre les mains du percepteur ; et lorsque mon propriétaire prend à son compte l'impôt des portes et fenêtres, je paye l'impôt indirectement par le prix surélevé de mon loyer, tout comme en achetant dans un magasin des

marchandises qui ont payé des droits à la frontière.

Impôt de répartition, impôt de quotité ! Tout impôt de quotité ne finit-il pas par être un impôt de répartition ; et tout impôt de répartition par être un impôt de quotité ?

Péréquation et incidence de l'impôt !... Nous ferions appel à tous les mots, l'un après l'autre, de la langue française, qu'ils ne nous apporteraient pas le moindre rayon de lumière.

Une seule question concentre en elles toutes les difficultés qui nous occupent. Un impôt est acquitté ; la valeur de cet impôt a-t-elle été produite par celui qui l'acquitte ? sinon, par qui ?

Impôt juste, proportionnel, progressif ! Un impôt peut devenir proportionnel et progressif à la fois, ou devenir progressif à rebours, disproportionnel, injuste, cela dépend non du qualificatif accolé au mot impôt, mais des contribuables et des circonstances où ils se trouvent. Tout impôt frappant un industriel en train de se ruiner sera un impôt progressif à rebours, disproportionnel, injuste, car il hâtera sa ruine ; le même impôt frappant un ouvrier qui, malgré un salaire modique, parvient à faire des économies, sera d'autant plus juste et d'autant moins progressif que l'ouvrier grossira son épargne. Quelle influence la Déclaration des droits de l'homme, Philippe le Bel, le Code de

Justinien et l'origine de l'humanité mêlés à la discussion, peuvent-ils exercer sur ces faits ?

Établira-t-on l'impôt sur le revenu par déclarations ou taxations, commissions d'évaluation ou répartiteurs officiels ? Aucun de ces procédés, pas plus qu'inquisition et perquisition, tribunaux et gendarmes, police et administration, ne feront d'un impôt mal conçu un impôt utile, ni d'un revenu qui se solde par des déficits un revenu qui se soldera en écus sonnants. Un contribuable qui sait que la déclaration à laquelle on l'oblige ne lui portera aucun dommage, fera cette déclaration avec d'autant plus d'empressement qu'il aura le sentiment d'être juge de ce qu'il doit à l'État ; un autre, au contraire, qui ignore en quoi consisteront réellement les profits et bénéfices des entreprises dans lesquelles il est engagé, se résoudra volontiers à être taxé, pourvu qu'il soit convaincu de l'esprit d'équité du répartiteur ; mais, pour l'un et pour l'autre, la déclaration ou la taxation se transformeront en une contrainte pénible, à laquelle ils s'efforceront de se soustraire en dépit des lois, s'ils sont convaincus que la déclaration ou la taxation leur causent un préjudice.

Les partisans de l'établissement, en France, d'un impôt sur le revenu ont donné pour argument que cet impôt existait en Angleterre, en Allemagne et en Italie ;

les adversaires ont objecté les différences entre caractères nationaux et races, entre institutions démocratiques et monarchiques, entre l'esprit de liberté et d'indépendance d'une part, et, de l'autre, les traditions de discipline et de soumission.

Ils ont objecté également la difficulté de la mise en pratique. Parviendrait-on à trancher les difficultés de la mise en pratique d'un impôt sur le revenu par la loi suivante : « A partir de sa majorité, tout Français tiendra un compte en partie quadruple : 1° recettes et dépenses ; 2° objets sur lesquels portent recettes et dépenses ; 3° bénéfices réalisés et pertes subies ; 4° part qui revient à l'État sur les bénéfices à tant pour cent. » Réserverait-on les prix Montyon et les distinctions publiques aux meilleurs comptables, encore ne changerait-on rien à l'état des choses. Les riches n'en seraient pas moins riches et les pauvres n'en demeureraient pas moins pauvres ; car l'impôt sur le revenu est, en réalité, l'impôt sur la vie des peuples, et lirait-on les détails de cette vie comme à livre ouvert, encore ne modifierait-on pas les causes d'où proviennent et les richesses excessives des uns et la misère extrême des autres. Croire qu'en faisant tomber les charges publiques sur les premiers et en exemptant de toute contribution les seconds, on changerait les misères en richesses ou les richesses en misères, c'est ne pas savoir comment se

forment richesses, et misères, et, s'en tenant aux apparences, se payer d'illusions.

Nous venons de dire que l'impôt était le revenu perçu par l'État sur ses sujets, et que les revenus de ceux-ci étaient les impôts qu'ils percevaient les uns sur les autres, que l'ensemble constituait la circulation des valeurs et que celle-ci dépendait de la production. Or, dans l'Europe sociale et politique contemporaine, gouvernants et contribuables — que l'État soit monarchique ou républicain, oligarchique ou démocratique — se plaignent également de la circulation des valeurs et de la manière dont sont produites les valeurs qui entrent dans cette circulation. Les contribuables reprochent aux gouvernants leurs exigences, et ceux-ci récriminent contre la mauvaise volonté des contribuables ; les patrons dénoncent les revendications ouvrières, les ouvriers leur exploitation par les patrons ; industriels et agriculteurs se disent ruinés par la concurrence étrangère, tandis que courtiers et commerçants attribuent les crises qui s'abattent sur leurs affaires, aux entraves qu'ils trouvent au dedans comme au dehors. Ainsi se font entendre, dans tous les États de la civilisation moderne, les mêmes plaintes, qui se traduisent en revendications et en révoltes, sur lesquels viennent brocher, d'une manière sinistre, ces horribles attentats qui effrayent les plus optimistes et que l'on peut comparer,

dans l'état social moderne, à ces ulcères ou gangrènes subites qui apparaissent chez les malades dont la constitution et le sang sont profondément altérés. Convoquez médecins et chirurgiens, réunissez chambres hautes et chambres basses ; les premiers pourront brûler les ulcères ou couper les parties gangrenées, les seconds exiger des dégrèvements ou voter des lois contre les perturbateurs ; le mal restera le même de part et d'autre, car il est constitutionnel. Le sang en circulation étant vicié dans les veines du malade, comme la circulation des valeurs au fond de l'état social, les mêmes ulcères ou gangrènes reparaîtront, et le fer et le feu y seront impuissants, comme les plus éloquents discours et les plus belles théories.

Comme un remède amer à prendre, adoptons l'impôt sur le revenu, nonobstant les vexations dont il sera la source, ou bien écartons-le comme une opération trop cruelle à subir, le résultat sera le même.

Réalisons ce résultat, que les riches payent tous les impôts et que les pauvres n'en payent plus, pas même les impôts dits indirects ; il faudra que les pauvres vivent et qu'ils travaillent pour produire de quoi vivre. Mais les riches, en proportion de la diminution de leurs revenus, n'achèteront plus les produits ou ne réclameront plus le travail des pauvres ; ceux-ci n'auront, pour vivre, d'autre ressource que le travail

donné par l'État; les charges de l'État croîtront, et, en raison directe, le rendement de l'impôt devra croître. Le même phénomène se produira proportionnellement plus fort; à mesure que les revenus des riches diminueront, la misère des pauvres augmentera. Le riche vit du pauvre et le pauvre du riche. C'est une loi de solidarité sociale, aussi bien que la circulation des valeurs, loi contre laquelle se brisent théories philanthropiques et financières. On peut trouver cette solidarité rude, impitoyable; mais, en y touchant, on la rend plus rude et plus impitoyable encore. On ne transforme pas, par des moyens artificiels, la nature de la circulation des valeurs au sein d'une nation, sans que cette nation en reçoive une atteinte mortelle. L'État subsiste par le revenu qu'il perçoit sur ses sujets, et ceux-ci par les revenus qu'ils perçoivent les uns sur les autres. Faites que les uns perçoivent davantage et les autres moins, ou les uns moins et les autres davantage, vous n'en créerez pas une valeur de plus. Lors donc que vous modifierez, sous quelque forme que ce soit, la part du revenu perçu par l'État, vous changerez, dans les mêmes proportions, la part revenant sous toutes les formes à ses sujets, et, sans produire la moindre valeur nouvelle, vous bouleverserez la circulation des valeurs, incapable de prévoir les effets de votre acte et, conséquemment, de les ordonner. On ne modifie point les

causes en agissant sur leurs effets. Le capitaliste qui a moins de revenu dépense moins, l'ouvrier qui vit de ces revenus reçoit moins de salaire; l'État dégrève ce dernier; le premier payera davantage à l'État, son revenu en sera moindre encore et il payera encore moins de salaire; et le mouvement de s'accentuer. Il est inéluctable, et ne pourra que s'aggraver à mesure que l'on chargera les riches, jusqu'à ce que finalement l'État — dont les produits ne consistent chez nous qu'en cigares, allumettes, eau de Vichy et timbres-poste — absorbant tous les revenus, la production soit écrasée, la circulation des valeurs arrêtée et l'état social anéanti.

Soit ! renonçons à établir l'impôt sur le revenu et conservons le système de nos contributions actuelles. Ce système est facile à définir. L'État laissant ses contribuables se partager en liberté leurs revenus entre eux, les capitalistes percevoir leurs intérêts, les patrons leurs bénéfices, les ouvriers leurs salaires, se contente de grapiller, sous toutes formes et de tous côtés, sur le revenu d'un chacun, de quoi se constituer son revenu propre, en évitant autant que possible de soulever plaintes et récriminations. Tant que les plaintes n'ont pas été trop nombreuses ni les récriminations trop fortes, on a jugé tout pour le mieux dans le meilleur des systèmes fiscaux possibles. Aujourd'hui il n'en va plus de même. Tout le monde, il est vrai, reste libre

de disposer de son revenu comme il l'entend; mais tout revenu, du moment qu'on le dépense, devient le revenu d'un autre, et celui de ce dernier le revenu d'un troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que le revenu des tout derniers fasse retour aux tout premiers. Ce mouvement pourrait se continuer indéfiniment, sans un mal qui devient de jour en jour plus grave. Ce mal, le voici. Comme la simple circulation ne crée par elle-même aucune valeur nouvelle, chacun s'efforce d'augmenter d'année en année son revenu propre, diminuant en raison directe la part qui, dans cette circulation, revient aux autres. Les plus adroits, les plus intelligents, les plus forts, souvent aussi les moins honnêtes, y réussissent; les moins intelligents, les plus faibles, souvent aussi les plus honnêtes, y succombent, et, ce travail se continuant sans répit, il en résulte que les premiers, dans cette concurrence sans trêve ni merci, deviennent de plus en plus riches, leurs revenus augmentant sans interruption, tandis que les autres deviennent de plus en plus pauvres, leurs revenus diminuant à mesure. Les plaintes et récriminations se transforment en exigences et révoltes, non plus contre l'État, mais d'une partie des citoyens contre l'autre, et de là en haines sociales, sans que les caractères de la circulation des valeurs se modifient. Les uns continuent à s'enrichir, les autres à s'appauvrir, jusqu'à ce que la

circulation elle-même soit troublée : le mouvement fait de moins en moins descendre les valeurs des riches aux pauvres, et les fait de moins en moins remonter des pauvres aux riches, le mal va s'aggravant jusqu'à ce que l'ensemble du mouvement s'arrête, et ce sera, encore une fois, la ruine de tous.

Comprenons donc bien que la question de savoir si l'imposition proportionnelle ou progressive sur le ou les revenus est préférable à la liberté de chacun d'en disposer à son gré, est une question oiseuse, car l'une ou l'autre solution conduit au même résultat. Déjà, par la seule façon dont la question est posée, elle constitue une banqueroute intellectuelle. Il en est encore comme du problème de l'aéronautique : toutes les solutions proclamées jusqu'ici se sont traduites par des chutes.

Comme l'air, par son poids, fait s'élever ce qui est plus léger que lui, et cède, à cause de sa légèreté, devant ce qui est plus lourd, la circulation des valeurs dissipe les revenus des riches et écrase les ressources des pauvres, non en raison de la quantité de valeurs déplacée, mais en raison de la façon dont chacun participe à la force qui produit ces valeurs, force qui est, non la valeur même, mais le travail.

Là est le nœud de tout le problème. Il faut trouver la solution de la question suivante qui, au premier abord,

paraît correspondre à une hérésie contraire à toutes les doctrines économiques et sociales : *De quelle manière faut-il imposer le travail pour que les inégalités et les excès de notre état social et économique disparaissent ou, du moins, soient sensiblement atténuées ?* Aussi bien la question est-elle, au fond, moins nouvelle que l'expression que nous venons de lui donner. Chaque année, des millions de Français, les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers qui aspirent au rang de petits patrons, la soulèvent en demandant avec instance la réforme de la contribution des patentes.

Et cependant, au cours des brillantes discussions de la Chambre sur la réforme des contributions directes, il n'est pas un orateur qui ait songé à parler de l'impôt des patentes et encore moins à y voir la solution des difficultés financières et sociales du moment.

Les représentants du parti socialiste veulent l'exemption de toute espèce d'impôt pour la classe ouvrière. Les partisans de l'impôt sur le ou les revenus n'acceptent les impôts directs qu'à la condition de les transformer, sur la base de la déclaration du contribuable, en un impôt global sur tout revenu supérieur à plusieurs milliers de francs ; mais ils suppriment la déclaration pour les bénéfices commerciaux, et la remplacent par un abonnement à fixer d'après le loyer du contribuable. Leurs adversaires recourent à l'étude comparée des

législations étrangères et montrent que l'impôt sur le revenu est aussi contraire à l'esprit de la Révolution qu'à nos libertés publiques, et qu'il n'est supporté qu'avec impatience par les peuples qui l'ont adopté. Les rapporteurs des commissions et les ministres des finances reconnaissent les nombreux abus engendrés par notre système de contributious directes et esquissent à grands traits un plan de réforme. Aucun ne songe à reviser notre impôt des patentes, parce que personne ne se demande si peut-être l'urgence d'une réforme de notre système fiscal et la nécessité de mesures pour conjurer le mécontentement des classes ouvrières ne provenaient point d'une seule et même cause : les caractères du travail producteur moderne et l'insuffisance de la législation qui doit en règler l'action.

Dès les premières années du siècle dernier, les progrès accomplis dans les sciences, dans l'industrie et le commerce, tendaient à rendre d'une application de plus en plus difficile les anciens usages et règlements par lesquels le travail était ordonné depuis le moyen âge. Les formes vieillies en furent insensiblement modifiées au sein de tous les États, et la France les brisa d'un coup à l'époque de la Révolution, en proclamant la liberté du commerce et du travail. Peut-être eût-il été plus sage d'étudier avec soin la nature de la transformation subie par le travail, afin de parvenir à se rendre

compte des conséquences de cette transformation. Celle-ci fut tellement profonde et produite par des causes si puissantes, que les États même les plus hostiles à la Révolution et qui en ont repoussé les principes, se sont abandonnés au mouvement qui devait entraîner la liberté du travail, mouvement dont la portée échappait à tous.

L'organisation du travail n'en continuait pas moins à conserver ses caractères généraux; les apprentis, ouvriers, patrons, commis, marchands, cultivateurs, banquiers et spéculateurs persistèrent, chacun suivant son rôle, à contribuer, après comme avant la Révolution, à l'accroissement des produits, ainsi qu'à l'augmentation de la circulation des valeurs qui en résultait. Mais la boutique se transforma en magasin, l'atelier en fabrique, les dépôts privés en vastes entrepôts, et, avec l'extension des transports et la facilité des relations extérieures et intérieures, les entreprises et la spéculation prirent un développement sans exemple. La cause en fut, non pas le prétendu principe de liberté, mais les progrès accomplis dans toutes les directions de l'activité humaine, au sein des États fidèles aux traditions monarchiques, comme au sein des États qui suivirent le mouvement de la Révolution.

Nos inquiétudes sociales, nos plaintes économiques, nos embarras financiers ont la même origine.

Au sein de la bourgeoisie, on attribue généralement aux passions les plus basses — envie, rancune, jalousie — le mécontentement des classes ouvrières, leur esprit de révolte, leurs révendications, sans réfléchir que ce mécontentement et ces revendications se sont développées parallèlement avec l'industrie et le commerce modernes. Les petits commerçants, les petits industriels, ruinés par la production des grandes entreprises, sont tombés, un à un, au rang des salariés, et, peu à peu, toute une classe de travailleurs nés dans l'indépendance, ayant conscience de leur valeur individuelle, et qu'aucun salaire, ni habitation meilleure, ni vie à bon marché ne contenteront jamais, ont porté et maintiennent dans le monde ouvrier un esprit d'opposition et de vengeance qui ne fait que se développer à mesure que le grand commerce accroît ses échanges et que la grande industrie augmente ses productions.

Simultanément, l'ouvrier proprement dit, par suite de la division extrême du travail, de l'accumulation des machines et de l'extension des relations, est devenu de plus en plus dépendant de ces machines, de cette division du travail et des surprises du marché, lesquelles amènent de telles crises dans la production, que l'ouvrier, devenu incapable de produire de quoi suffire à son existence sans cette division du travail, sans ces machines et sans ces moyens de transport, se voit à la

merci d'incidents dont il ignore les causes. Ainsi, l'inquiétude, les soucis pour son travail et pour son existence, la conscience de son asservissement viennent doubler l'intensité de ses sentiments d'opposition et de rancune, et les transforment en haines sauvages contre le capital, le bourgeois, le patron. Et ceux-ci ignorent, comme l'ouvrier lui-même, que la cause qui fait naître ces sentiments se trouve dans la transformation subie par le travail pendant les deux derniers siècles.

Ce n'est qu'un côté de la question sociale ; un autre, non moins grave, apparaît au sein de la classe bourgeoise elle-même. Avec la puissance des nouveaux leviers de production, l'extension des moyens de transport et l'exploitation des ressources des contrées les plus lointaines, les entreprises industrielles et commerciales et les spéculations financières ont pris un essor tel que les forces individuelles n'ont plus été capables d'y suffire. De puissantes sociétés de transport et de fabrication, d'exploitation et de spéculation, se sont fondées ; elles ont réuni les capitaux épars, pour réaliser des prodiges dans la production des richesses ; mais elles ont provoqué aussi, dans la circulation des valeurs, ne cessant de partir des mêmes sources pour y revenir, des courants d'accumulation de richesses entre les mains de quelques-uns, engendrant des misères correspondantes au sein des masses.

Les hommes d'État de la Révolution ont eu beau décréter que chacun participerait, selon ses facultés, aux charges publiques; leurs successeurs ont eu beau légiférer le commerce et l'industrie, la bourgeoisie inventer, spéculer, produire, la classe ouvrière se révolter, menacer et exécuter ses menaces : de jour en jour la question sociale a pris des proportions plus graves. Dans tous les États, quelle que soit la politique générale ou la politique financière qu'ils suivent, qu'ils aient appliqué l'impôt sur le revenu ou l'aient rejeté, la situation est identique. L'impôt sur le revenu n'est donc pas une solution aux difficultés sociales. La preuve en est sous nos yeux en Angleterre, en Allemagne, en Italie. En serait-il de même d'une réforme de la contribution des patentes ?

Les auteurs de la loi du 17 mars 1791, tout en proclamant la liberté du commerce et de l'industrie, ont parfaitement compris qu'il était nécessaire de faire contribuer le commerce et l'industrie aux charges publiques, et ils ont remplacé les droits des maîtrises et jurandes par la contribution des patentes. Exclusivement fondée sur la valeur locative, la contribution des patentes a été abolie le 21 mars 1793. Elle a été rétablie le 4 thermidor an III; mais on substitua un droit fixe au droit proportionnel du loyer. L'année suivante déjà, une nouvelle loi combina les deux systèmes. Modifiée à

son tour par la loi du 1er frimaire an V et celle du 7 brumaire an VI, cette nouvelle loi a été remplacée par celle du 1er brumaire an VII. Celle-ci subit de nouveaux changements dès le 19 brumaire de la même année, jusqu'à la loi du 25 mars 1817, et fut définitivement abrogée par la loi du 25 avril 1844. Cette loi de 1844 n'eut pas un sort plus heureux. Peu équitable et insuffisante, elle fut modifiée successivement par les lois du 18 mai 1850, du 10 juin 1853, du 4 juin 1858, du 26 juillet 1860, du 2 juillet 1862, du 13 mai 1863, du 18 mai 1866, du 2 août 1868, du 8 mai 1869, du 27 juillet 1870, du 19 mars, des 16 et 23 juillet 1872, jusqu'à ce qu'enfin un projet de revision complète fût soumis au Parlement. Ce projet ne fut, toutefois, repris qu'en 1877 et, finalement, aboutit, en 1880, à un véritable code des patentes. On crut que, cette fois, la question avait reçu une solution. Mais ce même code n'a cessé de subir des changements par les lois du 29 juin 1881, du 30 juillet 1885, du 17 juillet 1889, du 8 août 1890 et du 1er juin 1893. Nous ne donnons cette énumération que pour montrer l'impuissance où se sont trouvés jusqu'à ce jour gouvernements et législateurs de soumettre la contribution des patentes à une législation pratique et durable. Véritable tonneau des Danaïdes que, l'une après l'autre, les Chambres se sont efforcées de remplir, et dont le fond s'effondrait dès que l'on

croyait la tâche terminée. En effet, les plaintes et récriminations contre la manière inégale et capricieuse dont la loi des patentes est établie ne cessent de se faire entendre.

Ces plaintes sont justifiées. La seule division des patentés en quatre classes prouve que tous ne sont pas soumis aux mêmes droits. Quant à ces droits, ils sont fixes pour les uns, mobiles pour les autres, ordinaires pour ceux-ci, extraordinaires pour ceux-là. Ils sont proportionnels, mais non d'après l'importance de la profession; ils sont proportionnels d'après la valeur locative, et ces droits proportionnels s'élèvent au dixième, au vingtième, au trentième, au cinquantième, de la valeur locative, sauf les exceptions! On a été conduit de la sorte à l'adoption d'un tarif général et d'un tarif exceptionnel. Certaines professions sont imposées en raison du chiffre de la population, d'autres ne le sont pas. Il y a des droits calculés sur la quantité des marchandises vendues, d'autres sur l'importance des locaux industriels ou du magasin; d'autres droits sont évalués d'après les éléments de production. Il y a des maxima pour certaines professions, des minima pour d'autres, sans que jamais à ces anomalies et irrégularités on trouve d'autre explication que la fantaisie du législateur. La Commission qui rédigea la loi de 1880 n'en était pas moins animée des meilleures intentions; mais, à mesure qu'elle avançait dans ses travaux, elle se perdit dans la minutie des

détails, et ne fit, en somme, à part quelques modifications secondaires, que consacrer les inégalités des législations antérieures.

Pour traiter pratiquement un sujet à la fois aussi vaste et aussi complexe, toute vue d'ensemble a fait défaut. Il ne suffit pas de voir dans la contribution des patentes un impôt sur le commerce et l'industrie ; il faut se rendre compte des rapports qui existent entre elle et les autres contributions directes.

Une seule de nos Chambres a été sur le point d'entrer dans une voie meilleure. Ce fut à la suite de l'année terrible; au moment où il s'agissait de trouver des ressources pour payer l'idemnité de guerre. La commission du budget de 1871 se rallia au projet de plusieurs membres de l'Assemblée qui proposèrent d'imposer le commerce et l'industrie d'*après le chiffre des affaires*, ce chiffre calculé sur la vente. Le projet ne fut point accepté. La Chambre ne comprit pas l'ampleur du projet présenté par la Commission, qui opposait un système d'imposition général de tout travail rémunéré par autrui à notre législation défectueuse des patentes.

Les Chambres actuelles cherchant les ressources pour payer non plus l'indemnité de guerre, mais l'indemnité sociale, abandonnent l'exemple de leur aînée, s'attachant de préférence à une réforme des contributions personnelles et mobilières.

Voilà les deux systèmes nettement en présence : l'un, en tant que solution des difficultés financières et sociales, par l'imposition sur le revenu, a échoué dans tous les pays qui l'ont adopté ; l'autre n'a jamais été tenté, mais a été entrevu par l'Assemblée nationale au moment de la crise la plus douloureuse que le pays ait traversée, et est réclamé aujourd'hui par la majorité des citoyens sous le nom de réforme de la contribution des patentes.

Les deux systèmes se réduisent à ceci : Faut-il imposer ce que l'on voit acheter ? car c'est par les achats que le revenu se manifeste et se dépense ; ou faut-il imposer ce que l'on voit vendre ? puisque c'est par la vente que l'on se défait de ce que l'on a acquis ou produit.

Nous avons dit que l'histoire, aussi bien que l'exemple des pays étrangers, montre que l'impôt sur le revenu est incapable de fournir une solution à la question sociale ; il ne peut que l'aggraver.

On estime à deux cent dix milliards la fortune de la France. Supposons que les milliards de notre budget ne soient payés que par les riches, ou par tous ceux qui jouissent de plus de dix mille francs de revenu ; deux cent mille personnes environ. Assurément, il en résultera des ruines nombreuses et une crise profonde, — profonde, mais passagère ; le travail producteur reprendra selon sa nature et ses caractères son œuvre toute-puissante, pour la continuer dans les mêmes formes et

de la même façon. Les richesses s'accumuleront derechef entre les mains de ceux qui se trouveront à la tête des grands courants de la circulation des valeurs, et l'impossibilité de parvenir à la fortune deviendra de plus en plus accablante pour les autres.

Nous avons montré d'autre part qu'en maintenant notre système fiscal dans son état actuel, on arrivera au même résultat. La chute d'une pierre s'accélère à mesure que la pierre tombe : il en est de même de notre système fiscal : plus il dure, plus la question sociale prend dès proportions menaçantes; les faits n'en témoignent malheureusement que trop bien.

Ce n'est donc ni au maintien du *statu quo*, ni à une répartition plus ou moins artificielle de la circulation des valeurs et, par suite, des richesses, qu'il faut songer. Mais, voyons le projet de la commission du budget de l'Assemblée nationale de 1871 : transformer la contribution des patentes en un impôt direct général portant sur le chiffre des affaires ou de la vente. En d'autres termes, il faut que tout homme qui participe d'une manière directe, immédiate, — depuis le moindre ouvrier jusqu'au grand brasseur d'affaires, — à la fabrication, au transport, à l'échange des produits, sous quelque forme que ce soit, paye à l'État un impôt proportionnel à la part qu'il y prend et que l'impôt devienne progressif avec le nombre des industries ou des rayons de magasin

exploités. De cette façon l'impôt des patentes peut être réformé et devenir un impôt sur le chiffre des affaires. Cette solution est diamétralement opposée à toutes celles que l'on a proposées jusqu'ici, et cependant elle est la seule qui puisse remédier aux difficultés de notre situation, difficultés qui ne font que croître, au point qu'on n'y voit plus d'autre issue que la violence, aussi bien chez les conservateurs que chez les révolutionnaires.

Alors l'égalité pourra revenir parmi les citoyens, la justice pourra s'établir dans la répartition des richesses, les abus pourront être déracinés. Point de division en classes, ce qui est une guerre civile latente ; point d'aristocratisation de l'impôt, car c'est aristocratiser et non démocratiser l'impôt que de le faire payer par les seuls riches; à chacun selon ses œuvres et la même mesure pour tout le monde, proportionnelle aux affaires d'un chacun et progressive avec l'accaparement de commerces ou d'industries multiples.

N'est-il pas attristant que, dans un pays qui se glorifie de ses traditions démocratiques, ne surgissent de toutes parts que prétentions à des privilèges : chez les pauvres, celle d'imposer les riches, chez les riches celle d'imposer les pauvres, et de voir ces prétentions former le fondement de la science fiscale des hommes d'État? Aussi bien, si l'on ne songe pas à la réorganisation de l'impôt

des patentes dont nous parlons, est-ce peut-être dans la crainte de voir reparaître la déclaration et tout le régime inquisitorial qu'elle traîne après elle. Toujours le privilège! Mais il n'est pas question de déclaration; il n'est pas question de demander à qui que ce soit le chiffre de sa fortune, le taux de ses revenus, le montant de ses économies et de ses dettes, la somme de ses charges; ce serait revenir au compte en partie quadruple dont nous parlions par ironie. Il s'agit d'établir le rôle joué par chacun dans la circulation générale des valeurs, c'est-à-dire le montant des valeurs qu'il a produites et vendues. Les ouvriers crient les chiffres de leurs salaires par-dessus les toits; les petits industriels et les petits commerçants seraient enchantés, écrasés qu'ils sont par les grands établissements, de faire connaître le chiffre de leurs affaires; et les grandes sociétés productrices et commerçantes ne sont-elles pas obligées d'établir chaque année leur bilan? Seule la vente offre de l'intérêt au point de vue de la production et de la circulation des valeurs qui en résulte; le second terme, l'achat, fait double emploi. Ce que l'un vend, l'autre l'achète. De plus, la production et la vente sont phénomènes d'ordre public, la consommation et l'achat sont phénomènes d'ordre privé.

Or, j'ai le droit de murer ma vie privée, elle n'appartient qu'à moi; mais, dès que je sors sur la voie pu-

blique, je suis obligé de me soumettre aux lois de police et de sûreté. Dans le système de l'impôt sur le ou les revenus, vie publique et vie privée sont confondues dans un désordre d'autant plus fâcheux que l'arbitraire et l'inquisition sont appelés à s'y mêler, ce qui fait son caractère vexatoire et intolérable. Dépensez vos revenus bien ou mal, sagement ou follement, cela vous regarde ; mais ce qui intéresse la chose publique ce sont les produits que vous vendez à d'autres. Dans l'atelier, ils passent des mains d'un ouvrier dans celles d'un autre, augmentant de valeur ; ils sont commandés, recueillis, livrés par le patron, arrivent au magasin ; le banquier prête et le courtier spécule sur eux, et à tous ces degrés ils concentrent en eux la circulation des valeurs, expression rigoureuse, non seulement de la prospérité, mais aussi de la misère publique.

Dès que les produits sortent de la circulation, ils cessent d'être chose publique, ils sont consommés et rentrent dans la vie privée. Et il en est de même des soins donnés par le médecin, de l'œuvre de l'artiste, des leçons ou des livres du savant, et de tous les patentés de la quatrième classe, professions libérales.

En nous contentant d'imposer le chiffre des affaires, nous ne touchons évidemment pas aux riches proprement dits, à ceux qui, sans exercer ni métier ni profession, vivent largement de leurs rentes. Nous ne les

atteindrons pas plus que les mendiants qui vivent d'aumônes. Ils seront exemptés de l'impôt, aussi bien que les revenus et parties de revenus qui, dans toutes les professions, sont dépensés, et nous ajouterons que c'est une condition de la renaissance de la sécurité et de la prospérité publiques. Un riche qui jouit d'une fortune considérable, un héritier qui recueille une succession magnifique, un fonctionnaire qui reçoit un beau traitement, et qui, tous, se contentent de dépenser leurs revenus, sont absolument semblables au mendiant qui dépense les aumônes qu'il a reçues. Dans l'immense circulation des valeurs qui fait la vie des nations, les riches proprement dits, qui ne font que dépenser leur fortune ou leur revenu, sans rien produire, forment en quelque sorte les grands réservoirs qui empêchent les courants de la circulation, tantôt de déborder, tantôt de s'épuiser; ils constituent comme le fonds de réserve de la nation. Un artisan invente une machine, une ouvrière une mode nouvelle, un ingénieur fait une découverte, etc. Comment réaliser les progrès de chaque instant s'il n'existe point de richesses disponibles, et si toute fortune est consacrée à la satisfaction des nécessités publiques et privées du moment? Les riches sont comme la poule aux œufs d'or; supprimez-les, et il n'y aura plus que les pauvres.

Les trois quarts des riches de France demeurent à

Paris. Frappez-les de contributions; ce ne sont pas eux qui payeront, puisqu'ils ne produisent rien, mais ce sont les trois quarts des ouvriers de Paris, qui travaillent pour ces riches et vivent de leurs dépenses. Diminuez ces dépenses par l'impôt sur le revenu, et vous diminuerez, en proportion, le gain de ces ouvriers. En comparant, il y a un instant, le riche, qui ne participe à aucune production, au mendiant, nous ne pensions pas si bien dire. Le riche est un mendiant de plaisirs, de distractions : il veut les moyens de satisfaire ses goûts, et devient par suite une source de richesses pour tous ceux auprès desquels il va quêter ses satisfactions. L'impôt sur de tels riches est le dernier qu'il faille établir. Il n'y faut songer que dans les détresses extrêmes, car c'est l'impôt sur les ressources du travailleur et du pauvre.

Il faut encore se mettre à un autre point de vue. Les riches qui ne gagnent rien et vivent de leur fortune sont, à moins d'être des dissipateurs, les plus craintifs des capitalistes. Imposez les rentiers et les commerçants retirés des affaires, qui font de Paris la capitale du goût et du luxe, de manière seulement à les inquiéter, pour peu que ce soit, ils placeront leurs capitaux à l'étranger, et si les ouvriers, travaillant moins pour eux, deviennent plus mécontents et arrivent à les inquiéter dans leurs personnes, ils suivront leurs capitaux, et Paris aura vécu.

Ce n'est pas la richesse oisive, c'est la richesse productrice, hardie et entreprenante autant que l'autre est craintive, qu'il faut atteindre par l'impôt. Nulle entreprise ou spéculation, pour hasardée ou téméraire qu'elle puisse être, ne la retient, et, proportionnellement à ses faux calculs et à ses ambitions, ce n'est pas l'aisance, c'est la misère qu'elle répand autour d'elle. Les richesses, ai-je dit, constituent les réservoirs des grands courants de la circulation des valeurs. Parmi elles, il en est qui fonctionnent régulièrement, se vidant aux époques de sécheresse et s'emplissant aux époques d'abondance : ce sont les richesses non productrices; il en est d'autres, au contraire, qui s'emplissent en provoquant l'épuisement autour d'elles : ce sont les richesses productives. Comme il y a fagots et fagots, il y a richesses et richesses. Autant il faut atteindre ces dernières, autant il faut respecter les autres.

Du reste, en admettant que, dans le système de l'impôt sur le revenu, on puisse, sans inquisition trop pénible, parvenir à défalquer avec quelque exactitude les frais, dépenses et charges qui incombent à l'exercice de tout métier, de toute industrie et de tout commerce, il n'en résulterait pas moins que toutes les dépenses personnelles payeraient l'impôt deux fois : d'abord comme étant comprises dans les dépenses du revenu imposé, ensuite comme étant comprises dans les produits ache-

tés et les bénéfices prélevés par fabricants et vendeurs, imposés également. Cette dernière constatation suffit à écarter le rêve d'une imposition équitable des revenus.

Quant à la contribution des patentes, revisée dans le sens que nous indiquons, elle exercerait, par son application générale, une action telle, que ce ne serait pas l'insuffisance, mais l'excès de recettes qui serait à craindre. Réglant le travail en respectant non moins la vie privée que la liberté et l'initiative individuelles, l'État acquerrait par elle une action d'autant plus grande que l'impôt sur le chiffre des affaires ou des ventes est plus élastique, plus mobile.

Nous disions que l'impôt devait être proportionnel. Donnons comme base à cette proportion un chiffre minime : un franc pour mille. L'ouvrier qui gagne mille francs de salaire payerait un franc par an. Le petit patron, industriel ou commerçant, qui fait pour douze mille francs d'affaires, payera douze francs. Le chirurgien, l'avocat, l'artiste illustre, qui peuvent gagner jusqu'à un demi-million par an, payeront cinq cents francs. Le grand industriel, le grand commerçant, qui font pour vingt millions d'affaires, payeront vingt mille francs. Ces chiffres ne sont pas énormes; ils n'en produiraient pas moins une somme considérable, car la bourse de tous, non celle de quelques individualités, y contribuerait.

Nous ajoutons que l'impôt devrait être progressif avec le nombre des industries ou des rayons de magasin exploités. Ce qui nous ramène au vœu de Henri IV, souhaitant que chaque citoyen eût sa poule au pot le dimanche. Plus, au sein d'une nation, la masse des familles a les moyens de satisfaire ses besoins, plus la nation est prospère ; elle est, au contraire, d'autant plus misérable que les richesses productrices se concentrent entre les mains de quelques-uns et que la misère s'étend sur un plus grand nombre. Voici un exemple tiré d'une branche de l'industrie ; il vaudra pour les autres. La boulangerie, qui fort heureusement est encore une petite industrie, compte à Paris deux mille sept cent cinquante et un patrons ou patronnes boulangers, lesquels emploient cinq mille cent cinquante ouvriers, chiffre qui ne va même pas au double du premier ; si bien que la moitié des ouvriers au moins pourrait aspirer au patronat, si, malheureusement, en dehors d'eux, il n'y avait une population flottante de quatre mille ouvriers qui ne trouvent de l'ouvrage qu'au hasard de l'embauchage temporaire ou qui se trouvent absolument sans travail (1). Nous avons sous les yeux la question sociale sous sa forme à la fois la plus simple et la plus profonde. Le même phénomène se reproduit dans

(1) *La petite industrie*, t. I. La boulangerie ; enquête de l'Office du travail.

toutes les branches de l'industrie, petite ou grande, à quelques exceptions près. Or, parmi ces boulangers, il en est qui font annuellement un bénéfice net de vingt, trente et quarante mille francs, de quoi subvenir aux besoins de dix et quinze familles d'ouvriers, et qui joignent à la fabrication du pain français celle du pain viennois et y ajoutent encore celle de la pâtisserie. Il est donc d'une économie politique prudente, sage et équitable, de rendre l'impôt sur le chiffre des affaires progressif avec l'accumulation des affaires, en prenant pour point de départ la somme nécessaire à l'existence d'une famille ouvrière.

Quant au taux de cette progression, on le prendra aussi faible que possible. Il n'en donnera pas moins des résultats qui dépasseront toute attente. Prenons un exemple dans le commerce et précisément dans le rapport de la Commission qui rédigea le Code des patentes de 1880 : « Sur la question des grands magasins, dit le rapporteur, la Commission s'est livrée à une enquête très approfondie et très sérieuse. Plusieurs collègues ont proposé d'assujettir ces grands établissements à autant de taxes qu'ils font de commerces différents. La Commission a écarté ce moyen, parce que la moyenne des droits fixes étant de cent francs, ils n'auraient eu à payer que deux mille francs, en admettant que ces établissements réunissent une vingtaine de commerces

différents, ce qui est absolument dérisoire. » Il n'en eût pas été de même si la Commission eût rendu ce taux si minime de cent francs — ce qui suppose un chiffre d'affaires de cent mille francs dans la moyenne des différents commerces — progressif avec le nombre des rayons, le doublant du premier au second, et de celui-ci au troisième, jusqu'au vingtième. L'impôt s'élèverait, pour vingt rayons, à cinquante-deux millions quatre cent vingt-huit mille huit cents francs. Ajoutez que la plupart de ces grands magasins exploitent jusqu'à cinquante commerces différents. Nous donnons cet exemple comme une preuve de l'élasticité de l'impôt; loin de nous la pensée de vouloir conseiller une progression aussi ruineuse.

Nous pourrions multiplier les exemples, en nous adressant aux différentes branches du commerce et de l'industrie, en les tirant du même rapport. Ceux qui précèdent suffisent à faire comprendre aussi bien la portée que les ressources immenses que présenterait une réforme des patentes conçue dans un esprit vraiment démocratique, et appliquée à toutes les affaires sans distinction de privilèges. Le seul danger à craindre serait que l'impôt, sous cette forme, pourrait en venir à peser lourdement, malgré son taux minime, sur les grandes entreprises commerciales ou industrielles, et menacerait par là, non plus la prospérité générale

de la nation, mais les progrès de cette prospérité.

Toutes les fortunes, grandes ou petites, se forment par les économies faites sur les bénéfices réalisés. En imposant le travail producteur, on fait porter directement le poids des contributions sur les produits, mais, indirectement, on les fait porter sur les économies dont il est question. Il en dérive que les richesses qui ne sont que dépenses s'épuisent, tandis que le développement des richesses consacrées à la production est entravé en raison même de l'impôt. Aussi l'impôt des patentes entendu et appliqué comme une contribution proportionnelle au chiffre des affaires et progressif avec le cumul de ces dernières, agirait en quelque sorte comme un frein automatique de la prospérité et du progrès général. De là une troisième et dernière condition du bien-être public et de la richesse nationale : *Les exportations seront exemptes de l'impôt.*

Colbert écrivait : « Il n'y a rien de plus avantageux à l'État que de favoriser, augmenter et soulager le grand commerce du dehors et le petit commerce du dedans. » Ces paroles de l'illustre économiste d'État renferment le secret de la prospérité économique et sociale croissante de tous les grands peuples, en même temps qu'elles font comprendre les luttes sociales et les guerres civiles qui entraînent la chute des peuples et leur disparition.

Il semblerait bien que parce que l'un ou l'autre a conquis, grâce à ses efforts ou à son intelligence, des revenus énormes, ce ne soit pas une raison pour que des milliers de travailleurs dussent souffrir de la faim, chacun de ces derniers pouvant travailler, tout comme le premier; en d'autres termes, il semblerait qu'il dût y avoir place au soleil de la production pour tout le monde. C'est une erreur. Il n'y a place, dans un État formé d'un nombre déterminé d'hommes, que pour la satisfaction des besoins de ce nombre déterminé d'hommes. Le surplus est non seulement de trop, mais encore sans valeur, si l'on n'en trouve le placement au dehors, en échange de produits dont on éprouve le besoin et que le travail national ne fournit pas. Nul ne pouvant contenter tous ses besoins par son seul travail, chacun doit produire, par les moyens et ressources dont il dispose, de quoi satisfaire les besoins d'autrui, afin de recevoir en échange les produits qui lui font défaut. Or, la consommation d'un pays étant déterminée et se développant avec une lenteur extrême, comme les statistiques le prouvent, il en dérive forcément que plus quelques-uns produisent pour un grand nombre, — par leurs esclaves dans l'antiquité, par les machines dans les temps modernes, — moins ce grand nombre peut produire pour lui-même, à moins que, par une exportation et une importation bien entendues, l'équilibre ne

se rétablisse entre la surproduction des uns et le défaut de production des autres. Ces faits font ressortir la profonde justesse des paroles de Colbert : pour que chacun vive à son aise, il faut que chacun produise de quoi suffire à son existence, et si une minorité produit de quoi suffire à l'existence de la majorité, celle-ci produira proportionnellement moins; la minorité acquerra des millions de revenu, la majorité deviendra de plus en plus misérable. Le prix des choses aura beau diminuer, les salaires auront beau croître, la vie devenir meilleur marché : la loi est inexorable. Si quelques-uns produisent de quoi pourvoir aux besoins des masses, les masses produiront de moins en moins, jusqu'à ce que l'on se trouve obligé de subvenir à leur existence par voie de largesses et d'aumônes. Ce fut le sort de la Grèce et de la Rome antiques sur la fin de leur histoire, et ce sera celui de tous les États de la civilisation moderne, s'ils ne parviennent à transformer leur régime fiscal.

La loi de l'équilibre des forces vaut pour les nations comme pour la nature entière. Ce n'est point par des principes, pour beaux qu'ils soient, que l'on décide de la vie économique des peuples. Le travail est une force comme toute autre, et c'est en se conformant aux conséquences qui en résultent nécessairement qu'on parvient à en diriger les effets. Efforçons-nous donc de com-

prendre qu'il n'y a qu'une méthode qui résout, avec des procédés identiques, les problèmes des sciences mathématiques, naturelles ou sociales : imitons Galilée, qui, laissant la scolastique et la théorie du vide, découvrit la loi de la pesanteur, — et, désireux d'ordonner la vie des nations, attachons-nous à la loi de la production. Comme les corps s'attirent en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances, la prospérité publique s'accroît avec la satisfaction des besoins de tous par la production du grand nombre, et diminue avec la satisfaction de ces mêmes besoins par la production de quelques-uns.

Ainsi, — et nous demandons qu'on nous excuse d'avoir été amené à parler de lois physiques, dans une question qu'on s'est accoutumé à traiter en faisant résonner les mots de justice, de liberté et d'égalité, — observons les lois physiques du travail humain, et nous réaliserons la liberté, l'égalité et la justice véritables, d'une manière aussi sûre que nous obtenons une construction solide en l'établissant sur ses fondements conformément aux lois de la pesanteur.

APPENDICE

Si, faute d'un développement scientifique suffisant et d'un reste de cohésion sociale nécessaire à la réalisation des deux réformes que nous venons de proposer, nous continuons à nous abandonner à nos illusions doctrinaires, nous partagerons le sort de tous les États de la civilisation moderne, notre grande et antique influence historique se concentrant de plus en plus à préparer l'avènement des peuples slaves, que nous maintenions ou non l'alliance russe (1).

A défaut d'une science assez vaste pour comprendre les événements et d'un art politique assez puissant pour les dominer, l'histoire suivra son cours à travers les hasards et les incidents de chaque moment. Pour le démontrer, il suffit d'étudier les formes élémentaires du travail et de la production modernes, à partir de l'industrie la plus éphémère, le jouet des enfants, jusqu'aux spéculations des Bourses, qui jouent avec la prospérité et l'avenir des États.

Cette étude, nous l'avons faite à l'occasion d'une monographie de M. P. du Maroussem, alors que nous ne songions ni à la création d'écoles de jurisprudence et de législation, ni à l'établissement d'un impôt sur le chiffre des affaires, et

(1) Voir *La civilisation et ses lois*, p. 422 et suiv.

encore moins à l'application régulière et méthodique des règles des sciences exactes à l'étude des faits sociaux. L'introduction, faite en 1893, à la monographie de M. du Maroussem, n'en offre peut-être que plus d'intérêt. La même méthode y apparaît, à un point de vue différent, nous conduisant aux mêmes résultats que la Science sociale et la Morale politique. Nous la reproduisons ici ; elle inaugure, et complète à la fois cet ouvrage.

INTRODUCTION A L'INDUSTRIE DU JOUET

Il est peu d'objets qui représentent mieux l'homme, avec ses passions et ses rêves, ses instincts et son intelligence, que le jouet. La statue, le portrait reproduisent son image sous une forme immuable ; les œuvres littéraires exposent ses pensées ; l'histoire raconte son passé ; mais le jouet reflète sa vie entière. Grâce au don merveilleux d'assimilation qu'il possède, l'enfant reproduit fidèlement l'existence de la société qui l'entoure. Entre ses mains, la poupée devient, elle-même, bébé aux bras de sa nourrice, jeune homme, jeune fille au banc de communion, marié ou mariée, grande dame ou servante, esclave ou sultan, mousse ou amiral, pioupiou ou général, et, faite de toutes les matières premières, bois, métal, carton, peau, caoutchouc, porcelaine, l'enfant l'entoure de toutes les choses nécessaires ou plaisantes, misérables ou luxueuses, pour la rendre semblable aux personnes qu'il voit autour de lui. Elle a sa layette ou son trousseau, ses objets de toilette, ses ustensiles de cuisine, son écurie, son palais ou sa chaumière, ses

armes, ses armées, ses forteresses. Elle a jusqu'à ses jouets propres. Elle cultive la ferme ou le jardin, fait la dînette, reçoit au salon, passe des revues, ordonne un champ de bataille, éteint les incendies, parie aux courses, enfin elle monte sur les planches et, plus facilement qu'acteurs et actrices, joue les farces, les drames et toutes les féeries de l'imagination. La poupée et le monde lilliputien sur lequel elle règne en souveraine, sont à tel point le monde en miniature, qu'à partir d'Adam et d'Ève, de Noé et de son arche, jusqu'aux amazones du Dahomey, il n'est point de race ou d'événement historiques qui lui échappe. Elle a été noble dame ou grand seigneur sous l'ancien régime, jacobin sous la Révolution, incroyable sous le Directoire et l'Empire; elle devient une riche bourgeoise sous la monarchie de Juillet, porte la crinoline sous le second Empire et suit les modes jour pour jour. En même temps, il n'est pas d'accident politique auquel l'enfant ne prenne part : question mexicaine, question romaine, alliance franco-russe; aucune découverte, aucun progrès dans les sciences, dont il ne tire son profit : il a ses télégraphes et ses téléphones, ses imprimeries et ses appareils photographiques, ses boîtes d'architecture et de prestidigitation, ses jeux de patience, de force et de lutte.

Tel est le monde du jouet. Morceau de bois informe, loque ou chiffon, tas de sable, amas de neige pour l'en-

fant pauvre, le jouet est une œuvre d'art ou de mécanique, une merveille d'industrie ou de goût pour l'enfant riche. Sous une forme minuscule, expression exacte de la société humaine, il est également l'expression de toutes les ressources industrielles et commerciales dont cette société dispose. Sculpteurs, peintres, ouvriers en métaux, horlogers, mécaniciens, menuisiers, ébénistes, cordonniers, tailleurs, lingères, modistes, coiffeurs, charrons, carrossiers, verriers, il n'est point de métier qui n'y concoure, et tous les développements dans la production industrielle et commerciale y sont représentés : grands et petits magasins, grandes et petites fabriques, ouvriers en chambre, façonniers, ateliers somptueux et misérables, commerce local et commerce étranger.

Industrie étrange, qui nous révèle jusqu'aux conditions les plus élémentaires du travail lui-même.

Les maçons et les charpentiers travaillent pour des siècles ; les autres métiers concourent à compléter leur œuvre ; leur travail à tous se confond à tel point que nulle part on ne découvre ni limite ni arrêt dans les effets de la concurrence, les ressources du capital, la division de l'activité de chacun. Dans l'industrie du jouet, au contraire, le capital est de si petite valeur qu'il n'en a souvent aucune ; la concurrence demeure impuissante devant l'invention ininterrompue du nouveau ; la divi-

sion du travail s'arrête devant la nécessité de faire de chaque rien un ensemble ; les produits sont si éphémères qu'à peine créés ils sont détruits. L'industrie du jouet semble donc échapper aux doctrines économiques sur les bienfaits ou les méfaits du capital, sur les avantages ou les dangers de la concurrence, sur la force ou les faiblesses de la division du travail, de même que l'enfant, par son développement personnel, échappe à toute théorie pédagogique ; et, comme l'enfant encore, l'industrie qui ne répond qu'à son amusement nous ramène aux conditions premières de l'existence et de l'activité humaines.

Enfin, par une conséquence dernière qui n'est encore qu'un juste retour, de même que l'enfant dans ses jeux nous fait prévoir les volontés et les passions de l'homme et de la femme futurs, l'industrie destinée à contenter ses goûts nous fait entrevoir l'avenir de la société moderne.

LA MÉTHODE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET EN HISTOIRE.

Mais, comment pénétrer dans ce microcosme qui doit nous dévoiler d'une manière si curieuse l'univers économique et social qui l'enveloppe, l'enserre, le soutient ?

Frappant de mensonge les définitions arbitraires des

économistes, l'industrie du jouet ne nous laisse qu'un fil conducteur pour la suivre dans ses innombrables détours : la monographie.

On a comparé le rôle de la monographie dans l'histoire sociale à celui de l'étude des chartes dans l'histoire proprement dite, sans trop soupçonner les analogies profondes qu'il y avait entre elles, les admirables règles de méthode auxquelles toutes deux sont sujettes.

L'art de déchiffrer les textes, d'en fixer les noms et les dates est en tout semblable à l'analyse de ce qu'on est convenu d'appeler le document humain. L'observation rigoureuse y est également nécessaire; un trait vaut un acte, un mot remplace un besoin, une phrase une satisfaction morale ou intellectuelle; les chiffres y ont la même importance, les noms la même portée, qu'il s'agisse des lieux ou des personnes. Une histoire faite sans documents authentiques n'est qu'un roman; un exposé d'économie sociale sans base monographique ne peut être qu'une illusion doctrinaire. Mais, de même aussi qu'un répertoire de chartes, si complet qu'il soit, n'est pas de l'histoire, une série de monographies, fussent-elles d'une exactitude rigoureuse, ne saurait constituer la science sociale.

Les analogies sont loin de s'arrêter là. En histoire, les documents des époques reculées disparaissent avec

elles, et, pour les époques récentes, se trouvent en telle abondance que la vie de l'historien ne suffirait pas à les consulter. De même pour le sociologue : d'une part, il ne dispose que d'un nombre fort restreint de monographies, et, d'autre part, la quantité de celles qu'il pourrait faire est infinie. Aussi serait-il également absurde d'exiger que l'historien connût tous les documents d'une époque avant de l'autoriser à la raconter, et que le sociologue réunît toutes les monographies d'un état social avant d'en faire l'exposé.

Enfin, pour difficile qu'il soit à l'historien de suppléer à l'insuffisance des documents ou de faire un choix dans la masse, et au sociologue de discerner les monographies nécessaires de celles qui sont inutiles, du moment que pour suppléer au défaut de sources ou pour légitimer leur choix, tous deux ont recours à des principes abstraits, ils se trompent sûrement, s'abandonnant à des idées préconçues et préjugeant des solutions que leurs données premières ne contiennent point. L'histoire devient un roman, la sociologie une utopie ou un rêve.

De ces considérations dérivent trois règles qui valent pour l'histoire et la sociologie, comme pour toutes les sciences sans distinction.

1° Afin de donner un caractère scientifique à leurs recherches, il faut que le sociologue et l'historien découvrent les rapports que leurs sources premières, mono-

graphies ou chartes, renferment entre elles. Ces rapports doivent toujours être identiques, immédiats et complets (1); les rapports lointains ouvrant le champ à toutes les illusions et donnant naissance à toutes les erreurs.

2° En si petit nombre que soient les monographies ou les chartes dont on dispose, elles contiennent toujours entre elles des rapports, par le fait seul que ce sont ou des monographies ou des chartes. En vertu de la règle précédente, les conséquences qu'on en peut déduire et les solutions qu'on en peut induire ne sont justes que pour autant que ces rapports sont identiques, immédiats et complets. Une charte du huitième siècle et une autre du neuvième ne peuvent rien nous apprendre que par les rapports d'identité qui existent entre elles : c'est ce que nous avons appelé en politique les *faits permanents*, qui se maintiennent et persistent à travers tous les faits accidentels et passagers. De même, en sociologie, deux monographies, quelque disparates qu'elles soient, celle d'une corporation du moyen âge par exemple et celle d'un métier moderne, révèlent, par les rapports identiques qu'elles renferment, les conditions d'existence, quelque restreintes qu'elles puissent être, de la corporation et du métier.

3° Si nombreuses, par contre, que soient les chartes

(1) C'est ce que nous avons appelé dans cet ouvrage le dénominateur commun. Voir 1re partie, chap. v.

ou les monographies, il faut, dans le choix que l'on fait parmi elles, prendre de préférence celles qui représentent les extrêmes contraires. Car, en percevant les rapports qu'elles contiennent, on découvre tous ceux que les chartes ou monographies intermédiaires, qu'il est impossible d'analyser à cause de leur nombre, renferment également.

Ces trois règles s'appliquent à toutes les sciences positives. C'est en percevant les rapports identiques, immédiats et complets qui existent entre certains corps fort différents en apparence, qu'on est parvenu à les distinguer entre eux et qu'on les a divisés en solides, liquides et gazeux. Et c'est en pénétrant les rapports qui existent entre ceux de ces corps qui diffèrent le plus entre eux, nous voulons dire entre les corps solides et les corps gazeux, qu'on a formulé non seulement les lois de leur chute, mais encore celle de la gravitation des astres.

Auguste Comte a créé le mot de sociologie, notre maître Le Play a formulé les conditions de la monographie; mais ni l'un ni l'autre n'ont fait de l'histoire sociale une science. Le premier s'est perdu dans une religion qui n'a de positif que le nom; le second, en dépit de ses exigences d'exactitude, est revenu à des formules de législation générale.

Avant eux les économistes du dix-huitième siècle avaient cru trouver dans l'intérêt individuel le rapport

d'identité suprême, le fait permanent se manifestant dans toutes les formes du travail ; aussi proclamèrent-ils la nécessité de la liberté du travail, cette liberté pouvant seule, selon eux, amener le plus haut degré de prospérité.

La liberté du soldat, c'est le relâchement de la discipline militaire ; la liberté dans le mariage, l'anéantissement de la famille ; la liberté judiciaire, administrative, est la destruction de l'ordre, de la justice ; et la liberté du travail est la désorganisation de tout état économique. Cette désastreuse conséquence fut moins remarquée dans le domaine économique que dans les autres, parce que l'homme étant condamné au travail pour vivre, il lui reste soumis jusque dans l'anarchie même. L'asservissement des uns aux autres, le triomphe des plus forts sur les plus faibles, comme autrefois la réduction en esclavage des vaincus par les vainqueurs, ont été les effets inévitables de la proclamation de la liberté du travail. Le malaise public, le mécontentement général, les crimes et la misère en ont surgi, dans les mêmes proportions que les fortunes subites, les richesses excessives, les dominations implacables.

Il est vrai qu'à la suite d'un principe premier illusoire, on inventa toute une série de principes secondaires, le capital numéraire ou outillage, la concurrence, la division du travail, pour démontrer que cette anarchie

devait aboutir à un état social et économique parfait, ou pour prouver le contraire; car ces priucipes ne représentent que des rapports également lointains et, comme tout rapport lointain, enseignent indifféremment le pour et le contre.

Il est un travail, le plus infime de tous, celui du chiffonnier. La matière première en a si peu de valeur qu'on la jette dans la rue; la main-d'œuvre en constitue à tel point le capital entier qu'il suffit de ramasser pour y gagner sa vie; l'outillage en est si dérisoire que la main et un vieux panier trouvé parmi les ordures peuvent remplacer le crochet et la hotte d'usage; la pratique en est si libre que tout le monde peut s'y livrer. Et cependant, à différentes reprises déjà, des spéculateurs, non pas des capitalistes, ont offert des millions à la Ville de Paris pour qu'elle mît fin au *privilège* des chiffonniers. Il en est de même du jouet et des industries et commerces qui s'y rattachent. Si bien que ces deux industries, celle du jouet et celle du chiffonnier, nous montrent, par les rapports d'identité immédiats et complets qui existent entre elles et les grandes institutions financières, les spéculations sur les milliards de la Bourse, la dissolution vers laquelle marchent les États modernes. Car il en est des États modernes comme des corps solides et gazeux : tous s'attirent de la même façon et gravitent de la même manière.

LES FORMES ÉLÉMENTAIRES DU TRAVAIL ET LE TRAVAIL PRODUCTEUR.

La mère qui achète un jouet pour son enfant accomplit d'abord un acte matériel : elle prend le jouet; elle fait en outre un échange, en donnant l'argent du prix convenu; et, ce qui l'a déterminée à l'un et à l'autre a été, si vous le voulez, une espèce de spéculation : — le jouet occupera et amusera l'enfant.

Tout travail ayant pour objet, dans un état social quelconque, de contenter les besoins de l'homme, renferme les mêmes éléments : un acte matériel, sinon l'homme n'agirait point; un échange fait avec son semblable, sinon son travail serait individuel et non social; et une initiative, une spéculation intellectuelle qui lui dicte les actes matériels et les échanges à faire. De ces caractères élémentaires du travail surgissent, avec le progrès des sociétés, les formes multiples de l'activité humaine, la variété infinie des métiers. Dans certains métiers, les actes physiques, manuels, prédominent; c'est le travail producteur proprement dit. Dans d'autres, ce sont les échanges, qui vont jusqu'à se transformer en travail commercial. Et dans les derniers, enfin, c'est la partie intellectuelle, spéculative, qui contribue principalement à la satisfaction des besoins. Mais tout travail,

quel qu'il soit, implique ces trois éléments, quoique dans des proportions différentes, selon les personnes et les circonstances.

Bien qu'il y eût des enfants de tout temps, la fabrication du jouet ne formait pas autrefois un métier distinct. Ni Beaumanoir, ni Étienne Boileau ne font mention d'une corporation, d'une jurande, d'une maîtrise du jouet. Le plus souvent, pourtant, le chef-d'œuvre n'était qu'un jouet : une cathédrale minuscule pour le charpentier, un cheval d'enfant tout harnaché pour le sellier, un haubert, une épée de petit prince pour l'armurier. Dans tous les métiers, on fabriquait le jouet ; le patron le livrait à l'amateur — père, mère, enfant — en échange du prix convenu. Le jouet restait, sous l'ancien régime, l'image de la production de l'époque. Avec l'abolition des franchises et des privilèges des corporations, la fabrication du jouet devint, grâce à la liberté du travail, non seulement un métier, mais une industrie distincte. Des commerçants du jouet s'établirent, et, avec l'extension des relations et l'application de la vapeur aux transports et à la production, l'industrie et le commerce du jouet devinrent à leur tour une image de la production moderne. Personne ne pouvant concentrer dans ses mains tous les métiers occupés à la fabrication du monde des jouets, celui-ci suivit le développement pris par tous les métiers sans distinction.

Il en dérive une première et grave conséquence : chaque ouvrier peut, dans ses moments de loisir ou de chômage, produire le jouet correspondant à son métier et, par là, provoquer une dépréciation du travail chez l'ouvrier qui s'y consacre exclusivement. En vain ce dernier lutte, redouble d'adresse, invente du nouveau ; l'abaissement de la valeur de ses produits est dans la force des choses.

Aussi, à partir de la mouleuse de tête de poupée, véritable artiste ayant reçu une instruction supérieure, qui travaille jour et nuit avec les siens, jusqu'au petit patron qui n'a plus ni atelier ni meuble à lui et qui, avec un ou deux aides, travaille dans une chambre garnie dont il parvient avec peine à payer le loyer, quelle que soit la monographie que nous consultions, la misère est partout la même. Ouvriers et ouvrières isolés, patrons et patronnes en garni, façonniers, façonnières, tous succombent, non sous le capital, — il est dérisoire dans la spécialité, — ni sous la concurrence, — les têtes de la mouleuse sont uniques par leur perfection ; le petit patron ne fabrique qu'un jouet tout nouveau qu'il fait offrir au hasard de la rue, mais, tantôt sous la valeur minime du produit, qui ne répond qu'à un caprice, tantôt sous le poids des besoins, qui fait que le travailleur qui gagne un salaire insuffisant dans le métier ordinaire, y supplée par la fabrication d'un jouet correspondant; ce n'est plus

là du capital ou de la concurrence, c'est le travail en lutte avec les besoins, la loi d'airain de l'humanité.

En nous élevant d'un degré dans l'échelle de la production du jouet, nous rencontrons les premières sources de fortune. Ici, une petite tailleuse en chambre fait des robes de poupées ; plus loin, une petite couturière dans les mêmes conditions ourle ou brode le linge ; plus loin, un mouleur, une mouleuse fait le corps, les membres, la tête ; un coiffeur leur applique les perruques ; une modiste façonne les petis chapeaux ; tous sont des ouvriers, des ouvrières indépendants, produisant à eux seuls, ou avec leur entourage, la partie qui les concerne. Et ce n'est en aucune façon un effet de la division du travail, à moins que l'on ne veuille appeler division du travail ce qui n'est qu'un résultat de la diversité des aptitudes et des métiers. Mais que l'un ou l'autre d'entre eux, plus avisé, doué d'un esprit plus spéculateur, prenne l'idée d'offrir la poupée entière au client, il centralisera le travail de tous. Les monographies nous révèlent l'histoire d'un coiffeur qui centralise de la sorte le travail de différents ateliers ; par cela, il donne plus d'importance à l'élément commercial, évalue, selon ses espérances de vente, le travail des autres et leur impose ses prix. Son atelier se transforme en un atelier dominateur dont les autres deviennent tributaires.

Les ateliers tributaires sont asservis ; mais l'ouvrier, l'ouvrière en chambre, le petit patron, la petite patronne demeurent indépendants. Ils travaillent à leurs heures et à leur choix, emploient leur savoir-faire à la même production ou à une autre, cessent ou pressent leur labeur. C'est à leur volonté : ils sont libres pour autant qu'ils peuvent être libres, forcés qu'ils sont au travail par les nécessités de l'existence ; liberté, si minime soit-elle, qui a sa valeur et, comme telle, son prix. Il y a des hommes, des femmes qui l'estiment si haut, qu'ils ne la sacrifieraient à aucun autre avantage. La nécessité néanmoins les y pousse, et la spéculation industrielle, non le capital, force leur résistance. Le patron de l'atelier dominateur trouve que le travail exigé pour la confection du produit serait mieux et plus rapidement fait, si tous ceux qui y concourent l'accomplissaient sous sa surveillance immédiate ; moins de besogne serait gâchée, moins de temps perdu. En raison des avantages qu'il est certain d'en retirer, il leur offre donc de venir travailler chez lui, à heure fixe, sous sa direction, leur promettant en retour un gain plus élevé. C'est le prix de leur indépendance.

Dès ce moment l'atelier dominateur se transforme en fabrique. Ce n'est plus le produit du travailleur qui est asservi, c'est le travailleur lui-même. Il devient ouvrier salarié, et la fortune du chef, qui cesse d'être un patron,

s'accroît, non pas en raison de son capital, mais en raison de son intelligence du marché et de son adresse à commander le travail de ses ouvriers.

La fabrique produit plus et envahit davantage le marché, abaissant à mesure le gain des travailleurs indépendants, gain déjà réduit par la force des choses à une modicité voisine de la misère. C'est le point où les doctrines économiques, orthodoxes et hétérodoxes, se divisent, les premières pour montrer la toute-puissance du capital, les secondes pour l'accabler de tous les anathèmes.

On a démontré que le travail esclave était plus cher que le travail libre. On peut démontrer que le travail asservi est plus cher que le travail indépendant, parce qu'il faut payer l'indépendance que l'on prend à l'ouvrier libre, comme on paye la personne elle-même quand on achète un esclave. Mais dans les deux cas le fait n'est vrai qu'à la condition que l'on néglige les produits du travail. L'exemple de la manufacture d'épingles d'Adam Smith est connu. Six ouvriers travaillant ensemble, chacun à une partie différente de l'épingle, produisent 48,000 épingles par jour, alors qu'un travailleur indépendant n'en fabriquerait peut-être qu'une centaine. 100 ouvriers payés 10 francs à la journée et disposant de machines ayant une force de 100 chevaux-vapeur, sont moins coûteux que 900 ouvriers qui

représentent la même somme de force et ne reçoivent qu'un salaire de 3 francs.

C'est une loi fatale, qui est l'expression de l'éternelle tendance, inhérente à tout être humain, de parvenir à la plus grande somme de satisfaction avec le moins de dépense possible. Peu importe le taux des salaires, la production est d'autant plus considérable que le travail est mieux ordonné et que l'homme se sert davantage des forces naturelles.

Il en résulte que toujours la spéculation industrielle s'en va au travail le moins coûteux, fût-ce aux dépens du travailleur indépendant, fût-ce aux dépens de la prospérité nationale. Il n'est de limites que celles qui sont imposées, d'une part, à l'intelligence humaine et, d'autre part, au degré de misère que la masse est capable de supporter.

Revenons au monde du jouet. La fabrique est établie dans un grand centre d'industrie et de commerce ; elle déprime le gain des travailleurs indépendants, soit par une division et une direction meilleures du travail, soit par l'emploi des machines. Le travailleur qui tient à son indépendance produira, tant qu'il pourra supporter des privations plus grandes, à meilleur compte que la fabrique. Lutte dans laquelle cette dernière succombe fatalement, si la division du travail et l'emploi des machines n'atteignent pas un degré de production proportionné

aux privations que le travailleur indépendant est capable d'endurer. C'est le cas surtout dans l'industrie du jouet. dont chaque rien forme un ensemble et où la division du travail, comme l'emploi des machines, est fort limitée. La fabrique, pour subsister, se transportera en province, où les besoins sont moindres et, par suite, les salaires moins élevés. Le travail y est asservi au point que la besogne est déterminée pour chaque minute et pour chaque espèce de labeur. Fabriques de jouets en métal, fabriques de jouets en caoutchouc, fabriques de jouets en bois, elles ont deux, trois cents ouvriers et produisent à la fois pour la capitale et le monde entier.

C'est en vain. Au delà de la frontière, il y a des hommes, des femmes qui, éprouvant des besoins moindres encore, se consacrent à la fabrication des jouets pour des gains dérisoires. Leurs produits arrivent en France défiant toute concurrence, et un spéculateur hardi s'en servira pour achever d'accabler le travail national. Il payera des salaires superbes à ses ouvriers français, les entourera de la plus grande sollicitude ; mais ils ne feront que le travail le plus difficile, le plus délicat ; tout le reste, il le fera venir du Tyrol, où, pendant les longues journées inoccupées de l'hiver, le travail des ouvriers n'est qu'un supplément léger à leur gain de l'été. On y fabriquera en masse les bras, les

jambes, les torses, qui seront expédiés par ballots à Paris et ne payeront que des droits d'entrée minimes. C'est la grande fabrique internationale, qui livrera pour deux francs cinquante centimes une poupée qui en coûterait huit à produire en France.

Dans toutes les formes de l'industrie, ce qu'on est convenu d'appeler la liberté du travail, et ce que nous en nommons l'anarchie, entraîne les mêmes conséquences ; à un moindre degré dans celle du jouet, dans une proportion plus importante dans les industries telles que les filatures, où l'application des machines et la division du travail sont plus praticables : disparition du travailleur indépendant, asservissement de l'ouvrier libre et domination de la spéculation industrielle allant toujours vers des productions de moins en moins coûteuses.

Fondez des syndicats de toute espèce ; créez des sociétés coopératives de production de tout genre ; les directeurs diviseront le travail, emploieront des machines et exerceront la même domination, sinon syndicats et sociétés disparaîtront devant la marche ascendante du premier fabricant venu qui réalisera par une initiative meilleure une production moins coûteuse.

LE TRAVAIL COMMERCIAL

C'est une loi absolue. Le travail commercial y est soumis comme le travail producteur.

Sous le régime de la liberté du travail, tout un monde d'intermédiaires, commissionnaires, placiers, agents de dépôt, petits commerçants, s'est interposé entre le producteur et le consommateur, et a fini par peser sur l'un et sur l'autre d'un poids tel que l'on a créé des sociétés coopératives de consommation pour y échapper, de même que l'on a fondé des sociétés coopératives de production dans l'espoir de se défaire de la domination des chefs industriels. La prospérité générale ne tend-elle pas déjà à disparaître d'elle-même, sans qu'on en précipite la chute par des combinaisons aussi maladroitement ingénieuses?

Dans l'industrie du jouet, l'intermédiaire a une importance considérable, par la raison que pas un fabricant, pas un travailleur indépendant ne produit toutes les sortes de jouets. Le commissionnaire qui les offre, le magasin qui les réunit au choix des amateurs, paraissent donc une nécessité, et cependant il n'existe plus guère de commissionnaires en jouets; les marchands se consacrant exclusivement à leur vente peuvent se compter sur le bout des doigts, et personne n'a jamais songé à fonder une société coopérative de consommation du jouet. C'est que la spéculation commerciale détruit d'elle-même tous les intermédiaires dans le commerce du jouet, comme dans les autres commerces.

Pour tous, la partie manuelle se borne à la tenue des caisses et des livres, au transport des marchandises du producteur au consommateur. La partie commerciale n'en est que plus importante : elle consiste à acheter le moins cher possible au producteur et à vendre le plus cher possible au consommateur, et impose ainsi ses exigences de gain à l'un et à l'autre. Quant à la partie spéculative, elle consiste pour tout intermédiaire, fût-il le directeur d'une société coopérative de consommation, à accroître les bénéfices en diminuant les frais généraux et en étendant la vente, de même que le simple ouvrier qui épargne davantage en dépensant moins et produit d'autant plus qu'il entend mieux son travail, ou que le chef de fabrique qui divise plus adroitement la besogne de ses ouvriers et au besoin les remplace par une machine. La loi est la même pour les intermédiaires comme pour les producteurs, les profits s'en vont au travail le moins coûteux. C'est la ruine forcée de tous les intermédiaires, à l'exception du grand magasin.

Déjà, dans le moindre village, le mercier réunit à ses marchandises les objets de bimbeloterie les plus recherchés, les jouets qui sont au goût de sa clientèle ; c'est à la fois une diminution des frais généraux et une extension de son marché. Qu'il en comprenne bien la portée, et, comme l'ouvrier venu en sabots à Paris peut devenir, grâce à son génie industriel, le créateur d'une

grande fabrique, le mercier entraîné par son intelligence des affaires quittera le village, s'établira dans un grand centre de commerce, et, à mesure qu'il continuera à diminuer ses frais généraux et à étendre sa vente en abaissant ses prix, il transformera sa mercerie en bazar, réunissant la mercerie, la bimbeloterie, le jouet de tout un quartier de la ville, puis transformera son bazar en grand magasin en augmentant encore le nombre de ses rayons, dont les articles inonderont la capitale, la province, l'étranger.

Sauf lui, tous les intermédiaires disparaissent, les commissionnaires, les placiers, les petits marchands deviennent inutiles. Subsistant par eux-mêmes avec leur famille, indépendants, vendant peu ou point, leurs frais généraux sont trop considérables, leurs prix trop élevés, et ils deviennent l'un après l'autre, — comme le travailleur indépendant est devenu un salarié — des commis de tout grade, effectuant les ventes et les achats, recevant les commandes et expédiant les produits dans un ordre d'autant plus parfait que tout aura été simplifié. Du même coup les rayons peuvent être multipliés, appelant de toute part les acheteurs par le choix et la variété des marchandises, les prospectus, les catalogues, les programmes, les quatrièmes pages des journaux, les expositions périodiques, au point que le jouet luimême, par sa valeur minime, n'y devient qu'un article

de réclame et un moyen de plus pour écraser petits bazars et petits magasins.

Rien au monde ne saurait résister à cette marche triomphante de la spéculation commerciale. C'est au point que la grande fabrique elle-même y succombe. Achetant partout au meilleur compte possible, à l'ouvrier indépendant, au petit patron, faisant venir les produits du dehors, s'adressant aux pays où on les fabrique dans les meilleures conditions, à l'Allemagne, à l'Angleterre, à l'Amérique, à la Chine, au Japon, le grand magasin ne laisse finalement à la grande fabrique d'autre débouché que le trottoir avec ses camelots et ses baraques des jours de fête. A moins que la grande fabrique, et c'est sa dernière issue, se livrant à son tour à la spéculation commerciale, n'établisse à tous les coins de rue des commis détaillants, dans des magasins construits d'après le même type, soumis à la même surveillance et à la même direction. Cela n'est guère possible pour les jouets ni pour les modes, qui sont des objets de fantaisie et ne s'imposent que par leur variété ; mais c'est facile pour les productions alimentaires, les besoins de nourriture étant partout et toujours les mêmes.

Quoi que l'on fasse, l'anarchie du travail a pour conséquence fatale la victoire des grands magasins sur les moindres dans les objets de fantaisie, du grand producteur sur les petits dans les objets d'alimentation, partout

la victoire du fort sur le faible et l'asservissement de ce dernier. Le capital, la concurrence, la division du travail n'y sont pour rien ; parce qu'ils ne sont que des effets et non des causes. La cause profonde, unique, est la spéculation industrielle et commerciale qui, née du génie humain, crée le capital, suscite la concurrence, divise le travail, et, du même coup, fonde la domination des uns, rive l'asservissement des autres, d'après une loi immuable allant toujours au travail le moins coûteux, comme les corps tombent selon leur poids et leur vitesse acquise.

Cette loi vaut pour le travail de la machine et de l'esclave comme pour celui de l'ouvrier salarié et du commis, et, de même que les corps, dans leur chute, écrasent à volume égal ceux qui sont doués d'une vitesse moindre, le travail de la machine, de l'esclave, du salarié, du commis, ruine tous les intermédiaires et travailleurs indépendants, quelque grands que soient leurs efforts et leurs privations. Encore si ses effets s'arrêtaient là! La spéculation, troisième élément du travail, se détachant de plus en plus des deux autres, en arrive, sans produire quoi que ce soit ou sans échanger la moindre marchandise, à prélever ses gains rien que sur la fluctuation des valeurs, leurs hausses et leurs baisses successives.

LE TRAVAIL SPÉCULATEUR

Dans le travail spéculateur proprement dit, l'élément manuel se réduit à presque rien : la tenue d'un carnet de chèques. L'élément commercial se borne à l'observation de la hausse et de la baisse du prix des choses. Et l'élément spéculateur se concentre dans le profit qui peut être tiré de leurs différences.

Le grand magasin offre un beau ballon gonflé d'hydrogène, à la mère pour son bébé, à la condition qu'elle achète à un rayon quelconque un autre objet. Il semble que ce soit là une gracieuse attention en même temps qu'une réclame adroite ; le ballon aux mains de l'enfant fera planer dans l'air le nom du magasin généreux. Personne ne songe que la maman a payé le double et le triple de la valeur du ballon sur l'objet acheté, personne ne pense au petit magasin qui, ne pouvant faire de telles prodigalités, perd sa clientèle, ni au fabricant qui, produisant ces ballons, n'en vend plus et tombe sous la coupe du grand magasin, parce que celui-ci les donne pour rien.

Les *Pools* des Américains sont devenus célèbres. Une compagnie de transports par terre ou par mer se trouve en concurrence avec une autre. Elle baisse ses prix : les voyageurs et les marchandises affluent ; l'autre

compagnie l'imite; elle baisse ses prix davantage, jusqu'à ce que, le transport tombant au-dessous du prix de revient, la compagnie concurrente cesse l'exploitation ; l'autre l'achète au taux qui lui plaît, puis impose les prix qui lui conviennent aux voyageurs comme aux marchands.

Peu importe la valeur sur laquelle on spécule. Que le grand magasin donne les ballons pour rien et regagne le triple sur un autre objet, qu'il vende au prix coûtant les marchandises de tout un rayon pour profiter d'autant sur la vente des autres rayons, qu'au moment d'une exposition il offre les marchandises au prix de revient pour attirer acheteurs et acheteuses et doubler ses prix aussitôt l'affluence provoquée, ou que, exigeant le payement au comptant, il ne solde la livraison qu'après deux mois avec escompte de 3 pour 100, prélevant, sans déboursé aucun, un intérêt annuel de 12 pour 100 sur les producteurs aussi bien que sur les consommateurs, sous toutes les formes le phénomène est identique. Que le spéculateur de la Bourse, aux moments de baisse la plus complète ou de hausse la plus grande, achète du Rio-Tinto pour vendre du Panama, ou achète du Panama pour vendre du Rio-Tinto ; qu'il achète et vende des valeurs publiques, nationales ou étrangères, toujours il provoque des hausses ou des baisses artificielles dont les rentiers et les contribuables dans l'État,

les producteurs et les consommateurs dans les entreprises industrielles et commerciales, payent les différences.

Par elle-même la spéculation ne produit pas la moindre valeur nouvelle et n'en facilite en rien l'échange. Elle ne diminue ni n'augmente la somme des ressources, ni la totalité des besoins, mais elle absorbe à son profit le gain d'autrui et asservit le travail de tout le monde. Ce n'est pas le vol sur les grands chemins; mais c'est le vol selon les règles d'un art tellement raffiné que le jurisconsulte le plus consommé ne saurait déterminer le point où le dol commence et où cesse l'acte licite. Conséquences fatales de la loi qui régit tout travail : du moment qu'il est libre, l'homme va toujours au travail le moins pénible, le moins coûteux et le plus rémunérateur, qui est précisément celui de la spéculation.

Aussi la spéculation pure n'a-t-elle point d'autre objet. Du moment que le spéculateur, cessant d'être industriel ou commerçant, ne s'attache plus qu'aux gains et aux pertes résultant de la fluctuation des valeurs qu'il prévoit ou provoque, — depuis le jouet offert pour rien jusqu'à la panique suscitée à la Bourse, — tout ne représente plus que l'effort de jouir de l'avantage qu'offre le travail le moins coûteux sur celui qui l'est davantage. C'est le seul but des jeux de Bourse et de toutes les spé-

culations sur les valeurs privées et publiques. Quand les valeurs baissent, c'est que le travail qui les produit devient plus coûteux; quand elles haussent, c'est qu'il le devient moins. Peu importe l'accroissement ou la diminution du besoin qu'on éprouve d'en jouir; ce besoin est compris dans l'offre comme dans la demande : le producteur offre parce qu'il a des besoins à satisfaire, le consommateur demande pour la même raison, et le spéculateur ne parvient à prélever sur les deux son gain propre qu'en prévoyant qu'une baisse sur une valeur provoquera une hausse sur une autre, ou que, sur la même valeur, une hausse momentanée sera suivie d'une baisse correspondante. S'il se trompe dans ses prémisses, c'est sa ruine ; s'il voit juste, c'est sa fortune. En réalité il ne fait pas autre chose que l'ouvrier qui, spéculant sur l'état du marché, au lieu de fabriquer l'objet de son métier qui est en baisse, fabrique le jouet correspondant : il abandonne un travail devenu trop coûteux pour en faire un autre qui l'est moins.

Il n'est point d'industrie plus éphémère que celle du jouet. Des milliers d'hommes, de femmes en vivent : travailleurs indépendants ou asservis, petits patrons et petits bazardiers, grands fabricants, grands commerçants. Et si, par l'accroissement des grandes fabriques et des grands magasins, le nombre des asservis augmente et celui des indépendants diminue, l'ensemble n'en est

pas moins fondé sur une production et une consommation réelles. Restait, en dehors des baisses et des hausses sur les valeurs réelles, la spéculation sur une production et une consommation absolument imaginaires, les espérances et les craintes humaines. Les spéculateurs ne s'en sont pas abstenus.

Nous voulons parler des assurances de toute espèce sur les sinistres de terre et de mer, la vie, les accidents, les maladies, la vieillesse. Ce ne sont plus des spéculations sur les fluctuations de valeurs réelles, mais des spéculations sur la sottise et les illusions humaines, sans qu'il y ait ni production, ni consommation d'aucune sorte. Un homme meurt, un navire se perd, une maison est incendiée. Quels efforts, quelles dépenses sont nécessaires pour remédier à la perte éprouvée? Tout ce qui dépasse cette somme d'efforts et de dépenses n'est plus une perte mais une ruine pour tous ceux qui y contribuent, parce qu'au delà de la somme de travail nécessaire, ces dépenses ne réparent et ne remplacent absolument rien. Cette ruine, cependant, fait les bénéfices de toutes les sociétés d'assurance, bénéfices qui sont, comme la sottise et la naïveté humaines, incalculables.

Enfin, la toute-puissance du travail spéculateur se résume dans un dernier phénomène, qui se manifeste par les courants qu'il imprime à la circulation de toutes les

valeurs sans distinction et qui porte sa domination au comble. Quelque faibles que soient les primes exigées par les sociétés d'assurance, plus elles s'étendent sur un grand nombre d'assurés, plus leur versement forme un courant régulier de valeurs se réunissant sous la direction de quelques-uns. Plus loin, il existe une grande fabrique qui, par la concentration de la masse de ses ouvriers et sa production énorme, provoque un courant en tout semblable. Plus loin encore, c'est un grand magasin qui, faisant des affaires pour des centaines de millions, détermine un autre courant portant encore les mêmes caractères. Enfin, les caisses de l'État s'étendent sur tout le territoire, concentrant dans toutes les directions les valeurs publiques; et sur tous domine la Bourse, où l'on spécule sur les mous et les remous, le flux et le reflux de ces courants multiples, provoquant des hausses et des baisses au point d'en faire de vraies tempêtes. Les naufragés de la spéculation disparaissent, les courants se maintiennent, amenant d'autres spéculateurs plus heureux. Des fortunes colossales surgissent, de nouveaux cataclysmes surviennent, les courants persistent toujours, redeviennent un moment plus calmes, pour reprendre plus impétueux, non pas selon la reprise des affaires, mais selon la reprise de la spéculation. Spéculation sans laquelle il n'existe pas de travail humain, et qui ne conduit à ces crises profondes et dan-

gereuses que parce qu'elle est, comme ce travail, sans limite et sans frein.

DISSOLUTION DE L'ÉTAT SOCIAL MODERNE

On parle de l'avènement du quatrième état. Depuis un siècle, les trois premiers ont disparu. Il y a longtemps que l'avènement du quatrième aurait dû se produire. S'il n'en a rien été, c'est que des causes profondes ont fait obstacle. Avec la proclamation de la liberté du travail, les trois premiers états, aussi bien que le dernier, ont perdu leur raison d'être. Avec la supériorité que possède la spéculation financière sur le travail purement manuel ou purement commercial, et tout le monde pouvant selon ses instincts et ses capacités s'y glisser, il n'y a plus d'état du tout; mais la société moderne se divise en deux grandes classes : ceux qui profitent des bénéfices que donnent les grands courants de la circulation des valeurs, et ceux qui y perdent. Ce sont les gagnants et les perdants au jeu de la vie. Mais, voici que les gagnants perdent, les perdants gagnent, et le jeu continue de la même manière, au hasard des cartes que le désordre fait sortir de la coupe dont on a fait la liberté du travail. On en a fait la lutte pour l'existence : c'était prendre le jeu au tragique. Il n'a pas encore ce caractère. Mais il le prendra à mesure que les gains devien-

dront plus considérables, les misères plus profondes, et que les rancunes et les passions s'en mêleront.

De tout temps, les fortunés ont instinctivement compris la solidarité des richesses et des misères; ils la comprennent de nos jours comme autrefois. Aussi ne fonde-t-on pas une institution de bienfaisance, n'entreprend-on pas une œuvre de charité, sans que la haute banque, les grands magasins, les grandes fabriques y concourent avec un empressement des plus louables ; ils sentent la nécessité de réparer un peu les maux dont ils sont involontairement la cause. Il y a mieux. Nous rencontrons, et précisément dans la monographie du jouet, un marchand qui, grâce à son génie spéculateur, devenu fondateur d'un grand bazar, puis propriétaire d'un grand magasin, a fini par créer tout un établissement d'assistance pour les enfants pauvres, qui y sont reçus, nourris et instruits gratuitement, et, ne se contentant pas de sa générosité pour les enfants, il prodigue des vêtements et des secours considérables aux parents, leur offre des fêtes et des réjouissances publiques. Voici donc que nous arrivons au *panem et circenses,* aux *largites* données à la *plebs* romaine.

L'analogie paraît lointaine et due au hasard d'un fait exceptionnel. Mais, ce qui nous présente un rapport d'identité complet entre l'ancienne Rome des Césars et l'état social et économique moderne, c'est la disparition

de tous les travailleurs et intermédiaires indépendants, au profit de quelques puissantes associations de production, de commerce et de spéculation financière.

La loi qui veut que tout travail abandonné à lui-même s'en aille de la production la plus coûteuse à la production la moins coûteuse, a prévalu à Rome comme dans la civilisation moderne, écrasant le travail indépendant par celui des esclaves chez les Romains, par la machine et les asservis chez les modernes. Mais aussi le rapport d'identité s'arrête là. Rome, souveraine du monde, a vu affluer chez elle, grâce à ses vastes compagnies pour l'exploitation des contrées conquises, et à l'action de ses proconsuls et propréteurs rapportant les fortunes amassées dans leurs gouvernements, toutes les richesses de l'univers, et le *panem et circenses*, comme les *largites,* devinrent les moyens nécessaires et réguliers pour faire subsister la masse des citoyens ne gagnant plus rien par leur travail propre.

Dans les États modernes, dont aucun n'a pris le vaste ascendant de Rome, l'exemple cité plus haut restera donc une exception. Mais, tous les États modernes étant issus d'une même civilisation et ayant parcouru dans leur développement les mêmes phases — absolument comme les États de la Grèce en leur temps — subiront aussi le même sort, sous l'action fatale de la loi du travail qui, livré à lui-même, entraîne la forma-

tion de richesses et de misères également excessives.

« Qu'on se figure, écrit Fustel de Coulanges, dans chaque ville grecque deux classes ou deux sociétés, l'une qui possède et s'enrichit chaque jour, fière d'une richesse facile et avide à la conserver; l'autre indigente à la fois et paresseuse, jalouse autant que misérable, qui convoite la richesse et qui ne peut y parvenir.

« Ces deux classes d'hommes devinrent deux factions, le jour où les pauvres comprirent qu'une révolution pouvait les faire riches; et à partir de ce jour il suffit que les pauvres sentissent leur nombre pour que cette révolution fût inévitable.

« Toutes les fois que nous voyons une guerre civile dans la cité, les riches sont toujours dans un parti et les pauvres dans l'autre (1). »

En nous traçant dans son *Polybe* le tableau de la dissolution sociale et politique de la Grèce, Fustel de Coulanges a cependant commis une double erreur. Ne possédant aucune charte relative à la vie économique des individus, il a méconnu la loi qui régit toute anarchie du travail : la prédominance du travail esclave sur le travail libre et du travail asservi sur le travail indépendant. L'éminent historien écrit très sincèrement :

(1) Fustel de Coulanges, *Questions historiques*, p. 126.

« Chez nous, grâce à une circulation rapide et généralement juste, elle (la richesse) passe du riche au pauvre et du pauvre au riche, courant de main en main et laissant partout quelque bien-être (1). » C'est également la croyance de toute une école de nos économistes, laquelle a enfanté une école contraire qui attribue à l'action qu'exerce la richesse toutes les misères et les souffrances, toutes les plaintes, grèves et révoltes des classes pauvres, absolument comme jadis en Grèce. La richesse en était la cause aussi peu en Grèce que chez nous ; mais uniquement la loi qui régit toute anarchie du travail, et qui ordonne que le travail le moins coûteux et le plus asservi anéantisse le travail indépendant et plus coûteux, peu importent les formes et les noms que prennent production et échanges.

La seconde erreur de notre éminent historien n'a été que la conséquence de la précédente. Méconnaissant la cause véritable de l'accroissement des misères et des richesses chez les peuples, Fustel de Coulanges explique la dissolution dans laquelle il voit tomber la Grèce, par le défaut de patriotisme, le manque d'affection réciproque, la paresse et l'égoïsme des pauvres, l'égoïsme et l'ambition des riches, l'absence de vues politiques et sociales chez les malheureux Grecs qui, après avoir

(1) *Ibid.*, p. 123.

atteint toutes les gloires, tombèrent dans toutes les dégradations.

Il nous raconte cependant que l'abolition des dettes et le partage des biens des riches étaient devenus un mal périodique, et qu'à chaque révolution les mêmes violences et les mêmes excès reparaissaient. Les pauvres, ayant un démagogue ou tyran à leur tête, se soulevaient contre les riches, abolissaient les dettes, partageaient les biens. Mais, nul d'entre eux n'ayant la connaissance des conditions du travail, et encore moins la pratique et l'exercice qu'il exige chez les peuples vraiment prospères, les biens partagés, les dettes abolies, le travail sous toutes ses formes, industrie, commerce, spéculation, reprenait les mêmes caractères qu'il avait auparavant ; les uns recommençaient à emprunter aux autres pour subsister, et ceux-ci prêtaient aux premiers pour qu'ils achetassent leurs produits ; les asservis se remettaient à leur même besogne, les spéculateurs reprenaient les mêmes affaires, et, au bout d'une génération, les mécontentements et les misères, les haines et les luttes reparaissaient, jusqu'à ce que l'anarchie du travail eût entraîné l'anarchie intellectuelle et morale.

Thucydide écrit : « Plus la lutte se prolongeait, plus la perfidie des attaques et la cruauté des vengeances s'accusaient. Le sens des mots se perdit. L'exaltation fut confondue avec l'honneur, la prudence parut de la

lâcheté, la témérité brutale un dévouement courageux... les liens mêmes du sang furent foulés aux pieds, et l'union des partis, qui eut pour objet, non pas l'intérêt commun, mais la satisfaction des intérêts personnels, ne fut plus cimentée que par la communauté des crimes (1). »

Et, dans son œuvre, Polybe nous explique jusqu'à la dépopulation de la Grèce : « Les hommes s'étant jetés dans la paresse, la lâcheté, les débauches, ne voulurent plus se marier ni élever les enfants nés hors du mariage, mais n'en gardaient qu'un ou deux tout au plus, pour les laisser riches et fortunés (2). » Mais lorsque Polybe ajoute que « ce fut là le principe du mal », il se trompe de la même manière que Fustel de Coulanges, car ce ne fut là encore qu'un effet de l'anarchie du travail.

Elle n'eut en Grèce, comme elle ne peut avoir dans les États modernes, d'autre résultat que d'entraîner à sa suite l'anarchie intellectuelle et morale. A chaque révolution la spéculation industrielle, commerciale et financière prend, comme jadis en Grèce, un caractère plus âpre, les travailleurs sont de plus en plus asservis, tandis que ceux qui sont demeurés indépendants, perdant leurs ressources, deviennent de jour en jour plus

(1) Voir *Les sophistes grecs*, p. 113.
(2) Polybe, liv. XXXVII, frag. XII.

misérables, au point que tout accroissement de population, loin de diminuer, ne fait qu'augmenter la misère. Aucune théorie, aucune doctrine, aucune force humaine n'empêcheront que, de génération en génération, le mal se prononce davantage, dans les États modernes comme dans la Grèce antique, parce qu'il est inhérent à la nature même des forces humaines, lesquelles, abandonnées à elles-mêmes, sans limite et sans frein, s'anéantissent réciproquement.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

APPLICATIONS ET SOLUTIONS.

APPENDICE

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 2493.

